LE JOURNAL
D'UN ÉVÊQUE

PUBLIÉ PAR

YVES LE QUERDEC

DEUXIÈME PARTIE

APRÈS LE CONCORDAT

TROISIÈME MILLE



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90

1899

LE JOURNAL
D'UN ÉVÊQUE

AUTRES OUVRAGES D'YVES LE QUERDEC

A la même librairie :

Lettres d'un Curé de Campagne. Ouvrage couronné par l'Académie française. 1 vol in-18 (8e mille)...... 3 fr. 50

Lettres d'un Curé de Canton. 1 vol. in-18 (6e m.). 3 fr. 50

Le Journal d'un Evêque. 1re partie. 1 volume in-18 (4e mille)........... .... 3 fr. 50

OUVRAGES DE GEORGE FONSEGRIVE

Essai sur le libre arbitre. (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques). 2e édition. 1 fort vol. in-8° de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* (Alcan)........ .... 10 fr. »

La Causalité efficiente. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine* (Alcan). .. .. 2 fr. 50

François Bacon. 1 vol. in-12 (Lethielleux)...... 3 fr. 50

Eléments de Philosophie. 2 vol. in-12. 4e édition (Picard et Kaan)........................ .... 8 fr. »

Les Livres et les Idées. 1 vol. petit in-8° (Lecoffre). 3 fr. 50

Catholicisme et Démocratie. 1 vol. in-18 (Lecoffre). 3 fr. 50

La Question du Latin. Br. gr. in-8° (Lecoffre).. 1 fr. »

L'Enseignement féminin. Br. gr. in 8° (Lecoffre). 1 fr. »

Sous presse, pour paraître le 25 *Janvier* 1899 :

Le Catholicisme et la vie de l'Esprit. 1 fort volume in-18 (Lecoffre)............................ ..... 3 fr. 50

LE JOURNAL
D'UN ÉVÊQUE

PUBLIÉ PAR

YVES LE QUERDEC

DEUXIÈME PARTIE

APRÈS LE CONCORDAT

TROISIÈME MILLE



PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90

—

1899


Biblioteka Jagiellońska
1001402406

PRÉFACE

C'est dans le *Monde* du 16 janvier 1893 que commencèrent à paraître les articles ayant pour titre : *Lettres d'un Curé de Campagne*. C'est dans la *Quinzaine*, à ses débuts, qu'ont paru les *Lettres d'un Curé de Canton*. Le *Journal d'un Evêque* a été publié par la *Revue du Clergé Français*, et la publication ne s'est achevée que le 15 mars de cette année. Ces trois ouvrages formant maintenant quatre volumes qui se font suite les uns aux autres, ils paraissent procéder d'un plan arrêté et fixé d'avance. Si le public en France et à l'étranger même leur a fait en général bon accueil (1), ils n'en ont pas moins

(1) La traduction italienne des *Lettres d'un Curé de Campagne* a commencé en 1895 dans la *Rassegna Nazionale* de Florence; depuis, cette même revue a publié les *Lettres d'un Curé de Canton*, puis elle a édité les deux recueils en volumes. Elle a publié également la traduction du *Journal d'un Evêque* La traduction anglaise des *Lettres d'un Curé de Campagn* (Letters of country vicar) a paru en décembre 1896 à Londres chez Heinemann.

donné lieu à des critiques, soulevé même peut-être quelques colères. Il n'est pas sûr qu'on les ait toujours compris. Je voudrais ici raconter en bref leur histoire, on verra combien l'auteur était éloigné des projets ambitieux qu'on lui a prêtés. Ce sera le meilleur moyen de répondre aux critiques, de dissiper les malentendus qui peuvent exister encore.

I

Ces livres qui paraissent le résultat d'un dessein concerté et laborieusement préparé sont nés au contraire avant tout dessein, ou plutôt, le dessein s'en est précisé à mesure que les pages succédaient aux pages sans autre unité que la logique des situations et de la vie, sans autre lien que l'unité de l'esprit et la persistance d'une même inspiration.

Les premières *Lettres d'un Curé de Campagne* furent en effet écrites sans dessein d'aucune sorte, pour fixer, en une notation d'art et de foi tout ensemble, des phénomènes de vie plutôt que pour tracer le plan de quoi que ce soit. Peu à peu, la figure du curé de Saint-Julien se précisa. Les idées ont leur logique. Celles qu'on prêtait à ce prêtre et qui n'étaient autres qu'une bonne volonté absolue à correspondre à sa vocation et

aux désirs récemment exprimés par Léon XIII devaient nécessairement le faire agir de façon originale. De là l'étonnement que produisirent ses faits et gestes. On en eut au *Monde* des preuves multiples. Quelques-uns furent scandalisés. Ils le dirent très hautement. Un moment même il fallut suspendre.

La direction du *Monde* se décida à prendre le taureau par les cornes et à instituer une sorte d'enquête. On publia la lettre la plus violente qu'eût reçue la direction, la seule d'ailleurs dont l'auteur désirât se faire connaître (1). Peu de temps après, un article assez vigoureux défendait l'auteur des *Lettres* et faisait passer les rieurs de son côté. En même temps que cet article faisait justice des contradictions, il encourageait les approbations, elles vinrent nombreuses et on les publia comme les critiques. A partir de ce moment la cause du curé de Saint-Julien fut gagnée. L'auteur, qui ne comptait donner qu'une dizaine de lettres, fut ainsi amené à élargir le cadre de son travail, à raconter le cycle entier de la vie d'un curé. Ce qui n'était guère au début qu'un essai de représentation pittoresque devint une représentation sociale. Aussi, pour mieux exprimer sa pensée et la compléter, l'auteur intercala parmi les

(1) On trouvera cette lettre, l'article et les autres lettres dont il va être question à l'*Appendice* à la fin du volume.

Lettres parues dans le *Monde* plusieurs lettres qu'il attribua au laïque correspondant du curé de Saint-Julien, il ajouta enfin les dernières où il est question des élections et des conférences agricoles faites par le bon curé.

Quelques jours après que les *Lettres d'un Curé de Campagne* eurent paru en volume (janvier 1894), M. Paul Harel, qui s'occupait alors de la fondation de *la Quinzaine* et travaillait à s'assurer le concours d'un certain nombre d'écrivains, pensa que l'auteur des *Lettres d'un Curé de Campagne* pourrait lui servir, et il vint lui demander de donner une suite à son premier livre. De là sont nées les *Lettres d'un Curé de Canton.* Sans ce concours de circonstances, il est probable qu'elles n'auraient jamais été rédigées.

Ici cependant il faut reconnaître que le plan existait déjà dans la pensée de l'auteur : les diverses œuvres auxquelles devait travailler le curé de Saint-Maximin avaient été étudiées et leurs lignes principales soigneusement combinées. Mais l'épisode du mariage du Dr Verrier et de Mlle Fulvie, la grève, la mort du curé, tout cela a été inventé à mesure, selon que paraissait l'exiger la vitalité intérieure des personnages.

Cependant il était arrêté dans la pensée de l'auteur que le curé de Saint-Maximin devait mourir et mourir même avant de voir le fruit de son œuvre. Il y avait à cela plusieurs raisons.

Que ce prêtre déjà récompensé une fois ne le fût pas une seconde par des avantages humains, cela d'abord semblait exigé par la haute moralité du récit; que l'ouvrier de sacrifice partît, le grain semé, sans lui-même voir la moisson, cela ensuite paraissait d'un symbolisme assez attachant et beau. Et enfin, le curé mort, l'auteur n'avait plus aucun prétexte pour aborder les problèmes autrement graves et difficiles qui se seraient imposés à lui, s'il avait voulu suivre son héros dans de plus hautes fonctions. De divers côtés, en effet, et même aux plus hauts degrés de la hiérarchie on lui écrivait : « Poussez plus loin, la voie est bonne », on lui demandait de mener son curé à l'épiscopat. L'auteur craignait ce redoutable sujet. C'est pourquoi il n'hésita pas à tuer impitoyablement le curé de Saint-Maximin.

Mais à peine était-il mort et les *Lettres d'un curé de Canton* avaient-elles paru en volume (mai 1895) que M. l'abbé Lacroix, fondateur de la *Revue du Clergé Français*, venait demander que le *Journal d'un Évêque* fût écrit pour sa Revue. Après plus d'une hésitation l'ouvrage fut entrepris. Il devait ne former d'abord qu'un volume, il en a fait deux. Le premier a paru en octobre 1896, le second paraît précédé de cette Préface. Seulement, tandis que la date des *Lettres* était une date contemporaine déterminée par les

événements historiques auxquels la correspondance fait allusion, il parut prudent à la fois et révérentieux de rejeter assez loin dans l'avenir les dates qui repèrent le *Journal*. On évitait par là toute allusion et toute apparence de critique adressée à une hiérarchie dont nul plus que l'auteur de ces livres ne respecte le caractère et l'autorité.

II

Et ceci m'amène à parler d'une question qui me tient à cœur. Si un grand nombre de traits sont empruntés à la réalité, tous les personnages de ces volumes sont fictifs. La seule chose qu'on soit en droit d'exiger en de pareilles compositions, c'est la vraisemblance. Mais là même où sont mis en scène des faits réels on a apporté le plus grand soin à combiner les données de la réalité de façon que personne, en dehors de l'auteur lui-même, ne puisse attribuer en sûreté tel fait, telle parole ou tel geste. Des esprits plus malins que justes ont voulu y reconnaître des gens ou des institutions mêmes. Quelques-uns, troublés ou non par ces bruits et sans même se reconnaître, ont demandé des explications. D'autres ont eu la faiblesse de se croire atteints. Est-il très adroit ou très spirituel de dire en face

d'une injustice ou d'un ridicule : « C'est moi ou les miens que l'auteur a voulu peindre ? » je n'en veux pas décider ; mais j'ai le droit d'affirmer que toutes ces malignités sont sans fondement. Les types représentés sont formés de l'assemblage de mille traits divers dont plus d'un est inventé, et l'on a dû plus d'une fois accumuler en un seul endroit une foule de traits plus ou moins répréhensibles pour montrer l'unité cachée de plusieurs actions. Rien ne prouve mieux combien tous se trompent que la diversité des lieux où l'on croit se reconnaître : c'est, en effet, de trois départements, l'un du Nord-Ouest, le second de l'Est et le troisième du Sud-Ouest, que sont venues à l'auteur et presque en même temps les mêmes correspondances : « C'est notre paroisse, Monsieur, que vous avez voulu peindre, tous vos personnages sont pris chez nous. » Ce qui établit, si l'on ne se trompe, que l'auteur s'est tenu à la fois hors du réel singulier et très voisin de la vérité générale.

Empêcher, en effet, que ces personnages ne rappelassent personne, l'auteur n'y pouvait atteindre. Il ne pouvait faire qu'un marquis ne fît pas penser à un marquis, un curé à un curé, un médecin à un médecin, un avocat à un avocat, un maire à un maire et un collège à un collège. Il a été humilié que, dans une œuvre pareille, on ait pu croire qu'il avait eu seulement une pensée de

malignité personnelle, il a souffert dans son cœur que des personnes qu'il aime et dont il révère le souvenir aient consenti à écouter des voix mensongères ou d'injustifiés soupçons. C'est le travers souvent reproché à l'esprit provincial de penser que le village, la petite ville ou le département où l'on a toujours vécu sont restés le centre du monde et qu'ils doivent sans cesse obséder la pensée de quiconque y est né ou même seulement les a traversés.

Il est fort heureux, sans doute, que le respect ait interdit à l'auteur de mettre en scène quelque blâmable errement épiscopal ; les yeux malins auraient su bien vite découvrir l'évêque dont il aurait ainsi, bien sans y penser, donné le portrait. Car il est à remarquer que l'on n'a su reconnaître personne sous les traits du curé et du marquis de Saint-Julien, de Mlle Fulvie, du docteur Verrier ou de l'évêque de Châteaurenard. Comme si leur bonté et leur hauteur d'âme n'étaient pas aussi réelles que les sottises ou les vilenies des autres! Il faut que la malignité se résigne : ces livres ne sont pas des livres à clef. On n'y peut reconnaître personne, parce que réellement personne n'y a été peint.

Mais c'est trop sur ce point-là. Il en faut venir à des reproches qui seraient plus graves pour peu qu'ils eussent été mérités.

III

Le premier et le plus important, on le pense bien, est celui qui fut fait dès les premier temps que parurent les *Lettres d'un Curé de Campagne*, quand on sut qu'elles émanaient non point d'un ecclésiastique, ainsi qu'on l'avait cru tout d'abord, mais d'un très simple laïque. « Voilà Grosjean, nous dit-on, qui veut en remontrer à son curé. » C'est l'idée que développa fort abondamment à M. Levé, alors directeur du *Monde*, un vicaire de Paris; et c'est l'idée encore que je retrouve exprimée par une plume plus autorisée dans une lettre qui porte la date du 9 avril de cette année : « Je n'admets pas, dit cette lettre, la compétence d'un laïque à donner des leçons à tout le clergé, aux curés de campagne, aux curés de canton et aux évêques. Ce laïque parle de beaucoup de choses qu'il ne connaît pas ou qu'il connaît très imparfaitement et je ne crois pas à sa mission. J'ai lu quelques passages du commencement du *Journal d'un Évêque*, et, quand j'ai vu avec quel respect et avec quels sentiments l'évêque qu'on veut nous proposer pour modèle parlait au directeur des cultes et parlait aussi au nonce..... j'en ai eu assez — et j'ai trouvé que le modèle était déplorable. »

Voilà du moins qui est net et qui fournit une prise facile à la discussion.

Permettra-t-on à l'auteur des livres ainsi incriminés d'expliquer ses intentions, et de montrer non pas qu'il est compétent — il tâchera après de trouver sur ce point des répondants — mais qu'il n'a jamais eu la pensée de donner des leçons ou même de proposer un modèle à qui que ce soit? Son dessein a été à la fois plus modeste et plus ambitieux, plus modeste en ce qui concerne la conduite religieuse, plus ambitieux en ce qui a trait à l'art.

Il a imaginé d'abord un prêtre, puis un évêque, non pas de caractère ou d'intelligence extraordinaires mais simplement d'une énergie, d'une intelligence tout à fait moyennes, animés de l'esprit sacerdotal ou épiscopal tel que l'Évangile permet de le concevoir, tel que les encycliques pontificales l'ont fortement dessiné. Il a donc imaginé un prêtre, un évêque, non pas le moins prêtre ou le moins évêque possible, comme Mgr Isoard en fait le reproche à quelques novateurs qui se croient hardis et qui ne sont que timides (1), mais au contraire un prêtre aussi prêtre, un évêque aussi évêque qu'il a pu les concevoir, car il est convaincu que c'est par l'augmentation et non par la diminution de l'esprit chrétien et

(1) *Nouveau dire sur le système du moins possible*, p. 72, in-18, Lethielleux, 1897.

sacerdotal que le monde peut être sauvé. Après s'être ainsi vivement représenté son personnage, il l'a regardé tout simplement vivre et agir au milieu des circonstances et des personnes diverses telles que les découvre l'expérience des faits ou que des suppositions faciles permettent de les poser. Il n'a plus eu après qu'à dire ce qu'il voyait. Ni le curé ni l'évêque ne sont infaillibles, ils ne sont nulle part donnés pour tels, leur seul mérite est d'avoir une bonne volonté constante, un esprit qui ne se dément pas alors même qu'ils se trompent et qu'eux-mêmes le reconnaissent. Si l'auteur avait voulu leur éviter toute erreur et toute faute, c'est alors que lui-même aurait commis une double faute, il aurait également manqué à la sincérité artistique et aux convenances religieuses. C'est alors qu'il se fût posé en docteur. Il ne l'a pas voulu faire, il ne l'a pas fait.

C'est le curé de Saint-Julien qui ne va pas assez tôt chez son marquis, qui illumine au 14 juillet; c'est le futur évêque de Châteaurenard qui parle avec trop de révérence au directeur des cultes. On pourrait peut-être, si on les épluchait bien, défendre les paroles de M. l'abbé Péchanval, mais qui donc a contesté que le curé de Saint-Julien ait commis au 14 juillet une erreur d'appréciation? Ce sont des hommes et qui vivent, ils peuvent donc se tromper, ils se trompent.

C'est avec une conscience parfaite de leur erreur que l'auteur les a laissés parfois se tromper. Il n'a d'autre raison à les avoir laissés faire, que de les avoir vus agir ou parler ainsi. Un écrivain, soucieux de vérité et de vie, n'est pas aussi libre qu'on le croit de rectifier tout à fait ses personnages. Avant tout le souci de son art le pousse à faire vrai, et, s'il paraît négliger un idéal impossible, abstrait, c'est pour se rapprocher d'un autre idéal, de l'idéal de la vérité et de la vie, de la vérité humaine, de la vie humaine qui, alors même qu'elles seraient pénétrées de l'esprit surnaturel et divin, ne laissent pas que d'être et faillibles et incomplètes. C'est pour cela encore que l'auteur n'a pas donné au curé de Saint-Maximin la fin toute sereine qu'on eût pu rêver, qu'il lui a laissé endurer une agonie qui a scandalisé quelques bonnes âmes.

C'est par là que nulle part il n'y a ni modèle ni leçon. C'est ainsi que le simple souci de l'art peut sauver de l'impertinence. Que si maintenant quelques-uns, par la vue de cette vie sacerdotale et épiscopale, sont incités à agir de façon semblable ou contraire, l'auteur aura assez atteint son but, qui est moins de diriger de côté ou d'autre que de donner le spectacle de la vie et, par ce spectacle même, d'exciter à vivre.

Et ainsi l'auteur pourrait dire : Je ne suis pas

sûr du tout que ce qu'on dit ou ce qu'on fait dans mes livres soit tout le meilleur que l'on eût pu dire ou faire. Peut-être moi-même, si j'avais à parler ou à agir en des circonstances semblables, je parlerais et agirais tout autrement, croyant ainsi faire pour le mieux, comme mes personnages l'ont pensé eux-mêmes. Beaucoup sans doute de leurs idées sont miennes, mais leurs caractères ne sont pas le mien, car, s'ils sont des créations de moi, ils ne sont pas du tout moi. Si ces livres ont la prétention de signifier quelque chose, de vouloir inculquer une vérité, c'est que l'imitation servile est la mort de toute action efficace, c'est que, pour vivre véritablement, il faut sans doute regarder autour de soi et tirer du dehors les matériaux de la vie, mais qu'il faut, encore et surtout, s'assimiler les matériaux extérieurs, les transformer en sa propre substance et réagir personnellement. Et cela ne s'oppose point au précepte évangélique qui veut qu'on s'oublie et se perde soi-même, car on n'est jamais plus soi et on ne marque jamais ses actes d'un cachet plus personnel que lorsqu'on travaille à se perdre et à s'oublier. C'est la gloire et le triomphe du sacrifice. « Qui se perd se trouve. »

Ce n'est d'ailleurs pas pour les besoins de la cause que l'on fait ici appel à de tels principes Si l'on veut bien se le rappeler, dès le début des

Lettres d'un curé de Canton (1), deux longues lettres, l'une du curé. l'autre de Jacques Voisin, ont pour but de dire que le curé de Saint-Julien n'a point de méthode, qu'il n'a qu'un esprit et que cet esprit se diversifie avec les personnes et les circonstances. « Il n'y a pas de méthode pour agir, dit Jacques Voisin, il n'y a pas de méthode pour aimer. Or ce n'est que par l'amour que l'on arrive jusqu'aux consciences, que l'on convertit les âmes. » Rien donc n'est moins doctoral que ces livres, personne n'a moins voulu « donner des leçons », et, si de très nombreux prêtres ont bien voulu écrire à l'auteur — ces lettres sont l'honneur et la consolation de sa vie — que la lecture de ces ouvrages a pu leur servir dans leur haut apostolat, c'est parce qu'ils ont su mettre à profit les renseignements positifs, économiques ou sociaux, que contiennent en effet ces *Lettres;* leur zèle apostolique, leur charité intérieure ont seuls donné la vie à leurs œuvres, la grâce de leur sacerdoce a agi en eux et ils ont pu faire œuvre vivante là où l'auteur eût été certainement impuissant. Là se trouve la supériorité et la divine maîtrise de ceux que Dieu a choisis et qu'il a oints de son chrême. Ils sont nos pères et nos maîtres, et nul plus que nous ne les aime et ne les vénère. Et qui sait mieux que

(1) P. 10-27.

nous les trésors de foi, d'abnégation, de simple bonté, de hauteur d'âme, de forces intellectuelles, de bonne volonté que renferme le clergé français depuis les chefs revêtus de pourpre jusqu'au plus humble des vicaires habillé de noir?

IV

Tout ceci explique la forme singulière donnée au récit. Si l'on veut bien le remarquer, il y a dans tous ces livres bien peu de formules générales et, là où il y en a, on les trouvera presque toujours atténuées par des restrictions. Les esprits intransigeants et dogmatiques auront beau faire, il leur sera toujours bien difficile de transformer ces ouvrages en traités doctoraux et pédantesques. Comme la vie même, ils abondent en nuances. S'ils ont eu un but, ç'a été de donner l'impression de ce qu'il y a précisément de nuancé et de relatif dans la vie. Il n'y a que les principes abstraits qui soient et qui puissent être absolus et catégoriques. Dès que l'on en vient à la vie même, tous les contours s'atténuent et s'infléchissent. Il n'y a pas de morale sans une casuistique. Il n'y a pas de méthode universelle qui puisse indifféremment s'appliquer partout. C'est l'esprit seul qui persiste et maintient à tra-

vers les variétés du langage et de l'action l'unité d'inspiration. Ces livres ont ainsi une unité intérieure, l'esprit qui les anime est l'esprit chrétien, l'esprit catholique, chrétien par l'éveil incessant de la conscience religieuse, par l'appel à l'esprit vivificateur, plus spécialement catholique par le vif sentiment de la hiérarchie, de la communion avec Rome, de la docilité au pontificat romain, de la nécessité du sacerdoce, des sacrements et des rites.

Les catholiques n'ont trouvé en cet esprit rien qui les étonne. Ils sont assez habitués, quoi qu'ils n'en parlent pas à chaque instant, à retrouver l'esprit sous la lettre, et ils savent bien par expérience que la vie intérieure ne leur manque point. Mais les protestants, habitués à penser que les catholiques évaporent leur religion en formules et la matérialisent en rites purement extérieurs, ont été quelque peu surpris de l'accent de plus d'une page. Ils y ont trouvé quelque chose qui leur rappelait leurs propres façons d'adorer et de penser. Pourquoi l'auteur nierait-il qu'ayant vécu dans des milieux protestants et qu'ayant été frappé de l'ignorance où ils sont des vrais et profonds sentiments des catholiques, il n'a pas été fâché de mettre l'accent sur ces sentiments profonds qui sont la sève intérieure de nos âmes, que les sacrements ont pour but de restaurer, de vivifier et de fortifier, que

l'autorité empêche de s'égarer, que les pratiques soutiennent, qui sont l'esprit même de l'Évangile et qui constituent tout le fond de la vie chrétienne? Il a pensé en cela aussi être fidèle à la pensée de Léon XIII, en montrant qu'il pouvait y avoir, entre frères même séparés, des principes communs encore et comme des restes de la commune filiation qui pourraient, au moment fixé par la Providence, faciliter la rentrée au bercail unique.

Le distingué correspondant du *Journal de Genève* avait même l'air de s'étonner qu'allant jusqu'où il allait, le curé de Saint-Julien n'aboutît point à critiquer le catholicisme. « Bien des fois, en le lisant, on croit voir la pointe de la critique aller atteindre l'Église elle-même. Je ne sais par quel charme, au moment dangereux, elle est toujours arrêtée ou détournée (1). » Le charme est très simple, il consiste uniquement en ce que les critiques que le curé de Saint-Julien adresse à ses paroissiens sont celles-là mêmes que doit inspirer le catéchisme catholique. Et la meilleure des preuves que le curé de Saint-Julien n'a fait que demeurer très purement catholique, c'est que les protestants ont été les seuls à s'étonner de ses façons de parler.

Les protestants nous ignorent à tel point que

(1) *Journal de Genève*, 29 avril 1894. Article de M. A. Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris.

le journal anglais, *The Spectator* (1), écrivait à propos de la charité du curé de Saint-Julien : « Si tous les prêtres catholiques romains lui ressemblaient, la réunion des deux grandes branches de l'Église catholique ne serait pas loin de se faire ». Mais il n'est pas un seul prêtre catholique qui n'ait appris dans sa théologie que la charité est la religion même et que c'est le but par lequel seul les moyens acquièrent leur importance.

Par conséquent, il allait beaucoup trop loin encore l'honorable publiciste qui écrivait récemment que la méthode de l'évêque de Châteaurenard est la méthode protestante, la méthode du « libre examen » (2). Comme ici encore on voit bien que nos frères séparés nous connaissent mal ! En disant qu'on n'aime que ce à quoi l'on s'est librement soumis, l'évêque de Châteaurenard ne dit rien qui soit inouï chez les catholiques ; il fait si peu acte de « libre examen », au sens protestant du mot, qu'il ne fait guère que répéter à sa façon les canons du concile du Vatican par où il est enseigné que c'est la raison et non pas l'autorité qui doit fournir les bases premières de la croyance religieuse. Le « libre examen », c'est la prétention d'ériger en règle absolue l'opinion individuelle ;

(1) 16 Janvier 1897, p. 90, col. 2.
(2) *Revue bleue*, du 24 avril 1897. Article de M. Recolin.

le catholicisme professe au contraire que l'opinion individuelle doit céder et se conformer aux exigences de la conscience sociale.

Mais l'auteur n'avoue pas moins qu'à un autre point de vue, la parole citée plus haut du *Spectator* l'a ravi. Car, si les anglicans reconnaissent qu'il serait facile de s'entendre avec le curé de Saint-Julien, ils reconnaissent par là même qu'il est facile de rentrer au giron du catholicisme. Et, lorsque le journal de la Haute-Église, *The Guardian*, écrit que ces *Lettres* peuvent servir aux vicaires anglicans comme aux curés catholiques (1), lorsque divers journaux suisses, par la plume de M. Ch. Secrétan, de M. Petavel-Ollif, de M. Ernest Naville (2), c'est-à-dire des plus nobles et larges esprits que le protestantisme ait produits dans ce temps, disent que les pasteurs protestants peuvent y puiser d'utiles conseils, l'auteur ne peut encore que se réjouir. Il a conscience de n'avoir en rien diminué la vérité catholique. Il n'a rien abandonné des rites, des pratiques, des sacrements, des dogmes, de l'autorité, et les sympathies du dehors cependant se sont éveillées en présence de ses personnages. Il a eu l'intime joie de sentir convenir avec sa pensée toutes les âmes sincè-

(1) 21 août 1895, p. 1242, col. 3.

(2) Voir à l'*Appendice*, l'article de M. Ernest Naville sur le *Journal d'un évêque*.

rement religieuses ; seuls les sectaires antireligieux ou les esprits irréligieux l'ont raillé ou vivement attaqué. Et pour les catholiques, quelques-uns l'ont jugé hardi en quelques points de détail ; nul, je pense, n'a mis en question sa sincérité ou sa foi.

V

Quant à la compétence de l'auteur, il se peut qu'elle ne soit pas réelle et, parmi ceux qui l'ont niée, il y a certainement de bons juges. Il n'est pas possible ici d'instituer une discussion sur ce point sans avoir l'air de faire un plaidoyer *pro domo*. Il sera pourtant bien permis de dire que, si cette incompétence était tout à fait aussi réelle qu'on le soutient, l'amusant quiproquo qui s'est produit au moment de la publication des *Lettres d'un curé de Campagne* et qui a duré jusqu'au moment où tout le monde a su qui était Yves le Querdec, ne se serait pas produit. Car beaucoup, parmi les lecteurs, ont cru que Yves le Querdec était un prêtre. Pour que tant d'ecclésiastiques aient cru reconnaître en lui un confrère, il faut bien qu'ils aient trouvé qu'il avait quelque connaissance de ce qui se passe dans les presbytères et les sacristies et par contre-coup aussi dans les évêchés.

Parmi les évêques mêmes, il y en a sans doute qui furent de cet avis pour que l'un d'entre eux et qui occupe un rang plus qu'ordinaire dans la hiérarchie ait écrit : « Comment avez-vous fait, Monsieur, pour entrer ainsi dans une soutane et acquérir cette connaissance parfaite des sujets qu'ignorent les laïques les plus instruits (1)? »

Si nous ne voulons pas ici remonter plus haut encore, c'est simplement par une réserve que la discrétion commande.

Il semble bien, à lire de telles appréciations que ni la qualité de laïque, ni l'ignorance des questions traitées n'aient paru constituer une présomption radicale d'incompétence aux yeux de l'autorité. Et, parmi les prêtres qui ont fait à l'auteur l'honneur de le lire en entier et qui ont bien voulu le comprendre, plus d'un a écrit ce qu'exprimait le rédacteur de la *Semaine religieuse* de Belley (2) en ces termes bienveillants :

Et maintenant, que des écrivains, d'humeur quelque peu chagrine, blâment un laïque de s'être immiscé dans des questions qui n'étaient pas de

(1) 2 novembre 1896. Après la réception et la lecture de la première partie du *Journal d'un évêque*. On trouvera à l'*Appendice* les nombreuses lettres de prêtres qui écrivirent au *Monde* dans l'enquête dont il est question plus haut. L'auteur conserve beaucoup de lettres d'évêques. La discrétion seule empêche de les publier.

(2) 27 février 1897, p. 144.

son ressort, qu'ils lui reprochent d'avoir voulu faire le procès du sacerdoce et même de l'épiscopat, ce sont des accusations qu'à notre humble avis, l'auteur ne mérite pas et contre lesquelles il pourra aisément se défendre en s'abritant derrière son ingénieuse fiction. Pour nous, nous ne voulons voir, dans cette tentative, que le désir sincère de faire le bien et de remuer des idées, discutables sans doute, mais qui, à l'usage, montrent ce qu'elles valent. De quelque manière que le bien se fasse, il faut avoir assez de largeur d'esprit pour s'en applaudir.

Un rédacteur du *Month* (1) écrivait à son tour :

Écrivain laïque, il remplit la tâche difficile d'esquisser un plan complet d'action sociale pour le sacerdoce français, avec tant de simplicité et de bonhomie et une appréciation si juste des difficultés qui ont jusqu'ici entravé cette action, que le plus susceptible des ecclésiastiques ne pourrait s'offenser d'un conseil si délicatement donné.

Or, ainsi qu'il a été expliqué plus haut, il n'y a pas même eu conseil.

Et cela vraiment n'est pas surprenant. L'auteur peut dire qu'en ces livres le mystère du sacerdoce reste inviolé. Tout ce qu'il y a de surnaturel et de mystique dans la formation du

(1) *The Month* est, comme chacun sait, la revue des RR. PP. jésuites anglais. L'article a pour titre : *Catholic France to-day*, et a paru dans la livraison de février 1897. On en trouvera la traduction intégrale à l'*Appendice*.

prêtre et dans ses fonctions est systématiquement laissé de côté. On ne voit de l'action sacerdotale que ce qui est naturel, social, extérieur, ce que tout homme peut voir et ce dont il est relativement aisé de juger. Que si l'auteur a cru pouvoir aborder les questions de la formation scientifique et littéraire du clergé, il a soigneusement laissé dans l'ombre la question de formation mystique. Il a poussé le scrupule jusqu'à s'abstenir sur des points où on le sollicitait de faire son évêque se prononcer, sur d'autres où la suite même de son récit semblait exiger une solution. C'est ainsi qu'il n'a pas voulu aborder la question de l'unité de catéchisme ni même celle de la gratuité des chaises soulevées toutes deux, l'an dernier, au Congrès ecclésiastique de Reims; que, dans la seconde partie du *Journal*, il s'est soigneusement abstenu de pronostiquer quelle pourrait être la conduite du Saint-Siège vis-à-vis du gouvernement français en cas de rupture brusque du Concordat. A la fin encore, il n'a pas voulu arrêter les termes du nouveau Concordat, ne voulant pas même avoir l'air de préjuger les résolutions définitives de Rome. Car, en des matières si délicates, on ne saurait être trop réservé et respectueux, et vraiment il n'appartient qu'au Saint-Siège de se décider en ces difficiles conjonctures, si jamais elles viennent à se produire.

Dans la suite de ces volumes l'auteur n'a ainsi eu d'autre dessein que d'aider, dans la faible mesure de ses forces à la diffusion de la pensée souverainement féconde de Léon XIII. C'est toujours le même dessein qui a inspiré le *Journal d'un Évêque*, comme les *Lettres d'un Curé*. A chaque page du *Journal*, on peut retrouver la trace des inspirations pontificales. C'est encore pour obéir à ces mêmes inspirations que la deuxième partie du *Journal* a été écrite. Chacun sait en effet que tous les efforts de la politique pontificale tendent à assurer le maintien du Concordat. Mais, parmi les catholiques, une fraction turbulente, parmi les sectaires un parti assez puissant ont les uns et les autres déclaré la guerre au traité conclu par Pie VII. M. Delahaye se faisait récemment, à Lyon, le porte-parole des premiers; les journaux radicaux expriment tous les jours les désirs des autres. Dans ces conjonctures l'auteur a pensé que le meilleur moyen de montrer aux uns et aux autres combien était fausse la route qu'ils poursuivaient était de dérouler à leurs yeux les conséquences de la rupture entre l'Église et l'État. Il a donc supposé le Concordat dénoncé, et il a fait voir aux catholiques par quelles terribles difficultés l'Église devrait passer avant de reconquérir sa liberté, en même temps qu'il a essayé de convaincre les sectaires que l'Église finirait par

triompher de toutes ces difficultés. Et la conclusion toute naturelle qui ressort de cette double exposition, c'est que Léon XIII a raison, que tout le monde a intérêt à l'écouter et à maintenir le *statu quo*. Loin donc d'être comme une prévision de l'échec final de la politique de Léon XIII, cette seconde partie du *Journal* n'a été écrite que pour fournir un argument en faveur de la sagesse de cette politique et par conséquent pour travailler à en assurer le succès. L'auteur espère fermement que c'est ce triomphe qui se réalisera, son livre n'est pas une prédiction conforme aux désirs ou des sectaires ou des réfractaires, mais au contraire un repoussoir destiné à détourner les esprits aussi bien des uns que des autres. C'est d'ailleurs tout à fait de cette façon que l'auteur avait présenté son dessein dans l'*Avertissement* qui précédait la publication de cette seconde partie (1). Les réfractaires français l'ont si bien senti qu'ils se sont acharnés à soulever contre ses écrits et ses intentions tous ceux sur lesquels ils ont eu quelque influence. Rien ne prouve mieux combien ils l'ont senti fidèle à l'intime pensée du Saint-Père,

(1) *Revue du Clergé Français*, 15 novembre 1896. Plus loin, p. 1.

Venant maintenant aux objections, aux critiques de détail, nous trouvons d'abord celle qui fut faite dès le début par quelques bons gentilshommes, à savoir que « toute la nouveauté des actes du curé de Saint-Julien consiste à traiter les nobles comme les premiers venus, sinon comme les derniers, comme leurs fermiers et leurs domestiques. » Et l'évêque de Châteaurenard a mis le comble à une telle insolence en refusant d'aller loger au château pour se contenter de l'hospitalité plus modeste du presbytère. Partout, en effet, dans ces livres, prêtre et évêque se montrent préoccupés de bien montrer leur indépendance vis-à-vis des grandes fortunes et des familles titrées.

Sur quoi on les a accusés de mauvais esprit et d'ingratitude. Il suffisait cependant de lire avec quelque soin les *Lettres d'un Curé de Campagne* pour voir que nul, plus que le curé de Saint-Julien, ne vénère l'aristocratie qui sait faire son devoir, c'est-à-dire qui sait réapprendre à servir pour reconquérir le droit de commander. On le voit assez par la façon dont il pousse le marquis de Saint-Julien à reconquérir par le service la popularité perdue par la morgue et la bouderie. Quant à ceux qui, réfractaires aux directions

romaines et semblables au comte de Beauregard, ne veulent paraître servir l'Église que pour s'en servir, on comprend très aisément que le prêtre, que l'évêque travaillent à se passer d'eux et même les combattent au besoin. Nul n'a le droit d'arguer des services antérieurs pour se dispenser de servir et pour demander l'injustice. Proclamer cette doctrine, ce n'est pas prêcher la guerre des classes, c'est refuser de reconnaître la domination illégitime d'une classe, et, par conséquent prendre le meilleur moyen pour que la guerre n'ait pas lieu de se produire. Les gens qui mettent leurs aumônes ou leur concours pour l'Église au prix de la docilité de l'Église offrent des concours peu enviables, car ils demandent à l'Église de se mettre au service de leurs rancunes, de leurs passions ou de leur inintelligence du temps présent. En les perdant, l'Église ne perd pas des serviteurs, mais des prétendants à la domination.

Le prêtre doit être l'homme de tous et, pour être l'homme de tous, il doit se résigner à s'éloigner de ceux qui veulent se trier et se mettre à part, qui réclament le commandement sans vouloir donner le service. Ceux des nobles qui se sont mis à l'écart n'ont pas à se plaindre qu'on les y laisse puisqu'ils ont mis leur gloire à s'y mettre eux-mêmes.

De même que des gentilshommes, oubliant la

noble figure du marquis de Saint-Julien, se sont plaints d'être maltraités, des patrons ont réclamé contre les paroles prêtées dans le *Curé de Canton* au tisseur, M. Seilledret. « Est-il possible qu'un patron ait de si bas sentiments ? » dit l'un. « Est-il utile de faire connaître l'existence de ces sentiments ? » dit un autre. Et l'on ne peut que répondre que les Seilledret qui vont jusqu'à l'extrême bout de ce qu'ils croient être leur droit patronal sont malheureusement légion, et que, puisqu'ils existent, on a le droit incontestable de les représenter au vif. S'ils veulent qu'on supprime le tableau de leur égoïsme, qu'ils commencent par supprimer eux-mêmes cet égoïsme.

Mais nul ne s'est plaint qu'un maire en sabots eût été représenté en posture un peu ridicule, nul n'a réclamé en faveur des ouvriers dont l'auteur a peint la mauvaise conduite et l'alcoolisme. Ce qui revient à peu près à dire : Il convient de taire les vice des forts, mais il est bon de mettre en relief ceux des faibles. Le but de l'auteur, est-il besoin de le dire ? a été tout autre. Il blâme les faibles tout comme les forts ; mais, s'il a une pitié plus tendre, il la réserve surtout pour les faibles. Car ce sont eux les plus excusables.

La critique la plus importante est celle que le R. P. Burnichon a faite dans les *Études* du système de discipline que l'auteur suppose établi

en 1921 par les jésuites dans leur collège de Mortais. Il n'est pas question ici d'instituer une polémique, mais il sera bien permis, ne serait-ce que pour l'apprendre aux Semaines religieuses qui, sans avoir lu le *Journal d'un Évêque*, ont applaudi avec plus de zèle que d'intelligence à l'article du P. Burnichon (1), de rappeler que le P. Recteur de Mortais n'a jamais eu la pensée de supprimer dans son collège *toute* discipline et *toute* obéissance, ainsi que le dit trop généreusement le R. P. Burnichon, mais de substituer à une certaine discipline et à une certaine obéissance une autre espèce d'obéissance et de discipline.

Les moyens employés au collège de Mortais sont-ils les meilleurs qu'on puisse rêver? C'est une question que l'on peut débattre et l'auteur n'est pas sûr lui-même qu'il emploierait, s'il avait charge d'âmes, les moyens qu'il a décrits; mais du moins il faut reconnaître que la question est posée de savoir si la même discipline

(1) Je vise ici en particulier l'*Aquitaine* de Bordeaux qui avait habitué Yves le Querdec à plus d'indulgence et se montre d'ordinaire plus soucieuse d'exactitude. Elle a reproduit, durant ce dernier carême, les passages les plus forts de l'article du P. Burnichon en les faisant suivre de commentaires qui prouvent que son rédacteur n'a pas même lu le *Journal d'un Évêque*. Car il est constamment question dans ces commentaires de l'évêque de Mortais. Or, il n'y a pas dans le *Journal d'un Évêque* d'évêque de Mortais. (*Aquitaine* du 19 mars 1897, p. 183-187.)

qui valait dans une société hiérarchiquement ordonnée est aussi suffisante dans une société démocratique.

Préserver la jeunesse des airs mauvais et des corruptions ambiantes est toujours le but, mais il y a deux manières de préserver : en mettant, par des précautions hygiéniques et plus ou moins artificielles, le sujet à l'abri des germes de corruption ; en le rendant au contraire réfractaire à la corruption. Or, quand les germes corrupteurs sont partout et flottent partout hors de certains milieux clos mais destinés à ne pas se renouveler à raison de leur clôture même, le seul procédé de préservation ne paraît-il pas être le procédé d'immunisation préventive? Que ce procédé soit difficile, qui le conteste? et dangereux, qui le nie (1)? mais qu'importe, s'il est nécessaire?

Voilà la question qui mérite la discussion, que l'auteur tranche pour sa part résolument en théorie comme le recteur de Mortais, qui n'a pas été discutée.

Ce sentiment qu'exprime le recteur de Mortais et dont on a trouvé bon de rire est celui qui

(1) Il est écrit en toutes lettres dans le *Journal d'un Évêque* dans les pages mêmes dont il est ici question : « Grande époque que celle où on ne peut se sauver qu'à force de luttes, de noblesse d'âme, de vigueur d'esprit, de générosité de cœur, mais époque bien dangereuse pour les faibles, les timides, les médiocres ! et l'humanité dans son ensemble n'est-elle pas plutôt composée de faiblesses et de médiocrités ? » 1re partie, p. 263.

angoisse à cette heure un grand nombre d'éducateurs, et les jeunes gens eux-mêmes sentent bien que tout n'est pas pour le mieux dans la façon dont, avec la meilleure volonté du monde, on les a trempés pour les luttes de la vie. Voici ce qu'on a pu lire récemment dans la Revue d'une Association dont la plupart des jeunes adhérents sont d'anciens élèves des premières maisons religieuses.

Ah! le cache-nez, quel rôle il a joué dans notre éducation et quelle confiance on avait en lui pour la lutte contre le courant d'air, ce croquemitaine moderne!

Nos parents craignaient les rhumes. Nos maîtres, plus que celles du corps, redoutaient pour nous les fluxions d'âme. Aussi quel luxe de précautions pour nons tenir chaudement, pour nous abriter du souffle ennemi venant du dehors par les entre-bâillements sur le monde, cependant réduits à l'indispensable. Nul vent funeste, nul souffle brutal n'arrivait jusqu'à notre nid tiède où l'on couvait notre venue, où poussait bien vite ce duvet lisse et soyeux qui fait si jolies les âmes d'enfants, mais d'un plumage, hélas! trop peu ferme pour résister aux brises violentes du large et qui trop souvent, à leur premier essai, se révèle incapable d'élévation ou de résistance, et les abandonne au tourbillon dont elles deviennent le jouet...

Je ne me targue pas de science pédagogique; mais est-il téméraire d'affirmer que l'infériorité qu'elle a vis-à-vis de l'innocence, la vertu la rachète par sa moindre fragilité? Les plumes de couvée trop douil-

lette et les plantes de serre trop chaude ont ceci de commun devant la tempête : que leur artificielle venue se flétrit au premier souffle, se brise au premier choc; tandis que les petites plantes rabougries et les ailes menues des roitelets, fortifiées par la lutte sont à l'épreuve des caprices du vent. Les âmes d'enfants trop dorlotées, trop préservées des contacts mauvais, ont elles aussi des reflets superbes de candeur naïve, de liliale fraîcheur ; mais en elles le feuillage s'est épanoui aux dépens de la tige, les qualités du cœur au détriment de la volonté. Gare le vent pour la première épreuve !

Cependant n'exagérons pas nos reproches à l'éducation de serre chaude; nous risquerions d'être injustes. Elle vaut mieux que celle du ruisseau, mieux encore que certaine culture en parterres ou en plates-bandes. A elle nous sommes redevables de ce que nous sommes et nous aurions trop mauvaise grâce à nous mépriser. Ce que nous avons en nous de meilleur c'est à elle que nous le devons — lâche qui l'oublierait ! — et peut-être, en somme, est-ce à nous seuls la faute de nos énergies trop peu développées, de notre initiative engourdie ! — Cela dit, je suis à l'aise (1).

La question est ainsi posée en excellents termes avec la justice nécessaire rendue aux intentions, sans la pointe d'acrimonie qui exaspère sous la plume injuste des pamphlétaires, avec la reconnaissance qu'on doit à des maîtres

(1) *Revue de l'Association de la Jeunesse catholique — L'initiative de pensée et d'action chez les catholiques*, par Henry Bazire (février 1897), p. 66.

très dévoués, avec la clairvoyance que donne la vie et qu'on se doit à soi-même.

Cette préoccupation d'exciter partout les énergies intérieures se manifeste continuellement dans ces livres. C'est elle qui a dicté certaines pages où l'on insiste sur la valeur des dispositions morales intérieures du directeur pour la direction des âmes. Mais encore une fois on n'a pas prétendu par là soutenir que cet intérieur ne dût pas être réglé par des principes rationnels et objectifs. La science morale est indispensable pour conduire les autres et se conduire soi-même, donc l'étude de la science est aussi nécessaire et il serait téméraire de s'en dispenser; mais ce qu'on a voulu dire, c'est que la science ne saurait suffire, que l'expérience intérieure doit donner le sentiment de ce que la science a décrit en termes abstraits et que cette expérience peut seule le faire reconnaître dans le concret. On a beau avoir lu les mystiques, si on n'a pas soi-même quelque peu vécu de leur vie, on ne sait guère plus ce qu'ils veulent dire qu'on ne connaît un pays pour en avoir lu la description dans une géographie.

VII

Un point sur lequel il a été insisté dans les trois ouvrages, c'est l'organisation de la solida-

rité catholique, en commençant par la paroisse rurale, puis par le canton pour venir après à l'arrondissement, au département, au pays entier, à l'aide de diverses associations, telles que le Tiers-Ordre Franciscain ou les Associations d'anciens élèves chrétiens. On s'est étonné que l'évêque de Châteaurenard ait voulu faire du Tiers-Ordre l'organe principal de la solidarité catholique. Quelqu'un a demandé pourquoi les Conférences de Saint-Vincent de Paul ne seraient pas aussi bien cet organe, et on s'est même quelque peu scandalisé de ce que quelques membres des Conférences étaient dépeints comme faisant grise mise au Tiers-Ordre. Or, par une inconséquence assez amusante, dans la lettre même qui énonçait ces amicales critiques et qui émanait d'un membre des Conférences, on pouvait lire des phrases analogues à celles-ci : « Pour être du Tiers-Ordre, il faut bien se mettre sous la direction des capucins. — Or, ne concevez-vous pas qu'il y ait des âmes à qui cette direction répugne ?..... Car les capucins peuvent être des religieux très pieux, très zélés..... ils n'en sont pas moins..... des capucins. » Il semble que rien ne prouve mieux que l'auteur du *Journal* n'a calomnié personne en attribuant à d'honorables chrétiens quelques préjugés.

Ce qu'établit cette lettre c'est que le Tiers-Ordre est très peu connu même des meilleurs et

qu'on aura peut-être de la peine à le faire accepter. Mais ici encore peu importe quel que soit le moyen par lequel pourra s'établir la solidarité catholique. L'essentiel est qu'elle s'établisse de façon quelconque. Un esprit très ouvert et très avisé, M. Cornély, reconnaissait récemment dans le *Gaulois* que, si les catholiques arrivaient à s'organiser comme le demande le *Journal d'un Évêque*, ils seraient incontestablement les maîtres de la situation intérieure. Soyons donc ou ne soyons pas tertiaires, cela au fond a peu d'importance; mais ce qui en a beaucoup, et qui est une question de vie ou de mort, c'est que, catholiques, nous soyons tous solidaires.

Et il en est de même pour tout ce dont il est question dans ces volumes. Quelle que soit la solution proposée, que l'auteur ne tient pas toujours nécessairement pour la meilleure, ainsi qu'il a été expliqué, mais pour la plus vraisemblable dans la position et avec le caractère de ses personnages, et alors même que vraiment il la croirait la meilleure, peu importe qu'on la critique, qu'on l'accepte ou qu'on la rejette. Le but prosélytique de ces ouvrages ne consiste pas à imposer des solutions, non pas même à en proposer, mais simplement à poser des questions. Par le fait même qu'on adoptait la forme du récit, il fallait bien, dès qu'une question était posée, la résoudre pratiquement, mais encore

une fois, ce qui vaut qu'on y réfléchisse et qu'on s'y arrête, ce n'est pas la solution en elle-même, c'est la question. Et cela est si vrai, que parfois on s'est arrêté à la solution qui pouvait, par son exagération même, frapper davantage. C'est une sorte d'hyperbole en action dont l'effet doit être le même que celui de l'hyperbole dans le discours. Il fallait parfois étonner et même scandaliser pour qu'on s'aperçût qu'il y avait une question que la coutume tranquille empêchait de voir. De même, ainsi qu'il a été dit dans l'*Avertissement* mis en tête du second tirage de la première partie du *Journal*, il a fallu plus d'une fois grossir les traits des choses qui paraissaient devoir être réformées, jusqu'aux extrêmes limites du vraisemblable. Ce sont là autant de procédés littéraires qui n'impliquent pas plus la croyance à la réalité des choses que l'usage des tropes dans le discours.

Tout cela explique assez que, pour bien lire ces livres, il faut se libérer de l'esprit béotien. Ceux qui sont habitués à ne parler que par aphorismes et à ne penser que par dogmatiques sentences, ceux qui, accoutumés à régenter le monde tout de leur haut, s'imaginent que les autres veulent régenter comme eux, feront bien de s'abstenir. Ils ne comprendraient pas. Là où l'auteur a voulu simplement, le sourire aux

lèvres, éveiller l'attention et dire : Le coutumier est-il toujours le meilleur? ils croiront qu'il a voulu condamner entièrement la coutume. Là où l'auteur n'a voulu qu'insinuer qu'il y aurait peut-être quelque chose à modifier dans le langage et dans la pratique, ils penseront qu'il a voulu imposer une règle de conduite. Ce n'est pas ainsi qu'il faut lire. Il faut simplement suivre le récit, noter les idées nouvelles pour les examiner après tout à loisir, puis, le livre refermé, ne plus le rouvrir et surtout ne point songer à s'en faire un guide. C'est un esprit qu'on y a voulu mettre, un arome qu'on y a voulu enfermer; qu'on s'imprègne seulement de cet arome, qu'on se pénètre de cet esprit; l'auteur croit pouvoir les recommander, ils ne viennent pas de lui : c'est l'esprit de l'Évangile, c'est l'arome qui sort des plaies du Sauveur Jésus. Tout le reste qui est de l'auteur, les observations, les critiques, les questions, les solutions, cela n'a point de vaieur et peut être discuté, rejeté ou retenu selon les circonstances, les raisons et les volontés.

Et quant à ceux du dehors, chrétiens séparés ou libres penseurs, l'auteur a conscience de n'avoir pas diminué à leurs yeux l'idée que l'on doit se faire du sacerdoce catholique. Il a été vif en quelques critiques. On reconnaîtra, si l'on veut bien lire, que c'est en celles qui tou-

chent à des choses extérieures; sur des points plus intérieurs et plus délicats où il eût pu appuyer, où il aurait appuyé s'il se fût senti l'autorité que donne le sacerdoce, il s'est contenté de soulever les draperies d'une main légère, assez pour éveiller les attentions bienveillantes, pas assez pour donner un aliment aux malveillances. Il ne semble pas que sa tentative ait absolument échoué, il semble au contraire qu'il a fait prendre, à quelques-uns qui ne le connaissaient pas, une assez haute idée du vrai sacerdoce de Jésus-Christ.

Paris, le 8 mai 1897.

Y. Q.

LE

JOURNAL D'UN ÉVÊQUE

DEUXIÈME PARTIE

AVERTISSEMENT

Les pages qui vont suivre n'ont pas la prétention de prophétiser. L'auteur n'a rien qui lui permette ce rôle. Elles n'ont pas davantage pour but de pousser à la rupture du concordat. Nous sommes au contraire partisan convaincu du maintien de ce contrat respectable et de son exécution loyale. Mais enfin, hors de l'Église, les sectaires s'agitent pour détruire l'œuvre de Napoléon, et, dans l'Église même, un petit nombre d'imprudents, séduits par le mirage de la liberté, accepteraient volontiers de voir déchirer l'œuvre de Pie VII.

Bien que la sage politique de Léon XIII ait éloigné pour longtemps de redoutables éventualités, la dénonciation du Concordat n'en est pas moins une hypothèse qui mérite qu'on s'y arrête.

Il a donc paru bon d'examiner cette hypothèse et de faire voir en quelles inextricables difficultés l'État et l'Église se trouveraient engagés; par quelle sorte de nécessité l'État se verrait amené à se faire persécuteur et au prix de quelles souffrances et de quels travaux l'Église pourrait arriver à conquérir sa liberté. Parlant donc de la rupture du Concordat comme d'un fait accompli, loin de vouloir plaider en faveur de cette rupture, nous croyons au contraire parler de façon à la prévenir comme le médecin veut prévenir les imprudences de son malade en lui déroulant la série des conséquences funestes qui pourraient résulter de la réalisation de ses fantaisies.

Y. Q.

DEUXIÈME PARTIE

APRÈS LE CONCORDAT

I

LA SUPPRESSION DU BUDGET DES CULTES.

Le 10 janvier 1923. — Donc c'est fait. L'iniquité est consommée. L'indemnité payée au clergé en vertu du Concordat sous la forme du budget du culte, pour dédommager quelque peu l'Église de la spoliation de ses biens durant la période révolutionnaire, est désormais supprimée. Nous devions nous y attendre et nous nous y attendions. Cela menaçait depuis trente ans. Pourtant quelques-uns d'entre nous ont été surpris. Mais heureusement les mesures d'ensemble étaient arrêtées. L'Église de France n'a pas été prise au dépourvu. Depuis près d'un an, nous nous préparions à ce coup et, dès le second jour de l'année, tous les évêques ont expédié à leurs curés un mandement qui a dû être lu en chaire dimanche dernier dans toutes les églises de France et dans lequel sont promulguées, avec nos énergiques protestations en faveur du droit méconnu, les mesures que nous avons, d'un commun accord, décidé de prendre pour assurer la subsistance des prêtres et le service des autels.

Mais il faut reprendre les choses de plus haut, me bien rappeler à moi-même les détails principaux de tous ces événements. Un jour peut-être je serai bien

aise de retrouver mes souvenirs fixés dans ces pages.

L'année dernière le budget était en retard. Ce fut une des raisons pour lesquelles le gouvernement put enlever la majorité. Mais, à la rentrée de novembre, le ministère relativement modéré fut renversé ; un ministère radical-socialiste a pris le pouvoir et, dès ce moment, il a paru clair que le mot d'ordre était donné et que le budget des cultes allait décidément disparaître. Et d'abord le gouvernement a fait voter aux deux Chambres une motion préalable par laquelle, « pour remédier aux inconvénients nombreux qui résultent des douzièmes provisoires et du retard dans le vote du budget des dépenses, chaque Assemblée prenait la résolution de voter ce budget avant le 1er janvier ». On a eu beau essayer de démontrer au Sénat qu'une telle résolution n'allait à rien moins qu'à signer son abdication, la haute assemblée, terrorisée par les criailleries des journaux et les menaces peu voilées du gouvernement et des députés, a voté ce qu'on a voulu.

Or, à la Chambre des députés, on s'est arrangé, ainsi qu'il était aisé de le prévoir, de façon que le Sénat ait à peine quarante-huit heures pour la discussion publique et le vote. Et en outre on a eu recours à des artifices de procédure. On a commencé par voter au chapitre des pensions civiles une augmentation de dépenses de trente-cinq millions, précisément égale à la totalité du buget des cultes. On n'a pas eu de peine à justifier cette augmentation. Depuis une quinzaine d'années le chiffre des pen-

sions de retraite des fonctionnaires s'est accru dans de telles proportions que l'on a dû, sinon en droit, du moins en fait, reculer l'âge de la mise à la retraite. Si l'on n'avait pris des mesures de précaution, le service des pensions eût à lui seul absorbé bientôt plus de la moitié du budget. Aussi, depuis assez longtemps les divers ministères n'accordent-ils plus que très difficilement la mise à la retraite à ceux qui la sollicitent. On n'y admet d'office que les gens tout à fait infirmes ou les fonctionnaires dont le nez déplaît aux gens influents. Pour ceux-ci même parfois on devance l'âge ; aux mieux portants, dès la cinquantaine, on découvre des infirmités, et ils sont tellement nombreux qu'à eux seuls ils épuisent presque les crédits. En sorte que les administrations sont toutes peuplées de vieillards, l'avancement est arrêté, les jeunes se pressent à l'entrée des carrières, et on ne peut leur donner satisfaction.

Aussi, quand un député de la gauche radicale vint proposer d'augmenter le crédit de trente-cinq millions, on peut juger quelle fut la sympathie de l'assemblée. Trente-cinq millions! Quelle aubaine! Que de solliciteurs on allait enfin pouvoir satisfaire et que de votes excellents on allait récompenser! On manifesta cependant quelques scrupules. Un opportuniste grincheux demanda sur quelles ressources on trouverait les fonds nécessaires à cette augmentation de crédit. Un député catholique, qui voyait loin, demanda que l'on rejetât le vote après l'examen total du budget, afin d'être bien sûr que l'on trouverait dans les excédents disponibles de quoi faire face à cette

dépense nouvelle. Le signataire de la proposition répondit qu'il fallait voter cette mesure que le pays attendait avec impatience et que, pour lui, il se faisait fort d'indiquer sur chaque budget les économies qui pourraient permettre de combler le découvert. On demanda l'opinion du gouvernement. Le ministre des finances fit ses réserves, mais ne s'opposa pas à l'adoption de la proposition, quitte à trouver plus tard les moyens pratiques de la réaliser. Enfin le président du conseil, directement interpellé, comme pour bien marquer l'importance politique que le gouvernement et son parti donnaient à cette proposition, monta à la tribune et assura que le gouvernement saurait bien, sans désorganiser aucun service essentiel, trouver au moment voulu les ressources nécessaires. On eut beau, à droite, demander quelques éclaircissements, le ministre les refusa hautement. On passa au vote. Il fut ce qu'il ne pouvait manquer d'être, c'est-à-dire presque unanime. Comment, en effet, refuser de voter une proposition dont l'urgence était évidente, alors que le gouvernement se faisait fort de la rendre réalisable sans rien désorganiser, à l'aide d'intelligentes économies?

Seuls une vingtaine de membres de la droite eurent le courage de s'abstenir, les uns par esprit d'opposition irréconciliable; les autres, catholiques, frappés de l'identité des chiffres avec ceux du budget des cultes, par clairvoyance. Le lendemain tous les journaux, même ceux de droite, à l'exception de deux ou trois, vantaient l'auteur de la proposition. On n'avait pas assez d'ironies ou même d'injures

pour les abstentionnistes. Un grand mouvement de satisfaction se manifesta dans le pays. Quelles sont les familles où il n'y a pas quelque vieux fonctionnaire qui désire se retirer, quelque aspirant fonctionnaire qui désire entrer en place?

Ceci se passait à la fin du mois de novembre.

Durant tout le mois de décembre la discussion du budget continua. On paraissait avoir oublié le trou creusé par le vote des trente-cinq millions destinés aux pensions civiles; chaque fois qu'un député proposait des économies, le ministre compétent venait déclarer que tous les services seraient désorganisés. Chose étrange! L'extrême gauche était la moins acharnée à proposer ces économies. Comme un seul homme elle s'entendait pour voter avec le gouvernement. Et l'on pouvait voir, jusque sur les bancs du centre, les députés connus pour être affiliés aux Loges déposer leurs bulletins en chaque occasion contre les économies en faveur du ministère.

Cependant, malgré les efforts de la droite et d'une partie du centre, le budget des cultes ne venait pas en discussion. Tantôt le rapport n'était pas achevé et tantôt le rapporteur était malade ou absent. Bientôt il fut évident que la tactique de la gauche consistait à le rejeter tout à la fin de la discussion. Le gouvernement y prêtait les mains. Il refusa cependant de le dire : ouvertement et directement mis en cause par la droite, le président du conseil se contenta de dire que la Chambre était maîtresse de son ordre du jour et qu'il ne se reconnaissait que le droit de suivre l'ordre qu'elle voudrait bien fixer. L'extrême

gauche, démasquant alors ses batteries, déposa une motion par laquelle il fut décidé que le budget des cultes serait discuté le dernier. On était au 15 décembre.

Dès lors il fut évident que ce budget était menacé. Les discussions commencèrent dans la presse et, d'un commun accord, les députés de la droite et du centre votèrent très vite les autres budgets pour donner à la discussion dans le Parlement l'ampleur qu'elle méritait. La gauche au contraire paraissait fort peu pressée. Ce fut enfin le 26 décembre que la discussion s'ouvrit.

Un député de l'extrême gauche proposa purement et simplement à l'assemblée de refuser de passer à la discussion des articles et réédita à cette occasion le discours que l'on faisait chaque année depuis plus de quarante ans. Un député de la droite répondit. On répliqua et on répondit encore. La discussion fut renvoyée au lendemain pour entendre l'avis du gouvernement.

Le ministre des cultes dit qu'il ne voyait pas, si l'on ne votait pas le budget, comment le service des cultes pourrait être assuré, que la Chambre avait donc à décider d'abord si elle entendait que ce service fût conservé. Un discours de la droite amena le président du conseil à se prononcer sur le fond même de la question. Celui-ci exposa que, comme homme libre de toute croyance et de toute liaison avec un culte quelconque, il ne pensait pas que l'entretien du culte fût une nécessité nationale, que cependant, comme chef du gouvernement, il pensait qu'il vau-

drait mieux maintenir les choses en l'état et ne pas faire ainsi sans nécessité un saut redoutable dans l'inconnu, mais qu'au demeurant le gouvernement, tout en indiquant ses préférences politiques, se chargerait de faire exécuter la volonté du Parlement, quelle qu'elle fût.

Un député de l'extrême gauche se répandit alors en injures contre le christianisme et contre l'Église. Il prêcha l'émancipation du peuple et de la pensée, l'émancipation de l'État. Un député de la droite répondit et rappela que le budget du culte catholique avait le caractère d'une indemnité et d'un contrat avec une puissance étrangère. Il mit ainsi en cause le garde des sceaux et le ministre des affaires étrangères. Le premier répondit que la question de propriété et d'indemnité était dès longtemps jugée, que les évêques et les prêtres étaient des fonctionnaires de l'État, que dès lors leur traitement était un salaire et que, juridiquement, l'État avait incontestablement le droit, en supprimant la fonction, de supprimer aussi le salaire.

Le ministre des affaires étrangères soutint que le Concordat, de même que tous les traités, était susceptible de dénonciation et de revision, qu'au surplus il ne lui était pas démontré que la suppression du budget des cultes dût interrompre nécessairement les relations diplomatiques avec le Saint-Père, ni même rendre infailliblement caduques toutes les dispositions du Concordat, mais que lui, comme son collègue le garde des sceaux, donnait des explications uniquement dans le but d'éclairer la Chambre, que,

pour la question politique, ils s'en référaient l'un et l'autre à ce que venait de dire le président du conseil.

La discussion fut encore renvoyée au lendemain, 28 décembre. Le député qui avait déposé la proposition d'augmentation des pensions civiles monta le premier à la tribune et dit, imitant — de loin — le discours de Mirabeau sur la banqueroute : « Messieurs, vous avez, en votant à la presque unanimité la proposition que j'ai eu l'honneur de déposer, décidé de consacrer trente-cinq millions à l'augmentation du nombre des pensions civiles. Vous avez par là excité de vives et très nombreuses espérances; vous ne pouvez faire banqueroute à vos engagements. Il faut donc trouver des ressources. Vous n'avez pu les trouver en faisant des économies partielles sur les différents budgets. Vous n'avez plus en face de vous que le budget des cultes, dont précisément la somme totale est égale à l'augmentation que vous avez accordée au chapitre des pensions. Il n'y a pas de milieu : il faut ou détruire les espérances que vous avez fait naître, continuer d'imposer à de bons serviteurs du pays les retards injustes que votre esprit de bienveillance et d'équité a voulu faire cesser, ou supprimer le budget des cultes. » Il développa ce dilemme et ajouta que, pour lui, il n'eût pas mieux demandé que de trouver d'autres ressources, mais qu'en face de l'intérêt évident de la nation tout entière, représentée par ses fonctionnaires, et le souci de donner satisfaction aux sentiments respectables sans doute, mais en somme particuliers, d'un certain nombre de citoyens, il ne

pouvait hésiter. Il insinua enfin que le culte ne serait pas pour cela interrompu, que les prêtres, après un moment de trouble, où il entrerait moins de gêne que de dépit, trouveraient d'autres ressources.

On demanda l'avis du gouvernement. Le ministre des finances déclara qu'en effet, il fallait choisir entre le maintien de l'augmentation accordée aux pensions civiles et la suppression du budget des cultes.

Ce fut alors qu'un député demeuré jusque-là obscur et presque inconnu, un prêtre envoyé récemment au Parlement par une circonscription ouvrière de l'Est, prononça le seul discours véritablement digne du sujet qui ait été prononcé dans cette discussion.

Il dénonça la louche et déloyale manœuvre par laquelle les sectaires, surprenant la bonne foi d'une partie de l'assemblée, avaient tenté d'approcher du but qu'ils visaient depuis quarante ans. Il mit au jour les détours et les faux-fuyants des ministres. Laissant de côté les questions de propriété, de justice, de droit national ou même international soulevées par la question, il alla droit à la question politique : Veut-on la séparation de l'Église et de l'État et, si on la veut, la veut-on loyalement en laissant à l'Église les libertés nécessaires à son existence, ou veut-on attenter à la liberté de conscience des catholiques, mettre une entrave à l'exercice de leur religion ? Et quel sera enfin le régime qui résultera de la suppression du budget des cultes sans que le Concordat soit nettement dénoncé, sans qu'aucune mesure législative ait préparé l'établissement du nouveau régime ? S'adressant enfin aux ministres et à la

majorité il leur dit : « Le régime que vous nous préparez, je le connais, c'est le régime de la suspicion et de la persécution hypocrites : vous voulez affamer l'Église pour l'asservir ou la mieux détruire, et cela sans franchise, sans honneur, par des détours indignes et de la France et de nous. Vous avez eu peur de combattre en face. »

Revenant enfin sur la déloyauté manifeste de la discussion, il accusa de « jésuitisme » les ministres et les meneurs, et il termina enfin en flétrissant la majorité qui s'apprêtait à voter des noms de Gribouille et de Tartuffe.

Le discours est fort peu académique, mais tout à fait passionnant. L'orateur a, paraît-il, une voix très forte qui, dominant le tumulte, finit par s'imposer. Son discours, qui ne tient guère que huit colonnes de l'*Officiel*, dura cependant près de trois heures, haché de toutes sortes d'interruptions. Mais il se fit écouter, il montra très clairement l'équivoque, le peu de courage et de franchise des meneurs, et ses paroles ont eu un immense retentissement.

Le président du conseil monta une dernière fois à la tribune et dit qu'après avoir examiné la situation avec ses collègues, il ne lui semblait pas que la suppression du budget des cultes dût bouleverser les relations de l'Église et de l'État. Les cultes divers continueraient à jouir des églises et des presbytères, le gouvernement continuerait à nommer les évêques et les curés-doyens, rien ne serait changé aux relations antérieures : seulement les évêques, les prêtres, les pasteurs et les rabbins cesseraient d'émarger di-

rectement au budget; quant aux réparations aux églises et aux presbytères, les cultes pouvant être considérés comme locataires, le code civil réglait lui-même la répartition des réparations, celles qui incombent au locataire, celles qui sont à la charge des propriétaires, État, département ou commune.

Quelques orateurs de droite voulurent montrer combien tout ce plan était artificiel et précaire. On ne voulut rien entendre. On passa au vote. Des israélites et des protestants demandèrent la division. Le budget du culte catholique fut supprimé le premier par 318 voix contre 196, pas un vote franc-maçon même du centre n'a manqué dans l'urne; le budget du culte protestant, après un débat assez vif, eut le même sort par 280 voix contre 250, et enfin le budget du culte israélite par 275 voix contre 203. Le budget du culte musulman fut conservé pour l'Algérie. Le dernier vote eut lieu le 28 décembre à dix heures et demie du soir.

Au Sénat l'ordre de la discussion fut interverti. Dès le 30 décembre au matin, après un semblant de discussion générale on passa tout de suite au budget des cultes. Un grand et noble discours d'un sénateur du centre faillit raffermir les courages ébranlés et rallier un moment une majorité; mais, par un artifice de procédure on suspendit la séance avant de passer au vote; dans l'intervalle, l'effet du discours fut effacé par des influences d'autre nature, et le soir enfin le budget des cultes était supprimé.

Tous les évêques de France étaient prévenus. Dans les réunions diverses de l'année nous avions pris

nos mesures. Toutes les valises étaient bouclées. Échappant aux investigations sagaces des commissaires des diverses gares, le 31 décembre dans la matinée nous étions à peu près tous réunis dans une grande ville du centre soigneusement choisie à la fois pour les facilités qu'elle offre à une concentration et pour les moyens dont on y dispose pour soustraire à la curiosité du public ou aux indiscrétions de la police une réunion, fût-elle même plus importante.

Il fallait que chacun de nous fût de retour le lendemain dans son diocèse. Nos instants étaient donc comptés. Nous nous mîmes promptement d'accord sur le texte d'une protestation à adresser au public, d'une adresse au Saint-Père. Nous arrêtâmes aussi les principales lignes de la conduite à tenir : 1° cesser immédiatement toute relation avec le gouvernement et ses représentants, sauf pour l'usage des locaux laissés à notre disposition, laisser sans réponse toute lettre qui n'aurait pas pour objet une affaire relative à ces locaux ; 2° ne plus convoquer les maires comme tels aux réunions des conseils de fabrique et ne plus les y admettre ; 3° faire d'abord chaque dimanche une quête dans toutes les églises pour subvenir à la subsistance des prêtres, en attendant que nous puissions nous entendre de nouveau sur la manière de nous procurer des ressources ; 4° interdire aux prêtres d'accepter l'hospitalité dans les familles ou même les dons manuels qui auraient une certaine importance. Toutes les offres et les dons devront être centralisés dans les évêchés. Il

importe en effet que tous les prêtres puissent vivre, que les uns ne soient pas privés de tout, tandis que les autres seront comblés ; il importe aussi qu'aucune famille, si bien intentionnée qu'elle soit, n'héberge le prêtre, ni fournisse directement à sa subsistance, en sorte que le prêtre risque d'apparaître non plus comme le pasteur de tous, mais comme le familier, le commensal et peut-être presque le domestique de quelques-uns.

C'est sur ma proposition qu'a été votée cette dernière résolution. J'ai eu à insister fortement pour qu'on l'adoptât. Il est enfin convenu que nous aurons encore une autre réunion semblable dans le courant de ce mois. Une convocation sera envoyée par télégramme à des adresses et en un langage convenus. Trois des plus jeunes, parmi lesquels je me trouve, sont chargés de choisir la ville, le moment, et d'envoyer les convocations convenues, pour éviter toute entrave de la part du gouvernement. Nous déciderons alors s'il y a lieu de nous réunir solennellement.

Le 1er janvier nous étions à peu près tous rentrés au chef-lieu de nos diocèses. Nous avons reçu les mêmes visites officielles que l'an passé. Partout les préfets se sont présentés à l'évêché; partout on les a reçus et la visite a été rendue; partout les préfets ont dit que les relations n'étaient pas rompues, que le Concordat n'était pas dénoncé, que le budget, bien qu'ayant été supprimé cette année, pourrait bien être rétabli pour l'exercice suivant, qu'en conséquence il n'y avait à peu près rien de changé et

que le gouvernement entendait maintenir tout le reste du Concordat; partout il fut répondu que les relations personnelles demeureraient courtoises, comme elles l'avaient toujours été, mais que, quant aux relations d'affaires, il ne dépendait pas des prélats que les conséquences inévitables du vote du Parlement, approuvé par le ministère, ne se produisissent pas.

L'émotion, ainsi qu'on peut le penser, a été immense dans le clergé et parmi les fidèles. Nous avons tous, d'un consentement unanime, par des lettres particulières, ordonné aux prêtres de garder la plus extrême réserve. Il était difficile de contenir les fidèles.

Dès le lendemain du vote définitif, alors que les journaux purement religieux, tels que l'*Univers*, la *Croix*, le *Peuple français*, la *Vérité*, le *Globe catholique*, hésitaient encore, attendant des ordres ou du moins des indications, les journaux d'opposition purement monarchique ouvraient bruyamment des listes de souscription, les journaux monarchiques des départements emboîtaient le pas. Les souscriptions affluèrent les deux premiers jours, à peu près toutes accompagnées d'injures à l'adresse de la République, des constitutionnels, des évêques même et des prêtres qui, acceptant la constitution, avaient obéi aux Papes. Le thème constant de tous ces journaux était : « L'Église a abandonné les monarchistes pour aller aux républicains; à l'heure du péril, ce sont les républicains qui l'asservissent, les monarchistes qui la défendent. » — Et ainsi se continuait cette politique

néfaste qui consiste à rendre l'Église solidaire d'un parti qui ne représente plus que des souvenirs, de troubles espérances et l'opinion d'une infime minorité.

Il fallait parer ce coup, à tout prix conserver notre indépendance. Pour cela, avant toute chose, la nécessité s'imposait d'ouvrir une souscription dans les journaux purement religieux. J'écrivis de ma propre initiative aux cinq grands journaux de Paris que j'ai nommés plus haut, les engageant à ouvrir une souscription en faisant entendre qu'ils étaient les seuls à avoir reçu mission pour cela. Et en même temps je sollicitai l'avis de tous mes confrères dans l'épiscopat. J'insistai pour leur montrer la nécessité d'avoir avec notre presse des relations plus suivies et presque officielles, non pour la diriger, mais du moins pour l'encourager et la renseigner. A propos de la souscription en particulier, je montrai la nécessité : 1° de mêler et de confondre dans une caisse nationale commune les produits des souscriptions ouvertes dans les grands journaux parisiens, quitte à en retenir une partie destinée à être versée entre les mains du cardinal archevêque de Paris pour subvenir aux besoins particuliers de son diocèse; 2° d'ouvrir dans les *Semaines religieuses* des souscriptions qui, mêlées et confondues avec le produit des souscriptions des autres journaux des départements, seraient versées entre les mains de l'évêque diocésain. Pour les souscriptions envoyées aux journaux qui dépassent les limites d'un diocèse, il y aura lieu d'en tenir compte en vue d'une répartition ultérieure.

Mais ce qui importe avant tout, c'est que les souscriptions ne soient faites qu'au seul titre catholique et que toute question politique en soit écartée.

En même temps que j'écrivais aux évêques, dans ma lettre aux grands journaux catholiques de Paris, je priais les directeurs de ces journaux de développer eux-mêmes ces idées, si elles leur paraissaient justes, et j'ajoutais qu'il me semblait que cette tactique servait leur cause et même leurs intérêts en leur donnant cette note originale et caractéristique qui leur avait trop souvent manqué. — Mais il y a là de graves questions et qui ne peuvent être résolues que dans une assemblée nouvelle de tous les évêques.

Les journaux qui n'avaient que des visées politiques ont paru assez déconcertés quand ils ont vu que leurs confrères, à peu de jours de distance, ouvraient aussi une souscription et que le produit de leurs collectes devrait se confondre avec le produit de toutes les autres dans une caisse commune. Chez ceux-ci l'enthousiasme pour la souscription a visiblement baissé. D'autres, plus sincèrement religieux, ont continué à faire de chaleureux appels à la charité des fidèles. Ce sont là autant d'indices dont il faut bien tenir compte pour savoir au juste sur qui nous pouvons compter.

En attendant, depuis à peine huit jours que les souscriptions sont ouvertes, il a été recueilli près de quatre millions, c'est-à-dire de quoi remplacer pendant près de deux mois les fonds qui nous étaient alloués par la dotation des cultes. D'ici là nous avons

le temps de nous organiser et de voir venir. Car il serait insensé de nous fier à la continuation de ce mouvement. Ce n'est qu'un premier élan, un beau feu, mais sans doute un feu de paille. Il faut trouver des ressources constantes et régulières.

A tous ceux, prêtres ou fidèles, ou même fonctionnaires et mondains indifférents qui viennent, tout affairés et bourdonnants, voir à l'évêché comment nous prenons la chose, je montre le même visage souriant et calme. « Le Parlement a commis une iniquité, mais nous avons pleine confiance en la Providence, nous vivrons comme nous pourrons, peut-être avec moins d'aisance mais avec plus de liberté. »

Le 12 janvier. — Je suis informé par les curés que les offres d'hospitalité affluent. Des châteaux, des maisons de campagne s'offrent pour loger le curé et on propose de subvenir aux frais de sa nourriture. Je réponds à tous de prendre acte de ces offres, de remercier et de dire qu'il n'y a pas urgence, qu'on verra plus tard. Les dons en nature ou en argent peuvent être acceptés, mais à la condition que leur valeur soit versée dans la caisse commune du diocèse.

Le gouvernement est, paraît-il, furieux de notre réunion du 31 décembre. Il est décidé à empêcher à tout prix que la chose se renouvelle. J'en ai été assuré par un pli ministériel accompagné d'une lettre préfectorale. Ainsi qu'il avait été convenu, je n'ai pas accusé réception. Les journaux ont publié hier soir le communiqué gouvernemental. Ce soir les

journaux religieux de Paris publieront la note suivante :

« Si nous sommes bien informés, aucun de Nosseigneurs les évêques n'a accusé réception au ministre des cultes de la communication qu'il a cru devoir leur adresser.

« Il serait par trop commode de ne plus payer et de vouloir encore s'arroger des droits. »

Nous verrons ce que répondra le gouvernement.

Le 15 janvier. — Le préfet s'est présenté hier à l'évêché. J'ai envoyé l'abbé Gallet pour lui dire que je ne demandais pas mieux que de l'entretenir à titre d'homme privé, mais que je me refusais absolument à avoir un entretien avec le préfet du département. Un moment décontenancé, il a cependant insisté pour me voir au titre que je voudrais.

Je l'ai alors reçu dans le petit salon qui précède mon cabinet. Il a voulu m'entretenir de nos affaires, j'ai eu l'air de ne pas entendre, je lui ai demandé des nouvelles de la préfète, et causé du temps qu'il fait — neigeux et froid entre parenthèses. — Il a insisté. Je me suis levé alors et je lui ai dit :

— Par le fait seul de la suppression du budget des cultes, nous considérons le Concordat comme dénoncé, les articles organiques tombent par là-même, nous redevenons des citoyens comme les autres et nous ne devons aucun compte au gouvernement de nos allées et venues. Si le gouvernement tentait par la force de s'y opposer, il pourrait compter

que ses agents seraient poursuivis pour arrestation arbitraire.

— Cependant, Monseigneur, ce palais que vous habitez, vous ne l'habitez qu'en vertu du Concordat.

— Je suis prêt à en sortir quand vous voudrez. Mais je vous préviens qu'il faudra me mettre dehors.

Le préfet s'est retiré, mais que je suis donc impatient de savoir ce qui se fait ailleurs et comment ont agi mes vénérables confrères ! Il faut nous réunir le plus tôt possible et avant tout créer un organe qui nous mette les uns avec les autres en communication rapide et sûre. J'écris ce soir à mes deux confrères chargés avec moi de la préparation d'une réunion nouvelle

Le 16 janvier. — Il fallait que la réunion fût bien nécessaire. Ce matin j'ai reçu une lettre de chacun de mes deux confrères me répétant à peu près dans les mêmes termes ce que je leur écrivais moi-même hier au soir. Nous nous réunirons tous les trois dans la journée de demain.

J'ai envoyé les quatre chanoines les plus ingambes, tous ces derniers dimanches, assister au prône de diverses paroisses rurales sur les points les plus différents du diocèse. Ils continuent ainsi la besogne d'inspecteurs que je leur avais confiée dans les derniers mois de l'année dernière. Tous me disent que les curés sont très prudents, que leur zèle est échauffé plutôt qu'amoindri par la prévision des luttes prochaines.

Cependant j'ai vu les membres les plus influents

de toutes nos associations. Il a été décidé que des conférences allaient être faites dans toutes les paroisses rurales par des hommes capables de se faire écouter. On choisira de préférence pour chaque paroisse les conférenciers qui y ont déjà porté la parole sur d'autres matières. Car j'ai trouvé tout organisée dans le diocèse à mon arrivée, une association de conférences rurales composée de jeunes gens qui, dans chaque arrondissement, se sont distribué les cantons et les communes et vont, chaque fois qu'il y a un événement intéressant : découverte, voyage, expédition coloniale ou même changement d'orientation politique, mettre au courant les paysans. Dans plusieurs diocèses existent des associations semblables. Elles se recrutent parmi les jeunes catholiques désireux de servir et capables de le faire. Elles ont pour guide et pour organe une revue qui se publie à Paris, où l'on signale les sujets qui peuvent intéresser les diverses régions du pays et où l'on donne tous les renseignements nécessaires pour les conférences, parfois la conférence elle-même toute faite. N'entre pas qui veut dans cette élite de conférenciers : elle est soigneusement fermée à tous ceux qui, par la légèreté de leur conduite, ne s'imposent pas au respect de l'auditoire. Il ne suffit pas d'avoir fait ses classes pour y entrer, il faut encore porter la parole avec convenance et autorité ; les quartiers de noblesse, la particule ou le renom de vieille bourgeoisie n'y servent de rien; on admet aussi bien les employés de commerce et les travailleurs manuels que les jeunes hommes les plus di-

plômés et les plus titrés ; on n'exige que deux choses : la respectabilité de la conduite individuelle, le désir de servir la cause de Dieu et le talent nécessaire au moins pour s'assimiler les conférences de la revue et les débiter avec autorité en s'adaptant aux divers milieux. Sont soigneusement mis à l'écart les dissipés, les brouillons et les amateurs de réclame et de tapage.

Il est bien clair que les ambitions politiques ne sont pas interdites aux conférenciers et, de fait, c'est parmi eux que, depuis dix ans, se sont recrutés tous les candidats catholiques. Ils ne logent presque jamais dans les presbytères, mais ils sont très bien avec les curés.

Les conférences sont d'ailleurs très objectives et faites de façon à soulever le moins possible de discussions. Il en sera de même cette fois encore. On va parler partout de la suppression du budget des cultes ; mais, selon les lieux, on racontera ou la formation de la propriété ecclésiastique sous l'ancien régime, ou la façon dont cette propriété a été détruite sous la Révolution, ou l'histoire du Concordat, de manière à bien établir que le droit de propriété a été lésé et que cette première injustice ouvre la voie à toutes les expropriations rêvées par les socialistes. Il sera enfin nécessaire de montrer à ceux qui veulent que le culte se continue, que la religion ne soit pas détruite : 1° que leurs impôts ne seront pas diminués d'un sou par la suppression du budget des cultes ; 2° qu'ils vont être obligés de subvenir directement à la subsistance des ministres de la re-

ligion. Car la religion ne peut exister sans prêtres, le prêtre a besoin de vivre et, pour vivre, il faut des aliments. Bientôt d'ailleurs, par la force des choses, les églises seront enlevées au culte et les curés expulsés de leurs presbytères.

Telles sont les idées qui vont être développées partout où nos jeunes orateurs sont à peu près assurés d'avoir l'oreille de leurs auditeurs.

En attendant nous, évêques, nous allons prier et veiller.

Le 28 janvier. — Notre réunion nationale a eu lieu le 25, avant-hier. Nous n'avons pris cette fois à peu près aucune précaution. Nous sommes tous partis de notre ville épiscopale par les trains directs et sommes tous arrivés en soutane dans la ville désignée. La seule précaution que nous ayons prise a été de ne porter aucun signe extérieur de la dignité épiscopale. Notre réunion a duré aussi plus de temps. Nous avons délibéré durant deux jours, le 25 et le 26, deux séances chaque jour de trois ou quatre heures chacune. Tout le monde est résolu. Il n'y a même pas un hésitant.

Le cardinal de Paris nous a apporté les nouvelles de la nonciature. On y paraît très perplexe. Le nonce a prétexté une maladie pour ne pas paraître aux réceptions du 1er janvier. Les relations ne sont pourtant pas officiellement rompues. Il paraît que le gouvernement, qui sent dans quelle redoutable aventure il s'est engagé, tâche de persuader au nonce que la suppression du budget des cultes n'est

que temporaire, que l'année prochaine il se pourrait que le budget fût rétabli, que cela dépendra beaucoup de l'attitude du Saint-Siège, de la sagesse des prêtres et des évêques.

Et s'il y avait en effet de ce côté quelque motif d'espérer, on conçoit qu'on ferait mieux de temporiser. Mais il n'y a bien évidemment aucun espoir. Ce serait vouloir se leurrer soi-même et s'aveugler. Il n'y a pas d'exemple qu'une assemblée française soit revenue sur une mesure de ce genre et ait ainsi de gauche à droite rebroussé chemin. Les pentes se descendent et ne se remontent pas. D'ailleurs, ce repentir fût-il réel, le peu d'élasticité du budget ne permet pas de lui donner suite. Le surcroît de dépense créé cette année engage l'avenir. Il faudrait pour nous indemniser de nouveau créer de nouveaux impôts. C'est impossible, aucun gouvernement ne s'y risquera.

Ces raisonnements ont, paraît-il, à peu près convaincu le nonce. Il est probable que le Saint-Père va écrire une lettre au gouvernement pour déclarer qu'il considère le Concordat comme dénoncé. D'ailleurs l'occasion va naître. Il va falloir se décider. Il y a cinq évêchés vacants. Le Saint-Siège va-t-il y pourvoir directement ou attendre la présentation du gouvernement ? Il faudra prendre parti.

D'autre part et, à vrai dire, nous ne devons pas désirer, l'Église ne doit pas désirer retourner dans la position fausse d'où elle est sortie. Elle n'a rien fait pour brusquer les choses. Ce sont ses ennemis qui l'ont délivrée. Mais elle l'est et veut le rester, fût-ce au prix des persécutions.

Les décisions qui ont été prises par l'assemblée sont au nombre de trois principales :

Nous devons conserver l'usage des évêchés, presbytères, cathédrales, églises et lieux de culte public, jusqu'au moment où on nous en expulsera par la force.

Les fonds recueillis par souscriptions doivent être centralisés et répartis selon les règles que j'ai proposées. Il y aura trois sortes de caisses : une caisse nationale, des caisses régionales et des caisses diocésaines. La caisse nationale, alimentée par une partie des souscriptions des grands journaux parisiens et, à leur défaut, par une part prélevée sur les souscriptions diocésaines, est destinée à subvenir aux frais généraux de la lutte qui va nécessairement s'engager. Elle doit servir aussi à répartir les dons volontaires au mieux des intérêts généraux, car ces dons peuvent affluer ici, être même surabondants, tandis qu'ailleurs ils seront maigres et rares. Elle est administrée par un comité composé du cardinal de Paris, président ; de Mgr Bernard, archevêque de Montauriol, vice-président ; des trois évêques déjà chargés de la convocation de l'assemblée. J'ai insisté pour qu'on nous adjoignît deux prêtres et deux laïques connus par leur zèle, leurs vertus privées et leurs talents politiques.

Les caisses régionales sont alimentées par une partie des souscriptions des journaux régionaux et sont administrées par les évêques de la région, assistés de quelques prêtres et de quelques laïques choisis par eux, à raison de un prêtre et un laïque par diocèse.

Les caisses diocésaines sont alimentées par les quêtes et les souscriptions recueillies par les *Semaines religieuses* ou spécialement affectées au diocèse. L'évêque les administre avec l'aide de prêtres et de laïques qu'il désigne à cet effet. A propos des dons en nature il fut décidé que chaque curé devrait en tenir registre et en adresser tous les trois mois l'évaluation à l'évêché. Il y a en effet, à ma connaissance, des curés qui ont déjà reçu en dons de ce genre (blé, vin, poulets, œufs) l'équivalent d'une bonne partie de leur traitement. D'autres ne reçoivent à peu près rien. Il est juste de tenir compte de tout cela dans la répartition des dons en argent.

Il fut convenu qu'on commencerait par servir le traitement des desservants, que les cures au casuel abondant seraient invitées à alimenter les caisses diocésaines. Mais tout cela n'est que transitoire aussi bien que l'élan généreux des fidèles. Il faut, autant que possible, assurer l'avenir. Il y a là un problème redoutable. On a mis en avant plusieurs systèmes. J'ai proposé de demander aux curés de nos paroisses directement intéressés dans la question ce qu'ils en pensaient. Nous avons là une occasion merveilleuse de faire participer les prêtres au gouvernement de l'Église dans la mesure même où les canons le permettent. C'eût été un crime de ne pas en profiter. Il a donc été décidé que des synodes diocésains seraient partout réunis et que, dans notre prochaine réunion, d'avance fixée à Tours pour le mois de mars, les décisions définitives seront prises d'après les résultats des délibérations des synodes.

Notre troisième résolution eut la presse pour objet. Il fut décidé que le bureau chargé d'administrer la caisse nationale se mettrait en rapport avec tous les journaux disposés à soutenir les justes revendications de l'Église. Trop pauvres pour en subventionner aucun, nous réserverons cependant la primeur de toutes nos communications officielles à ceux qui s'engageront à se taire ou à parler selon que nous le jugerons à propos. Déjà nous sommes assurés du concours de trois feuilles importantes. Si mes avis sont écoutés, nous n'userons que très rarement de notre droit de direction. Une presse amie et libre vaut mieux qu'une presse trop timide et obéissante. Il ne faut pas interdire à nos journaux de publier une nouvelle déjà connue et que d'autres publieront. Il faut réserver le secret pour ce qui est véritablement secret et que la presse ne peut découvrir par ses moyens ordinaires d'information. L'essentiel est de se maintenir en relations constantes avec l'opinion par les journaux.

Telles ont été nos principales résolutions. Elles commencent à faire dans la presse un bruit énorme. Les journaux radicaux jettent feu et flammes. Nous nous bornons à faire soutenir par nos amis que l'Église n'est point factieuse, que rien dans la loi ne lui interdit de vivre, qu'en supprimant le budget des cultes le Parlement n'a nullement entendu la supprimer, c'est ce qui résulte de toute la discussion ; elle a donc le droit de chercher les moyens de vivre autrement que par le budget. Et elle ne fait pas autre chose. — Sur ce terrain, où nous nous appuyons sur les paroles des

ministres, nous sommes à peu près inexpugnables. La grande majorité de l'opinion se déclare pour nous. Même des journaux maçonniques hésitent devant la persécution ouverte. Parmi les autres, déjà le *Petit Journal*, le *Temps*, les *Débats*, le *Figaro*, pour ne citer que les plus lus, commencent une campagne pour montrer qu'il est nécessaire de voter au plus tôt une loi sur les associations, qui permette aux diverses confessions religieuses de vivre et de se perpétuer librement sous la protection de la loi.

II

LES MESURES DE SAUVEGARDE

Le 18 février. — Je convoque tous mes prêtres en synode diocésain à la cathédrale pour lundi prochain. Je leur envoie en même temps le sommaire des questions qu'ils auront à étudier, à savoir comment ils pensent qu'on pourrait faire avec le nouveau régime pour vivre sinon bien, du moins le moins mal possible.

Le 21 février. — C'est dans deux jours que le synode doit avoir lieu. Cependant, aujourd'hui même, je reçois une lettre du préfet portant reproduction d'une dépêche ministérielle qui interdit expressément l'assemblée.

Les journaux depuis quelque temps faisaient prévoir la mesure. Nos réunions épiscopales ont mis les francs-maçons en fureur. Toutes les loges s'agitent et le gouvernement va avoir à subir de rudes assauts. On voudrait à la fois se débarrasser des charges religieuses et maintenir le clergé dans la sujétion. On ne nous connaît pas quand il s'agit de nous payer notre dû; on ne s'occupe de nous que pour nous interdire l'exercice de nos droits.

Je n'ai pas répondu au préfet. Je fais annoncer demain dimanche à toutes les messes l'ouverture du synode après-demain soir par un salut public et so-

lennel. Le chœur de l'église cathédrale sera arrangé pour recevoir les trois ou quatre cents curés qui viendront.

Le 24 février. — Hier soir le synode s'est ouvert sans encombre. La cathédrale était ouverte au public. L'affluence était énorme. Par mon ordre, l'abbé Maleville est monté en chaire et a expliqué au peuple ce que c'était qu'un synode et l'urgence d'une telle réunion. Il a aussi très clairement montré que les prêtres, en se réunissant, ne faisaient qu'user d'un droit reconnu par la loi à tout citoyen, que la suppression du budget des cultes avait enlevé au gouvernement l'apparence même du droit de les regarder à aucun degré comme ses subordonnés. Le prêtre désormais est un citoyen auquel l'État n'a plus le droit de rien demander sinon d'observer les lois communes. — Cela fut dit de cette voix claire, posée, nette et sans passion, qui caractérise l'abbé Maleville. Ce ne fut pas un appel aux armes comme s'y attendaient beaucoup de fidèles et de curés même, ce fut une simple leçon de droit.

Dans toutes les autres églises et chapelles où se célébrait à la même heure un salut, j'avais défendu que personne prît la parole. En revanche, l'*Ami de la liberté* de Châteaurenard a publié quelques articles vigoureux sur les prétentions gouvernementales. Je pars pour la première réunion délibérante qui doit avoir lieu ce matin.

Même jour, le soir. — La persécution commence

déjà. La cathédrale est fermée au culte au moins pour l'instant. Je ne sais quand elle pourra se rouvrir, ni même si elle se rouvrira.

Mais il faut reprendre les choses dès le début. Ce matin, devant les trois cent soixante-dix prêtres présents au synode en habit de chœur, j'ai célébré la sainte messe. La messe finie, les portes ont été closes et la délibération a commencé. J'ai exposé la situation que tous connaissent, je leur ai rappelé ce que je désirais savoir d'eux, comment ils pensaient qu'on pourrait s'y prendre pour assurer le service du culte, qu'il fallait prévoir les pires extrémités. Selon l'usage, j'avais parlé en latin ; mais, quand j'offris la parole à ceux qui la voudraient prendre, je vis bien que l'usage du latin pourrait en gêner plus d'un et je proposai alors — toujours en latin — à l'assemblée de permettre l'usage du français à ceux qui le préféreraient, sauf à rédiger les procès-verbaux et les résolutions en latin. Dès lors beaucoup demandèrent et prirent la parole, à peu près tous en français.

Les orateurs se divisèrent en deux groupes : l'un très nombreux, celui des geignards et des pleureurs; l'autre, beaucoup plus petit mais très ardent, celui des enthousiastes qui s'imaginent que, le budget des cultes supprimé, le concordat déchiré, ils vont voir s'ouvrir toutes grandes devant leurs voiles les mers de la liberté. Et les premiers ne savent guère que se désoler aux souvenirs du passé tranquille et les autres que s'exalter aux perspectives d'un avenir qu'ils se forgent prestigieux. A peine si deux ou trois surent dire que nous n'étions pas réunis pour élaborer

des lamentations collectives, moins encore pour entonner des hymnes d'allégresse et de délivrance, que notre besogne était à la fois plus simple et moins stérile : une situation présente est donnée, bonne ou mauvaise, peu importe (je la crois plutôt mauvaise : mauvaise pour tous, pour l'Église aussi bien que pour l'État, mais encore une fois, qu'importe ?) ; il faut remédier au présent, il faut savoir ce qu'on peut tirer de cette situation, comment, avec elle et malgré elle, nous pouvons faire vivre nos œuvres, assurer le service des autels. Il ne faut pas ressembler à ces esprits faibles qui, en face de la maladie, se lamentent sans rien faire en rappelant les jours de forte santé, ou à ces hallucinés qui ne sentent pas leur mal et se complaisent à trouver des charmes à leur faiblesse ; il faut faire comme le médecin qui cherche à tirer le meilleur parti possible de la constitution du malade qui lui est confié. L'abbé Maleville d'abord, moi-même ensuite avons parlé dans ce sens, et nous avons ramené la question à ces termes simples.

On est alors parti en divagations générales, et j'ai dû lever la séance après trois heures de bavardage avant d'avoir pu rien faire d'utile.

Cet après-midi la séance était annoncée pour deux heures.

Je finissais de prendre ma récréation vers une heure et demie lorsqu'un vicaire de la cathédrale arrive tout affolé me dire que le commissaire central, assisté de sergents de ville, est en train d'apposer les scellés sur les portes de la cathédrale. Je

me fais aussitôt donner mon manteau de cérémonie et, en quelques minutes, je fus auprès du commissaire central. Je donnai en même temps l'ordre d'aller chercher tous les membres du chapitre..

En réponse à une interpellation de ma part, le commissaire central, avec beaucoup de politesse d'ailleurs, me montra un arrêté du préfet déclarant close et fermée au culte la cathédrale de Châteaurenard pour violation des lois. — Je protestai contre cette mesure illégale et tout le Chapitre signa avec moi la protestation. C'est en vertu d'une loi que les édifices nationaux, départementaux ou communaux ont été affectés au culte; une loi seule peut les enlever à cette destination. L'arrêté du préfet est manifestement illégal.

Et immédiatement je rédigeai une plainte au procureur de la République contre le préfet et le commissaire central pour abus de pouvoir.

La cathédrale n'en était pas moins fermée et un sergent de ville gardait chacune des portes. Pour entrer, il eût fallu avoir recours à la force. Je jugeai plus sage de m'en abstenir.

Aux prêtres qui arrivaient en grand nombre pour la réunion du soir, je fis dire de vouloir bien patienter quelques instants jusqu'à ce que j'eusse trouvé une salle de réunion. Leur attente ne fut pas longue. Le curé de Saint-Joseph possède près de son église une grande salle où il organise des conférences sur des sujets de toute nature et qui attirent un nombreux public. Dans cette salle nous sommes chez nous sans conteste. Une heure après le moment fixé

pour la réunion à la cathédrale, nous nous y trouvions déjà réunis. L'émotion de tous était grande. En quelques paroles je racontai les faits survenus et j'exhortai tout le monde au calme. Nos réunions auront lieu désormais dans ce local. Et tout de suite je remis la discussion sur les moyens de se procurer des ressources.

Deux ou trois curés demandèrent encore la parole et proposèrent les uns de grandes quêtes, une campagne de prédications, les autres des souscriptions. L'abbé Maleville fit remarquer combien ces projets étaient vagues et aléatoires. C'est précisément pour remédier à l'incertitude des ressources qui nous viennent par ces deux voies que la réunion a été convoquée.

Je pris alors la parole et je dis à peu près ceci :

— Nous n'aboutissons pas parce que nous travaillons mal. Nous voulons trouver un remède général avant de nous être enquis des remèdes particuliers. Nous cherchons quelles sont, en général, les ressources sur lesquelles nous pouvons compter et, comme aucun de nous ne connaît assez l'ensemble de notre pays pour pouvoir se prononcer, nous ne pouvons résoudre une question aussi générale. Mais il faut bien se rendre compte que les ressouces générales ne sont composées que de l'addition des ressources particulières et que, si chacun de nous ne sait pas ce qui peut se faire en général, chacun de nous sait très bien ou devrait savoir ce qui peut se faire chez lui, quelles sont les ressources de la paroisse qu'il habite et de quelle façon on peut s'y

prendre pour subvenir à l'entretien et du culte et du curé. Voici donc ce que je propose : Nous allons nous séparer, mais demain matin, quand nous reviendrons ici, chacun de vous portera un petit mémoire dans lequel il indiquera par quels moyens, à son avis, on pourrait pratiquement assurer le service religieux dans sa paroisse, ce qu'on peut attendre raisonnablement de la charité des fidèles en nature ou en argent, si l'on peut compter sur des souscriptions annuelles ou sur des souscriptions plus durables, etc.

J'espère de cette façon aboutir à des résultats pratiques. Nous verrons ce que cela donnera.

En rentrant à l'évêché j'ai trouvé les quatre principaux avocats catholiques de la ville que j'avais mandés, et nous avons examiné les moyens de droit pour agir dans la situation présente. Il faut résister pied à pied et user de toutes les ressources que la loi met à notre disposition.

J'ai fait adresser en même temps, par télégramme, une relation sommaire des faits à l'agence catholique des journaux de Paris.

Le 25 février. — La cathédrale est toujours fermée. Le préfet m'a cependant fait dire par son secrétaire général que les scellés seraient levés si je m'engageais à ne pas reprendre les réunions. J'ai répondu à cet émissaire que M. le préfet avait agi sans droit et que je n'avais aucune sorte d'engagement à prendre vis-à-vis de lui.

Je reçois des dépêches de plusieurs confrères. Il y a des endroits où le synode s'est tenu dans la cathé-

drale sans opposition ; d'autres où, même dans une salle privée, les préfets ont dissous la réunion par la force. J'ai hâte d'avoir par les journaux des renseignements généraux.

Cependant nos réunions d'aujourd'hui ont eu lieu sans encombre. Le commissaire central a seulement voulu exiger que chaque ecclésiastique, au moment d'entrer à ce qu'il appelle une « réunion privée », fût porteur d'une lettre de convocation signée du propriétaire du local. Le curé de Saint-Joseph s'est alors placé lui-même à la porte et a nommé tout haut chacun de ses confrères, à mesure qu'il passait devant le commissaire central. Celui-ci s'acquitta d'ailleurs de sa besogne avec courtoisie et nous y mîmes de la bonne volonté. Les dévotes voulaient s'attrouper hier soir devant la porte de la cathédrale, j'ai fait ce que j'ai pu pour les en dissuader. Quelques jeunes gens, plus connus par leur opposition à la République que par la gravité de leur conduite et la sévérité de leurs mœurs, ont fait une manifestation. J'ai défendu aux ecclésiastiques de se mêler à aucune manifestation publique. S'il y en a quelqu'une à faire, elle se fera avec l'évêque à sa tête.

Cependant nous avons travaillé. Les curés ont apporté ce matin les rapports que je leur avais demandés la veille. Quelques-uns ne se sont pas mis en frais. Il y en a qui se sont contentés de dire que si telle famille millionnaire de leur paroisse le voulait, rien ne lui serait plus facile que d'entretenir de ses deniers le prêtre et le culte, ou de soutenir que,

Dieu ayant le droit d'être servi, il était du devoir des chrétiens riches de subvenir aux frais du culte, que l'État avait commis un vol, qu'il devait restitution, que les conseils municipaux devaient voter les fonds nécessaires au ministère religieux.

J'eus grand'peine à leur faire entendre que la question de droit n'était pas en jeu, que le devoir sans doute n'était pas douteux, mais que, n'ayant aucun moyen de forcer les gens à faire leur devoir, nous étions réunis non pour étudier des questions de droit théorique, ou pour disserter sur des cas de conscience, mais pour tâcher de tirer le moins mauvais parti possible d'une situation de fait, pour savoir en fait, en présence de l'injustice commise, quels sont les hommes de bonne volonté qui, obligés ou non, sont disposés à la réparer.

Cependant un grand nombre de rapports ont été lus, vraiment remarquables par la précision des termes. Les meilleurs sont divisés en trois parties : 1° locaux paroissiaux, église et presbytère ; 2° frais du culte ; 3° traitement du curé.

Sur le premier point presque tous ont fait état de l'église et du presbytère dont ils jouissent actuellement. Quelques-uns cependant ont fait remarquer qu'il fallait prévoir le cas — et la fermeture de la cathédrale montrait combien ils avaient raison — où ces locaux eux-mêmes viendraient à être enlevés. Il a donc paru bon de rechercher dans chaque paroisse quel local pourrait servir, au besoin, d'église et quel autre de presbytère et quel serait le prix des locations. Sur ce point l'assemblée a étéd'avis que,

après en avoir référé à l'évêché, on pouvait accepter l'abandon gratuit du local affecté au culte, mais qu'il serait plus délicat d'accepter que le curé fût logé gratuitement par une seule famille. Il faut que les aumônes de ceux qui voudront en faire soient faites à titre public et non à titre privé, en sorte que le curé ne se trouve pas personnellement l'obligé d'une famille, quelle qu'elle soit, et si honorable qu'elle puisse être. Le curé doit être l'homme de tous, on ne peut souffrir qu'il paraisse vassal de qui que ce soit.

Prévoyant donc que les églises et les presbytères pourraient bien nous être enlevés, on décida que chaque curé devrait par avance et sans en rien dire rechercher dans sa paroisse un local assez vaste pour le culte, et un logis pour lui-même. J'interrogeai là-dessus quelques bons curés. La plupart ne trouvaient rien.

— Cependant, disais-je, il y a bien quelque vaste chai ou quelque salle de bal?... Oh! ne vous scandalisez pas! Vous purifierez les murs. Dans les temps difficiles on se contente à peu de frais, et Jésus, qui est né dans une crèche, ne s'offensera pas de la pauvreté du local ou de la nudité des murailles. D'ailleurs plus vous seriez mal — car enfin nous n'en sommes pas encore là — plus cela ferait d'impression sur la population. Et quand vous ne trouveriez qu'un local assez éloigné du bourg et des lieux de réunion habituels, il n'y aurait peut-être pas grand mal. La suppression des offices le dimanche dans les petits bourgs, c'est la mort de tout com-

merce, la ruine des aubergistes et des boutiquiers. Il n'est pas mauvais que le malaise causé par l'irréligion produise des effets matériels même sur les mécréants.

On se mit d'accord sur ces principes, et il fut décidé que chaque curé, après avoir fait discrètement son enquête, enverrait à l'évêché un rapport sur le local éventuel. Un vicaire général ou un chanoine délégué *ad hoc* irait lui-même confirmer sur les lieux les résultats de l'enquête. Le rapport devrait aussi indiquer le prix approximatif de la location. Ainsi, dans chaque paroisse, on se tiendrait prêt à toutes les éventualités.

Pour le presbytère la plupart des curés ne trouvaient pas de maisons capables de le remplacer. Une maison convenable avec jardin est quelque chose d'assez rare dans les petits bourgs ruraux.

— Mais, leur dis-je, mes bons amis, il n'est pas du tout nécessaire que nous trouvions un beau presbytère aussi confortable que celui que vous habitez en ce moment. Si on m'enlève l'évêché, je louerai deux chambres en ville, n'importe où. Saint Pierre et saint Paul habitaient dans des échoppes. Valons-nous mieux qu'eux? Nous prévoyons des persécutions. Il faut donc nous conduire comme en temps de persécution, et, si nous n'avions rien à souffrir, serions-nous persécutés? Si nous avions tous nos aises, si nos souffrances se réduisaient à un simple déménagement, pensez-vous que le public s'apitoierait grandement sur notre sort?... Si nous voulons que la compassion publique s'émeuve en notre faveur, il

nous faut la mériter sans charlatanisme et donc souffrir véritablement. Les gens qui, le dos au feu, le ventre à table, sûrs d'une couche moelleuse et douillette, crient au martyre et à la persécution font rire le bon public. Le public a-t-il tant de tort?...

« Assez longtemps nous avons eu la persécution sournoise, dont les effets n'étaient point visibles aux yeux mal exercés du peuple. Je crois que cela est sur le point de changer. Certes je ne m'en réjouis point. Mais il ne faut pas que toute notre industrie n'aille qu'à enlever à l'Église le triste bénéfice de la persécution ouverte.

« C'est pour cela que l'hospitalité somptueuse ou même simplement confortable dans les châteaux ou les familles bourgeoises doit être évitée. Avec une chambre propre chez des métayers et une place à leur table on peut vivre. Vos paroissiens seront émus de votre indigence. Vous n'y perdrez pas le respect, au contraire. Partout le prêtre trouvera à se loger à peu de frais. Pourvu que ses hôtes à titre gracieux ou à titre mercenaire soient honnêtes, pieux, d'une grande décence et honorabilité de vie, il n'a rien à craindre. Il prendra ce qu'il trouvera, le plus près possible du centre de sa paroisse. »

Venant après aux frais du culte et au traitement du curé, qui sont nos préoccupations véritablement immédiates, il fut convenu d'abord que chaque curé fournirait une estimation des frais du culte dans sa paroisse et exposerait par quels moyens il lui semblait qu'on pourrait couvrir ces frais et assurer sa subsistance et son entretien. On reconnut d'un com-

mun accord qu'on devait tâcher de préciser d'abord le minimum de subvention sans lequel il n'est pas possible de vivre. Les curés des paroisses riches et à gros casuel furent les premiers à proposer d'apporter à la masse diocésaine toutes leurs ressources pour que, la répartition faite, la subsistance de tous fût pour le moins assurée.

Mais on vit bien vite que cela ne suffirait pas. D'ailleurs la persécution ferait certainement baisser le casuel, si même elle n'était pas cause qu'il serait réduit à peu près à rien. Comment donc en chaque commune se procurer des ressources? La plus simple et la plus normale parut d'abord être la mise aux enchères des bancs et des chaises dans l'église. C'est ainsi qu'on procède en Amérique. On pourrait, par exemple, mettre aux enchères chaque année vers Noël la moitié ou le tiers des chaises ou bancs. Chacun monterait l'enchère selon ses ressources et sa générosité. Aux autres places on percevrait le tarif ordinaire ou même on n'en percevrait aucun. Ce moyen, fort prôné par l'abbé Carol, fut combattu par plusieurs curés. Quelques-uns le trouvèrent très ingénieux et très pratique. Cela dépend des caractères et des mœurs. Il fut décidé que, dès cette année, ceux qui voudraient l'essayer pourraient en user. Nous verrons par cette expérience ce que ce procédé est capable de donner ailleurs.

En dehors de là on ne proposait guère que des souscriptions ou des quêtes. Je fis ressortir combien ces moyens étaient aléatoires et, en même temps, dans quelle dépendance ils mettaient le prêtre vis-à-

vis des gros donateurs ou souscripteurs. Je continuai en disant :

— L'entretien du prêtre et de l'autel n'est pas pour le chrétien un devoir de charité, mais un devoir de justice. Il ne faut donc pas vous présenter aux fidèles en mendiants qui implorent une aumône, mais en créanciers qui réclament le paiement d'une dette et d'une dette sacrée. Ce point de vue change tout. Nous y mettrons sans doute toutes les formes qu'il est nécessaire, mais nous devons d'abord avertir le peuple fidèle de cette obligation. Il convient donc que nous exposions et que vous fassiez bien comprendre à tous que chaque famille chrétienne, qui veut assister aux offices ou participer aux sacrements, est tenue, en conscience, d'assurer selon ses facultés le service religieux, comme quiconque participe a un avantage est tenu en justice d'en payer sa part, ou quiconque s'asseoit à table d'hôte serait malhonnête s'il se dispensait de payer l'écot. Cela fait, nous demanderons quelles sont les familles qui veulent véritablement rester catholiques et qui voudraient s'engager à subvenir aux frais du culte et de l'entretien du curé. Si nous pouvons obtenir cet engagement écrit, nous ferons bien de le faire. Nous n'aurons après qu'à répartir entre tous, au prorata de leurs facultés représentées par leur feuille d'imposition, le total des frais. Le peuple verra alors clairement qu'il lui faut payer deux fois. Et au lieu d'agir sur les riches pour qu'ils fassent eux-mêmes tout l'effort, il convient au contraire de modérer plutôt leurs élans, qui d'ailleurs seraient bientôt las, et de les réserver

pour les cas désespérés. Il importe que le peuple sente que la suppression du budget des cultes, loin d'avoir amélioré en quoi que ce soit sa situation, n'a fait que l'aggraver, s'il veut conserver le service religieux.

Les catholiques avérés de chaque paroisse formeront ainsi une sorte d'association ou de syndicat, le conseil de fabrique sera l'émanation de ce syndicat. Vous aurez à régler toutes les questions matérielles avec le conseil de fabrique, comme par le passé. Ce sera, bien entendu, le conseil de fabrique qui fixera la somme totale due pour les frais du culte et votre entretien et qui opérera la répartition. — Peut-être verrons-nous alors les gens s'intéresser à ce qu'ils paient directement de leurs deniers et, ou je me trompe fort, ces associations, ces syndicats religieux constitueront avant peu une force politique que l'on ne soupçonne pas.

— Mais nous laissera-t-on la liberté? interrompit un curé. Il faudrait peut-être s'informer auparavant.

— Les libertés, mon cher curé, répondis-je, ne se demandent pas, elles se prennent. Les ministres ont dit qu'ils ne voulaient pas détruire la religion, qu'ils voulaient seulement cesser de la subventionner. La religion ne peut vivre sans association, formons donc des associations. Nous avions autrefois des associations purement spirituelles, nous voilà forcés d'avoir des associations ayant pour but immédiat quelque chose de matériel.

Déjà quelques curés avaient formé des sociétés civiles pour construire et entretenir des écoles libres

et des patronages ; mais dans ces sociétés n'entraient qu'un très petit nombre de chrétiens fervents. Les sociétés nouvelles que nous allons former, et dont le type juridique reste à trouver, devront être conçues de façon à embrasser tous les fidèles qui, voulant que l'exercice de la religion ne se trouve pas suspendu, consentent à contribuer à l'entretien du culte public. Il faudrait que chacun d'entre nous se demandât combien, dans sa paroisse, il trouverait de chefs de famille qui voudraient s'engager ainsi.

Et j'interrogeai les uns après les autres un assez grand nombre de prêtres. Dans les petites paroisses rurales, c'est sur la presque unanimité que les curés paraissent compter. La proportion diminue à mesure que l'on monte vers les gros bourgs et les villes. Cependant il paraît certain, du moins au premier abord, qu'il n'y a pas une seule paroisse dans le diocèse où on ne trouvera pas les éléments nécessaires à la formation d'une association ayant pour but de subvenir à l'entretien du curé et aux frais du culte. Il fut donc décidé que ces associations seraient aussitôt fondées. Et il fut décidé en outre qu'il y aurait des conditions morales et religieuses à remplir pour entrer et être maintenu dans l'association, en sorte que le curé puisse toujours être juge en dernier ressort, mais que tous les associés, quel que fût le chiffre de leur cote religieuse fixée comme il a été dit plus haut, seraient considérés comme égaux, de façon que tous aient le droit de participer au vote nommant le conseil et les dignitaires et que tous puissent aspirer aux premières charges. Nous vivons dans une démo-

cratie, il convient de ne pas l'oublier, et nous devons agir en démocrates et non pas en aristocrates. Il nous faut une large base d'extension dans le pays si nous voulons pouvoir agir sur le suffrage universel. Ainsi peu à peu nous formerons un civisme catholique à côté du civisme simplement français, et tous deux feront bon ménage ensemble.

La séance fut levée là-dessus et, ces résolutions prises, le synode fut déclaré suspendu jusqu'à ce que chaque curé revenu chez lui aura pu s'informer et voir sur place ce qu'il lui est possible de faire. Chacun doit envoyer un rapport détaillé à l'évêché dans le délai d'un mois. Quand ces rapports auront été dépouillés, nous aurons à reprendre la réunion et à arrêter des décisions fermes.

Le 26 février. — La journée s'est passée à recevoir individuellement les curés. Avant tout je les mets en garde contre le danger de paraître vouloir créer un mouvement politique. Je tâche de leur inspirer des paroles qui montrent leur attachement profond aux institutions démocratiques. Ce n'est pas l'idée républicaine qui est injuste, ce sont ceux qui abusent du pouvoir momentané remis en leurs mains. C'est à nous d'éclairer le peuple, de lui faire sentir les embarras où les sectaires l'ont mis. C'est encore le peuple seul qui peut nous donner la liberté. Les plus grands efforts vont être faits pour faire servir la résistance religieuse à revivifier l'opposition monarchique. Nous pouvons bien accepter des aides, mais uni-

quement sur notre terrain. Il n'y a d'espoir qu'à ce prix.

Cependant les journaux nous apprennent ce qui a été fait ailleurs. Il paraît que le gouvernement avait donné mission à ses préfets de *surveiller* les réunions des prêtres. Là-dessus, selon que les préfets ont eu derrière eux des députés sectaires ou libéraux, ils ont agi de façons diverses. En deux ou trois endroits, les réunions se sont tenues librement à la cathédrale, en d'autres les gendarmes ont marché. Il semble que la conduite la plus générale ait consisté à interdire les réunions dans les cathédrales et à les tolérer dans les salles privées.

Les journaux gouvernementaux donnent l'explication de cette conduite. Les cathédrales, disent-ils, appartiennent au département ou à l'État, les pouvoirs publics ont donc le droit de s'opposer à ce que ces édifices soient employés à un autre usage qu'aux exercices publics du culte. En fermant les cathédrales les préfets n'ont pas voulu marquer leur droit sur le personnel des curés, mais leur droit sur les édifices publics. Les curés ont donc été laissés libres de se réunir ailleurs.

A quoi nos journaux n'ont pas eu de peine à répondre qu'une réunion synodale est un acte religieux au même titre qu'un office public, que l'Église seule et non l'État doit être juge de ce qui est ou n'est pas acte religieux.

Les journaux hostiles soutiennent qu'une réunion de prêtres d'où les fidèles laïques se trouvent exclus ne saurait être une cérémonie religieuse, et nos jour-

naux répliquent qu'à ce compte, quand l'évêque consacre une église et que, selon le pontifical, il pénètre seul dans l'enceinte accompagné de ses clercs, l'État pourrait s'arroger le droit de lui interdire la célébration de cette cérémonie parce que les fidèles n'y assistent pas.

Et ce qui résulte de plus clair de tout cela, c'est que le gouvernement nous laissera nos églises si nous consentons à être bien sages, c'est-à-dire à mourir, sans nous plaindre, d'inanition.

Le préfet m'a fait avertir ce soir que la cathédrale serait rouverte au culte demain.

Le 27 février. — Le comité de permanence vient de communiquer à tous les évêques le texte d'une protestation collective contre les agissements des préfets. Elle est publiée par les journaux et sera lue dimanche dans toutes les églises de France.

A ce propos j'ai écrit au comité pour lui représenter combien il serait utile à nos journaux qu'ils eussent seuls communication de ce document avant les autres journaux. C'est le seul moyen de les favoriser et de les aider dans leur tâche difficile.

J'insiste aussi sur la nécessité d'avoir une agence catholique semblable à l'agence Havas qui présente les nouvelles sous leur vrai jour et non pas de façon hostile au mouvement catholique. J'entendais dire dans ma jeunesse à un grand journaliste royaliste : « Il y a une façon royaliste de raconter l'écrasement d'un chien dans la rue. » Il y a un fond de vérité sous cette boutade. Combien de fois les journaux

religieux eux-mêmes, trompés par le silence des agences télégraphiques, ont-ils négligé de raconter des incidents favorables à la cause de l'Église ! De parti pris, depuis plus de quarante ans, la présence des hauts dignitaires de l'Église aux grandes cérémonies publiques se trouve presque toujours passée sous silence. On tait ou on expédie en un trait de plume les cérémonies religieuses dans les enterrements ou les solennités patriotiques. En sorte que le public s'est peu à peu habitué à cette absence de la religion, et si, dans les départements, l'évêque ou quelque curé viennent prendre place dans des cérémonies publiques extraordinaires à côté des autorités civiles, on les regarde comme des intrus.

Tout cela ne serait pas arrivé si nous avions eu une agence télégraphique catholique. Avec un peu d'entente et quels que pussent être les frais énormes de l'entreprise, grâce au bon vouloir des missionnaires de toutes les parties du monde, avec des correspondants au siège de chaque évêché et peut-être à l'évêché même, nous aurions pu faire quelque chose de puissant et même d'incomparable. Et quant à l'argent, eût-il donc été tout à fait impossible de le trouver?

Maxime du Camp évaluait le budget annuel de la charité catholique pour Paris seulement à une vingtaine de millions. Est-ce que ce n'aurait pas été de la prévoyance de canaliser vers les œuvres de presse et de direction générale une partie même importante de ces énormes ressources? Les catholiques ont dépensé depuis 1881, date du vote de la loi de laïcisa-

tion, soixante ou quatre-vingts millions pour fonder ou entretenir des écoles libres. Sans abandonner cette œuvre essentielle, n'aurait-il pas été prudent et utile de consacrer une partie des fonds recueillis aux œuvres générales, que j'appellerais volontiers œuvres politiques ? S'il avait été décidé que les catholiques fonderaient et entretiendraient une agence télégraphique, une correspondance spéciale pour les journaux de province, qu'ils subventionneraient des journaux amis et auraient une caisse électorale et que les évêques se fussent mis d'accord pour prélever, afin d'entretenir ces grandes œuvres, un tant pour cent sur les ressources que la charité fournit à toutes les œuvres, en prélevant ainsi un impôt de guerre, on eût empêché bien des défaillances de l'esprit public et prévenu bien des maux.

Au lieu de cela on a laissé périr d'excellents journaux et végéter toutes les œuvres de presse. Seuls les Assomptionnistes, par le merveilleux labeur de leur industrie, sont arrivés à faire vivre leurs publications et même, dit-on, à réaliser des bénéfices.

Car l'argent ainsi employé n'aurait pas été nécessairement perdu. Je crois, pour ma part, qu'une agence catholique solidement fondée aurait rapidement gagné de l'argent. Mais le mal qui a rongé, durant ces trente dernières années surtout, la presse catholique, c'est l'étroitesse de ses ressources et l'incertitude du lendemain. Avant tout on veut durer. Limités par leur budget, les directeurs ont dû faire des économies. Or, dans toute entreprise de ce genre, les économies sont la plus chère des dépenses.

On est obligé de laisser aller ailleurs les écrivains catholiques de talent, qui se trouvent neutralisés dans les milieux neutres, on ne peut donner les nouvelles ou les prémices littéraires dont le public est si friand, on ne peut dépenser ce qu'il faudrait pour des voyages ou des interviews, le lecteur peu à peu se désaffectionne d'un journal qui suit à la remorque le mouvement politique, scientifique ou littéraire et ne crée jamais de lui-même un mouvement.

C'est du reste le très grand défaut de l'action catholique dans ce dernier demi-siècle. Elle s'est bornée à la défensive. On a paré chaque coup. On n'a su ou on n'a pu en porter aucun. Ou ceux qui l'ont fait, sans toujours observer la justice ni la mesure comme les Thiébault, les Delahaye, et surtout Drumont, l'ont fait à titre individuel plutôt qu'à titre de catholiques. Voyons en effet. On laïcise l'assistance publique et les hôpitaux : les catholiques fondent des hôpitaux libres, des bureaux d'assistance ; on laïcise l'école : les catholiques fondent des écoles libres ; on expulse les congrégations : les catholiques hébergent les congréganistes. A chaque meurtrissure on met un emplâtre, à chaque blessure un appareil, à chaque plaie nouvelle du corps social un onguent ; mais on n'a pas cherché, on ne cherche pas, mais il faudra bien chercher à paralyser la main qui frappe en l'attaquant directement elle-même, à prévenir l'apparition des plaies sociales, en administrant à tout l'organisme des remèdes généraux.

Les catholiques ayant délaissé la presse ont abandonné aux autres la formation de l'esprit public. Et,

l'esprit public étant faussé, comment les catholiques n'en auraient-ils pas pâti?

Nous sommes en démocratie : cependant même ceux qui, pressés par les papes, se sont convertis à la république, même ceux qui ont fini par l'aimer, n'aiment pas la démocratie, s'en défient et surtout ne savent pas la comprendre. Une démocratie est sans doute à qui la flatte, mais elle est encore à qui l'instruit. Pour l'instruire, il faut lui parler, il faut des dépêches télégraphiques et des journaux. Les catholiques n'ont pas su comprendre la puissance de l'information. Donnez-moi un journal où il n'y ait que des nouvelles, rédigé dans un esprit catholique, sans déclamation, sans phrases, sans exciter de défiances, en attirant au contraire l'acheteur ou le lecteur, et je me charge de transformer en trois mois l'esprit d'un bon abonné. Il suffira après d'un article pour lui donner conscience de ses opinions nouvelles et dissoudre les anciennes. Ainsi peu à peu on peut refaire l'esprit public, du moins reconquérir une partie du pays légal.

On devrait encore, en dehors des périodes électorales où l'électeur, accablé de feuilles de toute nature, ne les lit pas ou les lit avec défiance, profiter de tous les événements un peu importants, de toutes les discussions principales pour faire de larges distributions de journaux. Avec un peu d'entregent la publicité seule des numéros largement distribués en paierait presque les frais. Et le journal ainsi envoyé dans la paix somnolente qui sépare les batailles électorales est lu sans défiance et avec avidité.

Eût-on dépensé plus d'argent encore, cet argent même matériellement n'aurait pas été perdu. Est-ce que ce n'est pas l'action sur l'esprit public, sur le corps électoral qui ouvre ou tarit les fontaines du budget? Et n'aurions-nous fait que retarder d'une année la suppression du budget des cultes, nous aurions encore gagné trente millions. On aurait donc pu dépenser depuis 1892, c'est-à-dire depuis trente ans, un million par an, et, au bout de cette année même, toutes ces dépenses auraient en somme été compensées. Et avec cette dépense il est fort probable que ce n'est pas seulement la suppression du budget des cultes qui eût été retardée. Peut-être aurions-nous reconquis bien des positions.

De toutes façons, à l'heure où nous sommes, il faut faire ce qu'on n'a pas fait. Déjà mes vénérables confrères ont compris le rôle de la presse, il faut que j'insiste, s'il est besoin, davantage encore. J'ai bien senti que beaucoup ne se rendaient pas un compte bien exact de notre situation vis-à-vis de nos journaux. Ils pensent que les journalistes sont plutôt nos obligés, car ce sont nos abonnements qui les font vivre. C'est un point de vue bien peu juste. Nous avons plus besoin des journalistes que les journalistes n'ont besoin de nous. Avec les idées que nous professons ils seront ailleurs bien mieux « honorés » de toutes manières. Le moindre journal non catholique paie le double que les journaux catholiques. Il nous faut des journaux et des journalistes. Il faut leur assurer vie et longue vie. Rien n'est bien fait que ce qui est sûr de durer. Pourquoi

voulons-nous que des hommes de talent, qui ont leur famille à nourrir et à élever, se condamnent à une existence étroite et précaire? Il n'y a pour eux aucun devoir de conscience à ne pas tirer de leur plume un meilleur parti. Il faut donc, j'y insiste dans ma lettre d'aujourd'hui, assurer à nos journaux la durée. Je verrai ce que va dire notre comité, mais j'ai d'ores et déjà l'intention de saisir le prochain conseil d'une proposition tendant à ce qu'une somme assez considérable soit prélevée sur l'ensemble de nos ressources pour fonder, entretenir et subventionner des œuvres de presse. Dans l'extrême nécessité où nous sommes, ce sacrifice paraîtra très dur. C'est littéralement nous ôter le pain de la bouche. Mais n'est-il pas juste, n'est-il pas prévoyant et sage que les habitants de la ville assiégée retranchent de leur nourriture pour assurer celle des défenseurs aux remparts? Car c'est grâce à eux qu'on pourra conserver l'honneur sauf et la vie sauve, et peut-être à la longue forcer l'ennemi à lever le siège.

Le 28 février. — Les incidents de ces derniers jours ont eu leur écho dans les Chambres. L'extrême gauche, profitant de ses avantages, a interpellé le gouvernement sur l'attitude « factieuse » des évêques et du clergé. Par contre, un membre de la droite a demandé à interpeller sur les abus de pouvoir commis par certains préfets. On a joint ces deux interpellations. La majorité, pendant le discours du député catholique, a paru quelque peu gênée, elle lui a fait un accueil plutôt froid qu'hostile. Elle a été

au contraire houleuse d'abord, et puis nettement hostile au député de l'extrême gauche. Un député du centre est enfin venu dire que la situation serait tout à fait inextricable tant que le gouvernement n'aurait pas apporté un projet de loi pour régler dans la situation nouvelle le droit d'usage du clergé sur les lieux consacrés au culte ou au logement des curés. Le ministre a promis d'apporter le projet de loi, et la séance s'est terminée par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

Le 4 mars. — Le ministre a présenté son projet de loi. Il porte en substance qu'il faut distinguer trois sortes de locaux affectés au culte : ceux qui appartiennent à l'État, ceux qui appartiennent aux départements, ceux qui sont la propriété des communes.

En principe l'affectation légale de ces édifices est supprimée.

Cependant la loi permet aux conseils généraux ou municipaux de disposer comme ils l'entendent, même pour le service des cultes, des locaux dont ils recouvrent l'usage.

Quant à ceux qui appartiennent à l'État, le gouvernement propose de maintenir leur affectation actuelle.

Un article additionnel stipule qu'aucun évêque, aucun prêtre ne pourra résider ou officier dans les édifices nationaux, départementaux ou communaux, sans avoir été approuvé par l'autorité civile.

C'est dans ce dernier paragraphe que réside tout

le venin. Les précédents ont une teinte de libéralisme, celui-ci est nettement tyrannique. Il y a encore une autre question qui va être soulevée, c'est celle de l'ouverture des lieux consacrés au culte. Nous allons être privés de plusieurs de nos églises, cela ne fait pas de doute. La faculté laissée aux conseils généraux ou municipaux va donner lieu, surtout dans les grandes villes et ici même peut-être, à d'assez nombreuses désaffectations. Il nous faudra trouver les moyens de remplacer ces édifices. Mais, si l'article de loi qui défend d'ouvrir aucune chapelle ou aucun oratoire au culte public sans l'autorisation de l'État, n'est pas abrogé, nous voilà à la merci de cette autorisation et les entraves les plus gênantes peuvent être apportées à la célébration des offices religieux.

Le 10 mars. — Le projet du gouvernement a obtenu le bénéfice de l'urgence et la Chambre le discute. La droite a vainement essayé de faire remplacer les premiers articles par une décision affectant à perpétuité à l'usage des divers cultes les édifices dont ils ont la jouissance actuelle, le gouvernement a répondu que, pour lui, il était très disposé à user de son droit de propriétaire en faveur des intérêts religieux, ainsi qu'en témoignait l'article second, mais qu'il convenait aussi de laisser les départements ou les communes libres d'user de leurs biens propres de la manière qui leur conviendrait le mieux. Le ministre a ajouté que, d'après ses renseignements, le nombre des édifices désaffectés serait tout à fait

infime et que les craintes de la droite étaient chimériques. Et toujours on répétait que l'on ne songeait nullement à empêcher l'exercice des divers cultes, mais qu'on voulait seulement laisser chacun libre de les subventionner ou de ne pas les subventionner.

Les assauts que la droite et même quelques éloquents députés du centre ont livrés à l'article 3 ne paraissent pas devoir être couronnés de plus de succès. Les libéraux ont beau représenter que, si l'on accorde libéralement aux ministres des cultes la jouissance de certains locaux comme le permettent l'article 1 et l'article 2, il faut le faire sans imposer des conditions qui sont la négation même de cette libéralité. C'est retirer d'une main ce que l'on fait semblant d'accorder de l'autre. Car imposer aux ministres des cultes la reconnaissance gouvernementale, c'est rendre en dernière analyse le gouvernement maître du personnel tout entier. Le joug de l'État serait plus pesant que du temps du budget des cultes, car alors le gouvernement du moins laissait les évêques libres de nommer à leur guise les desservants.

Le gouvernement a répondu que l'État fournissant gratuitement des édifices au service religieux, il était juste qu'il connût les hommes appelés à exercer leur ministère dans ces édifices, autrement il s'exposerait à prêter son bâton pour se faire battre. D'ailleurs l'État ne demande pas le droit de nomination mais seulement d'approbation.

C'est demain le jour du vote. L'issue ne me paraît pas douteuse. Nous descendons une pente. Nous ne

nous arrêterons qu'au bout, à la vue des imminentes catastrophes ou peut-être même après qu'elles seront arrivées. Tous les efforts généreux des plus politiques du centre n'aboutiront sans doute qu'à renforcer la minorité, mais n'arriveront pas à constituer une majorité. Il est d'ailleurs difficile de donner une idée du ton où est montée la discussion. Les discours sont hachés d'interruptions, la salle est constamment houleuse, le président a toutes les peines du monde à contenir les énergumènes, tous les orateurs qui parlent en notre faveur sont accablés des plus grossières injures. Même il se forme des rassemblements de populace devant le Palais-Bourbon. On insulte à la sortie les députés catholiques, on acclame les orateurs les plus violents de l'extrême gauche.

Quant aux journaux la polémique est montée à un diapason tel que les articles ne sont plus que des séries d'invectives et des litanies d'injures.

Le 12 mars. — Un premier résultat de ces discussions sauvages, c'est que les fonctionnaires catholiques sentent leur position menacée. Les journaux sectaires grondent et commencent la série des dénonciations. On colporte des paroles du préfet et du secrétaire général qui ne sont point rassurantes ; le ministre à la tribune a eu une phrase hautaine et menaçante pour ceux qui « mordent en se cachant la main qui les nourrit ». Comme conséquence plusieurs fonctionnaires qui venaient ouvertement à la messe n'y paraissent plus depuis quelque temps. Un ou deux très pacifiques dans le fond, mais très dé-

cidés à ne commettre aucune sorte de lâcheté, me sont venus voir et m'ont ouvert le fond de leur âme. J'ai fait mon possible pour les rassurer.

L'un d'eux, un juge, m'a dit :

— Monseigneur, je ne crains rien pour moi personnellement, je suis inamovible et, bien que la chose ne soit pas sans exemple, je ne pense pas qu'on touche à nos sièges. Mon avancement seul peut se ressentir des suspicions gouvernementales. Mais combien d'autres n'ont pas les mêmes garanties ! n'en ont même pas du tout ! Tous rongent leur frein en silence et se résignent, la mort dans l'âme, à dissimuler leurs croyances.

Ils évitent les suspects ; les moins tremblants vont à quelque messe basse dans les chapelles peu fréquentées. Ils en veulent au régime qui les oblige à cette conduite ; ils s'en veulent à eux-mêmes de ce qu'ils font, ils ne sont pas non plus sans en vouloir à l'Église de ne savoir pas davantage les soutenir.

— Eh ! Monsieur, comment l'Église les soutiendrait-elle quand elle ne peut elle-même se défendre?

— C'est bien là le mal, Monseigneur. Le sens politique a grandement manqué aux catholiques. Aux temps des premières hécatombes de fonctionnaires, vers 1877, on n'a rien organisé pour venir en aide à ceux qui étaient frappés. Lorsque, en 1880, tant de magistrats sont descendus de leurs sièges pour ne pas servir des décrets iniques, qu'a-t-on fait pour venir en aide à ceux qui en avaient besoin ? Quelle mesure générale a-t-on prise?

— Ils ont eu grand tort de descendre de leurs

sièges, dis-je alors. Il valait bien mieux se laisser frapper, l'effet eût été sur le public bien autrement grand.

— Je suis de votre avis, Monseigneur: quand on a pour soi la vérité et le droit, il faut se laisser frapper à son poste. La démission est une sottise. Mais alors on ne pensait pas ainsi, la démission était à l'ordre du jour. Il n'en est pas moins vrai qu'ils ont sacrifié leur position à l'Église, qu'est-ce que l'Église a fait pour eux? Il y a eu des situations horribles. Quelques-uns de désespoir se sont suicidés; quelques autres sont morts de faim. Les fonctionnaires savent tout cela, Monseigneur. Comment oser les blâmer s'ils s'efforcent de conserver leur pain et le pain de leur famille au prix de quelque capitulation de conscience?

— Verriez-vous un remède?

— En théorie du moins, Monseigneur, il me paraît assez simple. — Dans la situation où se trouve l'Église de France il me paraît difficile que ses chefs n'aient pas songé à constituer une caisse centrale destinée à subvenir aux besoins généraux de la cause religieuse. Pensez-vous que les fonctionnaires ne seraient pas moins timides s'ils étaient sûrs que leur révocation ou leur disgrâce pour cause de religion leur donnera droit à un secours immédiat et que leur pain du moins demeure assuré? Il faudrait encore qu'il fût entendu que des compensations réelles leur seront accordées dès que les catholiques auront reconquis quelque influence...

On a beaucoup blâmé les républicains pensionnant

les proscrits du 2 décembre. Ils ont fait là de la politique de parti, mais c'est à cette condition seulement qu'un parti peut vivre et se soutenir. Il faut que les partisans sachent qu'ils seront soutenus et que leur labeur et leurs souffrances recevront tôt ou tard leur récompense.

Et qu'est-ce qui empêcherait, comme on fonda en 1880 le denier des expulsés, de fonder le denier des persécutés ? Il y a bien peu de catholiques qui refuseraient de souscrire à une œuvre où ils verraient une sorte d'assurance mutuelle, et quel est le catholique libre et un peu clairvoyant qui refuserait de nous apporter son obole ?...

Cette conversation m'a donné fort à penser.

Le 13 mars. — L'article 3 est voté sans amendement par 257 voix contre 192.

On a cru plus politique de ne pas faire expliquer le gouvernement sur la portée qu'il lui veut attribuer. Je crois qu'on a commis une faute. Le gouvernement, pour détacher quelques voix du centre, aurait probablement déclaré que l'autorisation ou l'approbation dont il est question ne serait pas exigée pour les prédicateurs, les officiants ou les conférenciers extraordinaires. Dès aujourd'hui les journaux radicaux réclament que l'approbation soit refusée aux membres de toutes les congrégations non autorisées. Encore un nid à conflits.

Après ce vote on a discuté un article additionnel présenté par la droite et qui portait que l'ouverture des oratoires et lieux du culte public ne serait sou-

mise à aucune autorisation préalable. Un membre de l'extrême gauche a fait observer que, les réunions publiques étant libres de par la loi, il ne comprenait pas quel pouvait être l'objet de l'amendement. Le ministre de l'intérieur a répondu qu'il ne pouvait s'opposer à un vote sur la question, que pour lui il se désintéressait de la solution qui serait donnée, que, quelle qu'elle pût être, il la ferait observer, mais qu'il croyait bon de prévenir les catholiques de l'alternative où ils allaient se placer eux-mêmes : ou ils entendent soumettre leurs réunions religieuses aux mêmes lois et à la même réglementation qui régissent les réunions publiques de toute nature, ils renoncent alors au bénéfice des articles 260, 261, 262, 263 et 264 du Code pénal qui punissent les perturbateurs du culte public ; ou bien ils réclament la protection légale exercée en vertu des articles précités et alors il faut qu'ils se soumettent à la déclaration et à la demande d'autorisation d'ouverture des oratoires et lieux de culte.

Un orateur de la droite demanda alors si, en acceptant l'abrogation des articles protecteurs du Code pénal, le ministre acceptait également l'abrogation des articles 201-208 du même Code qui punissent la critique des actes du gouvernement dans un discours ou un écrit pastoral et interdisent la communication libre des ministres du culte avec une puissance étrangère.

Le ministre répondit que, dans sa pensée, la liberté devait être entière sans condition onéreuse comme sans privilège abusif, que cependant on ne pouvait

ainsi au pied levé et d'un trait de plume biffer plusieurs paragraphes entiers du Code pénal, qu'en conséquence il demandait à ce qu'on votât tels quels les trois articles de la loi en discussion, qu'il s'engageait à présenter lui-même avant peu de temps un nouveau projet de loi sur la matière qui préoccupait les orateurs de la droite. Et la loi a été votée aussitôt.

III

LA PERSÉCUTION

Le 16 mars. — Le gouvernement a présenté son projet de loi ou plutôt deux projets de loi : l'un sur la police des cultes, l'autre qui a pour but de régler les conditions légales des associations « cultuelles », c'est le mot peu noble employé dans la rédaction.

Le premier projet de loi reconnaît aux citoyens le droit de s'assembler librement quand ils veulent et où ils veulent dans des locaux clos et couverts pour se livrer à l'exercice d'un culte quelconque, sous la double condition de ne pas troubler le repos des voisins et qu'il ne se passe rien dans ces assemblées de contraire aux bonnes mœurs.

Le principal ministre du culte a la police de l'assemblée. Il peut faire expulser les perturbateurs par des officiers désignés à cet effet et au besoin, en cas de désordres graves, requérir la force publique qui dissoudra l'assemblée et arrêtera les perturbateurs coupables de violence. Les crimes et délits de toute nature commis dans ces assemblées, qu'il ait été fait appel ou non à la force publique, seront jugés d'après les règles ordinaires du droit commun.

Les articles 260-264 (1) du code pénal sont abrogés.

(1) Voici le texte de ces articles :

260. — Tout particulier qui, par des voies de fait ou de menaces, aura contraint ou empêché une ou plusieurs personnes d'exercer l'un des cultes autorisés, d'assister à l'exercice de ce

L'article 201 (1) du code pénal qui interdit aux ministres des cultes les critiques des lois et actes de l'autorité publique est abrogé purement et simplement.

culte, de célébrer certaines fêtes, d'observer certains jours de repos, et, en conséquence, d'ouvrir ou de fermer leurs ateliers, boutiques ou magasins, et de faire ou quitter certains travaux, sera puni, pour ce seul fait, d'une amende de seize francs à deux cents francs, et d'un emprisonnement de six jours à deux mois.

261. — Ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou des désordres causés dans le temple ou autre lieu destiné ou servant actuellement à ces exercices, seront punis d'une amende de seize francs à trois cents francs, et d'un emprisonnement de six jours à trois mois.

262. — Toute personne qui aura, par paroles ou gestes, outragé les objets d'un culte dans les lieux destinés ou servant actuellement à son exercice, ou les ministres de ce culte dans leurs fonctions, sera punie d'une amende de seize francs à cinq cents francs et d'un emprisonnement de quinze jours à six mois.

263. — Quiconque aura frappé le ministre d'un culte dans ses fonctions, sera puni de la dégradation civique.

264. — Les dispositions du présent paragraphe ne s'appliquent qu'aux troubles, outrages ou voies de fait dont la nature et les circonstances ne donneront pas lieu à de plus fortes peines, d'après les autres dispositions du présent Code.

(1) 201. — Les ministres des cultes qui prononceront, dans l'exercice de leur ministère et en assemblée publique, un discours contenant la critique ou censure du gouvernement, d'une loi, d'un décret impérial ou de tout autre acte de l'autorité publique, seront punis d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

202. — Si le discours contient une provocation directe à la désobéissance aux lois ou autres actes de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre des cultes qui l'aura prononcé sera puni d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans, si la provocation n'a été suivie d'aucun effet; et du bannissement, si elle a donné lieu à la désobéissance, autre toutefois que celle qui aurait dégénéré en sédition ou révolte.

203. — Lorsque la provocation aura été suivie d'une sédition ou révolte dont la nature donnera lieu contre l'un ou plusieurs des coupables à une peine plus forte que celle du bannissement,

Les articles 202 et 203 sont maintenus.

Les articles 204 à 205 qui visent les écrits des évêques sont supprimés.

Les articles 207 et 208 qui interdisent la correspondance du ministre des cultes avec les cours étrangères (lisez : le Pape) sans autorisation préalable, sont remplacés par une disposition qui interdit l'ingérence de toute autorité étrangère dans les actes collectifs des citoyens, même dans l'exercice du culte. Les ministres des cultes coupables d'avoir

cette peine quelle qu'elle soit, sera appliquée au ministre coupable de la provocation.

204. — Tout écrit contenant des instructions pastorales, en quelque forme que ce soit, et dans lequel un ministre du culte se sera ingéré de critiquer ou censurer, soit le gouvernement, soit tout acte de l'autorité publique, emportera la peine du bannissement contre le ministre qui l'aura publié.

205. — Si l'écrit mentionné en l'article précédent contient une provocation directe à la désobéissance aux lois ou autres actes de l'autorité publique ou s'il tend à soulever ou armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre qui l'aura publié sera puni de la détention.

206. — Lorsque la provocation contenue dans l'écrit pastoral aura été suivie d'une sédition ou révolte dont la nature donnera lieu contre l'un ou plusieurs des coupables à une peine plus forte que celle de la déportation, cette peine, quelle qu'elle soit, sera appliquée au ministre coupable de la provocation.

207. — Tout ministre d'un culte qui aura, sur des questions ou matières religieuses, entretenu une correspondance avec une cour ou puissance étrangère, sans en avoir préalablement informé le ministre de l'Empereur chargé de la surveillance des cultes, et sans avoir obtenu son autorisation, sera pour ce seul fait, puni d'une amende de cinq à cinq cents francs, et d'un emprisonnement d'un mois à deux ans.

208. — Si la correspondance mentionnée en l'article précédent a été accompagné ou suivie d'autres faits contraires aux dispositions formelles d'une loi ou d'un décret impérial, le coupable sera puni du bannissement, à moins que la peine résultant de la nature de ces faits ne soit plus forte, auquel cas cette peine plus forte sera seule appliquée.

sollicité cette ingérence sont punis d'une amende de cinquante à deux cents francs et d'un emprisonnement de un mois à deux ans, et les associations cultuelles qui auraient accepté ladite ingérence sont dissoutes et leurs biens font retour à la nation. Enfin tous les ministres du culte, quels que soient leurs titres, sont, par abrogation des mentions qui les concernent dans l'article 10 de la loi du 20 avril 1810, justiciables des tribunaux de droit commun pour tous les crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

On pourrait à la rigueur s'accommoder du reste de la loi, bien que le maintien des articles 202 et 203 puisse devenir fort dangereux, mais l'avant-dernier article est inadmissible de tous points. Les vieux jurisconsultes s'en indignent et demandent quels sont ces délits nouveaux où le principal coupable, l'autorité étrangère, ne saurait être atteinte; la rédaction est vague et enfin et surtout c'est la nette suppression du libre exercice du catholicisme. Nous ne sommes rien sans le Pape; c'est de lui que nous, évêques, tenons nos pouvoirs; c'est à l'autorité de Rome qu'à chaque instant nous et nos prêtres et les fidèles même faisons appel et voilà justement ce qui nous est interdit. Quant aux congrégations religieuses, beaucoup comme les jésuites, les dominicains, les franciscains, tombent sous le coup de la loi. — Si on n'arrive pas à faire modifier cet article la persécution paraît imminente.

Le second projet de loi avec des allures libérales n'est pas moins dangereux.

Il permet aux citoyens d'une même commune de s'associer pour subvenir aux frais du culte et à l'entretien des ministres.

L'association cultuelle est maîtresse de son règlement intérieur.

Elle a le droit d'ester en justice, d'acquérir et de posséder les locaux nécessaires à l'entretien du culte et au logement des ministres.

Toute autre propriété immobilière lui est interdite.

Les capitaux de l'association doivent être placés en rentes sur l'État et inscrits sur le grand livre de l'association.

L'association est d'ailleurs libre d'aliéner sans autorisation tout ou partie de sa fortune mobilière. Mais elle ne peut recevoir aucun don ni legs sans l'autorisation du gouvernement. Telles sont les principales dispositions. Les lacunes sautent aux yeux. A la rigueur la paroisse peut vivre ainsi, mais le diocèse?... Et les paroisses qui comprennent deux ou plusieurs communes?...

La délibération doit venir la semaine prochaine. D'ici là il faut que non seulement nos amis mais tous ceux qui répugnent à la persécution ouverte soient pleinement éclairés.

Le 17 mars. — Les rapports des curés arrivent sur les produits que l'on peut espérer des impositions volontaires, et mes confrères des autres diocèses me font part des renseignements qu'ils reçoivent de leur côté. Les résultats sont tout à fait inégaux.

Les espérances que nous avions fondent comme la neige au soleil. Il y a des paroisses où les bonnes volontés sont grandes ; dans beaucoup d'autres on a eu peine à réunir sept ou huit personnes pour essayer de s'entendre. Et alors les impositions volontaires auraient dû être tellement énormes que de bons chrétiens ont reculé. Les paysans dans les paroisses rurales font la sourde oreille aux appels de leur curé. Ils répondent par des protestations de foi religieuse, d'amour de la religion, mais ils refusent de s'engager à quoi que ce soit. Des propriétaires, qui sont fort à l'aise, promettent un sac de blé ou un sac de marrons à la récolte. Et aucun surtout ne veut rien signer.

C'est le précaire en perspective.

Mon diocèse est encore un des moins mal partagés. Je pourrais entretenir la moitié des paroisses actuelles. En s'ingéniant, les secours religieux ne manqueront pas tout à fait. Mais dans d'autres diocèses le résultat est lamentable. Il y a des diocèses du centre où plus des trois quarts des curés n'auront plus aucune ressource. En beaucoup d'endroits une seule famille s'offre à entretenir le curé et à subvenir aux frais du culte. Le désarroi risque d'être formidable et les populations qui voient se continuer les offices et les catéchismes n'ont pas l'air de s'en douter. La situation est grave.

Le 20 mars. — La délibération de la première des lois sur l'exercice des cultes vient de se terminer à la Chambre. Malgré tous les efforts de quelques

hommes résolus du centre et l'éloquence des orateurs de la droite, les différents articles ont été adoptés presque sans remaniement. On a eu beau représenter que, si les articles 207 et 208 du code pénal avaient jadis un semblant de raison d'être, c'était pour des motifs tirés de l'histoire. Les Papes, souverains temporels, avaient pu jadis être amenés, par l'intérêt de leur couronne, à entrer dans des alliances contre la France : que dès lors le gouvernement français voulût s'assurer du loyalisme de la correspondance des évêques, cela était, à la rigueur, compréhensible, et l'expression « cours étrangères », qui signifie « puissances étrangères », le prouve bien. La monarchie ne prétendait pas surveiller la correspondance des évêques avec le Saint-Siège pour les affaires purement religieuses. Et aujourd'hui que la « cour » pontificale n'est plus que purement honorifique, que le Pape n'a plus qu'une autorité morale, on veut surveiller quand même et empêcher l'exercice de cette autorité ! — Les sectaires ont répondu que l'État ne pouvait souffrir de partager avec personne, surtout avec un étranger, des droits régaliens. Une autorité morale a pour caractère de s'exercer par voie de persuasion non par voie d'ordres, de prescriptions, de jugements, de condamnations et de décisions. Que les évêques donc écrivent et communiquent avec le Pape tant qu'ils voudront, mais qu'il leur soit interdit de solliciter l'opinion d'une autorité étrangère et décisive et de faire exécuter les prescriptions d'une telle autorité.

A quoi nos amis ont répliqué que le propre de l'autorité morale était de ne pouvoir disposer d'aucune force coercitive et matérielle, de n'avoir à son service ni bourreaux, ni prisons, ni gendarmes. Ils ont cité là-dessus les jurisconsultes et les philosophes, et ils ont fait voir que ce qui distingue la puissance matérielle, ce qui la caractérise nettement et sans conteste possible, c'est la libre disposition de la force armée. Quiconque décide et ne peut pas contraindre à l'exécution de ses décisions ne saurait disposer que d'une autorité morale. Un philosophe peut bien, s'il lui plaît, envoyer des jugements, des prescriptions et des décisions : ses disciples même réunis ont bien le doit d'en solliciter de lui, toute l'obéissance qu'on lui accordera sera purement morale parce qu'elle sera exclusivement volontaire et que le philosophe ne dispose d'aucun moyen de contrainte. Du Pape aux évêques et aux fidèles le cas est tout à fait identique.

On n'a rien voulu entendre. Cependant on a adopté un amendement destiné à préciser les termes très vagues du projet du gouvernement. On a condamné la sollicitation et l'acceptation de l'ingérence de l'autorité « étrangère même morale vis-à-vis d'une collectivité de citoyens lorsque cette ingérence se produirait ou serait sollicitée à se produire dans une matière déjà réglée par l'État ». — D'où il suit que nous n'avons plus le droit de proclamer une encyclique pontificale traitant par exemple du divorce ou du service militaire des clercs.

Cette discussion a paru ridicule à bien des gens.

Beaucoup parmi les journaux libéraux non catholiques ont soutenu que toutes ces « chinoiseries » étaient destinées à tomber promptement en désuétude, que de telles dispositions légales ne pouvaient être appliquées sans devenir aussitôt odieuses. Et là-dessus, comme conséquence logique, ils concluaient à l'abstention pure et simple. Amis de la liberté, ayant peur de la servir par des actes efficaces.

Je suis loin pour ma part de ne voir en tout cela que « chinoiseries ». Un publiciste antichrétien, qui voit plus loin que les autres ou qui est simplement informé des secrets desseins, a écrit sur la question un article qui dévoile tout le plan. Ne ferait-on d'abord que relâcher les liens qui unissent à Rome l'Église de France, ce serait toujours autant de gagné. Mais on espère mieux. Si l'on tient la main à l'exécution de la loi, les évêques se contenteront, pour échapper aux sanctions, de promulguer les décisions de Rome, mais comme étant les leurs propres. Ainsi l'effet de la loi serait de contraindre notre union avec Rome à n'être plus, au lieu d'une union de subordination et de dépendance, qu'une conformité de vues, une harmonie parallèle de pensées. Les évêques seraient des égaux adoptant les jugements d'un égal. Dans les premiers temps l'harmonie serait parfaite; mais, à la longue, l'Église de France s'accoutumerait à marcher seule et, avant qu'il fût cinquante ans, le Pape n'aurait plus aucune espèce d'autorité. Le schisme serait alors consommé et le but de la Révolution atteint : l'Église serait en

France nationalisée, c'est-à-dire en bon français que la vigueur morale du catholicisme serait dissoute parce que chez nous du moins le catholicisme n'existerait plus.

Ce plan qui paraît profond n'est en vérité qu'enfantin, car il suppose les évêques plus craintifs qu'ils ne le sont et à la fois beaucoup plus retors. Ce point, si on tient à l'appliquer, est un de ceux par où la persécution entrera chez nous. C'est à nous ou de le rendre inapplicable en contraignant par notre entente à l'appliquer à tous à la fois, ce qui ferait un tapage tel qu'on reculera; ou de nous y exposer bravement, isolés, à l'occasion, si l'occasion vient.

Aussi ai-je donné un conseil qui en a surpris plus d'un. Beaucoup, à la Chambre, même parmi les sectaires, trouvaient que la prison était odieuse, que l'amende suffisait; ils proposèrent donc comme sanction « l'amende *ou* la prison ». J'ai agi et j'ai fait agir pour que la droite, qui avait rejeté la première partie de l'article, qui a voté contre l'ensemble, s'abstînt dans le vote sur la sanction, ce qui assurait ce vote. Plus la sanction sera forte, plus elle sera difficile à appliquer, plus aussi, si on l'applique, elle révoltera le bon sens public. Je crois bien qu'il nous faudra aller en prison pour reconquérir à notre peuple la liberté de prier Dieu; allons-y donc joyeusement, d'une âme haute et d'un cœur allègre, comme nos anciens, trop heureux si nos souffrances servent la cause des âmes.

Le 25 mars. — La délibération de la loi sur les

associations cultuelles est commencée depuis deux jours. Pour délibérer nous-mêmes en pleine connaissance de cause, nous avons renvoyé l'assemblée plénière des évêques qui devait avoir lieu en mars au mois d'avril, après le vote des lois qui régleront notre situation officielle.

La loi sur la police des cultes a été votée au Sénat sans changements.

Le 26 mars. — Il faut cependant que le diocèse, au milieu de la tourmente, marche comme à l'ordinaire. Je visite souvent mon grand séminaire. J'engage les directeurs à mettre eux-mêmes, sobrement et sans fracas, les jeunes gens au courant de ce qui se passe au dehors. Les études se poursuivent selon le plan nouveau arrêté l'année dernière. Le professeur d'histoire ecclésiastique, chargé de l'histoire des idées en philosophie et de l'apologétique en théologie, se trouve horriblement chargé. Il assure qu'il s'embrouille et ne s'y reconnaît plus.

J'ai dû lui indiquer les moyens de s'y retrouver. Je lui ai tout simplement fait remarquer que, dans tous les manuels d'histoire, il existe de temps en temps des chapitres consacrés au tableau des sciences, des lettres et des arts. C'est par ces chapitres de vulgarisation qu'il faut commencer. Ils énumèrent les principaux faits et donnent les principaux noms. Il est facile après de trouver les livres où sont décrites, pour chaque temps, les découvertes particulières dans les sciences et dans l'industrie. Puis, passant à l'histoire de

la philosophie proprement dite, on voit comment les systèmes des philosophes sont à la fois le point d'aboutissement d'un développement intellectuel antérieur et le point de départ d'un développement nouveau. Les philosophes reflètent dans leurs ouvrages l'état mental de l'humanité à un moment donné de l'histoire. La philosophie est essentiellement réflexion : de même que chacun de nous s'arrête de temps en temps pour réfléchir sur ses actes, pour les coordonner, les ramener à leurs principes et, par là même, les justifier ou les condamner à ses propres yeux ; de même l'humanité, par l'organe des philosophes, réfléchit sur elle-même, tâche d'organiser, de synthétiser la masse des idées ambiantes. Comme il y a toujours dans la vie mentale de l'humanité quelques idées fausses qui, dès lors, se contredisent, il y a des systèmes de philosophie qui, prenant pour centre d'organisation tantôt telle idée et tantôt telle autre, se contredisent les uns les autres et presque aucun n'est tout à fait faux ni tout à fait vrai ; surtout aucun n'est parfaitement complet.

La philosophie est ainsi comme la conscience de l'humanité et, en étudiant son histoire, on suit comme à la trace les développements successifs de l'intelligence humaine. Chacun des systèmes n'est d'abord qu'un produit et qu'un reflet, il fournit après une direction pour l'action future. Les philosophes inventent peu. Les vrais inventeurs d'idées sont les théologiens, les poètes, les savants, les hommes d'action et de vertu. L'idée, en effet, produit son œuvre dans l'humanité comme dans les individus

bien souvent avant d'apparaître à la claire conscience, à la distincte réflexion, encore enveloppée et comme embrumée par les sous-latences de l'instinct génial et divinateur.

Il faut donc, pour saisir la marche des idées, comparer l'histoire de la philosophie à l'histoire des sciences, des lettres et des arts, non moins qu'à l'histoire politique. Il faut après souder tous ces résultats aux faits de l'histoire ecclésiastique. Les histoires de la civilisation que nous avons ne sont que l'enveloppe extérieure de cette histoire des idées. Cette dernière est, à vrai dire, l'histoire à la fois des ferments et des résultats idéaux de la civilisation.

Avec le professeur de philosophie du lycée nous avons eu déjà à l'évêché de nombreuses causeries sur ce sujet. Nous nous complétons les uns par les autres et nos conversations sont des plus intéressantes. Les jeunes gens du grand séminaire sont très captivés par ce cours qui, cependant, est loin d'être parfait. Et le professeur s'y passionne véritablement lui-même, modifiant sans cesse ses solutions à mesure que s'agrandit le cercle de ses connaissances; d'ici deux ou trois ans, son cours sera tout à fait remarquable.

Nos cours complémentaires fonctionnent bien. Nos jeunes professeurs, frais émoulus des Universités, tout pénétrés encore des méthodes rigoureuses, les enseignent et les appliquent. Les professeurs de sciences ne se contentent pas d'exposer les résultats de la science faite, ils s'attachent, sur mon conseil, à raconter comment la science s'est faite, à

montrer sur le vif les illuminations, les tâtonnements alternatifs, les hardiesses, les méticuleuses prudences de la science qui se fait. C'est cela seul qui est éducatif dans la science. Et assez peu importent les connaissances matérielles, la collection des formules qu'on oubliera; mais ce qui est important, de première importance, de première nécessité, c'est d'avoir un esprit bon, qui estime le labeur scientifique et qui soit imbu de ces prudentes et si humbles et si dociles, et donc si chrétiennes méthodes.

En théologie de même, l'histoire du dogme, en même temps qu'elle fait comprendre la production successive des hérésies, fait pénétrer dans l'enseignement théologique quelque chose de plus humain. La vue des tâtonnements par lesquels les plus grands croyants sont arrivés à fixer la formule définitive du dogme enseigne la modestie et nous pénètre de reconnaissance envers l'Esprit-Saint qui a bien voulu ne pas nous livrer à ces mêmes tâtonnements. Mais nous en connaissons d'autres, hélas ! et n'en connaîtrions-nous pas, loin de nous enorgueillir des certitudes de notre foi, nous devrions nous tenir bien humbles et parler avec douceur et miséricorde à tous ceux qui ne les ont pas.

Le point sur lequel j'insiste avec tous les professeurs du grand séminaire, mes professeurs de pensée, comme j'aime à les appeler, c'est la nécessité de revenir aux règles trop oubliées de la logique, avant de discuter une doctrine ou d'essayer de la réfuter, d'essayer de la bien entendre et de la bien

pénétrer, par conséquent de se demander si le sens des mots employés est bien le même que celui que nous avons l'habitude d'entendre afin que, voulant et devant combattre, nous ne risquions pas de nous battre contre des moulins à vent.

Comme j'exposais un soir ces idées devant le supérieur, M. Corbon, il me dit :

— Mais cependant, Monseigneur, n'est-il pas déplorable que les contemporains prennent des mots dans des sens qui ne leur appartiennent pas? Quand le sens d'un mot est fixé par l'usage des bons auteurs, pourquoi le détourner de son sens et étendre ou restreindre ou même déformer sa signification?

— Mon cher Supérieur, répondis-je, s'il y a en cela matière à condamnation, cela regarde les académies. Nous autres théologiens n'avons pas à nous inquiéter des mots, mais des choses. Et qu'importe comment on parle si l'on pense vraiment de même?

— Je crois, Monseigneur, qu'il est difficile de penser de même quand on parle différemment. Et nous, catholiques, avons-nous le droit de changer les formules de nos dogmes? Ce n'est pas seulement le sens que l'autorité de l'Église et du Saint-Esprit nous impose, mais la formule même.

— Je vous attendais bien là. Je suis sur ce point tout à fait de votre avis. Mais en quelle langue se trouvent donc exprimées les formules dogmatiques? En latin ou en français?

— En latin, assurément, Monseigneur.

— Et quelle est la raison qu'on donne dans tous les manuels du choix d'une langue morte pour for-

muler la doctrine? N'est-ce pas que cette langue étant morte ne risque plus de voir changer le sens de ses mots?

— Sans doute, Monseigneur.

— D'où il suit, ce me semble, mon cher Supérieur, que la formule imposée est latine et non française, allemande, anglaise ou italienne, que, dès lors, il importe assez peu pour la traduire qu'on emploie d'un siècle à l'autre des mots un peu différents, pourvu que le sens soit bien rendu au moment de la traduction. Si donc les mots vivants de nos langues viennent, selon la loi de tout ce qui vit, à se transformer un peu, à changer de signification par l'usage — et l'usage ne va pas sans quelque usure — ne nous obstinons pas à garder tous les vieux sens, mais acceptons de donner à nos pensées les expressions usitées par la grande majorité des penseurs et des écrivains. Pourquoi nous obstiner à désigner un carré par le mot *cadran*, quand ce mot veut maintenant dire quelque chose de rond? Ayons soin de bien préciser, définir et distinguer, selon l'usage de nos anciens, et laissons la langue se transformer selon des lois dont nous serions bien impuissants à empêcher la réalisation.

— Vous pensez donc, Monseigneur, que la science sacrée doit conformer son langage à celui des philosophes séparés? J'estimerais, au contraire, que c'est l'abaisser que de la mettre ainsi comme à la remorque des écrivains du siècle. C'est leur mauvais esprit qui déforme leur langage, et toutes ces transformations du sens des mots dans la langue philoso-

phique ne prouvent que les oscillations et les défaillances de la pensée.

— Mais je n'ai pas dit que nous devions nécessairement nous mettre à parler comme eux. J'ai dit seulement que, si nous voulons être entendus par eux et par ceux qui les lisent, en un mot, par le public, il faut commencer par les bien entendre, par préciser le sens qu'ils donnent aux mots et faire voir en quoi le sens que nous leur donnons nous-mêmes diffère du leur. C'est au public de choisir. S'il estime que nous parlons mieux que les autres, si nous avons assez d'autorité pour le lui persuader, il parlera comme nous.

— D'ailleurs, interrompit l'abbé Maleville, qui assistait à la conversation et depuis un moment témoignait quelque impatience, pourquoi parlons-nous? Pour nous faire entendre. Si donc nous voulons nous faire entendre, il faut donner aux mots le sens même que leur donnent les gens à qui nous parlons. Pourquoi tant de morgue et tant d'orgueil que nous nous imaginions que nous sommes les seuls à bien parler et que, parce que nous avons le dépôt des vérités de la foi, nous gardons aussi le dépôt de la beauté du langage et de l'infaillibilité lexicographique? Aurions-nous d'ailleurs plus raison encore en voulant que les mots ne changent nullement de sens, en nous obstinant à ne pas entendre les autres, quelle chance avons-nous de nous faire entendre d'eux?

— D'autant, ajoutai-je, que les changements dans le sens des mots ne sont pas toujours arbitraires, je

dirais presque qu'ils ne le sont à peu près jamais, et que ces changements correspondent à de générales modifications d'idées. Il y a en philosophie, quoi que quelques-uns parmi nous en puissent penser, un progrès à peu près constant. La réflexion par l'analyse épure et précise les notions; les systèmes, sous le double effort de la critique externe et de la tendance interne à la cohérence, deviennent peu à peu plus homogènes, plus harmonieux, plus logiques. La critique extérieure les force de tenir compte de faits négligés; la tendance à la cohérence élimine peu à peu les contradictions internes. Ainsi les termes des problèmes se précisent de plus en plus par l'analyse des notions. Et c'est quelque chose qu'un problème bien posé pour approcher de la solution.

Pour prendre un exemple, voyez le problème du libre arbitre. On a de tout temps élevé des objections contre la liberté de la volonté au nom des nécessités de l'intelligence : prescience de Dieu, infaillibilité des futurs, raison suffisante, inintelligibilité de la contingence, opposition des lois scientifiques, et, durant de longs siècles, les partisans du libre arbitre ont essayé, pour répondre, de concilier la liberté et la science. Mais, à mesure que le problème se discutait, on en percevait de plus en plus nettement le malentendu. Il ne saurait être question de conciliation entre deux notions contradictoires tant qu'on les laisse sur le même plan. La science et la connaissance sont de leur nature déterminées et ne peuvent être que déterminées; la liberté est de sa nature indéterminée ou elle n'est

plus liberté. La conciliation est donc impossible. Les intellectualistes en la réclamant, les volontaristes en essayant de la découvrir, faisaient donc les uns et les autres des pétitions de principe. La question se trouve ainsi ramenée à ces termes simples : Faut-il considérer le monde comme un théorème de mécanique, comme dominé par l'intelligence, et par conséquent doit-on regarder la volonté comme la servante toujours docile de la connaissance? Ou bien, au contraire, le monde doit-il être regardé comme une œuvre morale, comme une œuvre de volonté, où l'intelligence n'interviendrait que pour refléter ce qu'a décrété la volonté, déterminer les moyens nécessaires à la réalisation des buts de la volonté et les conditions de son exercice? Dans le premier cas, il est clair qu'il ne saurait y avoir de libre arbitre, tandisque, dans le second, le libre arbitre doit avoir sa place marquée dans le gouvernement moral de l'univers.

Il en est de même pour un très grand nombre d'autres questions.

C'est ainsi, par des entretiens nombreux avec chacun des hommes à qui j'ai confié une charge spéciale, que j'arrive à les pénétrer de ma pensée, et, pour peu qu'ils soient dociles et qu'ils aient bonne volonté, à en faire les instruments de l'œuvre que je poursuis, instruments d'autant plus souples et à la fois d'autant mieux trempés qu'ils font ce qu'ils aiment, ce dont ils comprennent les raisons. Ainsi pénétrés des principes qui m'animent, connaissant le but poursuivi, sachant bien que je ne veux que la

justice et le meilleur service des âmes, je puis leur abandonner et je leur abandonne, en effet, les décisions de détail. Libres et responsables chacun dans sa sphère, assurés que des ingérences étrangères ne viendront pas déformer leur œuvre, ils s'intéressent à ce qu'ils font. Chacun a sa tâche, je ne suis et ne veux être que l'observateur et le juge, toujours prêt à donner des conseils, mais m'efforçant de n'intervenir que lorsqu'il est constaté que les choses vont tout de travers.

Alors même qu'un subordonné paraîtrait user de moyens différents de ceux que j'aurais employés moi-même, j'attends l'effet pour juger. Et c'est bien l'effet qui doit décider de tout. Les moyens doivent différer avec les instruments, donc avec les hommes. Telle chose faite par un homme sera bien faite de cette façon, et par un autre homme d'autre façon. Qu'importe pourvu qu'elle soit faite et bien faite? Vouloir que tous les hommes agissent de même, en partant du même point pour atteindre le même but, c'est ne pas tenir compte de la différence naturelle qui se trouve entre les hommes. Les grands marchent à grandes enjambées, les petits ne peuvent avoir si longues les jambes : qu'importe s'ils remuent leurs pieds plus vite et arrivent aussi tôt?

Le 27 mars. — Durant tout ce carême, cinq chanoines et l'abbé Maleville sont en courses à travers le diocèse. L'évêché a demandé à chaque curé l'ordre et l'horaire des exercices quadragésimaux. Ces messieurs s'arrangent de façon à arriver aux heures des

exercices ou le dimanche à l'heure des offices ou du catéchisme, ils y assistent et font un rapport. C'est surtout dans les paroisses les plus éloignées des voies ferrées, où se trouvent de pauvres petits curés fraîchement sortis du vicariat, que je veux qu'on aille. Il faut qu'aucun prêtre ne se sente tout à fait livré à lui-même durant une année entière.

J'ai invité, par une lettre circulaire, les curés doyens à se rendre, plus souvent que par le passé, dans les églises succursales dont ils ont la charge. Il faut, tout en laissant chacun libre de bien faire, resserrer les liens du corps clérical et assurer une forte cohésion, en même temps que, s'il le fallait, réprimer les faiblesses, mais surtout stimuler le zèle et l'entretenir.

Le 29 mars. — La loi sur les associations cultuelles est votée à la Chambre et au Sénat.

Les députés de la droite unis à ceux du centre ont pu obtenir que des associations cultuelles puissent se former entre plusieurs communes du même canton.

Cette disposition nous permettra d'assurer à peu près les catéchismes et les cérémonies. Sans cela nous aurions dû abandonner toutes les paroisses où les dons volontaires n'auraient pas permis de subvenir aux frais du culte et à l'entretien des curés. Les Chambres ont reculé devant la perspective de priver brutalement la moitié de la France de tout service religieux.

Mais on a formellement refusé le droit aux asso-

ciations paroissiales de se concerter en dehors des limites du canton, et d'entretenir à frais communs des œuvres communes. On a de même refusé de reconnaître, en dehors de cette fédération d'associations, le droit d'exister à une association cultuelle diocésaine dont les membres pourraient être disséminés dans tout le département.

Il nous faut donc former pour les séminaires une société civile et sans doute subvenir aux frais d'entretien de l'évêché et de ses bureaux à titre d'administrateurs des établissements possédés par la société civile. Chaque association paroissiale étant par ailleurs libre de la disposition de ses deniers, on pourra, je l'espère, déterminer, en dehors de toute entrave possible, la part contributive de chacune d'elles pour l'entretien des œuvres diocésaines. Malgré les rigueurs et les malveillances de la loi, nous pourrons vivre... si nous ne mourons pas de faim.

Des amendements venus de l'extrême gauche sont allés jusqu'à préciser les locaux qui pourront former la propriété immobilière des associations paroissiales. Et d'abord on ne voulait admettre que l'église et la sacristie. Cependant on a obtenu que chaque association pourrait posséder autant de lieux spécialement consacrés au culte qu'il entre de communes dans l'association cantonale, plus un logement de gardien, avec jardin, près de chaque église, et un presbytère avec jardin au siège de l'association.

Plusieurs députés de la droite voulaient faire com-

prendre parmi les propriétés immobilières autorisées les locaux scolaires, nous avons agi de façon que cet amendement ne vînt pas en discussion. Tout ce que la loi ne défend pas est permis. On a fort habilement fait entrer dans la définition des presbytères les mots : « habitation destinée aux ministres du culte, aux servants et aux services annexés. » Une maîtrise est une école et le patronage est bien voisin de l'école. Le catéchisme est aussi un service annexé, et les cours d'adultes, les conférences sont des prolongements du catéchisme. Si l'on ne peut aboutir ainsi, il faudra alors avoir recours à des sociétés civiles. Mais, si l'amendement était venu en discussion, on nous aurait sûrement réduits à la possession des seuls presbytères proprement dits.

Des journaux, la loi votée, — je reconnais à leur actif qu'ils ont gardé le silence tout le temps de la discussion, — ont blâmé nos timidités. Il eût fallu, selon eux, revendiquer hautement nos droits et la droite aurait dû s'unir à l'extrême gauche pour repousser l'ensemble de la loi et jeter par terre le cabinet. — En quoi aurions-nous été plus avancés? Le nouveau cabinet eût été pire que celui-ci qui, du moins, ne pousse pas aux extrêmes et a laissé s'introduire dans la loi quelques dispositions un peu libérales. Nous eussions indisposé les gens du centre, qui ont fait beaucoup d'efforts en notre faveur. Par dépit, ils auraient après voté contre nous tout ce qu'on aurait voulu. Au lieu de cela, leurs votes se sont rencontrés presque toujours avec ceux de nos amis, l'habitude

est prise de conférences et d'entente. Cela pourra servir en d'autres occasions, et surtout au moment des élections. — La politique du tout ou rien est la plus sotte de toutes, c'est d'ordinaire la politique du rien du tout. Il ne faut pas tant protester, crier dans les journaux et à la tribune, mais tâcher, si l'on peut, d'obtenir quelques résultats. Les catholiques trop longtemps ont déclamé. A ce jeu, ils ont tout perdu, tâchons de sauver les lambeaux de ce qui nous reste pour, avec ce point d'appui, si faible qu'il soit, essayer de reconstituer nos œuvres et de reconquérir notre liberté. Il n'y a qu'une politique qui vaille, la politique des résultats. Nous voulons notre liberté, nous ne voulons que la liberté, mais nous la voulons entière. Nos orateurs à la Chambre, nos journalistes dans la presse, nos conférenciers partout parlent sur ce thème et mettent au jour que les lois votées, la première en particulier, sont en opposition formelle avec les principes du catholicisme.

Il reste maintenant aux évêques à se réunir et à prendre les décisions nécessaires.

Tours, le 10 avril. — L'assemblée épiscopale est au grand complet. A peine quelques absences justifiées par la maladie.

La commission préparatoire avait loué un vaste hôtel où presque tous nous avons nos chambres, le service est fait par nos domestiques que nous avons amenés. Les repas peuvent être pris sur place et nous avons au premier une grande salle, qui est la salle des délibérations.

Le premier acte de l'assemblée a été d'envoyer une dépêche au Saint-Père pour l'assurer de notre amour et de notre fidélité et lui demander sa bénédiction. Il va sans dire d'ailleurs que nous avions prévenu le Saint-Siège de la réunion.

La première question qui s'est posée était de savoir si nous appellerions cette réunion un concile ou simplement un congrès. J'ai beaucoup insisté, de concert avec mes confrères de la commission préparatoire, pour que nous ne prenions pas le titre, à mon gré trop officiel, de concile. Nous ne nous réunissons pas dans une église, plusieurs formes canoniques n'ont pas été observées, il ne faut pas que des défauts dans la forme puissent fournir un prétexte à la conscience de qui que ce soit pour ne pas obéir aux résolutions votées. Mais j'insistai sur la nécessité de nous reconnaître tous liés au for intérieur par l'obligation de respecter les décisions qui auraient été votées, en sorte que la non-observation des décisions approuvées par le Saint-Siège pût donner lieu à une action ecclésiastique et servir même de base à une sentence d'excommunication prononcée régulièrement.

Cette première résolution une fois votée, il fallut décider de l'ordre dans lequel auraient lieu nos délibérations. Deux objets principaux devaient se partager notre attention : 1° l'attitude commune à prendre vis-à-vis du gouvernement et des lois récemment votées ; 2° la réorganisation du culte.

Un grand nombre d'évêques étaient d'avis de commencer par régler d'abord la question politique. Le cardinal président s'est prononcé pour cette manière

de procéder, et on allait prendre une décision dans ce sens lorsque mon confrère de la commission, l'évêque de Blampignac, a fait observer les inconvénients graves qui pourraient résulter d'un tel ordre de procédure. Au fond nous sommes d'accord sur l'attitude à prendre et sur la protestation que nous devons faire entendre à propos de l'article « sur l'ingérence des autorités étrangères ». On n'est même si impatient de procéder à cette discussion que parce que nous en avons tous très gros sur le cœur et que nous avons hâte de répondre par nos paroles et par nos actes à cette sorte de provocation. Mais il faut bien reconnaître que, si naturel que puisse être ce sentiment, il est plus sage de n'y pas céder, car ce n'est pas, à vrai dire, le plus pressé. Le plus pressé c'est d'aviser à l'organisation ecclésiastique. Il est urgent de prendre les mesures d'ensemble capables sinon d'arrêter le mal, du moins de l'empêcher de se changer en désastre. Et si nous adoptions dès le début de l'assemblée une attitude protestataire, ne pourrait-on pas craindre que la force vînt nous empêcher de continuer l'œuvre urgente de la réorganisation ? Donnons d'abord les moyens de vivre à nos prêtres, au culte et à nos œuvres, nous verrons après à affronter les foudres gouvernementales.

Cet avis a été entendu et il a été convenu que l'on procéderait d'abord à la réorganisation.

La séance allait être levée, mais auparavant je demandai à l'assemblée ce qu'il convenait de faire vis-à-vis de la presse. La commission avait décidé de n'admettre à cette première réunion aucun représen-

tant de journaux, réservant à l'assemblée la décision définitive. Trois partis se présentaient : n'admettre personne, admettre tout le monde ou n'admettre que quelques journaux. Admettre tout le monde pouvait être dangereux, nos délibérations couraient risque d'être travesties et défigurées ; n'admettre personne, c'était nous mettre à dos la presse entière; n'admettre que quelques privilégiés, c'était sans doute fort délicat. Cependant c'était selon moi le meilleur parti. Nous ne pouvions pas espérer que rien de nos délibérations ne transpirât au dehors. Autant valait une certaine publicité qu'une non-publicité livrée à toute espèce de racontars. Les récits des journalistes présents se contrôleraient les uns par les autres et fourniraient au besoin la preuve de l'exactitude de nos communiqués officiels.

Mais quels journaux devait-on admettre parmi ceux qui avaient fait des démarches pour obtenir une entrée? Il fut aisément convenu d'abord que l'on exclurait tous ceux qui se montraient d'ordinaire grossiers et calomniateurs de parti pris. Ainsi la *Lanterne*, l'*Intransigeant*, la *Petite République* se trouvèrent par là même exclus. Ils pourraient bien crier tant qu'ils voudraient, ils resteraient à la porte, on saurait qu'ils y sont et qu'ils ne peuvent rien publier que d'après les autres. On convint ensuite d'accorder l'entrée à tous les journaux courtois et libres d'allures, tels que les *Débats*, le *Temps*, le *Figaro*, le *Gaulois*. — Quant à nos amis dévoués, tels que l'*Univers*, ou la *Croix*, ou le *Globe catholique*, non seulement ils auraient leur libre entrée, mais

même ils recevraient les premiers communication de tous les documents officiels, même avant les agences, de façon à leur donner une avance et une supériorité. Aimons qui nous aime, soyons courtois avec ceux qui sont courtois, excluons qui nous exclut, c'est la seule règle possible dans les relations collectives Ce ne sont assurément pas les préceptes de l'Évangile. Mais les préceptes de l'Évangile ne règlent que la conduite d'homme à homme, et non pas du tout la conduite de groupe à groupe, de parti à parti, ni même de peuple à peuple. Ici la justice seule doit régler les relations. La charité où l'on fait abandon volontaire de ses propres droits deviendrait plus d'une fois injustice. Car étant lié à d'autres dans le groupe, dans le parti ou dans la nation, ce ne serait plus seulement de ses droits propres que l'on ferait abandon, mais aussi de ceux des autres. Et ainsi, pour être charitable vis-à-vis d'un ennemi, on risque de ne l'être point ou même d'être tout à fait injuste envers un ami dévoué. — La morale, quoi qu'on en ait voulu dire depuis Pascal, n'est pas chose simple et tout n'y est pas tout à fait uni.

Le 11 avril. — Ce matin nous nous sommes réunis en commissions régionales : sud-ouest, ouest, nord-ouest, nord-est, est, sud-est, midi, centre-montagnes, centre-plaines, Paris et région parisienne, en ayant soin de grouper les évêchés et archevêchés plus d'après la nature du sol, les sentiments présumés et les ressources des habitants que d'après la

rigueur géographique. Dans ces commissions chaque évêque a lu un rapport sur son diocèse, sur les ressources dont on y pouvait faire état, sur la manière de les recouvrer et la façon de les dispenser. Chaque groupe a élu un commissaire et ces commissaires réunis sont chargés d'élaborer ce soir un projet qui sera soumis demain à l'assemblée plénière. J'ai été élu commissaire par mon groupe ce matin La commission réunie ce soir a délibéré, mais rien n'est encore décidé. La plupart des rapports épiscopaux sont bien faits, nets, précis, indiquant avec clarté la situation, quelques-uns sont vagues, filandreux, pleins de rhétorique et de déclamation, affirmant à grand renfort d'apostrophes le dévouement de leurs diocésains à la cause religieuse, parlant de sommes considérables, mais n'indiquant aucun chiffre. Ah! les mots!... les mots!... Ce n'est pas de mots que nous avons besoin à cette heure, mais d'argent! Eh! oui, d'argent!... Vil métal tant que l'on voudra, mais indispensable. Et autant j'estimais jadis que nous lui sacrifiions parfois trop de choses, autant je trouve maintenant que nous devons nous préoccuper d'en trouver. C'est qu'autrefois nous avions en somme à peu près le nécessaire et, pour développer des œuvres où il entrait quelquefois autant de gloriole que d'esprit de bienfaisance, quelques-uns recouraient à des moyens qui n'étaient ni nobles, ni dignes même, la main toujours tendue, comme de perpétuels mendiants. Et l'on s'était si bien habitué à ce rôle que ni le public ni souvent les prêtres ne distinguaient plus entre les personnes et les œuvres et que l'on ne

savait plus si c'était pour nous-mêmes ou pour nos œuvres que nous sollicitions et que nous recueillions les largesses bénévoles. En sorte que quelques-uns des défauts qui se remarquent chez ceux qui vivent d'aumônes se faisaient voir plus d'une fois au caractère de certains prêtres : ils étaient timides, dociles, flatteurs, se terrant et parlant bas, ayant toujours peur, s'ils parlaient plus haut ou s'ils relevaient l'échine, de faire envoler l'aumône. Et la religion, au lieu de profiter de pareilles mœurs, en souffrait tout au contraire, car il vaut bien mieux qu'il n'y ait que six cierges à l'autel un jour de très grande fête et que le caractère du prêtre brille avec éclat aux yeux de tous ; que la chasuble ou la chape soient fanées et usées et que l'on sache que la dignité sacerdotale du célébrant est en or vierge et tout battant neuf.

Mais aujourd'hui l'argent nous est nécessaire et il ne s'agit plus de l'obtenir des condescendances individuelles, mais de la bonne volonté générale des fidèles. Et ce sont les voies et les moyens d'atteindre cette bonne volonté générale que je trouve très difficile de découvrir.

Le 12 avril. — La commission générale a ce matin délibéré de nouveau et voici enfin les résultats auxquels nous nous sommes arrêtés. Les ressources volontaires sur lesquelles on peut compter sont tout à fait insuffisantes.

Le système qui consistait à réunir tous les fidèles en associations paroissiales où chacun serait taxé au prorata de sa feuille d'imposition, et sur lequel au

début je fondais beaucoup d'espoir, paraît ne devoir donner à peu près rien. Les rapports au moins en ce qui concerne les paroisses rurales sont presque unanimes.

Les bons paysans à qui le curé demande s'ils veulent la continuation des offices et des secours de la religion répondent à peu près tous oui, sauf dans certaines régions de la Beauce, de l'Ile-de-France, de la Champagne, de la Bourgogne et du Languedoc; si le curé prie, après, tous ceux qui ont répondu de façon affirmative de se réunir pour aviser aux moyens de maintenir la religion, plusieurs font défaut, mais cependant ils viennent encore en assez grand nombre.

Mais quand, réunis, le curé expose qu'il faut de 1,000 à 1,200 francs d'argent pour entretenir le culte, et qu'il convient que chacun s'engage pour une somme proportionnelle à ses facultés assez justement représentées en somme par la feuille du percepteur, tous s'assombrissent et presque personne ne veut s'engager. Ce pays soi-disant démocratique manque si complètement d'esprit public, ils sont tous si gangrenés par la pratique de quarante ans d'une démocratie où tout le souci des gens au pouvoir a consisté à s'exempter, eux et leurs fidèles, de toutes les charges pour se réserver toutes les faveurs, que c'est à qui cherchera une excuse pour ne s'engager à rien et pour rejeter la charge sur le voisin. Les curés ont eu beau faire, ils n'ont pu obtenir presque nulle part, sauf en quelques cantons du Rouergue ou de la Bretagne, des promesses

fermes d'argent. En revanche un assez grand nombre de grands propriétaires et de châtelains ont offert de subvenir par eux-mêmes à l'entretien du curé et à tous les frais du culte. Mais, quand les curés leur ont demandé s'ils consentiraient à verser leur offrande à la caisse centrale de l'évêché, la plupart ont répondu qu'ils voulaient savoir ce qui adviendrait de leur argent et qu'ils ne le donneraient qu'à la condition qu'il fût affecté au service paroissial là où se trouve leur château ou leur domaine. — C'est tout ce qu'il y a de plus naturel.

Ainsi, le péril qui nous guette et qui se représente menaçant dès que nous avons cru pouvoir l'éviter, c'est que le prêtre, échappé à la servitude lointaine et par là moins redoutable de l'État, ne retombe sous la servitude immédiate et peut être insupportable d'un bienfaiteur souvent orgueilleux et parfois très peu chrétien. — D'autre part, si l'on acceptait une telle situation, les petits propriétaires, les journaliers, la masse rurale des électeurs s'habitueraient à voir les catéchismes, les offices, les baptêmes, les enterrements, les mariages se célébrer comme par le passé sans avoir eux-mêmes à peu près aucun sacrifice à s'imposer. Quel espoir aurions-nous alors de voir jamais un réveil s'opérer et des institutions plus libérales et plus justes s'établir enfin ?

Il fut donc décidé, à la suite des considérations que je résume et qui furent présentées par plusieurs confrères, que l'on proposerait à l'assemblée de n'accepter que les contributions volontaires dont le produit serait versé à l'évêché, pour être réparti

après entre les diverses paroisses au prorata des besoins. C'était simplement faire confirmer et rendre définitive la décision toute semblable déjà adoptée dans nos précédentes assemblées.

Mais cette résolution était toute négative. Elle diminuait nos espérances de ressources, et il s'agissait de les augmenter.

On proposa d'augmenter le casuel. — On ne prit sur ce point dans la commission aucune résolution ferme, il fut simplement entendu qu'on soumettrait la proposition à l'assemblée générale.

Mais cette proposition en fit naître une autre. De toute façon et quel que fût le tarif ultérieur des oblations, soit qu'il fût maintenu ou relevé, il était avéré que certaines cures dans chaque diocèse étaient par le casuel surabondamment pourvues de ressources tandis que les autres n'en possédaient point. On décida donc de proposer à l'assemblée que le casuel de toutes les paroisses serait désormais versé en entier dans la caisse diocésaine pour être après réparti entre les diverses paroisses du diocèse, ce qui ne faisait d'ailleurs que rendre obligatoire et générale une mesure déjà adoptée à peu près partout et sur le vœu même des premiers intéressés.

Il y aurait lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas qu'une proportion à déterminer fût réservée pour être attribuée au curé qui a fait la cérémonie.

Mais nous étions encore fort loin de compte. Il fallait, pour vivre, réaliser de notables économies. Un seul moyen se présentait : réunir pour la vie commune en un ou plusieurs groupes selon l'étendue

des cantons les curés de chaque doyenné. De là à cheval, à pied ou à bicyclette, ils iraient chaque matin enterrer, marier, faire des catéchismes dans leurs églises ; l'après-midi ils visiteraient les malades, chacun demeurant chargé de sa paroisse. Chaque paroisse aurait la messe le dimanche, mais les vêpres plus rarement. Il faut d'ailleurs prévoir que beaucoup de prêtres déjà âgés auront bien de la peine à se faire à ce régime, il y aura des retraites volontaires. D'un autre côté il est probable que le nombre des vocations sacerdotales va se raréfier encore. Pour assurer seulement le service de la messe dominicale dans la plupart des paroisses actuelles nous aurons beaucoup de mal, et les prêtres chargés du service en auront bien plus encore. Il faudra donc leur laisser souvent l'après midi du dimanche pour se reposer et l'on peut compter que la moitié au moins des paroisses vont être privées du service vespéral. Peut-être ne convient-il pas trop de s'en plaindre. Les petits commerçants des bourgs, épiciers, aubergistes, tailleurs et cordonniers même se ressentiront bientôt de l'absence de l'office du soir. Les gens des villages n'ayant plus de prétexte pour descendre au bourg iront de préférence aux villes voisines et le petit commerce rurale dépérira promptement. Nous ne devons rien faire pour éviter ce malaise, c'est lui au contraire qui pourra, au temps voulu, nous servir. Et en effet comment pourrions-nous espérer que les électeurs consentiront à changer l'état actuel s'ils n'en souffraient pas du tout ?..

L'heure de l'assemblée générale sonne, je m'y rends.

Le 14 avril. — L'assemblée générale a ratifié les propositions de la commission. Seule la décision concernant les bienfaiteurs les plus généreux a soulevé une discussion. Quelques prélats ont demandé quelle était cette suspicion dont on semblait vouloir frapper les plus nobles et les plus religieuses familles du pays, pourquoi on ne laisserait pas l'évêque dans chaque diocèse libre de prendre en ce point comme en beaucoup d'autres les mesures qu'il jugerait les meilleures ? — C'était, sous ce prétexte, la tendance au particularisme qui se montrait.

Il ne fut pas malaisé de répondre qu'aucune famille vraiment chrétienne ne pourrait se sentir atteinte par une mesure générale, prise pour l'ensemble du pays ; qu'au contraire, prise dans un diocèse particulier, la même mesure pourrait paraître s'appliquer nommément à telle famille, et qu'enfin, si les évêques devaient demeurer libres dans le détail de l'administration de leurs églises, cependant, pour tout ce qui avait un caractère général, ils étaient tenus d'adopter des règles uniformes. Il importait de marquer à tous par des marques éclatantes l'union de l'épiscopat. — Et la résolution fut votée.

Le 16 avril. — La journée d'hier a été consacrée à rechercher quelles sont les ressources positives dont nous pourrions faire état. — Un de nos confrères

vénérable vieillard de quatre-vingts ans, qui administre son diocèse depuis plus de trente années, nous a confié qu'il était moins que nous tous pris au dépourvu. Tous les ans, depuis son élévation à l'épiscopat, il a, sur ses revenus et sur les aumônes qu'on lui a confiées, prélevé une somme qu'il a conservée et dont les intérêts et le capital forment maintenant un chiffre assez rond qui lui permettra de faire vivre ses prêtres quelques années et de voir venir. — Mais cela même n'est pas une solution, car les réserves de notre confrère ne sont pas assez considérables pour que les revenus puissent lui suffire sans toucher au capital.

Il fallut alors en venir à établir la contribution des familles catholiques, telle ou à peu près que mes prêtres et moi en avions élaboré le projet au synode de Châteaurenard. Il était cependant délicat de venir nous-mêmes imposer cette contribution comme une obligation de conscience.

C'est alors qu'un prélat prit la parole et dit :

— Il y a un moyen bien simple de résoudre cette difficulté de forme, c'est que, dans l'adresse au Saint-Père que nous sommes résolus de rédiger comme conclusion de cette assemblée, nous suppliions le Pape d'écrire aux fidèles de France une encyclique où il promulguera et fortifiera de son autorité cette nouvelle obligation. Nous-mêmes après et nos prêtres n'aurons plus qu'à commenter la parole pontificale et à trouver les moyens pratiques d'en assurer l'observation.

« Cette procédure me paraît avoir un autre avan-

tage, continua cet évêque : il est impossible que cette assemblée ne proteste pas contre la mesure législative qui nous interdit de faire appel à l'autorité de Rome. Au lieu d'une protestation verbale que le public ne s'expliquerait peut-être pas très bien, et qui aurait l'apparence, fâcheuse en ce pays, de paraître s'élever contre une loi sans nécessité, faisons profession d'ignorer la loi et montrons, par notre volonté même sur un point déterminé, que nous ne pouvons agir en évêques catholiques sans faire appel à l'autorité de Rome. Ce n'est pas une protestation platonique que nous ferons entendre, mais par le fait seul que nous agissons en évêques catholiques nous ne pouvons que transgresser un édit qui ne saurait nous lier. »

Ces sages paroles furent approuvées. La rédaction de l'adresse et la clôture du Congrès sont fixées à l'après-midi d'aujourd'hui.

Le 17 avril. — L'adresse est votée et l'assemblée s'est séparée après un salut solennel à la basilique Saint-Martin. Le cardinal archevêque de Tours a pris la parole pour annoncer aux fidèles les principales résolutions que nous avons prises et donner lecture de notre adresse au Saint-Père.

Chacun de nous, dans un mandement, va publier de même les résolutions générales déjà connues par les journaux, l'adresse sera lue en chaire partout.

Châteaurenard, le 30 avril. — Jusqu'à présent le gouvernement s'est tu, mais les journaux sectaires font

rage en l'absence du parlement. Ils font voir que la loi défendant l'appel aux autorités étrangères a été outrageusement violée. Ils somment le gouvernement de poursuivre.

Nos journaux répondent que ce conflit était infaillible, que les évêques, d'après le catéchisme, doivent être soumis au Pape et que, dès lors, il n'est pas possible qu'ils demeurent catholiques s'ils se résignent à ne jamais faire appel à l'autorité papale.

Les journaux libéraux gémissent et nous accusent d'imprudence. Il valait mieux attendre. Le temps aurait arrangé les choses. — Le gouvernement fait le mort.

Le 2 mai. — Une interpellation est annoncée sur l'attitude « factieuse » de l'épiscopat. — Le parlement rentre dans trois jours.

Le 12 mai. — L'interpellation a lieu aujourd'hui même. — La persécution est imminente. J'ai retenu en ville un appartement. Les sympathies libérales qui paraissaient être pour nous, tournent. Depuis quelques jours les principaux journaux du centre gauche, à la suite de quelques interviews prises par des reporters aux chefs de ce groupe, accentuent leurs récriminations contre nous. — On fait courir le bruit que les évêques ont demandé au Pape de lever des impôts en France. Et on brode là-dessus tout ce qu'il est facile d'imaginer.

Le 14 mai. — Nous y sommes. Les événements se

précipitent avec une rapidité terrible. L'interpellation a eu lieu. La discussion a duré deux jours. Le gouvernement s'est défendu mollement. On voyait qu'il aimait autant s'en aller. Il n'a pas nié la transgression de la loi. Il a dit qu'il avait déjà pris des mesures pour que cette transgression de la loi fût sans effet, qu'il verrait s'il y avait lieu d'exercer des poursuites.

On a insisté. Le ministère a déclaré qu'il ne voulait pas se considérer comme obligé à poursuivre. Le centre gauche à ce moment s'est rangé à cet avis. Voilà pour la première journée.

Le lendemain les socialistes ont pris la tête du mouvement et ils l'ont gardée. Un ordre du jour a été voté réclamant des poursuites immédiates contre *tous* les transgresseurs des lois de la République.

Le 16 mai. — Péniblement un ministère d'extrême gauche a été formé. On le présente au pays comme un ministère de concentration anticléricale. Et en effet il s'y trouve plusieurs ministres qui, dans toutes les questions autres que les questions religieuses, votent avec les modérés. Pour nous c'est le ministère des Loges.

Châteaurenard, 45, rue des Arcades, 18 mai. — J'ai été expulsé hier du palais épiscopal. Dès le jour levant le préfet, assisté du commissaire central, est venu me signifier un arrêté ministériel; j'ai protesté, introduit un référé devant le président du tribunal civil. Le préfet a donné l'ordre au commissaire d'a-

gir ; j'ai dû, au mépris de toutes les lois, céder à la force. On ne m'a même pas permis d'emporter mes papiers, ni ceux qui regardent l'administration. Les scellés ont été apposés partout.

La chose a été faite si vite, les issues de l'évêché avaient été si bien gardées que personne ou à peu près hors de l'évêché ne s'en est aperçu.

Je me suis rendu directement à la cathédrale où j'ai dit ma messe que je n'avais pas encore eu le temps de dire. Durant ce temps la nouvelle sans doute se répandait car, à la dernière bénédiction, j'ai pu voir la cathédrale remplie d'une foule qui paraissait agitée de sentiments assez vifs. Après les dernières prières je suis rentré à la sacristie où j'ai trouvé tous les marguilliers et tous les catholiques marquants de la ville. Ils paraissaient, selon les caractères divers, ou très exaltés ou très abattus. Ils me disent que la ville entière est dans la cathédrale ou sur la place.

Et la rumeur, en effet, qui régnait très sourde dans la cathédrale durant ma messe, comme retenue par le respect dû à la célébration des mystères, s'enfle et augmente d'instant en instant. On entend de la sacristie le bruit des conversations, des exclamations et même des cris.

On me presse de parler, et, ne pouvant atteindre la chaire, je monte à la tribune de l'orgue par des couloirs détournés. Le silence se fait peu à peu. Puis une émotion monte tout à coup au moment où je vais parler et on crie : Vive Monseigneur !...

Très ému moi-même je fais signe de la main afin

qu'on se taise. Mes vicaires généraux et mes sacristains font aussi de grands gestes pour apaiser tous ces cris. J'ai parlé quatre ou cinq minutes. J'ai renouvelé ma protestation, j'ai montré la loi violée par le gouvernement qui devait être le gardien des lois. J'ai fait appel au calme, à la modération, j'ai engagé cette foule à se retirer paisiblement, à retourner à ses occupations, mais à bien se souvenir qu'elle seule était désormais la gardienne et l'espérance de la justice chrétienne, que le bulletin de vote que, dans quelques mois, la loi mettrait en ses mains lui fournissait le seul moyen honnête qu'elle pût avoir de mettre fin à la tyrannie qui se complète et à la persécution qui commence.

On me dit à ce moment que les troupes de la garnison réquisitionnées sont venues prendre position sur la place de la cathédrale. La nouvelle se répand sans doute aussi dans toute la foule qui remplit le temple, car un murmure grandit comme un vent d'orage et je vois des signes manifestes de révolte et d'exaltation.

J'obtiens de nouveau, mais à grand'peine, un silence relatif. Je reprends mon thème de tout à l'heure et je supplie cette foule de se disperser, que pour moi je me retire et ne reparaîtrai plus, qu'on doit respecter les consignes données à l'armée, que l'armée c'est la France, c'est l'épée du pays, il ne faut point y toucher alors même qu'elle est maniée par un bras injuste, elle demeure respectable en elle-même, il faut seulement la mettre au service d'un autre bras. Elle obéit muette et résignée,

aimons en elle et respectons le sentiment héroïque qui fait obéir aux plus pénibles devoirs.

Je me retire alors dans la sacristie. La foule n'a pas l'air de vouloir se disperser. J'envoie des prêtres à chaque porte pour répandre dans la foule le bruit que je suis parti. Ils excitent en même temps ceux qui sont le plus près des portes à sortir. Peu à peu la place se dégarnit, la cathédrale se vide, et, après trois ou quatre heures, je puis gagner dans une voiture fermée l'appartement que j'avais déjà retenu.

J'apprends cependant que le président du tribunal, s'inspirant de la jurisprudence suivie à Paris, plutôt que de celle des tribunaux de province, a fait droit à mon référé et qu'il ordonne la réintégration dans mon domicile, au besoin *manu militari*. Ce sont ce matin les sergents de ville qui m'ont expulsé; verra-t-on donc ce soir les gendarmes se battre contre leurs camarades commandés par le préfet pour me permettre de jouir des mêmes avantages que la loi assure au dernier des locataires?...

Mais le préfet me fait signifier que, si j'essaye de rentrer, je serai expulsé de nouveau et que la gendarmerie n'obéira pas à la réquisition du président. Là-dessus le président, qui est un homme rigide, anticlérical, connu comme tel, mais qui n'est pas fâché de jouer les Mathieu Molé, se plaint au garde des sceaux.

La foule le soir se reforme sous mes fenêtres. La préfecture m'avise que la cathérale est fermée par mesure de précaution pour éviter les écrasements. Des patrouilles parcourent les rues. L'émotion pu-

blique est bien plus grande que je ne pensais. On a touché la fibre secrète qui paraissait engourdie et sommeillante chez ce peuple. Il souffrait volontiers qu'on l'éloignât de son Dieu, qu'on dénouât peu à peu les liens qui l'attachaient à l'Église ; au moment où il voit le dernier anneau près de se rompre, un mystérieux effroi s'empare de lui, l'âme des aïeux tressaille au fond des veines, et, si un Pierre l'Ermite se levait, il retrouverait parmi ceux qui se croyaient des fils de Voltaire les petits-fils des croisés.

Le 20 mai. — Des scènes analogues se sont passées à peu près partout. Les journaux nous apportent des détails extraordinaires. Dans de grandes villes manufacturières, on a vu l'évêque enlevé sur les épaules d'ouvriers et porté par eux jusqu'à son nouveau domicile. Même les journaux sectaires montrent bien que l'émotion est incalculable. Dans certaines villes, au moment où les expulseurs se sont présentés à l'évêché, l'évêque disait la messe. On a dû attendre, la foule avertie a voulu assister à l'expulsion. Et quand, par les rues, on a vu l'évêque entouré de ses vicaires généraux s'en aller entre les sergents de ville, car plusieurs avaient exigé que la violence qu'on leur faisait fût bien manifeste, les vieux ferments de catholicisme et de chevalerie se sont réveillés. Dès maintenant il est visible que le gouvernement a conscience d'avoir fait de la mauvaise besogne.

Il y a aujourd'hui même une interpellation de la droite sur les illégalités commises.

Le 21 mai. — L'interpellation a eu l'issue que nous

en attendions. Le gouvernement a triomphé, mais grâce à quelle doctrine ! Maintenant l'hypocrisie n'est plus de mise, tous les masques sont tombés. Les catholiques parce que catholiques sont hors la loi. Et cela ouvertement, nettement, sans ambages ni réticences. — L'interpellateur a d'abord très bien posé la question. Existe-t-il oui ou non une loi qui protège le domicile des citoyens contre l'arbitraire? Alors même qu'un citoyen prolongerait l'occupation de son logement au delà du terme convenu entre lui et le propriétaire, le propriétaire a-t-il le droit de recourir à la force pour jeter celui qui occupe à la porte de son domicile?... Toute la question est là. Vos lois sont injustes mais elles ont force de loi. Partout sur le terrain de la légalité, c'est vous qui avez violé la loi en ne respectant pas vis-à-vis des évêques les formalités légales nécessaires pour expulser un citoyen quelconque du domicile qu'il occupe.

Le gouvernement s'est défendu en alléguant la raison d'État, la nécessité d'éviter des troubles et des émeutes. Si les cléricaux avaient été prévenus, ainsi qu'ils n'auraient pas manqué de l'être si on avait observé les formes ordinaires, il y aurait eu des soulèvements, des répressions, le sang aurait peut-être coulé. Le gouvernement a agi en personne prudente et sage qui aime mieux sacrifier quelques formes et quelques délais, qui d'ailleurs n'auraient pu servir de rien aux intéressés, pour assurer la tranquillité.

A quoi un nouvel orateur de la droite a aussitôt

répondu que cette théorie n'allait à rien moins qu'à rendre le gouvernement. parce qu'il dispose de la force publique, seul juge en sa propre cause. Avec une pareille doctrine personne n'est plus sûr que son titre de citoyen sera respecté. C'est la proclamation de la suprématie de la force sur le droit. Nous aurions donc, d'après vous-mêmes, le droit d'opposer la force à, la force et, si nous soulevions le peuple et qu'à force de sang versé nous vous renversions, nous aurions raison. Notre usurpation serait légitime. Et nous aurions après le droit de faire de vous tout ce que nous voudrions bien. Les pires révolutionnaires ne sauraient dire davantage.

Il est donc bien entendu qu'aucune loi ne protège plus ceux qui peuvent déplaire au gouvernement. Les lois n'auront plus d'effet qu'autant que le gouvernement le permet.

Le ministère a cependant triomphé. On lui a voté un ordre du jour pur et simple. On n'a pas voulu lui donner un ordre du jour de confiance et d'approbation.

Le 23 mai.—Les quatre cardinaux LL. EE. de Paris, de Lyon, de Cambrai et de Tours, ont reçu une assignation à comparaître devant le tribunal correctionnel de leurs villes respectives pour répondre à la prevention d'avoir fait appel à une autorité étrangère par un mandement publié dans leur diocèse, delit prévu et puni par l'article 10 de la loi du 13 mars de cette même année.

Pourquoi seulement les quatre cardinaux quand tous les évêques se sont rendus coupables du même

délit? Évidemment pour tâter l'opinion publique, pour « sérier » les procès, pour ne pas soulever à la fois tout le pays. — D'un côté on sent bien le danger de ces poursuites vis-à-vis de l'opinion; de l'autre, on est poussé par l'extrême gauche et par les révolutionnaires qui exigent une répression : on se résigne ainsi à une cote mal taillée. Mais il est clair que l'on a compté sans nous. Tous les évêques de France seront jugés à la fois par le même tribunal ou aucun ne sera jugé, tous seront condamnés ou aucun ne le sera, tous iront en prison ou aucun n'ira.

Le 27 mai. — Le plan de bataille est simple. Il est déjà approuvé partout. Le fait visé a eu lieu à Tours le 16 avril, et non dans nos diocèses respectifs, c'est en effet à Tours qu'a été signée et c'est de Tours qu'est partie l'adresse au Saint-Père. Les mandements ne font que porter les faits à la connaissance du public, ce n'est pas cette publicité qui constitue un délit, c'est le fait qu'elle manifeste. Il me semble que les tribunaux correctionnels de Paris, Lyon, Tours et Toulouse devraient être incompétents. Si malgré tout, les poursuites ont lieu et si on veut passer au fond de l'affaire, les accusés citeront comme témoins à décharge tous leurs confrères, tous les évêques défileront à la barre et déclareront avoir commis le même délit pour lequel les divers parquets négligent de les poursuivre. Tous complices du même délit, ils doivent tous être relaxés ou tous être condamnés.

Le 25 juin. — La première affaire appelée a été celle du cardinal de Lyon. L'avocat, à ma grande surprise, n'a pas cru devoir plaider l'incompétence du tribunal. Il paraît que la poursuite est recevable au domicile du prévenu aussi bien qu'au tribunal du lieu où le délit a été commis.

La loi qui rendait les cardinaux justiciables de la cour d'appel est abrogée. Rien n'empêche le tribunal de juger sur l'heure. Mais le procureur de la République n'a pas laissé à l'avocat le temps de développer sa plaidoirie. Il a déclaré avoir poursuivi par ordre du parquet général, mais qu'à son avis le délit visé n'existe pas véritablement. S'appropriant alors les raisons de nos propres jurisconsultes, le procureur de la République a montré que le fait visé par la prévention n'était pas le fait même déclaré punissable par la loi. A la stupéfaction générale, il a donc conclu à l'acquittement pur et simple. L'avocat du cardinal voulut répliquer. Le président du tribunal, dûment stylé sans doute, l'arrêta aux premiers mots en disant que le tribunal se déclarait édifié et aussitôt, sur le siège même, le jugement d'acquittement fut rendu. Nul doute que la même comédie ne se renouvelle devant les trois autres tribunaux. — C'est cependant une reculade. Les sectaires la souffriront-ils?

Le 30 juin. — Comme je le prévoyais c'est de la même manière que les trois autres affaires se sont terminées. Mais, comme je le prévoyais aussi, les sectaires ne sont pas d'avis de laisser ainsi aller les choses.

Ils sont en effet acculés : ou les évêques après leur appel incontestable, éclatant même, à « une puissance étrangère », demeurent indemnes, et alors la loi, avant même que d'être appliquée, tombe en désuétude; ou il faut nous assigner tous à la fois devant le tribunal de Tours, ou tous successivement dans nos villes épiscopales; nous sommes tous coupables (?) au même titre, et les tribunaux sont forcés d'envoyer en prison tous les évêques de France. C'est un gros morceau. Trop gros comme entrée de jeu. Le gouvernement, si emballé qu'il parût avant d'avoir la responsabilité des actes, travaille évidemment à temporiser.

Mais les socialistes purs martèlent le fer tandis qu'il est chaud. Ils se déclarent prêts à prendre le pouvoir et à agir contre les robes violettes avec la plus intransigeante vigueur. Ils déclarent n'avoir pas peur. — Cependant les sectaires des autres partis ont beau être sectaires, ils ne sont pas pour cela socialistes. Le pouvoir en des mains socialistes, c'est très dangereux. L'armée neutralisée, la gendarmerie, la police immobilisées durant que les forces révolutionnaires auront toute liberté, il y a de quoi faire réfléchir des hommes qui, tout maçons qu'ils soient et enragés contre l'Église, n'en ont pas moins terres au soleil et valeurs en coffre.

Aussi l'interpellation que les socialistes ont déposée hier dans le but avoué de renverser le gouvernement pourrait bien ne pas réussir.

Le 2 juillet. — « Le veau d'or est toujours debout : »

le veau d'or, je veux dire le gouvernement. Les socialistes sont battus. Le ministre de l'intérieur est venu expliquer que le gouvernement veillait et veillerait à l'observation de la loi. Si de graves raisons politiques ont paru en suspendre ou en modérer l'application, ce n'est pas par cléricalisme, on peut l'en croire; c'est qu'il était inutile de réveiller le fanatisme de certaines populations. L'Église voudrait paraître victime, il ne faut pas qu'elle puisse prendre ce rôle. D'ailleurs il faut choisir entre nous et ceux qui ne demandent pas mieux que de nous succéder. Mais alors il est possible que l'Église sera bientôt moins en cause que la propriété et le capital.

A ce coup droit les socialistes bondirent et accusèrent le ministère de vouloir opérer une diversion. Mais, après une mêlée assez vive, un coup de théâtre se produisit. Le garde des sceaux parut à la tribune avec une dépêche à la main. Le parquet général de Bordeaux avisait le ministre que l'évêque de Castelbazin venait d'être traduit devant le tribunal correctionnel de sa ville épiscopale pour avoir fait connaître à ses diocésains une décision du Saint-Siège concernant des questions matrimoniales. — Discours indigné de la droite. — Exclamations de l'extrême gauche. Haussements d'épaules du centre. La diversion était faite, le ministère sauvé et Mgr de Castelbazin ira en prison.

IV

LA LIBERTÉ RECONQUISE

Le 15 mars 1924. — Je n'ai rien écrit ici depuis fort longtemps, je n'en ai plus guère ni le courage ni le loisir.

La crise est terrible; à la suite de Mgr de Castelbazin plusieurs autres évêques sont allés en prison. Il y en a trois encore à l'heure qu'il est. Le public s'est d'abord ému. Il y a eu des manifestations, puis l'apathie morne est redescendue. Nous sommes des vaincus. On nous tient fort à l'écart. Il a été un moment question de nous interdire le costume ecclésiastique. Puis on a reculé, je ne sais pourquoi.

Dix ou douze cathédrales ont été enlevées au culte, sous prétexte que des prédicateurs non autorisés par le gouvernement s'y sont fait entendre. Selon que l'on veut plus ou moins intimider le clergé, on ferme les yeux ou on désaffecte. Tout est arbitraire.

Cependant les associations paroissiales, dites « cultuelles », se forment péniblement. Mais les ressources nous manquent. Le casuel a baissé dans d'énormes proportions. C'est à peine si les classes moyennes font dire une messe basse aux mariages et aux enterrements. Le nombre des cérémonies purement civiles n'augmente pas, mais on ne prend

de la religion que le strict nécessaire, juste ce qu'il faut pour n'être pas rangé parmi les irréligieux; les fonctionnaires s'abstiennent le plus possible de tout contact avec nous.

Cependant nos grandes cérémonies ne sont pas moins suivies qu'autrefois. Nous sommes en pleine station quadragésimale, et les auditoires sont à la fois très nombreux et très attentifs.

Nos curés de ville sont réduits à la portion congrue. Ceux des campagnes sont littéralement affamés. Leur zèle ne paraît pas se ralentir pour cela. Groupés en petites communautés sacerdotales, leur ferveur a redoublé en même temps que leur bien-être a diminué. Ils courent les chemins à travers leurs paroisses en missionnaires et en apôtres. Il y en a parmi les vieux quelques-uns qui, tout accablés, gémissent, mais les jeunes sont pleins de vaillance.

Le refus que nous avons dû opposer aux familles qui offraient aux prêtres l'hospitalité ou des subventions directes a indisposé beaucoup des plus riches catholiques. Leur bourse s'est fermée presque entièrement et, au lieu de donner plus abondamment que par le passé, ils ont restreint leurs aumônes. Si la crise continue, nous devrons fermer les écoles libres pour subvenir aux besoins plus pressants de nos paroisses.

C'est à peine si, dans mon diocèse qui n'est pas le plus mal partagé, je puis, dès maintenant, assurer à tous mes prêtres deux francs par jour. En même temps que le casuel les honoraires de messes ont

diminué. Les rentrées d'octobre des petits et des grands séminaires ont été mauvaises. Nous avons eu des défections. En revanche, quelques-uns des meilleurs sujets, qui manifestaient l'intention d'entrer chez les jésuites ou chez les dominicains, ne parlent plus de partir. La persécution produit ses ordinaires effets : elle raffermit les vaillants, excite les bons, abat les tièdes et éloigne les insuffisants. Le triage se fait de lui-même. On remarquait autrefois une assez grande différence de niveau entre la moyenne du clergé séculier et le clergé régulier. Un romancier converti disait jadis : « Le clergé séculier est la lavasse des séminaires. » D'ici peu, cette parole, qui fut toujours fort injuste dans sa brutalité crue, n'aura plus même les apparences pour elle.

Plusieurs prêtres malades ont dû aller se faire soigner et mourir à l'hôpital. Dans les campagnes, durant leurs courses, ils viennent dans les fermes demander l'aumône de la soupe et de la pitance. Les paysans ont d'abord été fort étonnés, puis, peu à peu, ils ont fini par se convaincre que non seulement leurs prêtres n'avaient plus la moindre puissance, mais même qu'ils étaient tout près de mourir de faim. Par la force des choses le public est initié à la misère des prêtres. Depuis un an les soutanes les plus neuves ont perdu leur lustre et l'hiver a usé presque toutes les douillettes. En face de notre dénuement, on sent monter du cœur de ce peuple, avec un plus grand respect, une sorte de pitié toute prête à l'attendrissement.

Dans mes tournées incessantes à travers le diocèse, réunissant comme autrefois à ma pauvre table tous les notables des bourgs, j'entends de plus en plus des propos tels que ceux-ci :

— Mais enfin, Monseigneur, nous ne voulons pas que les prêtres travaillent de leurs mains pour vivre. Ils en avaient peut-être bien trop autrefois, mais peut-être bien aussi qu'à cette heure ils n'en ont pas assez. Il faut qu'eux, comme tous les autres, puissent manger leur content. »

C'était un paysan maire de village qui me parlait ainsi l'autre jour.

Je lui répondis :

— Mon ami, tout cela dépend de vous. Vous avez refusé l'an dernier de vous engager à verser une somme fixe pour l'entretien du curé. De quoi voulez-vous qu'il vive, si, le gouvernement ne le payant plus, les paroissiens refusent à leur tour de l'entretenir ?

— C'est que, Monseigneur, l'an dernier nous ne le croyions pas pauvre. Des curés pauvres, ça ne s'était jamais vu. Nous croyions tous qu'il y avait par là des millions derrière.

— Et vous le croyez encore ?

— Dame ! non, Monseigneur, depuis que j'ai vu plus d'une fois M. le curé manger de bon appétit la mauvaise soupe de nos métayers.

— Alors vous seriez disposés à revenir sur vos résolutions de l'année dernière ? Vous vous engageriez à faire quelques sacrifices pour maintenir la religion ?

— S'ils n'étaient pas trop forts, peut-être bien que oui, maintenant. »

J'entends assez souvent des conversations pareilles. Mais, quand il s'agit d'en venir à l'effet, c'est tout à fait difficile. Il y a eu en quelques paroisses des réunions. Chacun voulait charger le voisin et ne donner presque rien soi-même. Il a fallu enfin agir par autorité. Tous les mandements de carême ont averti les fidèles qu'aucun d'eux ne pourrait être admis à la communion pascale s'il n'avait fait une aumône spécialement destinée à l'entretien du sacerdoce et du culte, distincte de l'aumône ordinaire du carême et proportionnée à ses facultés. Les journaux sectaires ont bien un peu crié, mais il est tellement évident que l'obligation de prendre sa part des charges de la religion est une obligation de la conscience religieuse que même les journaux indifférents nous ont donné raison.

En même temps nous avons généralisé une mesure déjà en usage en nombre d'endroits : nous avons à la rentrée dernière établi la rétribution scolaire dans les écoles libres pour tous les parents qui peuvent payer. Nos élèves ne sont que plus assidus et nous n'avons presque pas eu de défections. Celles que nous avons eues, je ne crois pas que nous devions nous en désoler. Quand un père de famille gagne 8 à 10 francs par jour, qu'on lui demande de 2 à 4 francs par mois pour payer la scolarité de sa fille ou de son fils et qu'il se refuse obstinément à ce léger sacrifice, il y a bien des chances pour qu'il neutralise par son

influence l'éducation donnée à l'école chrétienne.

D'autre part les patronages des écoles laïques ont pris une très grande extension. Ils coûtent peu de chose en comparaison de l'entretien des écoles, et, sans obtenir des résultats comparables, ils font quand même beaucoup de bien.

Mais, malgré tout, la cohésion entre catholiques ne s'établit pas, nous sommes à l'état de dissolution à peu près totale. A peine si l'on a pu former dans un tiers des plus grandes paroisses des associations. Là où nous avions des congrégations d'hommes, des confréries, ou le tiers ordre, nous avons abouti ; partout ailleurs nous n'avons rien fait. Ceux qui, il y a deux ans, s'étaient fait délivrer des cartes paroissiales ont presque tous tenu bon. Ah ! si l'on avait développé plus tôt et de façon plus générale ces institutions ! Mais presque partout on s'est trouvé sans aucune organisation. Ici elle était de trop fraîche date. Cependant si fraîche qu'elle ait pu être, elle nous a permis d'arriver à quelques résultats ; dans les diocèses où il n'y avait rien de ce genre, le désarroi est complet. Dans quelques-uns on n'a pas pu organiser encore plus de quatre ou cinq associations. Les villes un peu importantes seules ont pu aboutir. C'est qu'une organisation à former ne peut naître ainsi tout d'un coup, alors qu'on en a besoin, comme par une génération spontanée, c'est qu'il faut un axe déjà préparé pour que se forme une cristallisation. Voici plus de trente années que la séparation de l'Église et de l'État menace de s'accomplir, et on n'a pas su préparer les

axes pour les cristallisations futures, on n'a pas semé les germes des associations indispensables. J'ai voulu le faire ici, mais il était déjà trop tard pour faire tout le bien qu'il eût fallu faire. En vérité, Dieu nous aide !...

Le 25 mai. — L'effet de l'obligation imposée par nos mandements s'est fait assez heureusement sentir partout. Les aumônes sans être larges ni même suffisantes — il s'en faut bien — nous ont du moins permis de parer aux besoins les plus pressants. De plus, instruits par les prédicateurs et les confesseurs, les chefs de famille qui ont voulu faire leur devoir pascal ont compris l'obligation où ils étaient de former des associations paroissiales. A cette heure de telles associations sont formées à peu près dans tous les chefs-lieux de canton. De là elles essaimeront peu à peu à mesure pour reconstituer les anciennes paroisses. Ces associations se composent de deux sortes de membres, à peu près comme les sociétés coopératives. De même que dans ces sortes de sociétés il y a les actionnaires et les adhérents, de même dans la plupart des associations formées — car les statuts ne sont pas absolument partout les mêmes — il y a les sociétaires proprement dits composés en général des catholiques les plus fervents, tertiaires, membres des conférences de Saint-Vincent de Paul et autres, et les membres participants. Les sociétaires s'engagent à subvenir aux frais du culte et à l'entretien des prêtres au chef-lieu de l'association d'abord, puis dans les paroisses succursales,

dans la mesure de leurs moyens et d'après un budget arrêté par le conseil de fabrique nommé par eux où un prêtre par paroisse entretenue a voix délibérante. Les participants s'engagent à verser tous les ans une cotisation fixe en argent ou en nature et ils sont par là même dispensés de l'aumône obligatoire. Les sociétaires sont seuls possesseurs des immeubles acquis par l'association pour le service du culte, ils partagent avec les participants la faveur de certaines réductions sur le tarif ordinaire des oblations pour toutes les classes de mariages ou d'enterrements au-dessus des deux dernières.

Il semble qu'il y ait là le noyau d'une organisation sérieuse et, par les sommes déjà amassées, je vois que je puis nourrir la moitié de mes prêtres sans avoir recours à la charité extraordinaire.

Le 30 mai. — J'ai omis de noter ici que l'année dernière, au moment du vote du budget, un député du centre avait tenté par un amendement de faire revenir la Chambre sur sa décision de l'année précédente au sujet du budget des cultes. Il a gêné tout le monde. L'extrême gauche a poussé des exclamations. Le centre a écouté dans un silence que les uns ont qualifié de « glacial » et les autres de « respectueux ». La droite a essayé de soutenir l'orateur, mais les quarante ou cinquante membres qui la composent ne sont pas capables d'un grand effort.

La situation parlementaire n'a pas très sensiblement changé. Pourtant, à la coupure qui existait

depuis longtemps entre le centre et les radicaux, de plus en plus s'en ajoute une autre entre les radicaux et les purs socialistes. Ceux-ci sont un peu plus d'une centaine. Ils manifestent des espérances pour les élections de l'année prochaine et ces espérances paraissent avoir des motifs sérieux. Le centre se divise en deux groupes principaux dont l'un, le centre droit, reste des anciens opportunistes, vote très souvent de la même façon que la droite proprement dite et dont l'autre vote le plus souvent avec les radicaux. Les radicaux à leur tour sont également divisés à peu près par moitié, les uns ayant leurs affinités avec le centre gauche, les autres ayant les leurs du côté des socialistes. Ce qui donne en somme l'état suivant des partis : droite monarchique et catholique, 30 ; catholiques démocrates (anciens ralliés) 40 ; centre droit, 60 ; centre gauche, 80 ; radicaux, 100 ; radicaux-socialistes, 150 ; socialistes, 100 ; le tout à peu près et en chiffres ronds. Depuis le commencement de la législature les ministères ont été pris constamment chez les simples radicaux qui gouvernaient plutôt en s'appuyant sur le centre ; depuis la suppression du budget des cultes, ce sont les radicaux-socialistes qui sont au pouvoir, et j'ai noté récemment que les socialistes avaient eux-mêmes failli arriver. Le Sénat n'est plus guère qu'une Chambre d'entérinement ; de plus en plus on lui a refusé crédit dans les questions budgétaires et ministérielles, si bien qu'il est entendu que la confiance du Sénat n'est nullement nécessaire à un ministère pour qu'il garde le pou-

voir. De temps en temps les sénateurs introduisent quelque amendement dans les lois d'affaires, et cela suffit à leur gloire sans nuire à leur tranquillité. On a bien plusieurs fois réclamé la suppression du Sénat, mais les députés, dont la plupart espèrent s'abriter un jour ou l'autre dans cette retraite moelleuse loin des exigences des électeurs directs, ont fait chaque fois la sourde oreille. Et moins le Sénat est utile, plus il a de chances d'être conservé.

On comprend qu'en cet état de division des partis il soit difficile de gouverner. Et encore je n'ai pas tout dit : dans chaque parti il y a des subdivisions, des groupes qui se forment autour d'une forte tête, d'un personnage plus remuant ou plus ambitieux. Celui-ci parvient à attirer dans son orbite quelques-uns de ces députés qui, très fiers dans leur province, sentent dans les couloirs du Palais-Bourbon le besoin de renouveler leur faconde et de retremper leur assurance au contact de quelque force extérieure. Ce ne sont partout que rivalités de personnes, conflits d'ambition, questions de boutique. Tant qu'ils ont eu l'Église à combattre, ils parvenaient à s'entendre sur quelque point. Maintenant qu'ils n'ont plus rien à détruire, leur impuissance et leur incapacité se font voir avec la clarté du soleil.

Chacun d'eux réclame des économies et aucun d'eux ne sacrifierait la moindre dépense capable de plaire à ses électeurs. Aussi, à chaque budget, le trou du déficit se creuse, et il est déjà devenu tellement profond que le crédit de l'État a sérieusement baissé. Un emprunt de un milliard qu'on a dû faire l'an der-

nier sous prétexte de grands travaux a été souscrit plusieurs fois par les banquiers, mais à des conditions fort onéreuses, et le 3 %, qui, depuis près de trente ans, était au-dessus du pair, a rétrogradé aux environs de 90 francs. Il y a eu cet hiver d'effroyables ruines par des contre-coups de bourse. Le mouvement antisémite a repris et, poussé par les socialistes, prend des proportions inquiétantes.

Cependant nous commençons à préparer les élections de l'année prochaine. De deux choses l'une : ou nous aurons encore le scrutin d'arrondissement, ou on aura rétabli le scrutin de liste. Dans les deux cas les principes de la tactique demeurent les mêmes, si les détails de l'application doivent changer. Il faut un comité catholique national qui soit en correspondance avec tous les comités diocésains. Nous aurons des candidats partout, non que nous espérions le succès partout, mais ne serait-ce que pour nous compter, savoir nous-mêmes et faire savoir aux autres la force dont nous disposons. Si nous avons le scrutin de liste, nous verrons à donner notre appui à la liste, quelle qu'elle soit, qui nous donnera le plus de chances de faire passer le plus grand nombre de candidats. Nous sommes plus rapprochés des gens du centre que des révolutionnaires dans les grandes questions de morale et d'organisation sociale ; mais nous sommes beaucoup plus près des socialistes que du centre pour le détail des lois ouvrières et l'ensemble de la législation industrielle et commerciale. Il faut faire des sacrifices des deux côtés. Nous ferons voter pour qui fera voter pour

nous. Et, grâce au comité national, les avantages que nous aurons apportés ici nous les réclamerons là-bas en notre faveur. Il en sera à peu près de même avec le scrutin d'arrondissement. Là où nous n'aurons nulle chance de faire passer notre candidat, nous voterons pour celui dont le parti s'engagera à faire voter pour nous dans une autre circonscription. Le comité national est l'organe naturel de ces échanges de services et de ces conventions. — Là où aucune transaction de cette nature ne pourra être établie, nous porterons notre appoint à celui des concurrents qui consentira à prendre envers nous et publiquement un certain nombre d'engagements.

Notre plate-forme électorale est simple. Nous demandons l'abrogation de l'article odieux en vertu duquel on envoie les évêques en prison. Tous les candidats pour lesquels nous voterons devront s'engager publiquement à demander cette abrogation. Nos candidats demandent, en outre, que les édifices consacrés au culte et non encore désaffectés soient déclarés propriétés des associations paroissiales sous des conditions à déterminer. Ils réclament avant tout la liberté et la sécurité du culte catholique. Selon les caractères et les tempéraments ils ajoutent plus ou moins à la liste de leurs revendications. — Le comité national s'est encore mis d'accord sur un certain nombre d'autres points: réforme du budget, économies sérieuses, suppression des sinécures, diminution du nombre des fonctionnaires. répression de la spéculation frauduleuse, lois ouvrières. Et tous

nos candidats s'appelleront nettement : « candidats catholiques. »

Notre organisation est achevée depuis quelques mois. Nos journaux soutiennent notre programme. Sous la direction du comité catholique national — ai-je dit que, avec quelques autres confrères, j'ai l'honneur d'en faire partie? — la *Revue des conférences catholiques* a publié des modèles de conférences sur tous les points du programme. Les curés dans les paroisses, en causant, avec les paysans, les bûcherons, les fermiers ou les ouvriers de toute nature, ont fait entendre ce que nous voulions. L'espèce d'interdit où les familles réactionnaires nous ont mis d'abord et que nous n'avons rien fait pour lever, nous a servis. En relevant sur des points précis, et dont souffre le populaire, les fautes des législateurs, en faisant toucher du doigt leurs incohérences et leur égoïsme, nous avons senti et j'ai senti moi-même comme mes amis se former un courant d'opposition. D'autres l'ont senti aussi, et les césariens, toujours nombreux en France, essaient d'en profiter pour faire quelque nouveau boulangisme. On cherche un homme, mais on ne le trouve pas. Beaucoup parmi les prêtres seraient disposés à se diriger de ce côté. Le comité catholique national s'efforce d'enrayer ce mouvement. Les vrais républicains nous en savent gré. Nos discours et nos actes prouvent qu'on ne nous trouverait pas en majorité parmi les étrangleurs de la République, si on venait à tenter de l'étrangler.

De leur côté nos jeunes conférenciers ont déjà commencé leur campagne. A peu près dans tous les

diocèses, ils vont expliquant et commentant *ex professo* le programme catholique. Ils ne négligent pas les petites agglomérations rurales. Avant de parler, ils s'informent de l'effet produit là même où ils sont par la suppression du budget des cultes, l'éloignement du curé et la suppression plus ou moins complète des offices paroissiaux. Le plus souvent ils apprennent que les deux ou trois épiciers du bourg ne vendent presque plus rien, que les aubergistes ne font plus d'affaires, que le cordonnier même et le tailleur ont perdu un grand nombre de clients, car, venant moins souvent au bourg, les habitants des villages achètent maintenant à la ville voisine leurs habits et leurs chaussures en confection. Et armés de ces renseignements, les conférenciers font voir qu'il est urgent de rendre la vie commerciale à ces petits centres. Ils habituent peu à peu les ruraux à considérer la question religieuse comme une question sociale et politique au même titre que toutes les autres; ils leur font ainsi comprendre que les curés ont le droit et même le devoir de leur parler des élections car ce n'est que par les élections qu'ils arriveront à réformer tout cela. Et qu'ils ne s'y trompent pas, les seuls candidats qui pourront faire quelque chose pour ramener les offices paroissiaux sont ceux qui n'auront pas peur de le dire hautement. On a voté une loi dont les conséquences, vous gênent, vous ne voulez pas de ces conséquences, nommez donc des gens qui s'engagent à annuler cette loi.

D'autre part on pense bien que ceux qui ont con-

senti, soit à titre de sociétaires, soit à titre de participants, à souscrire pour le service du culte et l'entretien du curé appuient les conférenciers. Le trouble matériel et moral produit est profond, et si, d'ici l'an prochain, nous continuons cette campagne avec persévérance et habileté, nous pourrons en attendre les fruits les plus sérieux.

La première de nos revendications, celle qui sert comme de pierre de touche, est en effet des plus simples. Nous demandons seulement le libre exercice du culte catholique. Car que devient le catholicisme si on supprime la libre communication des évêques avec le Pape? Et nous demandons, en outre, que les églises soient légalement attribuées aux besoins du culte. Qui est-ce que cela peut gêner parmi ceux qui ne veulent pas détruire la religion? — Nous ne demandons pour le moment rien de plus à tous ceux qui auront besoin de notre appui. L'essentiel est qu'ils s'engagent publiquement avec nous et, pour tout dire d'un mot très simple si l'on s'en tient à son étymologie, qu'ils se « compromettent », c'est-à-dire qu'ils échangent avec nous des promesses réciproques.

Le 10 juin. — Les journaux s'occupent beaucoup ces temps-ci de statistiques judiciaires. Depuis longtemps déjà on remarquait l'augmentation sans cesse croissante de la criminalité et la précocité toujours plus grande des criminels. Il paraît que les comptes de l'année 1923 qui viennent d'être publiés sont exceptionnellement navrants. La marche de la cri-

minalité a passé brusquement de la vitesse d'un train omnibus à celle d'un train express. Les crimes et délits commis par des enfants sont loin de toute proportion avec ce qu'ils ont jamais été. C'est un déluge de vols, d'attentats aux mœurs et même d'assassinats commis par des mineurs de seize ans. Le rédacteur de la statistique officielle, au moment où il recherche les causes, ne peut s'empêcher de faire remarquer que cette recrudescence de la criminalité a coïncidé avec la suppression du budget des cultes. Cependant il l'attribue moins à l'adoption de cette mesure qu'aux discussions qui, dans les journaux, dans les familles, dans les écoles même, l'ont accompagnée. On a en effet, à cette occasion, proclamé plus ouvertement que jamais l'absence du juge invisible de la moralité de nos actes, on a bafoué les sanctions religieuses plus qu'on ne l'avait fait encore. Ces négations, tombant sur un terrain déjà préparé, ont produit des ravages inattendus. On a jeté d'un coup tout le lest et, comme un ballon subitement allégé, la nature, développée et fortifiée par la civilisation et la culture intellectuelle, a bondi dans les sphères du vice et du crime.

Le 20 juillet. — Notre misère et notre faiblesse nous exposent à toutes sortes de tromperies et d'agressions. Les fidèles se plaignent du nombre inouï de quêteurs et de quêteuses qui se présentent chez eux. Nous avons dû prendre des mesures pour endiguer ce débordement. Des états ont été dressés au siège de chacun des diocèses, et il a été convenu

que les œuvres dont les services se limitent à l'enceinte d'un diocèse ne seraient pas autorisées à quêter hors de ses limites, que les œuvres d'intérêt plus général recevraient, après entente des évêques compétents, l'autorisation de quêter dans les limites de la sphère de leurs services. Les *Semaines religieuses* et les journaux religieux ont mis les fidèles en garde contre les abus, ils ont rappelé que nulle quête ne pouvait se faire sans une autorisation régulière de l'évêché et ont énuméré les œuvres qui avaient reçu cette autorisation de quêter.

Ces mesures étaient d'autant plus nécessaires qu'un grand nombre de filous et de faux mendiants se mêlaient à la foule des quêteurs ou des quêteuses. Nous avons dû faire procéder à quelques arrestations et dans le nombre, chose pénible ! il s'est trouvé quelques prêtres égarés. Ce qui ne nous a pas empêchés de les livrer aux tribunaux de droit commun.

Il faut d'ailleurs avouer que l'épreuve que nous subissons et dont la fin ne paraît pas proche, a fait et fait encore tous les jours la séparation des tièdes et des fervents. Plus d'un parmi les premiers nous a déjà abandonnés, tandis que les autres nous édifient chaque jour de plus en plus. A mesure que la modicité des ressources contraignait les prêtres à reprendre la vie commune, à mesure aussi le besoin d'un règlement se faisait sentir dans les presbytères décanaux ainsi transformés en communautés. Presque partout on a vu s'établir les principaux exercices conventuels. D'où un redoublement de ferveur et de

zèle chez les bons, mais aussi un découragement mortel chez les faibles. Je dois à la vérité d'avouer, bien que cette vérité me coûte, que le nombre des découragés est relativement grand. Les uns m'ont demandé la permission de quitter pour un temps le diocèse à la recherche de vagues préceptorats et, n'étant pas assez sûr d'eux, je n'ai pas osé prendre sur moi de les retenir ; d'autres ont tout simplement jeté le froc aux orties. Quelques-uns non sans faire quelque scandale. On en mariait un en grande pompe ces jours passés à la mairie de Chignac, où il avait été vicaire dix ans, choyé par les meilleures familles. — Ainsi le vent de la persécution sépare la paille du grain.

Notre faiblesse nous attire aussi des désagréments. Mais le besoin a créé l'organe. Voici, en effet, ce qui se passait trop souvent à peu près dans toutes les villes importantes du diocèse durant ce mois de mai. Les exercices, comme à l'ordinaire, avaient lieu le soir. Comme à l'ordinaire encore beaucoup de jeunes filles y assistaient. Il n'était pas rare les années passées que bon nombre de jeunes gens vinssent aussi dans l'église. Ils n'étaient sans doute pas tous poussés par la pure dévotion. Mais, armés comme nous l'étions et protégés par les lois, il se produisait très rarement du désordre. Ceux qui auraient été tentés d'en faire craignaient la police correctionnelle. Aujourd'hui c'est très différent. La police de l'église appartient au curé, mais les perturbateurs ne risquent guère que l'expulsion.

Déjà durant le dernier carême, en divers endroits

il y avait eu des troubles, des interruptions adressées au prédicateur, mais en somme rien de bien grave. Ce mois de mai les choses ont été tout différemment et auraient pu même fort mal tourner. Ça a commencé dès les premiers soirs. Des jeunes gens pénétraient en bandes dans les églises et tâchaient de se mêler aux rangs des jeunes ouvrières des congrégations ou prenaient part de façon inconvenante aux chants des cantiques. Le prédicateur une fois en chaire, c'étaient des rires insolents et des interruptions à voix haute. Il fallait à tout prix que cela cessât. Or, les officiers d'église étaient impuissants, isolés contre des bandes compactes d'une vingtaine de jeunes gens.

Dans une réunion tenue à la sacristie de la cathédrale les curés de la ville décidèrent de faire appel aux jeunes gens sur lesquels chacun d'eux pouvait compter. Seulement on résolut de les employer dans des paroisses autres que la leur pour éviter autant que possible de les mettre en contact avec des camarades de quartier ou d'atelier. On afficha en outre et on publia en chaire un ordre d'après lequel les hommes auraient leur place dans un des bas-côtés de l'église tout en face de la chaire et assez loin des jeunes filles chanteuses et congréganistes. Une porte spéciale dans chaque église devait être affectée à leur entrée.

Les jeunes gens de bonne volonté recrutés par les curés n'eurent donc d'abord qu'à veiller aux portes. Les perturbateurs un peu déconcertés essayèrent de protester; mais, comme ils étaient encore hors de

l'église, la bagarre commençante attira les sergents de ville qui eurent le bon esprit de leur donner tort.

Durant les chants, tout alla à peu près bien. Mais, dès que le prédicateur fut monté en chaire, les rires et les plaisanteries commencèrent. Cependant les jeunes gens catholiques avaient pris place parmi les hommes et observaient ce qui se passait. Le suisse était avec eux et avait ordre d'obéir à l'un d'eux, habitué des réunions publiques et fort expert dans l'art de se rendre maître du terrain. Remarquant que les cris et les rires commençaient toujours sur une sorte de signal donné par un jeune homme appuyé contre un pilier, le chef des nôtres alla se placer debout à côté de lui ayant l'air très attentif; en même temps trois autres catholiques le rejoignaient avec le suisse pendant que les autres formaient une espèce de haie.

Ces dispositions prises, au premier cri du jeune homme, le suisse étendit la main et lui dit : « Je vous prie de sortir, Monsieur. »

Le jeune homme rit plus fort et protesta. Mais il n'eut pas le temps d'en crier bien long. Dix mains l'enlacèrent, vivement les nôtres firent un chemin et en moins de deux minutes il était hors de l'église. C'est à peine si l'assistance s'en aperçut. Ses amis voulurent protester et se levèrent pour le suivre. On les laissa faire ; puis, quand ils furent près de la porte les catholiques les acculèrent, et, tandis que le gros des nôtres maintenaient les autres, le suisse et les premiers expulseurs les cueillirent un à un et les jetèrent dehors.

Ceci se passait à la cathédrale. Ailleurs il en fut de même. Il y eut des bourrades sérieuses, même des poursuites correctionnelles. Mais il fut aisé de prouver que nos jeunes gens n'avaient fait que prêter main-forte au suisse. Les juges nous acquittèrent. Peu à peu le calme se rétablit, mais dans nos patronages et nos cercles une exaltation fermentait. Ces jeunes bonnes volontés, ces courages bouillonnants, qui si longtemps n'eurent rien à faire, avaient maintenant un rôle. *Les gardes du corps de Dieu* étaient fondés. C'est à qui voudra maintenant en faire partie. L'institution se répand rapidement dans le pays. Il est difficile d'obtenir des jeunes gens de s'assujettir durant des heures à des prières immobiles. Ils aiment le mouvement, la lutte et la vie. Recevoir des coups pour le bon Dieu, cela vaut une prière.

Et en même temps cela donne un but aux activités physiques de nos jeunes gens. Étant jeunes, il faut qu'ils se passionnent pour quelque chose. Les vertus ordinaires qu'on leur demande et que je suis loin de trouver négligeables, qui, à mes yeux au contraire sont fondamentales : sobriété, continence, modération, sont des retranchements, des négations opposées à l'expansion de leur vie; or, cela ne suffit pas, à côté des négatives il faut aussi des vertus actives. Ce sont ces vertus que la lutte développera : nos jeunes gens s'habitueront ainsi aux luttes des réunions publiques et de la rue même, s'il est nécessaire; ils feront preuve aux yeux de tous de tactique, de bravoure, en un mot de vitalité.

Ils seront fiers de leur rôle, d'une fierté humaine aussi bien que d'une fierté chrétienne, et je ne saurais trouver mauvais que les sentiments naturels viennent renforcer les autres. C'est un gage de succès de plus.

Le 15 septembre. — Le nombre des évêchés vacants s'est considérablement accru. Après beaucoup de temporisations nécessaires il a fallu procéder à des nominations et à des consécrations. Le Saint-Siège, sans plus recourir à des négociations inutiles, d'autant que l'ambassade auprès du Vatican a été supprimée cette année même, a demandé aux évêques des provinces où se trouvaient les évêchés à pourvoir de lui désigner des candidats, trois pour chacun des sièges vacants. Le Saint-Père a choisi sur cette liste, les nominations ont été faites dans le dernier consistoire et les évêques sont à leurs postes. Les choix sont les meilleurs qu'on pût faire. Sauf en un seul cas le Saint-Père a choisi les noms qui venaient en tête de liste, et ces listes données par des hommes qui connaissaient à merveille les candidats pour les avoir vus de près et avoir suivi leur vie étaient aussi voisines de la justice qu'il est possible.

Quelques-uns ont paru surpris que le Saint-Père n'ait pas nommé tous ceux qui étaient en tête des listes ; mais il faut bien comprendre que Rome peut avoir des raisons que nous ne sommes pas à même de justement apprécier et qu'enfin, puisque le Pape est chef et responsable de tous les évêques, il ne peut s'astreindre à accepter toujours les candidats

dont le nom viendra en tête de liste, autrement ce ne serait plus véritablement le Saint-Siège qui ferait la nomination. Il faut, pour ce qui nous regarde, choisir tout de notre mieux et, après, accepter avec soumission et reconnaissance les décisions du Saint-Siège.

On se demandait ce qu'allait faire le gouvernement. Allait-il laisser les évêques nouvellement nommés prendre possession de leur cathédrale? Allait-il leur en refuser l'entrée? Jusqu'à présent l'article de la loi d'avril 1923 qui exige l'autorisation et comme l'investiture du gouvernement pour que les lieux du culte appartenant à l'État, aux départements ou aux communes, soient mis à la disposition des curés et des évêques a été peu observée. Ici ou là des conseils généraux intransigeants ou des municipalités grincheuses ont soulevé des difficultés et fait désaffecter des églises et des presbytères, mais presque partout les choses sont demeurées en l'état. Des cathédrales en particulier aucune n'avait été désaffectée.

En allait-il être encore de même?...

Les avis dans l'épiscopat étaient partagés. Fallait-il que nos nouveaux confrères entrassent en rapport avec le gouvernement en lui notifiant leur nomination et en l'avertissant de leur prise de possession? Ou bien convenait-il mieux que les nouveaux évêques prissent simplement possession de leur siège sans s'occuper du tout du gouvernement? — En l'absence d'une décision ferme et d'un avis unanime des nouveaux évêques, la plupart notifiè-

rent leur prise de possession par une lettre au ministre de l'intérieur, mais trois crurent mieux faire de ne pas écrire. — Et aucun de ces derniers, en vertu d'ordres venus de Paris, n'a pu pénétrer dans sa cathédrale qui a été aussitôt fermée au culte et désaffectée. Bien plus, le gouvernement prétend fermer toutes les autres églises où ces trois évêques s'aviseraient d'officier. Très énergiques, les trois pontifes ont refusé de céder. Ils ont fait cet été les tournées de confirmation. La police était partout à la porte des églises, prête à les fermer si l'évêque y pénétrait. C'était alors dans une grange ou dans quelque chai que l'évêque officiait et donnait la confirmation. Ces événements ont vivement ému les populations et non pas seulement celles des diocèses intéressés, mais aussi des autres.

Le 20 octobre. — Nous sommes d'ailleurs en butte à mille tracasseries. Le gouvernement, exaspéré par sa lutte avec nos trois confrères, nous suscite une foule de difficultés. On nous demande les noms des prédicateurs extraordinaires, on nous menace, si nous ne les donnons, pas de fermer les églises où ils parleront. Ces exigences sont insupportables et nous n'y répondons pas. Les menaces restent sans effet mais demeurent comme suspendues. Certains curés ont voulu, malgré nos avis, essayer de satisfaire aux exigences préfectorales. Mal leur en a pris. Quand ils ont eu donné les noms, on leur a demandé si le prédicateur appartenait à une congrégation religieuse et à quelle congrégation. A ce coup quelques

curés se sont rebiffés et ont pris le parti de ne plus rien dire; d'autres, tremblants de perdre leur église, ont voulu aller jusqu'au bout. On les a soumis à une sorte d'inquisition. On a accepté les franciscains et les capucins, on a refusé les jésuites, les dominicains, les assomptionnistes. Avec la meilleure volonté du monde les curés ont dû cesser cette correspondance dont ils n'auraient pu sortir sans admettre l'ingérence préfectorale la plus abusive dans les choses ecclésiastiques. Et de ce chef, à la suite de quelques sermons du mois d'août, voici qu'on m'annonce aujourd'hui même la fermeture de quelques églises. Et je le sais par l'expérience faite ailleurs : les conseils municipaux auront beau protester que l'église est un édifice communal et qu'ils entendent la laisser au culte, l'église restera fermée.

La situation anormale où nous vivons, traités en ennemis et en suspects sous prétexte de liberté, est une situation qui ne peut durer. Un malaise moral en résulte qui se traduit en agitations, en souffrances matérielles. Il faut en sortir, reconquérir notre liberté.

Le 15 novembre. — La première occupation des Chambres aussitôt rentrées a été de changer la loi électorale. On a rétabli le scrutin de liste. Je crois que nous devons nous en réjouir.

Les élections n'auront lieu qu'au mois d'octobre de l'année prochaine, mais il n'est pas trop tôt pour organiser nos cadres, les resserrer et les fortifier. Il importe avant tout que la solidité de notre organisation frappe les yeux non seulement de nos adver-

saires, mais aussi de ceux avec qui nous pouvons avoir espoir de conclure des alliances, et les yeux de nos amis. On ne fera attention à nous que si nous sommes forts et si nous le paraissons. D'ici au mois de juin prochain il faut que nous ayons des réunions à peu près toutes les semaines et de plus en plus fréquentes à mesure que nous approcherons de la période électorale proprement dite. Dans ces réunions que tiendront nos conférenciers, chacun dans les communes où il a déjà pris la parole sur d'autres sujets, nous ferons mettre aux voix le programme de nos revendications et nous publierons le nombre de voix qui les auront votées. Nos journaux auront soin de mettre ces chiffres en clair relief. Nous obtiendrons ainsi un résultat double : nous rassurerons nos amis, nous inspirerons confiance à ceux qui hésitent parmi eux et nous montrerons aux autres que nous ne sommes pas une force négligeable.

Le 10 avril 1925. — Ce plan s'est poursuivi tout l'hiver. La plupart des autres diocèses ont imité notre tactique. Les prêtres paraissent aux réunions dans lesquelles il est question de lois ouvrières, de crédit agricole, d'économies budgétaires ; ils ont le bon goût de se tenir à l'écart dès qu'ils savent qu'il doit être question de politique pure et, par exemple, de l'examen des votes des députés et des actes du ministère.

Les uns après les autres dans nos cinq arrondissements nos neuf députés sont venus ou vont venir

ces jours-ci, profitant des vacances du Parlement, pour rendre compte de leur mandat.

Tous nos orateurs sont mobilisés. Escortés d'un noyau solide et fidèle d'électeurs du lieu, ils assistent à toutes les réunions, se mettent en bonne place et, pour éviter toute contestation, ceux d'entre eux qui sont électeurs dans la circonscription demandent seuls la parole. Ils ne commencent pas par des paroles violentes. Si on veut les empêcher de parler avant même qu'ils aient commencé, ils font observer qu'on ne sait pas encore ce qu'ils ont à dire, ils réclament au nom de la liberté. Quand ils ont obtenu le silence, ils exposent quelques idées générales qu'ils sont sûrs d'avoir communes avec leurs auditeurs, puis peu à peu, à mesure qu'ils ont conquis l'attention, ils montent à l'assaut des votes du député. Ils les ont notés tous jour par jour et ils font voir la contradiction manifeste qui existe entre les promesses d'autrefois, les paroles de tout à l'heure et les votes. Promesses et paroles disent : économies, allègements de charges, relèvement du crédit public; les votes disent : gaspillages, emprunts, augmentation des impôts.

Parfois, pendant que le député pérore, au moment où, dans le silence respectueux des compères et des badauds, il formule quelqu'un de ces solennels aphorismes par lesquels on séduit la foule, mais sur lesquels on ne règle point sa conduite, un des nôtres jette en interruption l'énoncé d'un vote en opposition flagrante avec l'aphorisme déclamatoire. L'interrupteur est hué, quelquefois jeté à la porte, mais

on peut crier — assez fort pour que cela arrive à toutes les oreilles — qu'ils ont peur de la franchise, qu'ils veulent obscurcir la vérité, qu'ils suppriment la liberté. Cela jette toujours un froid et, après trois ou quatre interruptions de ce genre, même suivies d'autant d'expulsions, le député, malgré le vote de confiance de l'assemblée, est toujours entamé un peu.

Tous nos jeunes gens font merveille. Ils sont maintenant admirablement entraînés. Les conférenciers, nous les avons trouvés naturellement parmi les associations d'anciens élèves de nos établissements chrétiens, parmi les jeunes avocats, avoués, médecins, propriétaires catholiques, munis de leur carte du tiers-ordre ou d'une carte paroissiale. Les escortes leur sont fournies par les jeunes gens des cercles et des patronages, tertiaires, « gardes du corps de Dieu » ou autres. Les « gardes » presque tous taillés en hercule, doués de poumons solides, de gosiers sonores, exercés par leurs manœuvres du mois de mai, de l'avent et du carême, excellent à maintenir ou à faire donner la parole à nos orateurs, au besoin à imposer le silence et la tranquillité aux auditeurs récalcitrants.

Conférenciers et escorte ne peuvent rien les uns sans les autres. C'est le corps et l'âme. Et ils sentent si bien leur solidarité que des liens incroyables d'amitié se sont formés entre ces jeunes gens d'éducation et de milieux si différents. Ils voyagent ensemble en troisième classe, mangent ensemble et logent ensemble. Rien de tel que les besognes

communes pour rapprocher les hommes et les faire mutuellement s'aimer.

Le 30 avril. — Il commence à être temps de nous occuper du choix de nos candidats. Deux listes déjà se dessinent : celle des républicains progressistes ou de gouvernement (ex-opportunistes), celle des radicaux teintés de socialisme. Il est probable, bien que je n'en sache rien, que les anciens partis monarchistes voudront aussi former la leur. On est venu déjà de ce côté causer avec moi pour me faire entendre qu'il serait utile de faire une liste catholique, à quoi j'ai répondu que j'y songeais bien ; mais on a ajouté que, sans doute, je pensais à la composer des noms les plus honorables de la contrée, qui avaient déjà bataillé en faveur de la religion sur le terrain électoral, et ici j'ai répliqué que les catholiques me paraissaient devoir, au moins au premier tour, marcher seuls au combat, au seul titre de catholiques, que dès lors les noms de tous ceux qui avaient déjà pris position dans les luttes anciennes, sur un terrain autre que celui du pur et simple catholicisme, me paraissaient pouvoir difficilement figurer sur la liste de l'évêché, ces noms fussent-ils plus honorables encore. Le moment paraît venu de dénombrer les forces électorales du catholicisme : ce dénombrement une fois fait, il sera facile de procéder à des alliances. On acceptera celles qui seront les plus avantageuses.

L'ambassadeur est parti fort mécontent.

Cependant, il est bien clair que je ne puis pas

admettre que mes braves conférenciers, dont une dizaine sont tout à fait hors de pair, n'aient fait que tirer les marrons du feu pour de très braves gens sans doute, mais qui chassaient ou qui voyageaient quand ils ne somnolaient pas au coin de leur feu, pendant que les autres faisaient le coup de poing et le coup de gueule. Ceux qui ont été à la peine doivent être à l'honneur. Il faut récompenser non pas le souvenir des services d'autrefois qui aussi bien ont reçu leur récompense, mais les services d'aujourd'hui pour encourager aux services de demain.

Donc notre liste sera formée de huit des conférenciers qui ont obtenu le plus de succès. Les braves cœurs n'y ont même pas songé. Mais la justice le veut et l'intérêt aussi de notre cause. Le premier siège sera réservé à M. Hubert, un avocat très connu du département, qui, par ses plaidories, par sa participation aux œuvres, a rendu les plus grands services. Admirable caractère et bon tacticien, il peut rendre les plus grands services au Palais-Bourbon. Ce sera notre tête de liste. Il a dépassé la cinquantaine, et, comme il est de plus propriétaire terrien, il offre une surface aussi respectable qu'on peut le désirer. Il n'y a qu'un inconvénient : l'argent fait défaut. La plupart de ces jeunes hommes ne sont pas riches. Mais ils sont déjà habitués à faire beaucoup par eux-mêmes, leurs « gardes », au besoin, serviront d'afficheurs et de distributeurs de bulletins. Nous aurons d'ailleurs des amis en chaque paroisse qui rempliront gratuitement ce rôle. Et

leurs amis veilleront, s'il le faut, pour copier les listes électorales et écrire les bandes d'adresse. Nous pouvons aussi et sans nul scrupule, demander à de bonnes religieuses, aux Carmélites même ou aux Clarisses, si c'est nécessaire, de nous faire ce travail à titre d'aumône.

Le 5 mai. — J'ai réuni chez moi hier soir, avec l'avocat Hubert, nos vingt-six conférenciers. Je leur ai exposé mon plan. J'ai dit les noms qu'il me paraissait bon de pousser en avant. Les seuls qui aient fait quelque opposition — il y en avait de pure forme — sont les huit intéressés. M. Hubert, prévenu, avait consenti d'avance. Ces messieurs m'ont demandé alors de faire une place sur la liste à l'abbé Carol. Ils m'ont affirmé que le nom de M. Carol aurait un grand prestige pour beaucoup de gens du peuple. Bien que l'abbé n'ait pas fait en effet campagne avec eux, partout où ils ont passé après lui, ils ont trouvé le terrain très bien préparé, et lui-même a eu bien plus de succès dans les villes où il a parlé peu de temps après eux. Les ouvriers même irréligieux se sentent pour ce prêtre de la sympathie, ils exigent qu'on lui laisse la parole ; son nom sur la liste lui donnera une allure très nettement démocratique, trop peut-être pour les paysans. Mais nous verrons bien. Toutes les fractions de l'armée catholique doivent être représentées, l'aile gauche par M. Carol aussi bien que l'aile droite par M. Hubert. Il n'est d'ailleurs pas mauvais qu'un prêtre figure sur une liste dont le caractère prin-

cipal consiste dans les revendications de la liberté religieuse. M. Hubert demeure en tête de liste, M. Carol vient après, puis, par ordre alphabétique, les sept autres candidats. Le nombre des suffrages fixera lui-même les rangs pour le second tour, et déterminera les noms qui devront rester sur la liste composite résultant des alliances que nous nous proposons de contracter après avoir montré ce que nous pouvons, ce que nous voulons.

Le 1er septembre. — La période électorale est ouverte. Notre liste telle qu'elle fut composée le 5 mai a reçu la consécration de nos congrès cantonaux d'abord, du congrès diocésain ensuite. Voici comme on s'y est pris. Tous les membres actifs de nos associations paroissiales ont été convoqués au chef-lieu de leur canton. Là un conférencier leur a expliqué le fonctionnement du scrutin de liste et ce que nous en attendions. Il leur a dit après qu'il leur appartenait de choisir le candidat qui leur paraîtrait le meilleur, d'acclamer un nom qui serait proposé comme candidat au comité diocésain. On leur a demandé aussi de nommer deux délégués par canton pour prendre part au congrès et arrêter définitivement la liste des candidats.

Les présidents de ces diverses assemblées ont proposé, dans chaque canton, le personnage que nous avions d'avance indiqué aux promoteurs de la réunion. La plupart du temps, ce nom a été acclamé de confiance; cependant, dans sept ou huit cantons sur une trentaine, des noms différents de

grands propriétaires ou d'hommes connus comme ayant rendu des services à la cause conservatrice et catholique, ont été mis en avant et finalement acceptés. Parmi eux se trouvaient les noms de trois des anciens candidats conservateurs aux élections précédentes, qui seront également portés sur la liste monarchique. Il n'était pas douteux que ces hommes très respectés, méritant de l'être, pouvaient avoir une majorité au congrès diocésain. Cela enlevait alors à notre liste toute son homogénéité et rétablissait toutes les anciennes confusions.

Au jour dit, c'était le 25 août, soixante-dix délégués cantonaux se trouvèrent réunis dans la grande salle des conférences de la paroisse Saint-Joseph. Les quatorze candidats qui avaient été élus dans les assemblées cantonales étaient présents. — Tout d'une voix on nomma l'abbé Maleville, président de la réunion. Il exposa au congrès que cette assemblée était souveraine, que les candidats qui obtiendraient la majorité seraient placés sur la liste des revendications catholiques.

Un des conférenciers demanda alors la parole et exposa que, puisque la force des choses obligeait les catholiques à s'organiser, il fallait dès le début adopter les seules règles qui font un parti viable, et premièrement que tous les candidats présents prissent l'engagement d'honneur d'user de toute leur influence en faveur de la liste entière, telle qu'elle serait votée par l'assemblée, et que, si l'un quelconque d'entre eux venait, par impossible, à modifier cette liste de quelque façon que ce fût, il fût aussitôt regardé

comme félon, disqualifié et traité en ennemi véritable. C'est la discipline sans laquelle il n'y a point d'armée. Le jeune orateur insista avec force sur ce point, et les applaudissements répétés de l'auditoire lui prouvèrent qu'il était compris.

Le comte de Guillegorce, l'un des candidats que nous n'avions point prévus, tout en reconnaissant la nécessité de la discipline, dit qu'il y avait cependant des personnalités qui, à cause des garanties qu'elles présentaient, pouvaient être inscrites à la fois sur plusieurs listes, et qu'il serait tyrannique d'exiger de ces personnalités qu'elles prissent exclusivement parti pour une seule des listes où leur nom pourrait figurer.

Le comte put s'apercevoir que l'auditoire n'était pas disposé à entendre de cette oreille. Il y eut des murmures, des interruptions, et M. de Guillegorce ne put s'empêcher d'en manifester de l'humeur.

Cette humeur monta au comble lorsqu'un troisième orateur demanda qu'on mît aux voix un projet de résolution d'après lequel tous les candidats, acceptés durant cette réunion, devraient s'engager, du moins avant le premier tour de scrutin, à ne laisser porter leur nom sur aucune autre liste.

Le comte de Guillegorce, soutenu par ses deux amis, M. Lafaurie, grand propriétaire, et le baron de Monsac, tenta de s'opposer à l'adoption de ce vœu ; il dit que, tout en reconnaissant à l'assemblée le droit de l'agréer, s'il lui convenait, il pensait qu'il vaudrait mieux, au lieu de résoudre d'abord la question d'une façon générale, la résoudre à propos

de chaque candidat particulier que, par exemple, il pourrait arriver que tel ou tel candidat...

—Vous? dit une voix.

— Oui, eh bien! moi, si vous voulez. Il peut arriver que tel candidat, au moment où il fera sa profession de foi, montre à l'assemblée qu'il a des raisons sérieuses de faire également partie d'une autre combinaison. Il faut laisser l'assemblée maîtresse de ses décisions, et ne pas faire prononcer l'exclusion préalable de certaines candidatures avant même qu'elles soient examinées.

— Mais votons d'abord sur le principe, dit le précédent orateur, et, si l'assemblée le désire, elle pourra après, à propos des cas spéciaux, revenir, si elle le veut, sur son premier vote.

— Non, répondit l'abbé Maleville, remplissant avec sang-froid son rôle de président. Une résolution générale une fois prise, je ne saurais, sans manquer au respect que je dois à l'assemblée, laisser mettre aux voix une dérogation particulière à cette résolution. Je vais donc d'abord mettre aux voix la question de procédure. L'assemblée veut-elle, de façon générale, interdire aux candidats qu'elle adoptera de se laisser porter sur une autre liste, ou bien aime-t-elle mieux prendre une délibération spéciale à propos de chaque candidat? »

Après avoir bien expliqué la portée du vote de façon à satisfaire MM. de Guillegorce, Lafaurie et de Monsac, l'abbé Maleville mit aux voix la question de procédure. Il paraît que nos jeunes conférenciers assez opposés à ces messieurs firent circuler et col-

portèrent eux-mêmes une sorte de mot d'ordre. C'était parfaitement leur droit. Presque toutes les mains se levèrent pour trancher tout de suite la question, d'une façon générale ; à la contre-épreuve il y eut à peine dix opposants.

L'abbé Maleville mit ensuite aux voix la résolution elle-même :

« Que ceux qui entendent que les candidats inscrits sur la liste catholique s'engagent à ne se laisser porter sur aucune autre liste, lèvent la main ! »

Ici encore presque toutes les mains se levèrent et la contre-épreuve donna des résultats tout semblables.

Le comte de Guillegorce prit alors la parole et dit :

« Après le vote que l'assemblée vient d'émettre, il ne nous reste plus, à mes amis et à moi, qu'à nous retirer. Nous avons donné notre parole de laisser figurer nos noms sur la liste monarchiste. Le comité, plus libéral qu'on ne l'est ici, ne nous a demandé aucune sorte d'engagement. Je ne veux renier ni mes convictions politiques ni ma foi religieuse. La communauté de quelques noms entre les deux listes fournissait un moyen tout naturel de rapprochement et de fusion. Je regrette profondément cette division violente, qui, pour la première fois dans ce pays, sous prétexte de je ne sais quelles idées de louches combinaisons et de fausse politique, s'établit entre les catholiques. Mais il sera du moins bien constaté que cette division, ce ne sont pas les monarchistes qui l'ont opérée, mais ceux qui veulent se dire exclusivement catholiques. »

Cette semonce de haut goût, qui dans toute autre assemblée électorale aurait valu au noble comte plus d'une réplique insolente, fut écoutée en silence. Cependant M. Hubert crut devoir monter à la tribune et dire :

« Messieurs, après comme avant le vote de cette assemblée, il n'y a pas plus de divisions entre catholiques qu'il n'y en avait. En réalité il y a deux sortes de catholiques : les uns qui ne veulent pas faire le sacrifice de leurs idées politiques à la cause religieuse, qui mettent leurs convictions politiques avant leur foi catholique, ou, s'ils l'aiment mieux, qui croient que les catholiques n'obtiendront justice que par une révolution politique qui renversera la république et rétablira la monarchie — laquelle? on oublie de nous le dire ; — les autres, qui mettent les intérêts catholiques au premier rang et leur subordonnent tout ; aux yeux desquels, d'ailleurs, il n'est pas prouvé que la justice religieuse ne puisse pas être réalisée sous le régime républicain aussi bien que sous n'importe quel autre. — Il est assez naturel que, pensant de façon si différente sur les choses de la politique, les catholiques forment deux groupes distincts. Et si précisément tout l'effort des catholiques qui ne sont et ne veulent être avant tout que catholiques, a tendu depuis trente ans à se distinguer de tout ce qui n'est pas eux, à se rendre compte de ce que peut en ce pays grouper de forces électorales l'idée religieuse prise en dehors de toute compromission ou combinaison, comment voulez-vous que, dans les circonstances présentes, au moment où sévit une

persécution religieuse, où le scrutin de liste rétabli permet de mieux se compter, ces mêmes catholiques ne veuillent pas profiter des chances qui s'offrent à eux, non peut-être pour réussir partout, mais du moins pour réussir en plus d'un endroit et pour se compter partout? Nous voulons que les catholiques prennent conscience de ce qu'ils peuvent au seul titre de catholiques, qu'ils sachent quelle est leur force et qu'ils le fassent voir clairement aux autres.

Cela fait, cette démonstration opérée, la question des alliances se présentera et l'honorable M. de Guilgorce et ses amis peuvent être assurés que ces alliances seront contractées uniquement dans l'intérêt religieux.

— Notre dignité ne nous permettra pas, répondit de sa place le candidat monarchiste, d'accepter après le premier tour une place que vous n'aurez pas voulu nous donner avant. Nous ne voulons pas être marchandés.

— La politique pourtant n'est guère faite que de marchandages, » répliqua M. Hubert.

Ces messieurs ne se retirèrent pas moins et quelques applaudissements les accompagnèrent.

Un délégué d'un canton important prit alors la parole pour demander s'il serait défendu aux adhérents de la réunion de changer aucun des noms écrits sur la liste.

L'abbé Maleville fit alors observer que, bien qu'il fût très désirable qu'une grande discipline fût observée pour que la démonstration que nous voulions faire eût toute son importance,cependant il ne

pensait pas qu'on pût imposer à chacun des électeurs l'obligation absolue de ne pas modifier quelque peu, pour des raisons personnelles, la liste qui allait être adoptée.

Après ces préliminaires on demanda aux onze candidats qui restaient encore s'ils prenaient les engagements qu'on exigeait d'eux. Chacun d'eux, en un bref passage à la tribune, fit les déclarations demandées et s'engagea, en outre, à appuyer de tout son pouvoir la liste quelle quelle fût. L'abbé Maleville remercia les candidats de leur discipline, de leur bonne entente, de leur générosité. Puis enfin on passa aux voix. On distribua les listes toutes préparées où se trouvaient par ordre alphabétique les noms des onze candidats. Chaque délégué dut biffer les deux noms qu'il voulait éliminer. Au dépouillement qui eut lieu tout de suite après, ce furent les neuf candidats sur lesquels notre choix s'était tout d'abord porté qui arrivèrent en tête, M. Hubert le premier, l'abbé Carol le huitième seulement.

L'abbé Maleville prit de nouveau la parole et engagea tous les délégués à user de leur influence en faveur de la liste ainsi arrêtée et il rappela encore avec insistance l'intérêt qu'il y avait à ne pas la modifier.

Le 18 septembre. — L'agitation électorale est extrême dans tout le pays. Tout le monde sent que nous sommes à un tournant : ou les forces antisociales vont triompher, la religion sera écrasée, mais

la révolution violente est aussi bien imminente; ou les tendances conservatrices vont montrer leur force, et alors il y a des chances pour que la prochaine législature puisse organiser véritablement la justice et réparer quelques ruines. Les socialistes inondent la France de brochures, de journaux et de discours. Ils s'efforcent de lier l'anticléricalisme aux revendications sociales, d'exciter les opinions des sectaires de toute espèce contre les modérés, de les montrer prêts à pactiser avec le cléricalisme, de maintenir vivaces contre les bourgeois les rancunes des prolétaires. Ils ameutent ainsi autour d'eux les ouvriers d'une part contre la richesse et la bourgeoisie, les sectaires de l'autre contre le cléricalisme. Les radicaux-socialistes tâchent de faire chorus et les républicains progressistes eux-mêmes, pour garder leur clientèle anticléricale, déclarent être enchantés de la situation religieuse et n'avoir aucunement le dessein de revenir en arrière ; comme toujours ils veulent le maintien et le respect des « lois existantes ». Les monarchistes, de leur côté, profitent du désarroi pour livrer un furieux assaut aux institutions. On leur a donné la partie belle. Ils se sont d'ailleurs bien organisés, ils disposent d'un état-major de jeunes conférenciers hardis, peu scrupuleux, pleins d'aplomb. Leur armée, remplie de généraux, de colonels et de beaucoup de sous-officiers, fait du dehors fort bonne figure; je crois seulement que ce sont les soldats qui manquent. Nous le verrons bien au scrutin.

Dans tous les départements il y a une liste catho-

lique. Il y aura un second tour à peu près partout à cause de l'extrême multiplicité des listes. C'est à peine si, dans trois ou quatre départements les radicaux et les socialistes, et dans trois ou quatre autres les radicaux et les progressistes ont pu s'entendre pour former des listes panachées. Il y a encore quelques listes irrégulières : antisémites, agricoles, coloniales, mais cela ne compte guère.

Le 27 septembre. — Le premier tour de scrutin a eu lieu il y a trois jours. Le nombre des votants a été extraordinaire. Sur 50,000 inscrits il n'y a eu ici que 12,000 abstentions. Sur les 38,000 suffrages exprimés la liste socialiste en a obtenu 2,000, ce qui est énorme pour le pays; les radicaux-socialistes arrivent en tête avec 16,000 suffrages, puis viennent les progressistes avec 15,500, les catholiques avec 3,500 ; la liste monarchique vient après avec à peine un millier de voix. Les cadres ont bien voté, mais les soldats, ainsi que je le prévoyais, se sont dérobés, si même ils n'ont pas depuis longtemps cessé d'exister.

Dans ces conditions notre tactique est toute tracée. Le danger consiste dans une entente entre les opportunistes (progressistes) et les radicaux. Si les deux listes fusionnent nous sommes perdus. Heureusement les deux ou trois personnages les plus remuants des deux listes viennent à un rang qui ne permettrait pas décemment de les maintenir. Si on ne prenait que les cinq premiers de la liste radicale et les quatre premiers de la liste progressiste, tous

les politiciens émérites du département resteraient sur le carreau. Les journaux qu'ils entretiennent y mettront bon ordre. Ils sont liés au sort de leur liste entière. Déjà les socialistes profitent de cette situation. On voit se dessiner un mouvement d'union entre eux et les radicaux. Nous n'avons qu'à suivre un si bon exemple vis-à-vis des progressistes.

Le 30 septembre. — Ce matin, le journal radical, le *Réveil de Châteaurenard*, signifie avec quelque hauteur aux opportunistes qu'ils n'ont plus qu'à céder le champ aux purs et véritables républicains. En même temps, le *Peuple ouvrier* de Bordeaux, dans sa chronique départementale, engage les socialistes de Châteaurenard à voter pour la liste radicale.

Cependant, ces jours derniers, j'avais fait sonder le chef des progressistes. Il refusait de s'engager, se perdait en atermoiements. Peut-être, maintenant, va-t-il se décider plus aisément.

Le 2 octobre. — Non sans peine, la chose est faite. Les progressistes consentent à inscrire le premier de notre liste, M. Hubert, sur la leur à la place de celui de leurs canditats qui a obtenu le moindre nombre de voix. Ils ne voulaient pas, ils consentaient seulement à inscrire deux lignes sur leur programme en faveur de la liberté d'association, ils alléguaient en exemple les socialistes qui s'étaient, vis-à-vis des radicaux, contentés d'une satisfaction de ce genre.

Nous leur avons répondu que les socialistes, à eux

seuls, ne pouvaient pas donner une majorité assurée, tandis que nous le pouvions, que nous trouvions d'ailleurs beaucoup plus facile de faire admettre un nom par discipline qu'une modification de doctrine et que cela même pouvait leur donner beau jeu dans leur polémique avec les radicaux. Ceux qui, en effet, acceptent de soutenir devant la Chambre une revendication socialiste, donnent au socialisme, sur ce point du moins, neuf voix assurées, tandis que ceux qui n'ont pris aucun engagement de doctrine ne donnent au cléricalisme qu'une seule voix.

Il faudra seulement, d'ici au scrutin, surveiller les journaux et surtout les distributeurs de bulletins pour que nous ne soyons pas dupes.

Le 6 octobre. — Les monarchistes crient à la trahison, mais que pouvons-nous bien faire avec eux?... 1000 et 3500 ne font jamais que 4500. C'est peu à côté des 19.000 voix nécessaires. Dans d'autres diocèses, on a trouvé chez eux, ou on leur a donné un appoint. Ici, cela ne se pouvait. Ailleurs, c'est chez les radicaux que nous avons eu des alliés. Dans deux endroits, les socialistes ont fait sur leur liste une place proportionnelle à nos candidats. — Les alliances électorales ont été contractées en vue du succès sans aucune compromission de doctrine. C'est sans doute peu récréatif de faire voter pour des gens qu'on estime peu ou même qu'on n'estime pas, mais la médecine exige qu'on avale des breuvages fort amers. L'essentiel est de guérir.

Le 7 octobre. — Nos alliés ont bien failli nous lâcher, effrayés par les criailleries du *Réveil* et du *Peuple ouvrier*. On les accuse hautement de cléricalisme. Quelques-uns de leurs plus fermes soutiens leur ont paru ébranlés.

— Si nous ne réussissons pas, me disait le chef du parti, rencontré dans une maison amie, notre avenir politique est perdu dans ce département.

— Aussi bien, repris-je, faut-il réussir et cela dépend de vous. Marchez sur vos adversaires et, au lieu de vous défendre, attaquez. Montrez d'abord qu'ils voteront avec des gens autrement redoutables que des religieux et des curés, avec ceux qui veulent détruire toute propriété, toute liberté. Dites, si vous le voulez, un peu de mal de nous, mais faites bien voir qu'à cette heure nous ne représentons plus le « cléricalisme », mais la liberté religieuse et que, dans cette liberté, se trouve le réservoir des plus précieuses forces morales.

Et qui vous empêche enfin de montrer que ce que vous faites ici, c'est ce que font aussi bien les radicaux, partout où cela leur a été utile?

Et je citais les dix ou quinze départements où s'était opérée une fusion des listes radicales et catholiques.

« C'est une situation bien fausse qu'auront là vos députés à la Chambre prochaine, Monseigneur. Comment feront-ils pour s'y reconnaître ?... Ici nos obligés et là-bas obligés de nos adversaires. Ils se trouveront fort embarrassés.

— Ça, répondis-je, c'est leur affaire. Une fois élus ils auront à se débrouiller. »

Le 15 octobre. — Les élections sont terminées. Notre liste composite passe ici à la majorité de 200 voix. M. Hubert a eu peine à arriver. Heureusement quelques conservateurs, ses clients et ses amis personnels, se sont détachés du groupe des abstentionnistes et ont compensé les défections du côté des progressistes. Le nom de M. Hubert a été rayé environ un millier de fois. Nous avons bien failli faire un marché de dupes.

La composition de la Chambre ne semble pas notablement différente de ce qu'elle était auparavant. Cependant le groupe socialiste s'est encore accru ; il dispose maintenant de 110 voix. Les deux partis opposés qui se disputent le gouvernement, les radicaux et les progressistes, forment deux masses compactes un peu inégales en nombre, les radicaux sont 140, les progressistes 180. Les monarchistes purs ne sont plus guère que 20. Mais le fait important, c'est l'arrivée à la Chambre de 90 députés catholiques parfaitement décidés à ne laisser vivre aucun ministère qui ne leur accordera pas les libertés qu'ils réclament. Ils ont un programme complet de réformes sur tous les points ; ils s'abstiendront de s'engager à fond sur les réformes qui n'intéressent point immédiatement le catholicisme, mais ils feront balle sur tous les autres points et sont parfaitement résolus à refuser le vote de n'importe quelle loi jusqu'à ce qu'on

leur ait donné un commencement de satisfaction.
Les Chambres sont convoquées pour le 25.

Le 30 octobre. — Je demeure avec M. Hubert en correspondance suivie. Dès le jour même de la réunion des Chambres, une réunion des catholiques eut lieu. Ce furent, comme il était juste, les anciens députés qui furent nommés pour composer le bureau. Mais on s'aperçut bientôt que les chefs véritables du parti, ceux qui avaient les idées nettes se trouvaient parmi les nouveaux. M. Hubert ne me l'a pas dit, mais je sais par ailleurs que la clarté de ses conceptions, la ferme vigueur de sa parole ont produit sur tous ses collègues l'impression la plus heureuse. Les anciens renseigneront les nouveaux sur les êtres et les us extérieurs de la Chambre et des couloirs, leur éviteront de commettre des impairs; les nouveaux apporteront aux anciens la richesse d'un sang plus jeune et des franchises hardies supérieures aux habiletés ténébreuses.

On l'a bien vu dès les premiers jours. Le ministère a donné sa démission et, cette formalité accomplie, n'a repris ses fonctions qu'après la constitution du bureau de la Chambre des députés. Une interpellation sur la politique générale a eu lieu presque aussitôt. M. Hubert a pris la parole au nom des catholiques et a dit en substance que les catholiques ne demandaient qu'une chose, la liberté, mais qu'ils la voulaient entière, qu'ils apporteraient leur concours loyal à quiconque voudrait leur donner cette liberté, qu'ils le refuseraient obstinément à

qui la refuserait, qu'en conséquence il déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à l'abrogation de l'article odieux de la loi de l'an dernier, en vertu duquel des évêques catholiques se trouvent encore en prison pour avoir pris en matières religieuses les ordres du Pape.

Les catholiques n'ont pas d'ailleurs que ces revendications à faire, ils veulent obtenir dans toutes les institutions sociales une somme plus grande de justice, ils réclament de sévères économies, la diminution du nombre des fonctionnaires et des attributions de l'État, la liberté complète d'association sous la seule condition de la publicité des opérations et des statuts.

Ce discours fut écouté avec colère d'abord, puis, peu à peu, par l'autorité personnelle de l'orateur, la colère fit place à la stupéfaction et enfin à une attention silencieuse mais soutenue. Les députés catholiques, un peu gênés peut-être d'abord et pour la plupart nouveaux, peu habitués encore aux démonstrations collectives, applaudirent peu, mais leurs « très bien » discrets et nourris montraient assez qu'ils étaient de cœur avec l'orateur. Et quand il descendit de la tribune au milieu du silence général de l'assemblée, ce ne fut pas par des applaudissements qu'ils accueillirent leur porte-parole, mais comme mus par un ressort ils se levèrent tous et la main tendue, l'attirèrent au milieu d'eux comme en un triomphe muet.

Une force s'était révélée, et les calculs les plus élémentaires montrent que l'on ne peut rien sans

elle. Avant M. Hubert, un orateur progressiste avait déclaré la guerre aux ministres radicaux et excommunié les socialistes ; le ministre de l'intérieur avait répliqué en attaquant violemment les progressistes. Les ponts sont coupés entre ces deux factions parmi lesquelles seules on peut choisir des ministres. Un orateur socialiste a réclamé la parole et compromis très ouvertement le ministère. Celui-ci aurait bien voulu emporter le vote dès le soir même, mais le centre manœuvra de façon que le vote n'eût lieu que le lendemain.

A peine hors de la Chambre, nos amis furent tâtés par les vélites des progressistes. Tous répondirent que leur politique avait été très clairement définie en séance : donnant donnant. Tout ministère qui s'engagerait à soutenir l'abrogation de l'article de loi visé à la tribune aurait leur appui. Sinon, non. — On leur demanda s'ils borneraient là leurs exigences. Ils répondirent que, pour le moment, ils ne demandaient que cela. On verrait après, dans une couple de mois. Mais ils espéraient que d'ici là le ministère se serait si bien convaincu de la justice de leurs revendications qu'il leur épargnerait à eux-mêmes la peine de les formuler.

Le lendemain le leader des progressistes prit la parole au début de la séance et dit que la situation politique exigeait une grande prudence, qu'il fallait avant tout barrer la route aux hommes de désordre qui avaient l'air de prendre le gouvernement sous leur protection, qu'il convenait de réaliser durant la législature une série de réformes en faveur des

travailleurs, qu'il fallait pacifier les esprits, et non pas les exciter, éteindre les brandons de guerre civile. Il ajouta enfin que le moment paraissait venu de régler de façon définitive et libérale la question religieuse, que la séparation de l'Église et de l'État était un fait accompli, mais qu'il fallait que nul ne pût être inquiété pour ses opinions religieuses. La liberté de conscience est la plus sainte des libertés consacrées par la Révolution ; sans revenir en arrière, sans toucher à l'essentiel des lois existantes, il convient d'examiner si quelques dispositions accessoires ne sont pas véritablement exorbitantes.

Le président du conseil répliqua que ce discours était la reddition à merci du parti progressiste aux mains des catholiques cléricaux. Il dit qu'il fallait choisir entre la marche en avant ou le recul en arrière sous la domination de l'Église et des jésuites.

On passa aux voix, et l'ordre du jour, déposé par les progressistes et repoussé par le gouvernement, fut voté à la majorité de dix voix, par 250 contre 240, et une trentaine d'abstentions.

Dès le lendemain un ministère progressiste était constitué, composé d'hommes capables, assez braves gens et disposés à gouverner véritablement pour le pays si on leur en laisse le temps.

« Cela dépendra de vous, leur ont dit les nôtres. Nous vous soutiendrons, nous serons le moins exigeants possible, nous ne vous demanderons pas de faveurs personnelles, ni croix d'honneur, ni bureaux de tabac, ni places, ni prébendes ; mais nous deman-

derons peu à peu les satisfactions qui nous sont indispensables pour que le catholicisme puisse vivre.

— Que dira le pays ?

— Eh ! monsieur le ministre, le pays sera avec vous, pourvu que vous travailliez à l'éclairer et à détruire les sophismes qu'on a semés partout depuis tant d'années. L'Église ne demande pas la domination, elle ne demande que la vie. Nous y avons droit et nous l'aurons avec vous si vous le voulez ; sinon avec d'autres et contre vous. »

. . . .

Le 10 janvier 1928. — Et depuis plus de trois ans, les choses se passent selon ce programme. On a d'abord obtenu l'abolition de la loi sur l'ingérence pontificale, les évêques sont sortis de prison ; puis on a réussi à faire voter une loi suffisante sur la liberté d'association. Le gouvernement avait déposé un projet de loi ; nos amis déposèrent un contre-projet accordant la liberté pleine et entière, sans restriction ni limites ; les radicaux unis aux socialistes déposèrent un grand nombre d'amendements restrictifs destinés à transformer une loi de liberté en loi d'oppression pour les congrégations religieuses. Nos orateurs luttèrent vaillamment contre les radicaux et contre le gouvernement, ils se gardèrent bien de faire tout à fait échec aux projets de ce dernier, ils réussirent à faire adopter quelques dispositions libérales additionnelles, et cette délibération eut pour effet de montrer que la droite

catholique avait ses conceptions propres qui n'étaient pas celles du gouvernement, et que le gouvernement à son tour avait ses façons de voir assez différentes de la droite catholique.

On le vit bien en d'autres occasions, où nos députés ont dû à leur tour consentir à de sérieuses concessions. Plusieurs fois l'extrême gauche a déposé des amendements à des lois sociales que nous aurions préférés au texte du gouvernement. Quand la question de confiance n'était pas posée, nos députés votaient comme ils l'entendaient, mais il est plus d'une fois arrivé que la question de confiance a été posée, et alors il a fallu se résigner à un sacrifice. *Do ut des*, c'est la loi de toutes les transactions.

Nous n'avons pas à nous plaindre de ces transactions. Grâce à la loi votée sur les associations, nous pouvons maintenant posséder des immeubles fournissant le revenu nécessaire à l'entretien de nos œuvres paroissiales, les associations paroissiales peuvent librement, sous certaines conditions de publicité, se fédérer pour entretenir des œuvres religieuses communes ; le diocèse n'est pas nommé dans la loi, mais c'est, en un sens, plus avantageux, car nous sommes en train de fonder des hôpitaux libres et des instituts supérieurs de sciences théologiques communs à plusieurs diocèses ; les établissements d'instruction où l'enseignement religieux est donné sont regardés comme des œuvres paroissiales. — Nous avons encore obtenu par une diplomatie patiente, par une abnégation de tous les

jours, par des sacrifices parfois très durs — mais nous avons obtenu — que les communes deviennent libres de subventionner les établissements religieux qu'elles voudraient, même les établissements d'instruction et de bienfaisance. Deux d'entre nous qui avaient été expulsés de leurs cathédrales les ont recouvrées. Nous sommes rentrés dans les palais épiscopaux à titre, non de propriétaires, mais de locataires, moyennant 1 franc par édifice et par an. Le bail est renouvelable tous les neuf ans, mais d'ici-là nous espérons bien le rendre emphytéotique sinon même obtenir la propriété complète et entière. Dans les villes et les campagnes les presbytères et les églises ont été mis à la disposition des cultes selon le même procédé et moyennant le même loyer.

Tous ces avantages, si considérables que, malgré la pénurie actuelle des ressources et notre gêne momentanée, la situation est déjà meilleure que sous le régime du Concordat « strictement appliqué », on pense bien que nous ne les avons pas obtenus sans aucune difficulté. Le ministère regimbait d'abord. Mais nos députés unis comme un seul homme et conduits par M. Hubert, les ont renversés deux ou trois fois dans la première année de la législature. On a bien essayé de se passer de nous et de dire que nos votes ne comptaient pas dans le dénombrement des votes politiques d'où dépendait le sort des ministères ; mais nous avons fait une belle campagne à la tribune et dans nos journaux : tous nos conférenciers sont partis en guerre, si

bien qu'un dimanche de 1926 il y a eu le même jour dans toute la France plus de 1200 conférences catholiques sur le même sujet. De plus, à mesure que les catholiques ont été forcés d'y mettre du leur pour garder leur culte, ils se sont réunis davantage et sont devenus plus hardis et moins patients. Nous avons réclamé d'être traités comme les autres citoyens, les votes de nos députés doivent avoir la même valeur et tout à fait la même portée.

Malgré tout, radicaux et progressistes s'obstinaient à faire les sourds. Il a fallu en venir aux grands moyens. A chacun des votes qui engageaient une dépense, sauf en matière militaire, tous les députés catholiques ont régulièrement refusé les crédits. Ils ont expliqué leur attitude à la tribune. On viole contre eux la constitution en ne tenant pas compte de leurs votes de confiance. Ils ne peuvent, à moins de recourir à l'émeute, se servir que de ce moyen pour faire respecter le suffrage universel et la constitution violée. Ils s'en servent. Et ils s'en servirent si bien que les ministères, dans les premiers mois de 1926, se succédèrent comme des capucins de cartes. Il y eut une telle impossibilité de gouverner qu'il fut un moment question de dissolution. Mais le terrain électoral sembla peu solide. Notre plate-forme était excellente. Nos adversaires prirent peur. Talonnés d'autre part par les menaces socialistes, les modérés finirent par mettre les pouces et, à partir de ce moment, morceau par morceau, vote par vote, proposition par proposition, nous avons fini par obtenir ce qui était nécessaire.

D'autant que nos députés n'ont pas commis la faute de ne demander la liberté que pour eux. Toutes les lois qu'on a faites sont très générales et sont aussi bien au profit des juifs et des protestants que des catholiques. Pour la première fois en France, depuis plus de cent vingt ans, nous voyons des religieux pouvoir aller, venir, loger et prier ensemble, posséder des biens sans être obligés de recourir au bon plaisir du gouvernement ou sans être menacés de spoliation et de violence. Les évêques nommés dans ces dernières années sont plus jeunes, plus allants, moins solennels que jadis, habitués à prendre la parole un peu partout, touchant de plus près au peuple, sachant le manier et lui parler même des choses profanes. Evêques, prêtres et laïques fidèles, étonnés d'abord et désagréablement dérangés de leurs habitudes paisibles par la nécessité de la lutte sur le forum, s'y sont peu à peu intéressés, leur habileté politique s'est accrue, ils ont acquis le sentiment du possible, ils ne perdent pas leur force et leurs cris à réclamer l'impossible, ils ne s'attachent qu'à une réforme à la fois, voisine et tout immédiate, mais ils s'y attachent de tout leur cœur. Ce terrain conquis, ils poussent plus loin. La vie épiscopale et sacerdotale est devenue infiniment moins administrative et plus variée. Ces luttes civiques qui nous effrayaient jadis nous passionnent maintenant. Le sang fouetté par la gêne et par la persécution circule plus chaud, plus vivant dans le grand corps de cette belle Église de France.

Notre situation politique est aussi meilleure. L'ha-

bitude de voter ensemble a rapproché de nous les modérés et a fait tomber bien des préjugés. Nous gagnons et ils gagnent à ce mutuel contact. Ils ont le sens très net des contingences extérieures, ils excellent à sentir ce que l'opinion est à tel ou tel moment capable de supporter ; mais ils sont timides, bourgeois en diable, et ont peur des moindres réformes sociales. Ils manquent complètement de doctrine. Quand ils font une concession aux revendications ouvrières, on sent qu'ils ne la font qu'en tremblant et comme en rechignant. Nos amis ont commencé à leur communiquer nos principes, à leur faire voir que la justice exige encore bien des réformes et des améliorations, que la puissance de l'État doit agir en faveur des faibles pour rétablir l'équilibre entre eux et les forts. C'est ainsi qu'on peut améliorer sans cesse la législation et les mœurs, augmenter le bien-être et la sécurité de tous, et donc avoir un programme positif et non pas seulement un programme négatif. Or, on ne peut gouverner et durer que si l'on fait montre d'activité. Car le pays est vivant et veut de la vie. Ainsi ce sont nos représentants catholiques qui poussent au progrès leurs alliés gouvernementaux.

Cette alliance, qui se fait voir de plus en plus clairement depuis trois ans, a eu encore d'autres heureux résultats.

Nous n'avons plus été traités en parias. Peu à peu les préfets et les sous-préfets nous ont rendu des témoignages de considération. L'onde de respect s'est propagée jusqu'aux petits cantonniers. Les

instituteurs saluent leur curé, et ceux qui en ont envie viennent au presbytère faire de temps en temps une petite partie. Nous avons pu obtenir plus d'une fois, pour des causes justes, quelques-unes de ces mêmes faveurs gouvernementales qui, comme la manne jadis, prouvent la sollicitude des puissants et le cas qu'ils font des gens. Les paysans n'ont plus peur que les sous-préfets ou les agents-voyers leur fassent des misères à cause de nous ; ils croiraient plutôt le contraire. Tout cela est de bon augure pour les élections prochaines. L'organisation catholique est prête et nous espérons obtenir non pas peut-être la majorité, mais une minorité imposante. Nous avons montré que nous existions, que nous étions une force, on nous respecte, on nous craint et cela même augmente, avec notre force, nos espoirs.

Car si l'on a beaucoup fait, il reste encore fort à faire. Un grand nombre de nos amis et des prêtres mêmes, séduits par la facilité relative de la vie présente, n'imaginent rien de mieux que la liberté que nous venons de conquérir et dont nous jouissons à cette heure. Je crois cependant que nous devons tendre à mieux. Dans un pays comme la France, fait par l'Église, il ne saurait suffire à l'Église d'avoir une place libre comme une association quelconque ; il est convenable, il est nécessaire que l'Église ait une place reconnue dans l'organisation nationale même, que son statut soit admis comme partie essentielle du statut national. Le régime de la liberté est beau, mais il est dangereux, précaire, peu digne pour l'Église qui peut prendre l'air d'une

faction ; il faut travailler à lui substituer un autre régime, arrêter entre l'Église et l'État les termes d'un contrat nouveau, d'un concordat très libéral, très souple, qui redonne à l'Église en France sa place traditionnelle sans lui asservir l'État, sans l'asservir elle-même. Ce sera, s'il plaît à Dieu, l'œuvre de la législature prochaine.

V

LE NOUVEAU CONCORDAT

Le 27 octobre 1929. — Nous devons chanter au ciel un *Te Deum* d'actions de grâces. Les élections qui se sont faites dans la première quinzaine de ce mois ont donné des résultats inespérés. Les monarchistes perdent 10 sièges abandonnés par eux ou gagnés de haute lutte; sur ces 10 sièges les catholiques en gagnent 9, les socialistes un ; les radicaux perdent 40 sièges que nous gagnons; les progressistes perdent 15 sièges que gagnent les socialistes, ce qui nous donne l'état suivant des partis : monarchistes intransigeants 10; catholiques 139; progressistes du centre 165; radicaux d'extrême gauche 110; socialistes 126. Ce qui caractérise ces élections, c'est le progrès marqué des socialistes et des catholiques. Les socialistes gagnent 16 sièges, nous en gagnons 49. Tous les autres partis perdent. Les progressistes paraissent très peu atteints. En réalité, ils ne doivent le maintien relatif de leurs positions qu'à notre concours. Abandonnés à eux-mêmes, ils auraient perdu 20 sièges de plus, et, si nous avions fait voter contre eux, c'est à peine s'il en fût revenu quelques douzaines. Un effort de plus dans sept ou huit départements, et nos listes, qui n'y ont été distancées que de quelques voix, passaient tout

entières, ce qui eût porté le nombre des catholiques à près de 200 et en eût fait le parti numériquement le plus important du parlement.

Il est peut-être fort heureux que ce succès n'ait pas été réalisé. Nos amis auraient pu être tentés de prendre le pouvoir. Ils ne sont pas mûrs pour cela. Nous ne luttons bien que depuis six ou sept ans. Il nous faut encore des années de lutte pour nous aguerrir et former tous nos corps de troupes à la discipline des combats démocratiques. Surtout, avant que nous prenions le pouvoir, il faut que dans toutes nos écoles et dans tous nos catéchismes, on ait appris aux jeunes catholiques de France que le pays n'est pas une proie qui doive être livrée au parti en possession du gouvernement et où il puisse se ruer ainsi qu'à une curée. Nous avons besoin de dix ou quinze ans encore pour renouveler l'esprit public, pour donner à tous les fidèles la nette conception d'une conscience civique, pour leur inspirer le respect des lois, l'acceptation volontaire de leur juste part des charges sociales, pour leur arracher de l'âme l'idée démagogique réalisée en France depuis cinquante ans, que le gouvernement doit gouverner pour ses amis et contre ses ennemis. Quand le dernier des paysans qui fait ses Pâques sera imbu de ces idées de civisme et de justice pour tous, nous pourrons prendre le pouvoir avec des chances de le garder et de servir vraiment avec le pays notre cause et notre Dieu. Pas avant.

Nous avons donc très loyalement tenu nos engagements vis-à-vis des progessistes au pouvoir. Après

les services qu'ils nous avaient rendus, nous ne pouvions pas guerroyer contre eux. Cependant nous n'avons pas mené la campagne ensemble. Ainsi qu'aux élections de 1925, chacun des deux partis l'a conduite pour son compte. Ce n'est que lorsque les chances des deux partis se sont bien nettement dessinées, ou sur le champ de bataille, que des alliances se sont formées. Même réunis sur la même liste, chacun des candidats conserve son programme et ses aspirations. A vrai dire, je me demande quel est le programme, quelles sont les aspirations de nos alliés. La plupart subissent notre alliance par peur de l'ogre socialiste. On dirait qu'ils n'ont d'autre but que de défendre pied à pied l'ancien édifice social. Nous n'avons pu encore rien obtenir du côté des lois scolaires et militaires. Nous obtiendrons plus aisément le rétablissement du concordat. Pour faire passer une motion quelconque nous avons besoin du gouvernement. Sans quoi, toute la gauche faisant balle, nous sommes infailliblement battus. Il ne faut pas s'user à ce jeu-là. L'ancienne communauté des haines se réveille vite, et les Frères .·. pourraient bien, malgré leurs divisions intestines, se reprendre à s'allier pour nous combattre.

Quelques journaux monarchistes se sont scandalisés de voir des évêques faire voter pour des francs-maçons. Notre réponse est bien simple : nous avons fait voter pour des amis des francs-maçons qui avaient pris des engagements vis-à-vis de nous et afin qu'eux-mêmes fissent voter pour des catholi-

ques. C'est la simple exécution d'un contrat qui n'avait rien d'illicite. Nous avons, mes confrères et collègues du comité national et moi, travaillé pour le moindre mal. Toutes les déclamations et toutes les injustices du monde n'arriveront pas à troubler notre conscience. Composer avec la force, ce n'est pas reconnaître qu'elle est légitime et couvrir tous ses abus ; c'est lui céder pour se servir d'elle. Ce n'est pas pour la maçonnerie que nous avons fait voter, mais pour l'instrument qui, dans l'espèce, nous paraît le seul capable de nous servir pour combattre les idées franc-maçonniques.

Le parti catholique renforcé n'a du reste point l'intention de se mettre à la remorque du gouvernement. Le but principal de cette législature doit être l'établissement d'un nouveau concordat. En matière religieuse, il faut faire porter sur ce point tout notre effort et ne pas nous éparpiller. Mais en matière sociale il faut pousser en avant les timides du gouvernement. Il faut atteindre la spéculation illicite contre laquelle, malgré tant de déclamations, on n'a encore rien fait ; il faut organiser les biens communaux de façon à retenir la population rurale et empêcher l'émigration vers les villes ; porter un coup sérieux à l'alcoolisme en diminuant le nombre des débits de boisson et en les soumettant à une réglementation sévère ; réformer l'assistance publique en la rendant, par l'affusion d'éléments nouveaux et l'expulsion d'éléments impurs, moins bureaucratique et plus charitable ; voter enfin une loi sur les retraites ouvrières.

Les progressistes, malgré l'étiquette qu'ils se sont donnée, ont peur d'aller ainsi de l'avant. La seule raison d'être d'un gouvernement est cependant cela même : voir les maux dont le pays souffre et leur trouver un remède, pressentir le bien à faire et découvrir le moyen de le réaliser. La notion du gouvernement s'est perdue en France depuis que les ministres, au lieu d'avoir des idées, n'ont fait que s'approprier, et souvent en maugréant, celles que l'opinion publique ou leurs adversaires même leur imposaient. Gouverner, ce n'est pas seulement faire de la politique et de l'équilibre parlementaire, c'est faire des lois, et non pas des lois de haine, destinées à vexer telle ou telle catégorie de citoyens, mais des lois de bonté et de salut destinées à augmenter le bien public.

Ainsi les catholiques, sans avoir par eux-mêmes la responsabilité du pouvoir et sans en éprouver les tentations, seront cependant le ferment de justice et de progrès qui animera l'État. Peu à peu les bienfaits de leur influence se feront sentir et rien n'empêche qu'ils puissent quelque jour prétendre à prendre eux-mêmes en main le gouvernement.

A cette heure, des ministres catholiques assumeraient une tâche redoutable, peut-être impossible. Ils auraient à craindre leurs amis bien plus que leurs ennemis. Car la lutte contre les ennemis est normale, elle renforce le zèle des partisans et accroît les forces. L'organe se développe par le fonctionnement même. Mais la lutte contre les amis est le plus souvent mortelle. « Toute maison divisée contre elle-

même périra. » Une telle lutte émiette les forces, attache aux gens au pouvoir le soupçon de faiblesse ou de trahison, énerve les courage et immobilise les volontés. Or, malgré tous leurs malheurs, les catholiques ne me paraissent pas encore assez disciplinés ni surtout assez imbus du sens des possibilités pratiques pour affronter un pareil labeur. Un ministère catholique verrait aussitôt se lever contre lui, parmi les catholiques mêmes, une formidable opposition. Il y aurait des appétits qui demanderaient à ce qu'on les assouvisse, — Dieu merci ! ceux-là chez nous ne sont pas les plus redoutables, — mais il y aurait aussi la foule de ceux qui, du haut des principes, demandent qu'on leur décroche la lune et déclarent hérétiques tous ceux qui ne se rendent pas à leurs sommations. Les plus modérés d'entre eux exigeraient des ministres que, faisant à la tribune un cours de théologie, ils exposent que l'Église a le droit de..., de... et de..., mais que, eu égard aux malheurs des temps, elle veut bien se contenter de... et que eux, ministres français, fidèles serviteurs de l'Église, se résignent à ne pas être plus exigeants qu'elle. On voit tout de suite l'habileté d'un pareil langage et comme il serait compris. Ce serait dans toute la France un *tolle* que nos gens ne soupçonnent pas. Ceux même qui votent pour nous reviendraient — et vite — à nos adversaires, s'ils nous entendaient parler de la sorte.

Faire à tout propos et hors de propos étalage de ses principes est une satisfaction dont il est sage de savoir parfois se priver. Les hommes politiques ne

nous doivent que des actes. Les maximes par où ces actes doivent être publiquement justifiés, ils n'ont à les rechercher que dans les contingences du bien public. Quant aux maximes plus hautes, aux principes qui règlent ces maximes mêmes, ils n'en doivent compte qu'à leur conscience et à Dieu. C'est à nous, évêques et prêtres, de si bien former l'esprit des catholiques nos fils, qu'un jour puisse venir où l'énoncé de ces principes pourra être bien compris et ne fera plus reculer personne.

Et ce n'est pas tout. Les monarchistes n'auraient pas trop de peine à faire entendre à bon nombre de ralliés par raison que, puisqu'ils sont maintenant à peu près les maîtres, le moment pourrait bien être venu de rétablir quelque monarchie. D'où naîtraient des parlottes et des intrigues et les soupçons du peuple qui, savamment entretenus par les francs-maçons, nous feraient perdre bien vite à peu près tout le terrain gagné.

Beaucoup enfin parmi nous s'imaginent que, le pouvoir conquis, tout devient facile. Ils s'étonneraient de ne pas voir les ministres catholiques bouleverser tout le gouvernement et toute la législation. Sans nier que les coups de vigueur aient souvent plus d'utilité que de nocuité véritable, il y faut cependant du coup d'œil et bien de la prudence dans la hardiesse même. Il n'est pas mauvais de frapper fort, mais surtout il faut frapper juste. Il faut avoir prévu d'avance tous les contre-coups d'un changement de législation. Le temps est un facteur important, le plus important peut-être de la politique. Nos

catholiques sont encore trop impatients. Il faut que, près du pouvoir, sans y porter encore la main, ils en fassent l'apprentissage. C'est une sorte de stage qu'il serait, je crois, désastreux qu'ils n'eussent pas à subir. En même temps, le vieux personnel finira de disparaître. Ceux qui lui succéderont auront tous été élevés au régime de la discussion libre et du respect des opinions adverses. — L'erreur de beaucoup de catholiques est de croire encore que les règles édictées par nos théologiens pour une nation unanimement catholique sont applicables à notre pays. Ils oublient la masse énorme d'infidèles véritables — non pas seulement d'incroyants mais d'infidèles au sens théologique du mot : protestants dont le baptême est invalide, juifs, non-baptisés qui se trouvent maintenant partout et dont plusieurs occupent des situations importantes et disposent d'une considérable influence. L'unanimité perdue se reconstituera-t-elle ? C'est le secret de Dieu. Notre œuvre à nous est d'arrêter le progrès des pertes, et de reconquérir autant de terrain perdu que Dieu voudra le permettre.

La tâche de nos hommes politiques est de substituer, je ne dirai pas — au moins à cette heure — une législation proprement chrétienne à une législation sectaire, mais une législation sociale à une législation antisociale. Les progrès de la dette et de la criminalité, la baisse simultanée de la moralité et du crédit public font assez voir qu'il y a quelque chose à réformer dans l'État. En restreignant ainsi leur activité au salut civil, nos amis n'abdiqueront

pas cependant leur christianisme. La vie sociale est nécessaire comme support naturel de la vie chrétienne : c'est donc faire œuvre de chrétien que de travailler à restaurer l'intégrité de la vie sociale.

M. Hubert, qui a été réélu dans ce diocèse avec quatre de ses amis, partage toutes ces idées. Ce sont celles que le comité catholique a adoptées pour règles de son action. Par son éloquence sobre et forte, par l'habileté de sa tactique parlementaire, unissant la souplesse à la vigueur, réservant l'action et l'opposition pour les cas indispensables, mais alors agissant avec force et rapidité, opposant avec résolution, M. Hubert est devenu le chef incontesté des catholiques. J'augure bien de cette législature et j'espère qu'elle sera fructueuse pour l'Église et pour la France.

Le 4 novembre. — Puisque nous pouvons maintenant respirer un peu, j'ai plaisir à constater quels progrès s'accomplissent chaque jour dans les études des clercs. Ces temps de persécution ont renouvelé le zèle de tous. La nécessité de l'entente pour l'action politique a initié les évêques à l'entente pour toutes les autres questions.

Les évêques se sont entendus pour instituer un corps d'inspecteurs généraux qui, choisis parmi des laïques ou des ecclésiastiques éminents, se distribuent la France et vont vérifier l'état réel des études dans les petits séminaires et les établissements libres qui le demandent.

Ils séjournent quelques jours dans chaque établis-

sement, ils visitent les classes, voient les copies, font aux professeurs réunis des conférences pédagogiques, et adressent ensuite leur rapport à l'autorité compétente, à l'évêque ou au supérieur de la congrégation. Les jésuites n'ont pas été les derniers à vouloir se renseigner sur ce que pensent de leurs procédés scolaires des hommes du dehors impartiaux et fort éclairés. Les inspecteurs n'ont à s'occuper que de l'enseignement, et pas du tout de l'éducation ou de la tenue générale de la maison. Défrayés de toute dépense durant leur séjour, on n'a qu'à leur rembourser leurs frais de voitures et de chemin de fer, à leur accorder un traitement annuel d'une dizaine de mille francs, ce qui porte à peine la dépense à 500 francs par établissement visité. Ces 500 francs se regagnent aisément par le lustre que ces visites donnent à l'établissement.

Les études dans tous les grands séminaires sont devenues plus fortes, on est parvenu presque partout à les mettre d'accord avec les exigences des temps. Nos jeunes clercs ne sont plus tenus séquestrés à l'abri de tous les bruits du dehors. On leur permet de suivre dans nos journaux le mouvement politique. Et comment aurait-on eu la cruauté de le leur interdire quand il s'agissait de savoir quelle devait être la condition religieuse du pays? Ici, en particulier, le professeur d'histoire ecclésiastique consacre une année entière à bien faire connaître quelles ont été les positions successives de l'Église vis-à-vis des divers régimes et des divers partis depuis la Révolution. Ce cours a eu le plus vif succès et les élèves

s'en transmettent religieusement tous les cahiers.

C'est le même professeur qui est chargé de l'histoire des idées. Il paraissait au début, il y a sept ans, plein d'appréhensions et ne savait trop comment remplir le cadre que je lui traçais. Il est arrivé maintenant à réunir les éléments d'un livre de premier ordre. Je parcourais récemment la rédaction de ce cours, et je constatais qu'il y aurait fort peu de chose à y retoucher pour l'imprimer. Les confrères du professeur l'engagent même à le publier tel quel. Je lui ai, au contraire, demandé de retarder la publication jusqu'à ce qu'il ait pu le revoir très soigneusement, au double point de vue du style et de l'exactitude des citations.

En ces sortes de matières on ne saurait être trop exact. Les citations sont les documents par lesquels on établit de façon objective la vérité du récit de l'histoire des idées. Il convient de vérifier de nouveau si la citation représente l'essentiel d'un ouvrage ou de la pensée d'un auteur, ou, au contraire, si elle n'est que l'expression accidentelle d'une conception que le contexte vient expliquer ou atténuer. C'est seulement dans le premier cas que la citation a de la valeur; dans le second, elle n'est qu'un trompe-l'œil; la première est une preuve digne de passer dans la sentence du juge, la seconde n'est qu'un argument d'avocat. Et, pour que la preuve soit évidente, il convient de replacer la citation dans son milieu, de rappeler par conséquent ce milieu et de montrer combien les phrases qu'on cite s'y adaptent et y conviennent. Il est nécessaire de vérifier scru-

puleusement tous les mots: un seul mot changé peut bouleverser le sens. Rien n'est facile comme de construire une histoire des idées, mais il ne s'agit pas ici de construire, il s'agit de copier et de reproduire. L'imagination doit être attentivement surveillée et contrôlée par les faits.

Pour le style, je tiens qu'on ne saurait être trop soigneux. Il n'est pas donné à tout le monde d'être grand écrivain, mais tout homme intelligent peut écrire bien. Il suffit pour cela de savoir ordonner ses idées et de les exprimer dans leur ordre en style propre et correct. Pas n'est besoin de périodes ou de métaphores. Les grands mouvements sont inutiles. Il y a une élégance simple qui résulte de la brièveté et de l'ordre. Tout le monde peut y atteindre. Mais il y faut du travail, beaucoup d'habitude et une sorte d'abnégation. Car il est nécessaire que l'auteur s'efface et laisse parler seulement les choses.

Le clergé ne connaît trop souvent que deux sortes de style : le pompeux et le négligé. L'habitude de la chaire le pousse au pompeux naturellement. Rien n'est, hors de la chaire — et, je crois bien, dans la chaire même — plus solennellement déplaisant. En revanche, dans les écrits d'instruction religieuse, de philosophie ou d'histoire, on se contente aisément. Sous prétexte de simplicité, le style tourne à la platitude. Les formes de la conversation, les impropriétés de termes sont fréquentes. J'ai demandé aux professeurs de seconde et de rhétorique de nos petits séminaires d'être très sévères pour le style, de cor-

riger attentivement toutes les compositions, et non pas seulement de marquer les fautes, mais d'indiquer comment avec ses mots et sa pensée mêmes l'élève aurait pu mettre en chaque occasion sa phrase sur pied. Quiconque pense sainement sait trouver l'expression exacte qui correspond à sa pensée et, s'il sait sa grammaire, l'employer avec correction. Cela suffit pour être un bon écrivain : si les choses dont il parle sont intéressantes par elles-mêmes, on le lira sans se rebuter ; il rebutera au contraire, quel que soit l'intérêt de ce qu'il dit, si son style est impropre ou incorrect. Il y a pour chaque pensée un terme qui convient et qui seul convient ; ce terme, si commun qu'il paraisse, ne saurait être banal ; son environnement lui donne une valeur vraiment singulière, et cette précision unie plaît infiniment. Pour trouver l'éloquence du tour ou le pittoresque de l'expression il faut du génie ; il suffit d'avoir de la clarté dans l'esprit pour écrire simplement. Je recommande de faire lire beaucoup de La Bruyère et de Voltaire, du la Bruyère pour apprendre la valeur des différents mots, du Voltaire pour imprégner les esprits de style simple et lucide. Et je demande qu'on explique avec soin les choses qu'on lit. Il faut expliquer les auteurs français, donner aux élèves par ces explications le sens de la vérité des termes, le goût de cette admirable propriété, de cette belle simplicité. C'est par l'habituelle fréquentation des bons auteurs que le goût se forme, comme c'est par le commerce de la bonne société que se développe et s'affine le sens de la politesse.

Rien n'est plus chrétien dans le fond que la théorie du style. S'oublier soi-même pour ne donner que la pureté de sa pensée, c'est abnégation, humilité, simplicité et candeur. Être difficile pour soi-même et ne s'arrêter à une opinion que lorsqu'on la sent correspondre exactement à ce qu'on veut dire. c'est à la fois défiance de soi, amour de la perfection et sincérité. Observer la correction c'est suivre la règle, obéir aux lois. Et cela est pénible et méritoire comme toute obéissance. Il y a de la vertu dans le bon style et les qualités qui font l'écrivain ne sont pas dans le fond différentes de celles qui font le chrétien.

L'excellent chrétien pourra même par surcroît devenir un écrivain éloquent par l'effet de son excellence chrétienne. Car la charité qui l'enflamme et le pousse à communiquer aux autres le meilleur de sa pensée lui fera trouver, par sa chaleur même, des tours qui s'insinuent et qui enveloppent, des mouvements qui entraînent. Et c'est alors l'éloquence et le grand style. Mais il ne faut rien chercher. Celui qui veut bien écrire n'écrira pas bien, c'est un prétentieux qui recherche l'applaudissement.

J'ai prié en conséquence les professeurs d'humanités d'habituer les élèves à exprimer scrupuleusement leur pensée. La version est un excellent exercice d'abnégation dans le style. Il suffit, jusqu'à la troisième, d'y exercer les élèves. Je ne crois pas qu'il soit utile, avant la seconde, que les élèves composent des devoirs français réguliers et périodiques. C'est quand, par l'exercice de la version, ils auront bien en main leur instrument, quand ils sauront rendre la

pensée d'autrui déjà exprimée en mots, que l'on pourra les exercer à traduire en mots les aspects extérieurs des choses, puis leur propre pensée personnelle.

J'estime donc que, dans les descriptions et les narrations, il faut s'inquiéter avant tout d'exciter chez les écoliers le sens du réel ; on ne doit pas les laisser écrire *de chic* sur des choses irréelles, mais les exercer à voir, à entendre, à se représenter une suite d'actions et de mouvements et à les reproduire avec précision. L'étude de pages choisies des écrivains réalistes et naturalistes pourra arriver à leur donner l'idée de ce que l'on demande d'eux. C'est par la sensation que se renouvelle et s'avive sans cesse le fonds intérieur ; on développera ainsi chez nos élèves le don d'observation, on leur donnera ce qui trop souvent leur manque, le sens de la vie.

En rhétorique on exercera à exprimer des réflexions ou des idées personnelles. Et le vieux discours plein de lieux communs est excellent pour cela. Ce que nous, hommes, appelons des lieux communs, ce qui nous semble des banalités, n'est point banal pour des adolescents. « Vaincre ou mourir, mourir pour sa patrie ou pour son Dieu, » ce sont là, croyons-nous, pensées banales. Eh ! reportons-nous à nos dix-huit ans ! Ces idées nous paraissaient neuves. Nous en sentions la portée pour la première fois. Nous les incorporions à notre âme en les exprimant. Ces idées communes, en apparence banales, sont la substance de la vie sociale et morale. Elles ne sont communes d'ailleurs que parce que tous les ont et que sans elles

on ne vivrait pas. Les jeunes gens doivent commencer par les acquérir, ce sont celles dont ils se rendent compte le plus aisément, ce sont celles dont ils trouvent aussi plus facilement l'expression. Ce n'est qu'en partant de ces idées banales, de ces lieux communs, que peu à peu ils s'habitueront à regarder plus profondément en eux-mêmes, ils pénétreront plus avant et découvriront les notes originales et singulières qui marquent chez chacun d'eux les communes conceptions.

Ce n'est que plus tard qu'on pourra venir à leur faire exprimer des idées plus particulières et, par exemple, les sentiments qu'ils éprouvent à la vue d'un paysage ou à la lecture d'un poète. La critique littéraire proprement dite est de beaucoup supérieure aux ressources d'expression que possède un rhétoricien de force moyenne. Ce n'est guère qu'après que la philosophie a éveillé le sens psychologique que l'on peut arriver, en préparant la licence, à faire de bonnes compositions de critique littéraire.

Je demande à nos directeurs du grand séminaire d'être exigeants sur la forme dans les dissertations que nos élèves leur soumettent. Je souffre véritablement quand je vois un livre écrit par un membre du clergé et qui n'est pas rédigé avec un soin suffisant. Aussi ai-je, dans ces derniers temps, refusé non pas l'*imprimatur* qui ne saurait s'appliquer qu'au fond doctrinal, mais des approbations élogieuses ou des lettres de recommandation à quelques auteurs. Je leur ai expliqué à eux-mêmes mes raisons d'agir, et j'espère qu'en eux la sou-

mission du prêtre l'aura emporté sur la vanité de l'auteur.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai insisté auprès de notre professeur d'histoire afin qu'il revoie soigneusement le style de son cours d'histoire des idées avant de le donner au public. Il a accepté mes avis avec beaucoup de docilité et, malgré le travail que cette revision lui a coûté, il espère arriver à donner son travail à l'impression dès la fin de cette année.

Le 15 novembre. — Dès que les Chambres ont été rentrées, l'ancien ministère a donné sa démission et il a fallu procéder à un renouvellement du personnel ministériel. Le président du conseil, ministre de l'intérieur, le garde des sceaux, le ministre de l'instruction publique, le ministre des colonies, malgré le vote de confiance donné presque au lendemain de la réunion des Chambres au ministère démissionnaire, ont refusé de reprendre leurs portefeuilles. Ils sentent bien qu'il y a une politique nouvelle, plus accentuée, plus hardie, qui seule correspond à la majorité de la Chambre. Tous, plus ou moins compromis jadis dans la politique sectaire, tout en reconnaissant la nécessité d'aller plus avant du côté de la liberté religieuse, ne se sentent pas le courage d'y aller eux-mêmes. Deux d'entre eux ont manifesté l'intention de ne plus faire de politique. Le pays perd peu à la retraite de ces cœurs faibles. Mais, comme ce sont des esprits nets et qui, dans la pratique du pouvoir, ont acquis des connaissances,

le gouvernement ferait bien d'utiliser leurs forces vives encore, et, en leur donnant une fonction honorable et bien rétribuée, de les attacher à sa fortune.

Les nouveaux ministres presque tous jeunes (le plus âgé, le président du conseil, ministre de l'intérieur, touche à peine à la cinquantaine) sont les partisans déclarés d'une politique de réformes économiques et d'apaisement religieux. Ils auraient même consenti à faire dans leurs rangs une place à M. Hubert. Celui-ci a refusé. Mais l'alliance avec la droite catholique républicaine a été franchement reconnue dans le manifeste du ministère affiché à l'heure qu'il est dans toutes les communes de France.

Aussitôt l'extrême gauche a déposé une demande d'interpellation sur la politique générale. Commencée avant-hier, la discussion ne s'est terminée qu'hier par un vote en faveur du ministère. Les orateurs de l'extrême-gauche n'ont fait que ressasser ces deux ou trois idées : « Vous êtes les prisonniers de la droite, des cléricaux ; vous êtes un ministère de réaction, le gouvernement des curés... »

Le ministre de l'intérieur a répondu : « Nous n'avons nullement l'intention de soumettre le pouvoir civil aux exigences ecclésiastiques ; nous n'avons pas davantage l'intention de nous immiscer dans les affaires d'Église ; la séparation de l'Église et de l'État est faite, nous ne l'aurions point proposée quant à nous, et ceux qui l'ont votée ont assumé une grande responsabilité non seulement vis-à-vis du pays, mais vis-à-vis même de leurs idées et de leur parti; mais,

puisqu'elle est faite, et quelles que soient les mesures qu'il faille prendre pour remédier aux maux que cette opération brutale a causés, un point doit rester acquis, c'est que l'union ne doit pas être rétablie de façon à permettre une confusion des pouvoirs. L'autorité du clergé doit être entière dans l'Église et dans l'exercice de ses fonctions, mais l'autorité du gouvernement pour tout ce qui est d'ordre civil ne souffre point de partage.

« Nous voulons l'apaisement religieux, c'est-à-dire que nous voulons d'abord conserver la législation réparatrice déjà adoptée dans la précédente législature, y ajouter ensuite quelques mesures indispensables pour que, dans notre pays, tous les citoyens, les catholiques comme les protestants, et les juifs comme les francs-maçons et les libres penseurs, puissent vivre en paix, libres et égaux, libres, s'ils le veulent, de s'abstenir de tout culte ou libres, s'ils l'aiment mieux, de se livrer paisiblement aux pratiques de leur culte. Le tout, sans demander à l'État autre chose que la sauvegarde et la protection de leur liberté. Que si, après cela, nous voyons qu'il est utile à l'État de s'entendre avec le chef de la religion catholique pour obtenir à la France quelques avantages particuliers dans les conseils de la catholicité en échange de quelques concessions que nous pourrions faire, nous vous consulterons sur ce point et nous ferons ce que vous déciderez. L'État, quoi qu'on en veuille dire, l'État tel que nous le concevons demeure laïque, purement laïque, et c'est précisément parce que nous le concevons ainsi que nous

le voulons libéral et que nous repoussons avec horreur toute idée de persécution religieuse. Nous faisons des vœux, au contraire, pour que la pacification s'opère, pour que la force de l'État ne s'exerce ni pour ni contre aucune des conceptions idéales des buts supérieurs de la vie humaine. Nous devrions trouver ici (désignant la gauche) les hommes qui nous soutiennent, puisque ces idées sont la pure doctrine libérale et, j'oserais dire, révolutionnaire; mais si, parce que vous reniez les idées libérales de vos pères de 1789, pour essayer d'imposer de force à ce pays, qui n'en veut pas, je ne sais quel athéisme menteur sous prétexte de neutralité, nous tournant alors de ce côté (désignant la droite) et y rencontrant, avec des esprits fermes et sûrs de leur droit, des bonnes volontés conciliantes qui ne nous demandent que ce que nous pouvons leur donner, qui veulent, je le sais, sincèrement la liberté pour les autres comme pour eux-mêmes, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que nous comptons sur leur concours comme ils peuvent compter sur le nôtre dans les limites où nous enferment les uns et les autres les différences de nos idées. »

L'extrême gauche a rugi, ainsi qu'on le pense. M. Hubert est monté à la tribune et, tout en prenant acte des paroles du ministre, tout en s'engageant lui-même avec son groupe, il a marqué la portée et la limite de l'engagement. Il a fait voir ensuite que, sur plus d'un point, les catholiques ne pouvaient se contenter de ce que le ministre consentait à leur accorder. En particulier sur les réformes sociales les

catholiques seraient tout disposés à aller beaucoup plus loin que le programme ministériel. Donc ni le ministère n'est l'esclave des catholiques, ni les catholiques ne sont les esclaves du ministère : sur le terrain de la pacification religieuse ils seront probablement plus d'une fois d'accord ; sur les autres terrains chacun d'eux conserve sa liberté.

Quelques-uns du centre ont demandé l'affichage du discours du ministre de l'intérieur.

Le 25 novembre. — La masse des journaux sectaires a donné comme un seul homme. Mais les journaux ont, depuis dix ans, bien perdu de leur crédit. Les idées de respect des opinions ont peu à peu amolli l'âme populaire. Cette levée de plumes contre le ministère accusé de cléricalisme paraît ridicule au moment même où, dans beaucoup de villes, on voit d'anciennes églises fermées au culte, les offices célébrés dans des salles fort peu luxueuses et fort incommodes, où, dans les campagnes, la plupart des prêtres ne vivent que de la charité des fidèles. Il y a là une leçon de choses, un fait visible et palpable qui met le ministère à couvert de bien des assauts.

La situation cependant s'améliore, mais très lentement. Quelques associations cultuelles, quelques paroisses, quelques diocèses ont reçu un certain nombre de dons et de legs. Ce patrimoine s'accroîtra sans doute et finira par mettre nos prêtres à l'abri du besoin ; mais il peut s'écouler auparavant un assez grand nombre d'années. Du moins nous ne sommes plus enfermés dans un souterrain sans issue:

la route est encore longue, les chemins arides et ardus, mais nous voyons au loin l'air libre et la porte ouverte.

D'après les formes légales qui nous sont imposées, ce sont les associations cultuelles, les syndicats religieux qui sont habiles à recevoir les libéralités ; mais, d'un autre côté, ces associations, ces syndicats, ont été souvent amenés à prendre la forme de sociétés civiles afin de pouvoir acquérir et posséder des immeubles paroissiaux, en particulier les écoles, les patronages, etc. Chacun des membres de ces sociétés civiles est copropriétaire au prorata du nombre de ses actions. Jusque-là pas trop de difficultés. Mais les membres de l'association sont-ils aussi copropriétaires des immeubles ou des capitaux donnés ou légués?... Certaines difficultés commencent à surgir qu'il est bon d'étudier et de prévoir.

Ainsi, dans une de nos paroisses, un membre de la société civile, excellent chrétien, étant décédé, a laissé dans son héritage des actions représentant une part assez considérable de la propriété d'immeubles importants. Le fils, franc-maçon et sectaire, a prétendu user des droits que lui conféraient ses titres pour assister à nos réunions et prendre part aux délibérations de l'association.

Il avait bien été stipulé dans l'acte que les actions transmises par héritage seraient soumises au rachat ; mais il se trouvait que l'association n'avait pas en caisse l'argent nécessaire pour les racheter. Une autre clause portait heureusement que le propriétaire d'actions, pour avoir voix délibérante et être

convoqué aux assemblées, devait professer la religion catholique. Notre franc-maçon apporta devant le tribunal son acte de baptême, son certificat de première communion et son acte de mariage. Nous fumes obligés de faire plaider que la profession de religion catholique était caractérisée par l'observation du devoir pascal et que cette observation s'établissait par une attestation du prêtre qui avait confessé et communié le fidèle. Le tribunal nous a donné raison d'après ce principe que les règles reconnues comme le fondement d'une association font la loi des parties. L'héritier a donc été débouté de sa demande. Il restera propriétaire des actions avec tous les droits que lui confère cette propriété sur la plus-value des immeubles sociaux, mais sans pouvoir prendre part aux assemblées, la société ayant d'ailleurs toujours le droit de racheter ses actions au taux fixé par l'acte de société.

Le fait me paraît être des plus curieux et bien digne d'attirer l'attention d'abord de ceux qui fondent des sociétés, ensuite des philosophes. La spéculation n'a pas moins à s'y instruire que la pratique. Car nous voyons ainsi se réaliser sous nos yeux, par le jeu seul des libres institutions, le phénomène historique qui avait le plus scandalisé les libres-penseurs superficiels, à savoir l'excommunication ou quelque chose de tout semblable produisant des effets civils. Et il n'est pas impossible d'imaginer un cas où l'effet civil serait plus remarquable encore et aboutirait à une véritable expropriation. Le cas s'est même présenté aux États-Unis,

il y a à peu près quarante ans, si mes souvenirs sont exacts.

En effet, d'après les principes de leur constitution, nos associations cultuelles n'admettent pour membres que des catholiques avérés. Or les règles qui régissent l'exclusion de l'association sont celles mêmes qui régissaient autrefois l'excommunication, seulement un peu aggravées, car nous exigeons la confession et la communion pascales, la résidence dans la paroisse, etc. ; et c'est l'autorité ecclésiastique qui, d'après l'acte même d'association, est seule juge des cas d'exclusion. Voilà bien l'anathème (*anathème* n'a jamais voulu dire autre chose que *exclusion* et *mise à la porte*) prononcé par l'autorité ecclésiastique. Et voici ses effets civils. L'association, d'après les lois nouvelles, a le droit d'acquérir, de recueillir les dons et legs, et la propriété sociale appartient bien de quelque manière aux associés. Donc, en excluant un associé de l'association, en l'excommuniant, l'autorité ecclésiastique lui enlève sa part de propriété sociale et lui cause un dam matériel. Et, autant qu'il m'en souvient, le juge des États-Unis déclara jadis que l'associé exclu n'était aucunement fondé ni à demander la liquidation sociale, ni même à réclamer une indemnité quelconque. J'estime que ce fut très bien jugé, que c'est même la seule solution juridique possible du cas proposé. Cependant en France, avec les traditions anti-ecclésiastiques dont est imbu l'enseignement du droit, il y aurait fort à craindre, si nous ne prenions nos précautions, que ces exclusions ne fussent

la cause de gros ennuis, surtout si elles venaient à porter non plus sur un membre isolé, mais sur plusieurs à la fois. — Il n'en est pas moins vrai que, du moment que l'on reconnaît à l'Église le droit à la vie et qu'on lui fournit la possibilité de vivre en lui laissant la libre possession des organes matériels nécessaires à sa subsistance, ses décisions doctrinales ne peuvent manquer de produire des effets civils. C'est la conséquence même de son existence dans le temps.

Le 1er décembre. — Je suis allé passer à Paris les trois derniers jours de novembre et j'ai visité en détail un des établissements qui font le plus d'honneur à l'initiative catholique, d'autant que sa fondation remonte à quatre ou cinq ans, par conséquent au moment où notre situation était le plus précaire et même le plus compromise, si la situation de l'Église pouvait jamais l'être. C'est l'École normale supérieure des institutrices catholiques. Les premiers essais en avaient été faits jadis et avaient, faute de fonds, produit peu de résultats, quand, en 1925, une âme généreuse et qui voyait loin décida de consacrer toute sa fortune à fonder cette œuvre et à en assurer l'existence.

De grands bâtiments simples et confortables ont été construits dans la forêt de Meudon, à proximité de la gare. Ils comprennent simplement : au rez-de-chaussée un réfectoire, des cuisines, une grande bibliothèque, une salle commune pour l'étude, six salles de cours, trois pour les sciences

et trois pour les lettres, un grand jardin ou plutôt un parc taillé à même la forêt sur un lot vendu par l'État ; au premier et au second, cent cinquante chambres ou cellules, tant pour les dames-élèves que pour les religieuses chargées de la direction et des soins matériels. — Une chapelle complète l'établissement. Pas le moindre luxe, c'est un couvent comme tous les autres, avec cette différence que les religieuses vont en classe ici au lieu de faire la classe. Toutes les élèves sont en effet des religieuses. On n'admet que celles qui, ayant fait leur noviciat, ont déjà prononcé des vœux et n'ont pas dépassé trente ans. Chacune d'elles garde l'habit particulier de sa congrégation, et suit sa règle autant que le permet le règlement général de la maison. Ce règlement est d'ailleurs aussi peu assujettissant que possible. Les offices à la chapelle, les classes, les repas, les récréations sont seuls obligatoires et communs. Le reste du temps chacune l'emploie comme elle le croit meilleur : elle peut aller à la chapelle ou à la bibliothèque, ou rester retirée dans sa cellule, ou même lire ou réfléchir sous les grands arbres du parc, nul ne s'en inquiète.

Il y a cependant une direction et une autorité spirituelle. On a prié une des congrégations participantes de désigner une dame d'esprit ferme et de haute expérience pour gouverner la communauté. C'est la supérieure véritable et toutes lui doivent obéissance comme à leur propre supérieure. C'est elle qui veille au maintien de l'esprit de religion et de confraternité. C'est elle aussi qui reçoit les rap-

ports des professeurs et les communique aux diverses communautés. Chaque élève est d'ailleurs libre de correspondre comme elle l'entend avec ses supérieurs particuliers. — On craignait au début beaucoup de difficultés. C'est à peine s'il y en a eu quelques-unes. Le bon esprit a exclu toute sorte de rivalité entre les diverses congrégations ; la sagace autorité de la directrice a su garder à chacune de ses élèves le caractère spécial de sa vocation. Il y fallait beaucoup d'expérience, de tact et un admirable doigté. Rien de tout cela n'a manqué. L'ardeur qu'ont mise à s'instruire toutes ces jeunes femmes, leur goût toujours persistant de l'étude et du savoir, leur religieuse hauteur d'âme, les ont préservées de bien des mesquineries.

Les professeurs viennent de Paris et sont les plus renommés qu'on a pu trouver. Comme l'instruction des nouvelles était fort inégale, on a dû créer un cours préparatoire où l'on met celles qui sont par trop faibles en état de profiter de l'enseignement des cours réguliers ; ces cours sont répartis en trois années et portent sur toutes les matières des programmes : la littérature, l'histoire, les langues vivantes, l'emportent de beaucoup sur tout le reste. On s'efforce de donner aux dames-élèves le goût du savoir, de la science pour la science, afin qu'elles le transmettent plus tard et le fassent rayonner autour d'elles. Ç'a été là trop souvent le grand mal de nos maîtres catholiques : ils n'ont vu parfois dans l'instruction qu'un moyen; infidèles à leurs pères du moyen âge, ils n'ont pas su voir dans l'instruction, dans la

science, une fin digne d'être aimée et recherchée comme telle. Les chefs catholiques ont plus d'une fois subi comme à regret les exigences du siècle. On les a vus opposés aux mesures qui avaient pour but de s'assurer de la capacité des maîtres. Ils avaient de bonnes raisons, je le reconnais, mais ils en avaient aussi d'autres qu'ils ne disaient pas ou qu'ils avouaient une fois les portes closes, et elles étaient mauvaises. J'eusse voulu que tous les légitimes accroissements de programmes vinssent de l'initiative des catholiques et qu'ils eussent eu toujours le noble souci du meilleur et de l'excellent.

Pourquoi donc avoir tant peur des choses nouvelles? — Le monde marche, des inventions se révèlent, des découvertes se font; il faut s'adapter au milieu dans lequel on vit sous peine de déchéance et même de mort. Nous acceptons volontiers les nouveautés matérielles, pourquoi aussi bien nous refuser aux nouveautés intellectuelles ? N'avons-nous pas trop oublié que la vérité est un nom de Dieu? que dès lors le culte de la science est une partie du culte divin? Si la fausse science a été comme une arme aux mains de nos ennemis, ce n'est pas une raison pour avoir peur de la vraie. Au contraire. En montrant qu'autant que tous les autres, plus que tous les autres, nous aimons la science, la vérité, la lumière, nous rendrons impossible la calomnie.

Il y a eu au début un peu de flottement pour l'organisation des cours à cause de l'inégalité de préparation des élèves ; mais aujourd'hui, grâce au cours

préparatoire, ces différences n'existent plus. Quelques-uns des promoteurs de l'œuvre demandaient que les cours préparassent à l'agrégation des lycées de jeunes filles; on a décidé, et avec raison selon moi, qu'on ne leur donnerait pas un tel but. L'enseignement universitaire et l'enseignement religieux peuvent être considérés comme rivaux et comme essentiellement hostiles. Ils se font alors concurrence, et, se plaçant sur le même terrain, ont besoin des mêmes grades. — Mais on peut aussi considérer ces deux sortes d'enseignement comme des émules poursuivant par leurs moyens propres des buts différents. Chacun alors a son rôle, sa fonction, sans rivalité, ni concurrence, ni surtout hostilité; ce sont au contraire des coopérateurs liés par les lois de la division du travail. Si je suis assuré que l'éducation chrétienne est bien nécessaire à tous, je ne suis pas sûr que l'éducation exclusivement ecclésiastique convienne à tous les esprits ni à tous les caractères. Et je dis la même chose de l'éducation donnée seulement par des laïques. Nous avons en France deux types d'éducation, je crois qu'il en faudrait davantage pour se plier à la variété des âmes. L'idéal de toutes les maisons religieuses est de se couler dans le même moule. Je voudrais beaucoup plus de variété. Chaque maison devrait avoir son esprit, son âme, son caractère particulier. Dans la réalité même c'est ce qui arrive, mais les supérieurs et les maîtres sont les premiers à en être désolés.

Et de même pour les programmes. On a cru long-

temps que le baccalauréat étant commun à tous imposait une uniformité absolue des programmes, au moins pour les classes supérieures. C'est à mes yeux une erreur complète. J'approuve de tout point ceux qui, parmi nous, ont gardé le discours et les vers latins. Je n'aurais vu aucun inconvénient à ce qu'en certaines maisons, on diminuât la part du grec, à ce qu'on l'augmentât en certaines autres; surtout j'aurais laissé résolument de côté les errements philologiques chers à quelques-uns, j'aurais conservé les vieilles méthodes pour apprendre le latin : beaucoup de mémoire dans les classes inférieures (la routine a du bon, elle crée les habitudes verbales: or, la connaissance d'une langue qu'est-ce autre chose qu'une habitude verbale?), des explications rationnelles des liaisons syntactiques, peu d'explications philologiques. Beaucoup d'explications d'auteurs, beaucoup de passages solidement appris par cœur. La mémoire une fois meublée, l'imagination et la réflexion ont des mots pour s'exprimer, l'élève peut inventer et réfléchir, il a l'instrument en main ; il est temps alors d'exercer la raison proprement dite plus que la mémoire, de moins apprendre par cœur. Il ne devrait y avoir dans les trois dernières classes de leçons apprises mot à mot que les morceaux extraits des auteurs classiques. Et ainsi on arriverait au baccalauréat aussi bien que n'importe qui.

A plus forte raison dans l'enseignement des filles, puisque les diplômes ont moins d'importance, ne faut-il pas sacrifier à l'obtention du diplôme notre

originalité et l'indépendance de nos programmes. Il faut habituer les jeunes filles à parler et à écrire le français,non seulement avec correction, mais encore avec agrément, à mettre de l'ordre dans leurs pensées et à les exprimer dans ce bon ordre, à se plaire à la lecture des bons auteurs, à en goûter les beautés ; il faut leur donner assez de connaissances historiques et philosophiques même pour qu'elles puissent suivre le mouvement des idées, s'intéresser aux questions qui préoccupent les hommes, en raisonner et pouvoir même donner un avis motivé, avoir aussi sur les sciences des clartés suffisantes pour s'intéresser aux progrès scientifiques, pour comprendre l'importance des découvertes nouvelles. La musique et le dessin, si généralement cultivés parmi les femmes, devraient servir de base à des cours élémentaires d'esthétique et d'histoire de l'art. Les langues étrangères serviraient à toutes les études. Elles constitueraient moins des cours séparés où l'on ne songerait qu'à apprendre la langue, que des cours portant sur quelques-unes des matières du programme. Enfin l'hygiène, l'économie domestique et des exercices de coupe, de couture, de blanchissage même et de cuisine, serviraient de compléments pratiques à toute l'éducation. Il va sans dire que l'instruction religieuse ne serait pas négligée,qu'elle serait comme le principe et l'âme de toutes les autres études.

Ces pensées ont présidé à la distribution des cours à l'École normale. On avait à choisir entre la spécialisation et la non-spécialisation. On a adopté un

moyen terme. Il y a deux sections : la section anglaise et la section allemande. Tous les cours donnés le matin par des professeurs titulaires venus du dehors sont faits en français ; toutes les répétitions et conférences faites le soir par des maîtresses internes ou sous leur direction sont faites en anglais ou en allemand, selon la section. Il y a des récréations tout entières consacrées à l'anglais et d'autres à l'allemand. Quand les élèves sortiront de là pour devenir maîtresses, elles comprendront ces deux langues et en parleront très bien au moins une.

En première année, les cours comprennent des conférences sur une période donnée de l'histoire proprement dite, sur l'histoire littéraire, des vues générales sur la littérature, sur l'art, des notions élémentaires des sciences, et sont communs à toutes les élèves. A partir de la seconde année il y a trois sections : sciences, littérature, histoire. Dans la section scientifique on ne fait rien de plus que de la science élémentaire, on insiste surtout sur l'histoire des découvertes de façon à bien mettre en lumière les diverses étapes de la découverte, le progrès de l'esprit dans l'invention. On reproduit les expériences qui ont servi aux premiers inventeurs, on reproduit même les défectueuses et on exerce les élèves à les critiquer.

Dans les sections littéraires on revoit plus spécialement les grammaires, l'histoire des littératures ; on exerce les élèves au style et à la critique, on leur apprend à corriger les devoirs des élèves qu'elles auront plus tard. C'est du reste un exercice que l'on

fait dans chaque section. Tout ce qui peut s'enseigner de pédagogie s'enseigne à mesure de l'enseignement réel. Chaque maître fait voir comment il s'y prend. La pédagogie séparée de la réalité concrète est tout ce qu'il y a de plus vide.

Dans la section d'histoire on fait de l'histoire, de la géographie et de l'histoire de l'art. Sans faire de l'érudition proprement dite, on initie cependant les élèves par quelques exemples un peu détaillés à la critique historique. Mais surtout on s'attache à leur donner des cadres bien liés pour leur enseignement futur. Toutes les élèves des sections scientifiques et littéraires suivent en même temps les conférences de philosophie.

Les cours d'instruction religieuse sont communs à toutes les élèves des trois années. Il y en a deux par semaine et le professeur, l'un des maîtres les plus distingués de l'Institut catholique de Paris, ne manque pas, tout en exposant le dogme, de marquer quelles sont les tendances d'idées contraires, parmi nos contemporains. Il fait voir par suite de quelles méprises on attaque nos idées.

Le cours d'hygiène est fait par un médecin de l'hôpital Saint-Joseph, le cours d'économie domestique par une femme du monde qui a demandé elle même d'en être chargée et qui fait part à ces jeunes religieuses, fort inexpérimentées pour la plupart, des fruits de son expérience déja longue et consommée.

Tout n'est pas encore parfait dans cet établissement, dont j'esquisse à grands traits l'organisation,

mais l'ensemble est vraiment vivant, fort remarquable et déjà fort remarqué. Des Allemands, des Américains, des Anglais qui ont visité la maison ont fait dans leur pays des articles qui ont éveillé l'attention. On paraît bien ici avoir découvert le mode d'éducation qui, sans renier nos traditions nationales, légitimées par la nature même du caractère français, fait cependant la place qu'il faut à toutes les exigences modernes.

Au commencement, surtout durant les trois premières années, il y eut des incertitudes. Plusieurs professeurs paraissaient se contredire, et il en résultait des hésitations, des doutes parmi les élèves, parfois de la confusion. La directrice s'en aperçut : elle prit la peine de lire elle-même toutes les rédactions de tous les cours des trois années, elle nota les points de dissentiment ou de divergence, elle les signala aux divers professeurs et, soit par d'amicales conférences entre eux, soit par des réunions générales en sa présence, on arriva à ce qu'ils se missent d'accord. Depuis lors, l'enseignement est homogène, et la convergence des vérités enseignées par plusieurs professeurs, malgré la variété des points de vue, assure le côté dogmatique de l'enseignement. Il est bon que les élèves soient prévenues de ce qui n'est pas certain, que l'esprit critique existe et soit éveillé, elles auront à chaque instant à se défendre contre l'erreur, mais il est d'autant plus nécessaire que ce qui est sûr soit enseigné de façon très dogmatique.

Les maîtresses sorties de cette École normale ont déjà commencé à renouveler d'abord les scolasticats

des diverses communautés; elles travaillent partout à décider leurs supérieures à envoyer des élèves. Les pensions de ces élèves viennent grossir les ressources de l'institution. Après quelques hésitations, au début, de la part des plus grandes communautés, l'institution a été adoptée complètement et sans arrière-pensée, dès que l'on a vu que les vocations spéciales, loin de diminuer par le frottement, se renforçaient au contraire. Aucune vigueur particulière n'a diminué et le large et charitable sentiment de la solidarité catholique s'est accru.

Le 15 décembre. — Les députés catholiques ont déjà commencé leurs négociations avec le ministère pour la reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Le ministère s'est engagé à faire voter une loi de dégrèvement sur les impôts agricoles fort combattue par la gauche et pour laquelle nos amis ne professent que de médiocres sympathies. Cependant, comme la loi n'est par elle-même entachée d'aucune injustice, nos amis sont décidés à la voter si le ministère s'engage à demander le rétablissement d'un chargé d'affaires auprès du Saint-Siège. Justement une occasion favorable va se présenter. Dans quelques mois il y aura un consistoire pour la désignation de plusieurs cardinaux. Par suite de plusieurs décès qui se sont produits durant ces dernières années, la France n'est plus représentée dans le Sacré-Collège que par un seul cardinal.

La Papauté, depuis Léon XIII, a repris dans les

conseils de l'Europe et du monde une place d'autant plus importante qu'elle a moins d'intérêts temporels. La diplomatie pontificale a une grande influence sur le système des alliances européennes. Certains candidats éventuels à la tiare ne sont rien moins que favorablement disposés pour la France. Le Saint-Père, avec sa bonté inaltérable, sa longanimité dont on ne saurait trop faire l'éloge, n'a pas voulu encore, malgré les pressions exercées sur lui, agir comme si la France était dépossédée de son protectorat religieux en Orient, de son haut patronage en Chine. Il y a un intérêt diplomatique de premier ordre à ce que la France puisse se faire entendre de nouveau à Rome.

Le 13 décembre. — Le gouvernement a promis de demander un crédit pour l'envoi d'un chargé d'affaires auprès du Saint-Siège, au moment de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères qui doit venir dans trois jours.

Le 19 décembre. — L'affaire a été rondement menée. Dès le 16 un député ministériel proposait un amendement au budget des affaires étrangères pour l'envoi d'un chargé d'affaires. La commission a demandé l'avis du ministre, le ministre a donné un avis favorable ; après une orageuse délibération, la commission par une voix de majorité a adopté l'amendement.

Le 17, la discussion venait en séance. L'auteur de l'amendement l'a défendu en s'appuyant sur des

raisons d'ordre exclusivement politique. Discours technique, nourri de faits, de raisonnements, d'une froideur calculée. Un député de l'opposition de gauche a essayé de réfuter ce discours par des arguments de même nature. Le rapporteur de la commission du budget a refait le discours du premier orateur. On a demandé l'avis du gouvernement. Le ministre des affaires étrangères a répondu en disant qu'il était très heureux de l'appui que ce vote pourrait donner à ses efforts diplomatiques.

Jusque-là la discussion était restée froide, technique, à peine quelques interruptions laissaient-elles deviner les passions latentes. On eût dit que de part et d'autre on se réservait. Mais, après le discours du ministre, au moment où il descendait de la tribune, un député de la droite cria : *Aux voix !*

A ce moment ce fut comme si l'extrême gauche entière était prise de folie. Le leader des députés socialistes se précipita à la tribune et prononça le discours le plus haineux, le plus violent que l'on puisse imaginer. Il accusa le ministère d'être le prisonnier de la droite, de vouloir lier la France au cléricalisme, à l'inquisition et dit enfin toutes les belles choses que l'on peut broder sur un pareil thème.

M. Hubert se leva pour lui répondre. Son apparition à la tribune fut saluée par les cris les plus violents et même par des injures odieuses. Très calme, très maître de lui, il fut plus de trois quarts d'heure avant de pouvoir parler; enfin, quand les gosiers furent fatigués, il parvint à développer sa pensée.

Il montra d'abord combien toutes ces accusations de cléricalisme étaient vaines. « Nos prêtres ne reçoivent rien de l'État ; ils subissent encore des lois de suspicion, à tel point que tout citoyen français peut être instituteur public sauf un prêtre ou un religieux catholique. Aucune de nos lois n'est faite pour eux, quelques-unes sont faites contre eux. Comment osez-vous dire que vous craignez d'être dominés par des gens traités ainsi ? Il faut alors que vous leur reconnaissiez une singulière puissance morale et que vous ayez conscience d'une faiblesse vraiment bien étrange si des vaincus, dépouillés de toute autorité matérielle, vous font encore peur à ce point.

« Mais le clergé n'aspire point à la direction. Il n'a rien fait pour rompre les liens qui l'enchaînaient à l'État. Ces liens sont rompus. Les catholiques ne réclament que le droit commun et la liberté.

« Cependant nous sommes Français, aussi bons Français que qui que ce soit. Nous nous rendons parfaitement compte qu'en ne faisant plus entendre sa voix dans le grand conseil diplomatique du Vatican, la France a perdu un ressort puissant de son action extérieure. On nous propose de le rétablir. C'est à la fois un hommage à l'autorité morale de notre Père dans la Foi et un service que nous rendons à notre patrie, nous avons deux raisons pour une de voter l'amendement. »

Quelques autres parlèrent encore, entre autres le président du conseil, qui assura qu'il n'avait nullement l'intention de rétablir le budget des cultes.

« Nous ne le demandons pas! » cria une voix à droite, tout près de M. Hubert.

Finalement, de guerre lasse, après deux suspensions de séance, vers minuit, l'amendement fut voté. C'est un bon commencement.

Le 10 janvier 1930. — L'habitude qu'ont prise les évêques de se réunir dans diverses parties de la France et de traiter en commun les affaires d'ordre général a eu de bons résultats, non seulement pour l'action politique, mais même pour l'action sociale et religieuse.

Il a été décidé d'abord que, partout où, grâce aux lois nouvelles, la propriété ecclésiastique pourrait être reconstituée, elle serait organisée de façon à remplir le rôle qu'elle joua dans les temps du haut moyen âge. Il faut non seulement que l'Église tire de ses propriétés les ressources qui lui sont nécessaires, mais que l'administration, la culture de ces propriétés servent de modèle, d'école aux cultivateurs des environs. Il faut, de plus, que les ouvriers agricoles, en dehors même de leur salaire toujours réglé sur les terres d'Église d'après les lois de la justice, reçoivent une part de la surabondance des revenus.

En quelques endroits, les chartreux et les trappistes ont établi des usines. Les premiers possèdent une forge, une minoterie, une filature ; les seconds exploitent une papeterie et deux fabriques de conserves alimentaires. J'ai visité récemment toutes ces usines. Là, comme jadis, on peut répéter le mot

des anciens : Il fait bon vivre sous la crosse.

Partout les religieux, chefs et propriétaires des entreprises, ont commencé par déterminer, étant donné le prix des denrées dans le pays, le juste salaire, entendu selon les principes indiqués jadis par Léon XIII dans l'Encyclique *De conditione opificum*, c'est-à-dire le salaire suffisant pour la subsistance d'un ouvrier moyen, par conséquent marié et ayant à sa charge deux ou trois enfants. Dans deux de ces entreprises les ouvriers sont payés à l'année, et leur salaire leur est continué même durant les chômages qui, d'ailleurs, se produisent rarement. Dans les autres, la paye a lieu tous les mois au prorata des jours de travail. Il va sans dire que le taux de la journée est plus élevé dans le second système que dans le premier. Il est dans la pensée des Pères de rendre les payes de moins en moins fréquentes pour habituer les ouvriers à l'ordre et à l'économie. Ils donnent des primes à ceux qui acceptent que l'on espace les époques de la paye.

Par contre, ils font des avances aux nouveaux ouvriers qu'ils embauchent et qui se trouvent en avoir besoin. Ces avances sont peu à peu remboursées par des retenues sur le salaire.

Toutes ces usines sont situées en rase campagne, à proximité de quelque gare de chemin de fer. Trois parmi elles, établies près du monastère, étaient éloignées de tout centre d'habitation. Les religieux ont bâti un village pour leurs ouvriers. Ils ont construit des maisons de types un peu différents les uns des autres. Chacune de ces maisons a un jardin

que la femme peut cultiver. Les ouvriers paient un loyer calculé sur le taux moyen des loyers de la contrée. Deux ou trois maisons plus grandes que les autres sont réservées par les Pères aux familles très nombreuses, sans augmentation de loyer. Une maison plus vaste est réservée pour loger en commun les ouvriers célibataires. Les Pères ont organisé une société coopérative de consommation administrée par les ouvriers mêmes, avec l'assistance du Père procureur. Chacun achète ce qu'il veut, tous les bénéfices sont partagés au prorata des achats. Les Pères achètent eux-mêmes à la coopérative leurs propres objets de consommation.

Les ouvriers célibataires ont organisé une pension à frais communs.

Aucun devoir religieux n'est imposé aux ouvriers. Ils font ce qu'ils veulent. Les Pères ne se désintéressent de rien, mais ils ne forcent personne. Le danger des agglomérations de ce genre est qu'elles ne deviennent promptement un phalanstère tout artificiel et en dehors des lois ordinaires de la vie nationale. Les femmes demeurées à la maison s'occupent aux travaux du ménage, du jardin ou de la couture. Quelques-unes ont essayé de monter quelque petite boutique d'objets que la coopérative ne fournit pas. L'une d'elles installa un jour un débit de vins et liqueurs. Aux remontrances des Pères, elle répondit qu'elle était dans son droit. Il fallut attendre la fin du trimestre et lui donner congé. Jusqu'à ce moment les loyers étaient purement verbaux. Après cet incident, on rédigea une

série de conventions par lesquelles, entre autres choses, le locataire s'engageait à ne pas se servir des lieux loués pour y débiter des vins, cidres, bières ou autres liqueurs alcooliques. On trouve en outre dans ces villages, auprès des usines monacales, toutes les institutions admirables qu'inventa, à la fin du dernier siècle, la bonté ingénieuse de Léon Harmel, le grand industriel du Val-des-Bois. Ce que j'ai admiré surtout, c'est la façon dont les religieux respectent l'initiative ouvrière, l'excitent même au besoin, laissent en un mot leurs ouvriers maîtres chez eux. Ces villages ne sont sans doute ni les Iles Fortunées, ni la Bétique : il y a, là comme ailleurs, du bien et du mal, de la paresse et de la vaillance, de l'imprévoyance et de l'économie; mais presque tous les visages sont francs, ouverts, reposés, sans fièvre comme sans langueur. Une école de Frères et une école de Sœurs élèvent les jeunes enfants; une infirmerie reçoit les malades qui ne peuvent se faire soigner chez eux. Des cours et des conférences d'adultes développent les connaissances générales. Une bibliothèque bien choisie et fort accessible permet aux ouvriers d'augmenter leur instruction. Les Pères ont raison de ne pas redouter la science ni la lumière : plus leurs ouvriers seront instruits, plus ils verront que leur sort est préférable à celui des autres, plus ils sentiront que le règne de l'Eglise est le règne même de la justice et de la bonté.

Les sommes provenant de la vente des produits de la fabrication sont divisées en trois parts : la

première est consacrée à payer les matières premières; la seconde à solder le salaire des ouvriers, parmi lesquels figurent l'ingénieur et le Père directeur; la troisième prélève un intérêt de 2 1/2 0/0 comme rétribution des capitaux engagés ; le reste constitue les bénéfices. De ces bénéfices, la moitié est consacrée à l'amortissement et à la constitution d'un fonds de réserve ; l'autre moitié est répartie entre tous les travailleurs, contre-maîtres, ingénieur et Père directeur compris, d'après une proportion fixée selon le salaire de chacun d'eux et leur ancienneté dans l'usine. Quand l'amortissement sera terminé, et que le revenu s'élèvera à un taux préalablement fixé, la moitié du bénéfice sera employée à des fondations nouvelles ou bien à la création d'institutions sociales.

Malgré leur petit nombre, ces usines ont déjà exercé une influence sociale. Dans un rayon de plusieurs lieues autour d'elles, les salaires se sont considérablement relevés et les patrons ont dû montrer plus de sollicitude vis-à-vis de leurs ouvriers. Quelques-uns, furieux de l'abaissement de leurs bénéfices, ont essayé de monter les ouvriers des usines monacales contre les religieux. Les journaux socialistes ont commencé une campagne. Les Pères ont pris alors un grand parti. Ils ont fait dresser leurs états de situation et ont résolu de faire imprimer et distribuer tous les ans à leurs ouvriers le bilan exact de leur entreprise, des bénéfices de l'usine et des dépenses de leur couvent. Les Pères ont pensé avec raison, selon moi, que les

ouvriers ne peuvent manquer d'être frappés de la différence qu'il y a entre les dépenses nécessaires pour l'entretien de l'un quelconque des religieux et celles que fait le plus humble des ouvriers. Et, de fait, la nourriture de chacun des propriétaires coûte à peine quelques sous par jour, ils usent chacun à peine un peu plus d'un froc par an, la dépense personnelle totale annuelle d'un religieux ne va pas à 200 francs. Ce n'est pas ici le luxe des patrons qui peut exciter la jalousie des ouvriers. Les patrons se contentent de ce dont les ouvriers ne se contenteraient pas.

D'autres religieux possèdent encore des fermes qui sont administrées d'après les mêmes principes. Les Pères ont choisi pour s'y établir une contrée délaissée par les paysans où la terre produisait peu, à cause de son peu de fertilité naturelle, mais aussi à cause des mauvaises méthodes de culture.

Ayant besoin d'un vaste domaine pour mener à bien les réformes qu'ils projetaient, ils ont conclu des baux à long terme avec tous ceux des propriétaires environnants qui ne cultivent pas directement leurs terres. Ils ont ainsi constitué une immense exploitation de plus de cinq cents hectares, malheureusement morcelée et coupée de mille façons incommodes. Ils ont pris tous les anciens métayers pour tâcherons payés à l'année. Chaque dimanche, dans l'après-midi, le Père directeur des travaux explique aux ouvriers ce qu'ils auront à faire durant la semaine, il leur indique le prix des semences et des engrais; les paysans voisins, petits propriétaires,

sont admis à ces entretiens où le Père expose les bonnes méthodes et combat la routine. Le couvent cède aux petits propriétaires voisins, qui ne peuvent les acheter en gros, les engrais à prix coûtant. Le système coopératif est employé pour les habits et pour les denrées.

Au bout de trois ans ce pays est transformé. Les cultures sont en pleine prospérité. Ici, comme dans les usines dont je parlais tout à l'heure, les bénéfices sont partagés. Mais ces bénéfices ne sont pas distribués en argent. Ils demeurent dans la caisse de l'entreprise et produisent intérêt jusqu'au moment où ils deviennent assez importants pour permettre aux ouvriers d'acheter pour leur compte quelque lot de terre. Le but, en effet, que se sont proposé ces religieux, a été bien moins encore de faire rendre à la terre, bonne nourricière prêtée par Dieu, tout ce qu'elle peut donner dans l'état présent des connaissances agricoles, que de donner au prolétaire rural le moyen de devenir peu à peu propriétaire du sol qu'il cultive. C'est l'expropriation pacifique et progressive de l'oisiveté par le travail. A cette fin, le couvent achète tout ce qui est à vendre en dehors et en dedans des terres qu'il a affermées, et il distribue ces acquisitions en lots suffisants pour la nourriture d'une famille moyenne. Dès qu'une famille a réuni un pécule suffisant, elle choisit un lot et en devient propriétaire ; s'il lui reste quelque chose à payer encore, elle s'acquitte en journées de travail sur la ferme conventuelle. Ainsi le but de ces religieux n'est pas l'esclavage, mais au contraire l'éman-

cipation du travailleur agraire. Ces entreprises ont d'abord fait beaucoup crier. Peu à peu on s'est aperçu que les religieux n'avaient pas en vue de se rendre indispensables, mais au contraire de se rendre inutiles, qu'ils voulaient servir et non pas du tout dominer, ou qu'ils ne voulaient diriger d'abord que pour rendre service ensuite. Les petits propriétaires qui d'abord leur étaient hostiles, qui se moquaient de leurs méthodes nouvelles, ont fini par ouvrir les yeux, par suivre les exemples que le couvent leur donnait, et ils s'en sont trouvés bien. Le Père directeur des travaux est aujourd'hui maire de la commune où se trouve l'exploitation principale. Les sentiments religieux, vivifiés par ce contact, semés chez les enfants par d'excellentes écoles, développés par des prédications et des entretiens, entretenus par les cercles et les patronages, sont devenus très forts et très vifs. Ce pays a repris une originalité locale, on parle de lui, il se sait quelque peu célèbre et il en est fier. On n'émigre plus par là, et les jeunes gens reviennent au sortir de la caserne. Sous l'influence des mœurs chrétiennes la population augmente. Les Pères calculent que, dans trente ans, tous leurs tâcherons seront propriétaires. Ils sont tout disposés à ce moment à se transporter eux-mêmes ailleurs pour y recommencer la même œuvre et le même apostolat. Mais, auparavant, le Père directeur, qui administre admirablement sa mairie, voudrait constituer à la fabrique de l'église un domaine suffisant pour entretenir le curé, pour subvenir aux frais du culte, des écoles religieuses et d'un petit

hôpital. Il voudrait aussi acquérir des biens communaux qui, répartis entre tous les habitants mariés au prorata du nombre de leurs enfants, fixeraient davantage encore les familles au sol et empêcheraient la dépopulation. L'œuvre faite, les religieux disparaîtraient, laissant les bâtiments conventuels pour servir et d'hôpital et d'écoles. Ainsi fait le médecin. Quand le malade est guéri, il n'a plus qu'à s'en aller ailleurs porter sa science, ses œuvres et sa charité. Et il est écrit : « Vous n'avez pas ici-bas de demeure permanente. »

Le 24 février. — Les conséquences du rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège ne se sont pas fait attendre. Le Saint-Père a donné quatre chapeaux à des évêques français, ce qui porte à cinq le nombre de nos cardinaux. De plus, dans un conflit très épineux où nous nous trouvions engagés avec l'Angleterre, le Saint-Père, par son influence personnelle sur plusieurs hommes d'État anglais convertis récemment au catholicisme, est parvenu à arranger les choses à la satisfaction mutuelle des deux parties. Toute la diplomatie européenne sait la part que le Pape a prise à ces difficiles négociations. Il a su se faire seconder par la pression silencieuse des principales puissances. Les visages qui, au temps de notre rupture avec le Saint-Siège, se renfrognaient devant nous, s'éclairent maintenant et deviennent plus affables.

Nos journaux et les journaux ministériels ont répandu à une telle profusion les articles des jour-

naux étrangers sur ces événements, nos conférenciers en ont entretenu si souvent leurs auditoires qu'il y a en France à cette heure bien peu de personnes qui ne s'en trouvent instruites. Et nos conférenciers et nos journaux ne manquent pas de développer en toute occasion cette idée qu'il serait avantageux à l'État autant qu'à l'Église, plus peut-être qu'à l'Église, qu'un nouveau traité d'alliance soit signé entre l'Église et l'État, un concordat nouveau où, instruits par l'expérience, les deux pouvoirs prendraient soin de régler le mode de leurs relations et de prévenir tous les conflits avec la réciproque intention de respecter leur liberté mutuelle et leurs droits respectifs.

Le 15 mai. — Sur l'invitation du Saint-Père, nous tenons dans chacune de nos provinces à tour de rôle de véritables conciles, que nous baptisons congrès pour la presse, afin de nous conformer aux goûts et au vocabulaire du temps. Dans ces assemblées on examine les conditions auxquelles il nous semble que le nouveau concordat pourrait être consenti. Le résumé de ces délibérations n'est pas communiqué à la presse, on l'envoie simplement à Rome où tous les renseignements sont centralisés en vue de l'action diplomatique future. Future est même trop dire ; si j'en crois mes renseignements que j'ai tout lieu d'estimer exacts, elle est déjà commencée.

Il paraît y avoir sur le rétablissement du concordat trois opinions parmi le clergé : 1° ceux qui, se rappelant ce qu'ils nomment les méfaits de l'ancien

concordat et se trouvant bien de la liberté, voient avec défiance la reprise des relations contractuelles entre l'Église et l'État, il leur semble qu'on va leur forger des chaînes; 2° en face de ces amis de la liberté se trouvent d'autres prélats qui ont gardé au contraire le meilleur souvenir des « viandes et des oignons de l'Égypte ». Selon eux un concordat est indispensable à la vie et à l'honneur de l'Église, et ce concordat doit rendre à l'Église une dotation égale à la valeur des biens qui lui furent confisqués jadis, ou du moins un capital capable de fournir en intérêts le montant du dernier budget des cultes ; 3° d'autres enfin parmi nous — et je suis du nombre — pensent qu'un concordat, sans être indispensable, peut être utile, car il fait rentrer officiellement l'Église dans le corps de la nation et rend ainsi à la religion et à Dieu même un hommage social qui doit être tenu pour bon et préférable à un athéisme national pratique; ce contrat peut de plus avoir pour effet de donner plus de sécurité à nos œuvres, plus de stabilité à nos institutions ecclésiastiques, il peut enfin nous reconnaître la propriété des immeubles que nous ne possédons qu'à titre précaire. Surtout le Saint-Siège y attache une extrême importance. Jamais, même au temps où Léon XIII marqua sa vive sympathie pour la liberté des Églises américaines, Rome n'a vu d'un bon œil la rupture des vieux concordats européens. Le Saint-Père a été très affligé de la rupture de notre concordat français. Il a toujours manifesté l'espoir de le voir rétabli. Tous ses efforts en ce moment même tendent à ce rétablisse-

ment. Cela doit suffire pour que nous-mêmes adoptions l'opinion de notre guide dans la foi. C'est lui qui est assis au gouvernail et qui voit ce que nous ne voyons pas. Ses pensées se prolongent par delà nos horizons. Nous serions imprudents de ne pas nous unir à ses sentiments.

Ainsi d'ailleurs ont pensé même ceux d'entre nous qui se sont donné comme idéal la liberté des Églises américaines. Ils ont plaidé éloquemment la cause de la liberté, et tout mon vieux cœur d'admirateur des Lacordaire, des Montalembert et des Ireland, a tressailli sous leurs discours. Mais il faut faire céder ces élans de l'imagination aux principes théologiques et à la docilité. Les avantages matériels se balancent des deux côtés. Nous ne pouvons recevoir sans donner. La liberté nous serait peut-être en somme plus avantageuse que l'alliance contractuelle. Mais l'Église n'aurait alors aucune place officielle dans l'État et dans les cérémonies publiques : n'y aurait-il pas là une continuelle et publique profession d'athéisme social ? Et, si l'on peut empêcher ce mal, la théologie n'ordonne-t-elle pas de le faire ? Enfin ce que le Pape trouve bon, comment pourrions-nous le trouver mauvais ?

Ce fut la raison décisive. Car nos confrères adversaires du concordat pensaient que l'athéisme social pourrait parfaitement être évité en dehors de tout concordat. Il suffirait pour cela que l'harmonie entre les deux pouvoirs libres et séparés fût rétablie par la pression de l'opinion publique. De même qu'aux grandes cérémonies nationales on invite, en dehors

des fonctionnaires proprement dits, les représentants de la haute banque ou de la haute industrie, de même les chefs ecclésiastiques pourraient prendre rang et rien n'empêcherait de concevoir un état de choses où l'Église serait reconnue comme une puissance morale par l'État,sans qu'elle eût besoin pour cela de se lier à l'État par un contrat. L'État a bien été forcé de reconnaître la puissance des grands banquiers et plus d'une fois de traiter officiellement avec eux; pourquoi, grâce aux progrès religieux, l'Église n'arriverait-elle pas aussi bien à faire reconnaître son importance et sa force? L'athéisme social n'existera plus dès que nous aurons formé assez de citoyens vraiment religieux et qui sauront exiger que la religion reprenne dans la vie sociale la place qu'elle doit avoir. Mais pour cela il ne paraît pas nécessaire de se lier à l'État, l'Église sera bien plus sûre de demeurer dans l'État si elle y entre, sans se lier, portée par les suffrages des citoyens, élevée pour ainsi dire sur le pavois, que si elle y entre en vertu de négociations plus ou moins conventionnelles et arbitraires. En un mot, concluaient ceux dont je rapporte ici l'opinion, ce n'est pas un contrat signé par quelques hommes d'État, qui fera disparaître l'athéisme national; cet athéisme disparaîtra le jour où la vie nationale transformée sera presque tout entière imprégnée de religion. Mettons Dieu et l'Église au cœur des citoyens libres, et Dieu et l'Église reprendront aussitôt dans la nation la place que la théologie réclame et qui leur est due. Tout le reste est artificiel et précaire. La place de

l'Église en France ne peut être que l'efflorescence et la manifestation de la place qu'elle occupe dans le cœur des Français.

Mais toutes ces raisons, quelle que fût leur valeur, ont cédé devant le désir clairement manifesté du Saint-Siège. Tout le monde maintenant, par une conviction raisonnée ou par une obéissance non moins raisonnée, est partisan du rétablissement du concordat.

Nos intransigeants ont triomphé ici de ceux qu'ils appelaient volontiers les « libéraux » ou encore les « Américains ». Et alors, encouragés par ce triomphe, ils ont voulu pousser leurs avantages. Voici leur très simple — trop simple — raisonnement : Si l'État consent à refaire un nouveau contrat, c'est qu'il a besoin de nous, il sent enfin qu'il a besoin de l'Église pour gouverner. Nous devons exiger tous nos droits. L'Église est une puissance morale qui ne doit pas laisser la victoire à la spoliation et à l'injustice. Nous pourrions, en bonne justice, exiger que l'on nous rendît l'équivalent des biens ecclésiastiques, mais nous nous contenterons de titres de rentes représentant la dotation du budget des cultes.

On voulut objecter que l'État ne consentirait jamais à inscrire un nouveau milliard au grand-livre, le milliard des curés pour faire pendant au milliard des émigrés.

« Est-ce le droit ? Est-ce la justice ? » répondaient ces évêques. Et comme on ne pouvait pas contester, en effet, que ce fût bien conforme à la justice et au droit, ils continuaient : « Nous n'avons pas le droit

d'abandonner nos droits, nous n'avons pas le droit de permettre que la justice soit lésée. Cette affaire n'est pas nôtre, ce n'est pas nous seulement qui sommes spoliés : c'est l'Église, ce sont nos successeurs, ce sont nos prêtres, ce sont les pauvres, les vieillards, les orphelins, ce sont les âmes. Nous ne devons rien abandonner. »

On leur représentait que Pie VII avait cependant consenti à ne pas revendiquer la restitution des biens d'Église et que le Pape était juge suprême des exigences théologiques. Ils répondaient que le Souverain Pontife avait eu bien soin de stipuler que la rémunération concordataire serait considérée comme la compensation des pertes subies par l'Église ensuite de la confiscation des biens du clergé.

Nous fîmes observer alors que le Saint-Père savait fort bien que cette compensation n'était pas matériellement équivalente, ç'a été toujours d'ailleurs une tradition de l'Église de sacrifier ses biens matériels aux besoins de la nation. Sous l'ancien régime, en toutes les circonstances graves, le roi était assuré de trouver un appui dans les dons volontaires du clergé. Les caisses ecclésiastiques servaient de trésor de guerre. En 1896 on a vu des évêques et des prêtres espagnols sacrifier les trésors de leurs églises, envoyer même à la fonte des vases sacrés pour soutenir l'effort pécuniaire de leur patrie dans sa lutte contre les insurgés de Cuba. Nous de même, nous avons le droit, dans un intérêt national, à plus forte raison dans un intérêt religieux, de faire aban-

don de quelques-uns de nos droits. On peut d'ailleurs nous donner telle compensation morale qui vaudra bien plus que les sacrifices matériels que nous consentons.

Ainsi peu à peu l'opinion de l'épiscopat et de l'Église de France a fini par se dégager. Elle demande un nouveau concordat qui lui garantisse avec la possession de certains avantages la liberté. Nous sommes tout disposés à abandonner sur les traitements ecclésiastiques toute espèce de revendication, pourvu qu'on laisse nos associations libres comme elles le sont maintenant. Cette liberté paraît d'ailleurs chose acquise. A moins d'abus évidents que, je l'espère, nous et nos successeurs saurons éviter, l'opinion publique ne comprendrait plus que l'on voulût porter entrave au droit de propriété ecclésiastique. Depuis que la propriété syndicale et corporative est rentrée dans les mœurs, on n'a plus peur des biens de mainmorte. D'autant que des dispositions à mon sens fort sages de la loi empêchent la reconstitution des *latifundia* au profit des associations. Il faut que chaque propriété immobilière ait une affectation spéciale en elle-même ou par ses revenus pour les besoins de l'association. Quant à la propriété mobilière, chaque association doit tous les ans publier son bilan et on a fixé un chiffre proportionnel au nombre des membres au-dessus duquel l'impôt progressif, qui s'applique maintenant à tous, aux associations comme aux individus, fait déverser le trop-plein, le surabondant dans les caisses du Trésor public.

Nous sommes sur ce point comme sur les autres sous le régime du droit commun. Il ne faut pas nous en plaindre. Quand notre fortune, par son accroissement, sera près de se déverser aux mains de l'État, nous n'aurons qu'à fonder des œuvres nouvelles, de nouveaux orphelinats ou de nouveaux Instituts. Nos revenus proportionnels baisseront d'autant et la confiscation des biens de l'Église que plusieurs redoutent ne saura donc avoir lieu. Mais à la condition que nous les employions comme doivent être employés les biens de l'Église, à l'entretien d'œuvres charitables ou à la subvention d'institutions scientifiques.

Le 28 mai. — Une des questions sur lesquelles nous avons le plus débattu est celle de la nomination des évêques. A qui doit revenir la présentation ? Aux chapitres cathédraux, selon les règles du droit, ou aux évêques de la province, comme de fait cela se pratique depuis la rupture avec l'État?... Quelques-uns d'entre nous ont formulé même des propositions plus hardies. Ils ont fait remarquer que, à l'origine, c'était l'acclamation, l'élection de tout le peuple chrétien qui désignait l'évêque. Si plus tard on a abandonné ce mode, si on a réservé l'élection aux chapitres, c'est à cause de l'ignorance du peuple ou, dans les temps modernes, à cause de l'indifférence religieuse d'un trop grand nombre de baptisés. Mais à cette heure, où les associations paroissiales du diocèse ne sont plus composées que de chrétiens pratiquants, ne pourrait-on pas rendre l'élection au peuple chrétien, du moins à tous ceux qui sont so-

ciétaires participants, payant leur cotisation et remplissant leur devoir pascal?... Il va sans dire que le Pape demeurerait toujours juge du choix ainsi fait.

On m'a dit qu'à Rome on avait été frappé de cette proposition et des considérants qui l'accompagnaient. On ne paraît pas disposé à l'adopter, d'autant qu'en France même ses partisans sont très peu nombreux, mais elle n'a scandalisé personne, et le Saint-Père a même eu un mot bienveillant pour les promoteurs.

Ce qui est acquis c'est qu'aucun de nous ne voudrait reconnaître désormais au gouvernement le droit de présentation. Cependant, si nous voulons qu'on nous assure la propriété des cathédrales, des églises, des presbytères, il faut bien que le gouvernement puisse faire valoir devant les Chambres la raison de quelque avantage; je proposerai donc que, sur la liste de présentation de trois candidats aux sièges épiscopaux dressée soit par le chapitre, soit par les évêques de la province, selon que Rome décidera, le gouvernement ait un certain droit de contrôle et de veto même, à déterminer. La plupart de mes confrères sont opposés à ces concessions. Elles ne me paraissent cependant pas pouvoir être très oppressives.

Le 20 juin. — Les négociations se poursuivent très actives entre le Vatican et le ministère français. Il semble qu'on soit sur le point de tomber tout à fait d'accord. Les principales dispositions sur lesquelles l'accord est fait sont :

L'État français reconnaît aux associations cultuelles catholiques la pleine et entière propriété de tous les locaux anciennement affectés au culte ou au logement des ministres des cultes et qui sont encore la propriété de l'État.

Le Saint-Père s'engage à ne faire aucune répétition de l'indemnité due au clergé d'après le concordat de 1801.

La hiérarchie catholique est reconnue par l'État.

Le gouvernement français a un certain droit de revision sur la liste des candidats présentés au Saint-Siège pour les sièges épiscopaux. (Les conditions écrites de ce droit demeurent encore à débattre.)

Dans une prochaine loi organique que le gouvernement français présentera au congrès — car il est sérieusement question d'une revision de la constitution et des attributions du Sénat — le gouvernement de la République s'engage à soutenir une disposition en vertu de laquelle un certain nombre d'archevêques ou d'évêques élus par le clergé devront faire partie du Sénat reconstitué.

Les archevêques et évêques auront droit, dans les cérémonies publiques, aux honneurs et préséances fixés dans le décret de messidor.

Le Saint-Siège s'engage à s'entendre avec le gouvernement français de façon à ne pas laisser le nombre des cardinaux résidant en France descendre durant plus d'une année consécutive au-dessous de... (On discute sur le nombre. Cet article est de ceux auxquels le gouvernement tient le plus.)

Je ne garantis évidemment pas les termes d'une convention qui est loin d'être signée, mais c'en est bien là le sens.

Le 10 octobre. — Les termes du concordat sont arrêtés. On ne les connaît pas encore textuellement. On sait seulement que l'accord est fait. Les Chambres vont se réunir et le gouvernement espère emporter de haute lutte la ratification du traité.

La plus grave objection qu'on puisse faire à ce concordat, c'est qu'il peut paraître inutile, qu'il ne lie les deux parties que d'un lien moral, qu'aucune des deux n'en retire un grand avantage et que c'est bien de l'appareil et bien du danger pour un petit résultat. Mais le gouvernement et le Saint-Siège, en réalité les deux parties les plus intéressées et les seules qui puissent savoir au juste à quoi s'en tenir, attachent un grand prix à la conclusion du contrat. C'est ici une affaire d'autorité, et aussi bien je crois que c'est l'autorité du ministère qui triomphera des hésitations des députés. Tout fait préjuger, dans le ton des journaux et dans les conversations des parlementaires, la victoire du ministère.

Ce sera une victoire aussi pour l'Église. Après avoir été méconnue, insultée, persécutée, par la seule puissance de sa vitalité propre, elle a reconquis sa place dans ce beau pays de France. Elle est libre et honorée au sein des institutions libres. Elle ne veut opprimer personne de ceux qui ne consentent pas à reconnaître ses lois, elle ne demande que la liberté de vivre, de se gouverner elle-même selon

ses maximes, de marcher par ses institutions sociales, instituts scientifiques, écoles, hôpitaux, orphelinats, même par ses établissements agricoles ou industriels, à l'avant-garde de la civilisation, d'entretenir dans le monde un ferment de science, de bienfaisance, de prospérité et de vertu, de jouer son double rôle et de sel et de levain.

Ses évêques, ses prêtres, ses fidèles aiment la France. Ils veulent sa grandeur. Ils ont des opinions diverses sur le gouvernement matériel de leur pays. Ils s'y mêlent volontiers, mais à titre de citoyens non à titre de catholiques. Le cauchemar du cléricalisme est mort. L'Église comme telle n'a pas d'opinion sur le budget ni sur l'entretien des routes, des canaux ou des chemins de fer, ni sur le rôle et le choix des fonctionnaires. Le nouveau concordat ne la mettra plus dans l'État, il ne fera que constater l'harmonie de la vie libre de l'Église sous la protection des lois de l'État avec la justice de ces mêmes lois. La vie universelle de l'Église charrie uniment avec la vie nationale. Les catholiques sont fiers de leur république, de leurs libres institutions, leur catholicisme a fortifié leur civisme, et c'est leur civisme à son tour qui leur a valu de reconquérir et qui leur vaudra de conserver la liberté de leur foi.

———

APPENDICE

A. — LETTRES ET ARTICLES

PUBLIÉS PAR *Le Monde*

A PROPOS DES *Lettres d'un Curé de Campagne* (1)

I

Nous recevons la lettre suivante :

Simiane (Basses-Alpes), 20 avril 1893.

Monsieur le rédacteur,

Un de vos abonnés pouvait trouver intéressants les articles de votre journal intitulés : *Lettres d'un curé de campagne*. D'autres pensent que vous vous êtes fourvoyé en les publiant. Car, si elles sont d'un curé, ces lettres ne lui font pas honneur, et si elles sont d'un laïque, elles ne l'honorent pas davantage.

Vous pouvez publier ma lettre et vous me ferez même plaisir de l'insérer dans un de vos plus prochains numéros.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. Fayet, *curé.*

Le Monde, 27 avril 1893.

(1) Voir préface, p. III.

II

Le très honorable correspondant dont nous avons inséré la lettre dans notre numéro du 27 avril nous a répondu. Il ne paraît pas désirer que sa nouvelle lettre soit publiée. Il se contente d'ailleurs de maintenir ses appréciations et de soutenir que notre « Curé de campagne » « manque de dignité en mille manières », qu'il « prête à rire et à se moquer à ses dépens ».

En tout état de cause, nous étions parfaitement décidés à continuer la série de ces articles. Ils nous paraissent correspondre à un besoin ; nous étions forts d'ailleurs du sentiment que nous avons des nécessités de ce temps, et surtout des nombreuses approbations que nous avions reçues, parmi lesquelles, on nous permettra de le dire, des encouragements épiscopaux non moins autorisés que précieux. Nous reprendrons donc prochainement les « *Lettres d'un curé* ». Si nous en avons un moment interrompu la publication, ç'a été simplement pour rompre la monotonie d'une série déjà longue ; notre honorable correspondant a eu ainsi le temps de donner à ses objections une formule précise.

Cette formule n'est pas venue, mais par contre une foule de lettres nous ont été adressées. Parmi elles deux seulement sont nettement opposées à la continuation de notre publication. La première, signée d'un honorable curé du Jura, — nous n'avons reçu qu'une lettre anonyme, et il est bien entendu qu'elle

est pour nous tout entière non avenue — se contente de dire que nos *Lettres* lui « déplaisent souverainement ». C'est très net comme appréciation, mais peu nourri comme raisonnement.

La seconde lettre, signée d'un vicaire d'une des grandes paroisses de Paris, condamne les *Lettres d'un curé de campagne* parce qu'elles seraient, d'après lui, écrites par un laïque, lequel n'aurait pas qualité pour donner des leçons de formation sacerdotale. Gros-Jean ne doit pas en remontrer à son curé. C'est aussi l'avis, d'après notre correspondant, de « plusieurs chrétiens laïques très cultivés ». Le curé de Saint-Julien serait d'ailleurs « tantôt ennuyeux, tantôt déplaisant ».

Ceci est affaire d'appréciation. Un paysan comme notre « curé » ne saurait prétendre à divertir un vicaire de Paris. On ne peut répondre à cela ; mais on peut répondre aux raisons.

Le « Curé de campagne » dont M. Le Querdec publie les lettres est-il un prêtre, est-il un laïque? Cela ne regarde personne. Ces lettres valent ce qu'elles valent, quel que soit l'habit de celui qui les a écrites. Et quand elles seraient tout entières d'un laïque, est-il interdit à un laïque de dire quel serait son idéal de l'action sacerdotale? Un laïque n'a pas le droit d'enseigner la théologie, soit, encore que le sacerdoce ne soit pas indispensable pour faire un théologien. Un laïque ne saurait donner son avis sur la formation mystique du prêtre, ni sur la dispensation des sacrements, nous l'accordons. Mais un laïque peut connaître ses besoins et ceux de ses

frères; il peut dénoncer le mal des âmes et suggérer quelles seraient, à son avis, les façons de s'y prendre pour arriver jusqu'à ces âmes. Si le malade est incompétent pour prescrire la médication, lui est-il interdit d'indiquer au médecin quel escalier il doit prendre pour arriver jusqu'à lui? Ne peut-il même indiquer sur quel ton il voudrait qu'il lui fût parlé pour exciter sa vaillance ou ménager sa faiblesse?

Un laïque peut donc indiquer aux prêtres divers modes d'action sociale auxquels la nouveauté des temps n'a pu encore les habituer; tel du moins a été l'avis de « l'homme d'œuvres » qui publiait l'autre jour à l'imprimerie du journal *la Croix* un roman intitulé : *le Curé de campagne* où les lettres de notre collaborateur sont très honorablement citées; et tel est aussi l'avis des nombreux correspondants qui nous ont écrit de tous les points de la France et qui, prêtres à la fois et curés de campagne, savent apparemment ce qui leur convient aussi bien qu'un vicaire de Paris. Car, si un laïque est incompétent pour les choses sacerdotales, que dire d'un Parisien pour les choses de la vie rurale?

D'ailleurs, que nos correspondants se rassurent : l'incompétence de notre collaborateur est moins réelle qu'ils ne le croient. Et d'abord, c'est un rural, un paysan qui connaît pour y avoir longtemps vécu, pour y vivre peut-être encore, les choses et les gens de la campagne; ensuite, qu'il soit ou non prêtre lui-même, il écrit d'après des notes, des confidences, des observations prises sur le vif. Il fait ce qu'il peut

pour écrire proprement et ne pas ennuyer ses lecteurs. S'il n'y réussit pas, que celui au sermon duquel personne n'a jamais dormi lui jette la première pierre.

Il ne prétend pas donner pour modèle le curé de Saint-Julien. Il montre ce que ce prêtre a cru devoir faire; il dit ses insuccès aussi bien que ses réussites. Le curé de Saint-Julien croit qu'à des temps nouveaux il faut des pratiques nouvelles. Le prêtre doit-il, comme le prétendait jadis un directeur de séminaire, ne se montrer qu'à l'autel, au confessionnal ou au lit des mourants? ou doit-il, comme le bon pasteur de l'Évangile, aller dans le désert, à travers les épines, les cailloux et l'aridité des sables, chercher la brebis perdue? Telle est la question. Les destinées de l'Église en notre pays, et par conséquent de la France même y sont attachées. Pour nous, suivant le précepte du divin Maître, nous croyons au rôle social du prêtre. Comment ce rôle sera-t-il rempli? C'est ce que cherche le curé de Saint-Julien. Il tâtonne, il essaie, il réussit, il se trompe. Mais par là il éveille des idées. Alors même qu'il se fourvoie, il fait voir comment il s'est fourvoyé. D'autres plus heureux sauront éviter l'erreur. Les censeurs, d'ailleurs, ne manqueront pas pour le remettre dans le droit chemin. Il sait qu'il peut compter sur leur charité.

Pour nous, notre tâche sera remplie si nous avons, même au risque de déplaire, contribué pour notre modeste part à créer un mouvement. Ce mouvement, grâce à Dieu, existe dès aujourd'hui, la

poste nous en apporte tous les jours des preuves.

Nous remercions sincèrement tous nos honorables correspondants, quelque opinion qu'ils aient soutenue. Nous sommes d'accord avec tous dans la bonne volonté. Ne pouvant citer en entier toutes ces lettres, nous nous contentons d'en reproduire les passages les plus saillants, évitant avec soin toute citation qui pourrait avoir un caractère désobligeant pour ceux qui ne goûtent pas la prose de notre « Curé ». Nous devons à la vérité de dire que quelques lettres sont un peu vives.

Grand séminaire de... 28 avril.

Les lettres d'un *curé de campagne* sont fort intéressantes, pleines d'esprit et d'une actualité saisissante. Je tiens à conserver la lettre dans laquelle le jeune prêtre raconte sa première visite à ses confrères du voisinage.

A., *professeur de morale.*

R... (Somme), 27 avril.

Puisqu'il y a controverse sur les *Lettres d'un curé de campagne*, je puis bien vous exprimer mon avis ; c'est une approbation entière. Rien ne me paraît plus conforme à la direction du Souverain Pontife et à la nécessité des temps. Je félicite l'auteur de ces lettres de si bien comprendre notre situation. Je souhaite qu'il soit ecclésiastique, pour l'honneur du clergé.

Ce n'est pas mon avis seul que j'exprime ; c'est l'avis de tous ceux qui reçoivent votre journal ici et de ceux, plus nombreux encore, qui le lisent avec nous.

M..., *curé.*

C... (Jura), 27 avril

Vous me permettrez de ne pas être de l'avis de votre

honorable correspondant M. Fayet et de vous demander si vous avez l'intention de publier lesdites lettres en brochure.

B..., *curé.*

C... (Côtes-du-Nord), 27 avril.

Tous les lecteurs sérieux du *Monde* ont lu avec un vif plaisir les si intéressantes *Lettres d'un curé de campagne*, lesquelles sont d'un judicieux observateur et d'un lettré compétent.

J..., *vicaire.*

T... par B. (Rhône), 28 avril.

Je suis très content de votre inestimable journal. C'est vraiment le journal du prêtre, qui ne restera pas ignorant quand même il ne lirait pas autre chose. Et quelle grande ardeur pour l'étude il excite !

Je ne suis pas de l'avis de celui qui ne trouve pas à son goût les beaux et excellents articles d'un *Curé de campagne*. J'y ai recueilli, moi, de très sages et utiles leçons et ils m'ont fait faire de très sérieuses et très profondes réffexions.

R..., *curé.*

G... par C... (Maine-et-Loire), 29 avril.

Pour moi ces *Lettres* ont été un vrai régal littéraire. Je vous en remercie de tout cœur.

B..., *curé.*

F..., 27 avril.

J'aime beaucoup votre premier article du lundi, *Lettres d'un curé de campagne*, et volontiers je vous conseillerais de les tirer à part (c'est peut-être ce que vous faites) pour les mettre en brochure. Ces lettres sont intéressantes, instructives, et je les voudrais entre les mains

de tous mes jeunes confrères pour les diriger et stimuler leur zèle.

F..., *curé*.

M... (Loire-Inférieure), 2 mai.

Mon confrère et moi trouvons très intéressantes les *Lettres d'un curé de campagne* publiées par le *Monde*. C'est un des attraits du numéro du lundi.

A. M... — F. M..., *vicaires*.

Nous arrêtons là ces citations, mais nous nous reprocherions de ne pas reproduire en entier la lettre suivante, écrite d'une main tremblante par un vétéran du sacerdoce. Elle nous a véritablement émus. Nous envoyons à ce vénérable prêtre notre très respectueux merci.

VIVE JÉSUS ! Gouzou, 27 avril 1893.

Monsieur le directeur,

Bien souvent j'ai eu l'intention de vous écrire pour vous féliciter de vos *Lettres d'un curé de campagne*. En publiant ces lettres, vous avez rendu un vrai grand service aux prêtres et à leurs paroissiens. S'il se trouve quelques rares contradicteurs, c'est le fait de l'infirmité humaine. Tous les bons prêtres que j'ai l'honneur de connaître goûtent l'enseignement de vos bonnes lettres. Je n'ai qu'un regret, c'est que vos charitables lettres n'aient pas été connues plus tôt... Beaucoup d'autres, et moi le premier, aurions pu en profiter. Je suis très fatigué, mais, malgré tout, je ne crains pas que mon nom et mon adresse soient livrés aux contradicteurs.

J'ai l'honneur, etc.

P. A. MONTAGU, *prêtre en retraite*.

Notre enquête d'ailleurs n'est pas close, et nous

continuerons à recevoir avec reconnaissance toutes les observations que nos lecteurs voudront bien nous adresser. Le « curé de Saint-Julien » serait en particulier très reconnaissant à ses confrères s'ils voulaient bien lui communiquer leurs idées, leurs espérances, leurs craintes, le mettre dans la confidence de leurs tentatives pour approcher les brebis perdues et reconstituer le bercail. *Hic opus*, *hic labor est.*

Le Monde, 6 mai 1893.

III

Nous publions aujourd'hui encore un certain nombre de lettres que nous avons reçues sur la correspondance du « curé de Saint-Julien ». Nous ne faisons pas absolument nôtres toutes les idées exprimées par nos bienveillants et honorables correspondants; mais nous sommes heureux cependant de leur fournir l'occasion de les exprimer tout haut. Du choc de toutes ces idées la lumière ne peut manquer de jaillir :

Paris, 30 avril.

J'ai lu avec surprise et presque de l'indignation la lettre du curé de Simiane, à propos des *Lettres d'un curé de campagne*. Je goûte entièrement ces lettres ; je connais parfaitement le clergé de nos villages de province, et je n'ai rien vu dans ces lettres qui fût de nature à l'offenser. J'espère bien que, si ce curé se permet d'insister, vous riposterez vertement. J'ai été sur le point de lui écrire mon sentiment là-dessus.

L'abbé R...

Petit Séminaire de B..., 4 mai.

Sans avoir l'honneur d'être curé, j'ai lu avec intérêt, comme plusieurs de mes confrères du séminaire, vos *Lettres d'un curé de campagne*. J'en ai aussi parlé avec des curés. Je n'ai trouvé personne qui ne fût charmé et du fond et de la forme. Nous regretterions, monsieur le rédacteur, que ces lettres ne fussent pas continuées...

Vous pourriez bien faire causer aussi M. le curé de Saint-Julien avec quelqu'un de ses meilleurs confrères ou avec un de ses contradicteurs.

A..., *Chan.-Hon.*

G... (Seine-Inférieure), 6 mai.

Permettez-moi de me joindre à vos approbateurs pour vous engager à continuer les *Lettres d'un curé de campagne*, car, à l'encontre de votre vicaire parisien, je les trouve parfaitement appropriées à l'état religieux et moral de la plupart de nos populations rurales. La peinture que fait de sa paroisse le curé de Saint-Julien me paraît tout à fait conforme à celle que l'on pourrait faire d'un grand nombre de nos villages normands, et les procédés qu'il emploie pour atteindre et stimuler l'indifférence de ses paroissiens sont sinon toujours un modèle, du moins un guide et une indication précieuse sur les mesures à prendre pour approcher des nôtres et nous ouvrir l'accès de leurs âmes.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, dans l'état de transformation sociale où nous sommes déjà entrés, les anciens modes d'apostolat ne sont plus de mise et se trouvent réduits à l'impuissance. Le peuple ne venant plus à nous, il nous faut nécessairement aller à lui ; il nous faut échanger l'expectative presbytérale contre l'initiative du missionnaire. Les moyens peuvent être divers selon la diversité du milieu à évangeliser ; votre curé de Saint-Julien en fait l'essai et nous en expose le résultat : c'est d'un bon exemple et d'un salutaire encou-

ragement ; je serai heureux de suivre son système dans tout son développement.

P. CH.

H... (Haute-Savoie), 6 mai.

Simple abonné du journal le *Monde*, je n'ai aucun titre pour donner un avis autorisé dans la question des *Lettres d'un curé*. C'est cependant un bonheur pour moi de constater que je ne suis pas seul à donner à ces lettres une grande importance, en même temps que j'y trouve un véritable intérêt. J'ai vingt-quatre ans de ministère. J'ai successivement passé par presque toutes les fonctions, dont quelques-unes fort délicates, entre autres une aumônerie dans une des premières maisons d'éducation de jeunes filles et un vicariat dans la plus grande paroisse de G...

Je n'ai trouvé nulle part autant de difficultés, autant de... paralysie que dans ma paroisse actuelle, qui ne compte pas 500 âmes et qui, en raison du climat et de la facilité des courses, pourrait être considérée pour moi comme une agréable retraite dissimulée. Je n'ai pas certainement l'indifférence aussi généralisée qu'à Saint-Julien, mais j'ai toutes les autres difficultés, y compris la susceptibilité, l'antagonisme des châteaux. J'ai les bras liés auprès des mauvais parce qu'ils sont mauvais ; auprès des bons, ou parce que la fierté les empêche de subir, ou même d'approuver la moindre influence qui n'a pas été inspirée par eux, ou parce que la crainte et un sot respect humain les tiennent à l'écart. Les grands voudraient avoir en moi un « abbé Constantin », et les petits me croient l'ami des grands... Il y a cinq ans que je cherche une solution qui se fait toujours attendre. Il est facile de critiquer les *Lettres d'un curé de campagne*, mais, pour le faire, il faut ignorer son époque ou ne considérer le ministère que comme une chose accessoire dans une vie qu'on est parvenu à se créer douce.

V..., *curé*.

R..., 6 mai.

J'aime à croire que vous me savez très dévouée à la cause que vous défendez si bien et très zélée pour la propagation du journal le mieux rédigé, le plus sage, le plus sérieusement chrétien que je connaisse. A ce propos, et bien que mon témoignage ne soit que de très mince valeur, je tiens à vous dire, monsieur, que je ne partage point l'opinion de ceux de vos abonnés qui blâment la publication des *Lettres d'un curé de campagne ;* sans vouloir médire d'eux, leurs critiques semblent témoigner d'un esprit assez étroit... Tout ce qui est mesquin, égoïste, c'est-à-dire anti-français, m'afflige profondément... Oui, le curé de Saint-Julien rencontrerait ici les mêmes oppositions dans les châteaux et parmi ses confrères, car leurs préjugés sont invétérés, leur foi est plus robuste qu'éclairée, et les principes de la véritable charité paraissent atrophiés dans les cœurs les plus pieux...

J'ignore, monsieur, si l'adhésion de notre nouveau et éminent pontife figure parmi celles auxquelles vous faites allusion ; mais je puis affirmer que plus d'une fois, au cours de mes entretiens avec lui, comme avec son vénéré prédécesseur, nous avons échangé des idées absolument conformes à celles qui sont exprimées dans lesdites *Lettres*. C'est dans cet esprit de clairvoyance, de progrès, de modération que nous paraît être le salut de notre pays.

Comtesse X...

Paris, 7 mai.

Vous n'avez pas à regretter l'amère critique de M. Fayet. Elle a provoqué parmi vos lecteurs une vaste consultation, une sorte de *referendum* qui vous vaut l'approbation de vos nombreux amis pour le présent et leurs précieux encouragements pour l'avenir.

Les *Lettres d'un curé de campagne* ont un charme infini pour tout lecteur de bonne volonté! Elles disent le mot vrai sur la situation faite au prêtre dans les paroisses

rurales. Les relations sont devenues difficiles avec un châtelain qui sait rarement vivre de la vie de son siècle, qui, par fierté native ou par invincible horreur des idées modernes, s'isole de ses compatriotes et ne connaît plus ses terres que par le nombre de perdreaux et de lièvres tués pendant la saison de la chasse. La châtelaine, femme d'un grand mérite et d'une irréprochable vertu, ne se fait pas toujours l'auxiliaire du curé. Pour elle, la campagne est monotone et dénuée de toutes ressources. Aussi appelle-t-elle avec impatience le jour du départ pour Paris ou le chef-lieu départemental, où elle retrouvera ses amis dans un salon bien fréquenté, dans une étroite chapelle que ne vient jamais troubler le bruit des justes revendications populaires.

Elles sont surtout pénibles, les relations du curé, avec les gens qui vivent d'un métier manuel, les menuisiers, les cordonniers, les charrons, les maréchaux, etc. Ce sont pour la plupart les plus violents propagateurs des idées révolutionnaires. Sous la direction de l'instituteur, dont ils se sont faits les âmes damnées, leur constante préoccupation est la lecture d'un mauvais journal, la confection des listes et des bulletins qui doivent assurer le succès du candidat juif ou franc-maçon. « Mes huit aubergistes, disait un curé d'une paroisse de 400 âmes, ont élevé chacun chez soi une chaire en face de la mienne pour la contradiction et la destruction des idées religieuses. »

Mais qu'ils sont loin encore, ces nouveaux apôtres, d'avoir conquis le cœur de l'homme des champs ! Pour celui-là, les ministres sont responsables des divisions intestines qui, depuis quinze ans, font des habitants d'un même village des frères ennemis. Il murmure contre les impôts qui l'écrasent, contre les difficultés qu'il éprouve pour l'écoulement de ses denrées et de ses bestiaux à un prix rémunérateur. Il voit que toutes les faveurs gouvernementales vont aux amis de la grève et du désordre. Aussi, comme il préférerait aux engrais conseillés par

M. Viette pour combattre la sécheresse, des prières publiques, des processions dans toutes les communes de France, qui attireraient infailliblement sur ses champs et ses prés une pluie rafraîchissante. C'est qu'au fond de son cœur, le *rural* a gardé sa foi robuste, une calamité publique suffit pour la faire briller au grand jour.

Voilà ce qu'on a retrouvé dans les *Lettres d'un curé de campagne*. On aurait mauvaise grâce à ne point le reconnaître.

Après cela, que M. Le Querdec soit laïque ou prêtre, la question est peu importante. Ses avis sont d'un sage, l'essentiel est de les suivre. MM. M. Sepet, Welschinger, Huit ont souvent prodigué, dans ce journal, leurs éloges et leurs conseils aux prêtres qui se livrent aux fortes études, et il ne s'est levé personne pour les en blâmer. Leur compétence et leur courtoisie ont fait passer leurs avis avec elles. Dans un récent discours, M. de Mun ne s'est pas interdit, en sa qualité de laïque, de signaler au prêtre les moyens de hâter la pacification religieuse et sociale, et les nombreux ecclésiastiques qui se trouvaient mêlés à son auditoire ne l'ont interrompu que pour faire éclater leurs unanimes applaudissements...

C'est conforme à nos traditions françaises, où l'esprit laïque et l'esprit ecclésiastique, dans la partie saine de la nation, apparaissent toujours comme les manifestations diverses, mais mystérieusement unies, de l'esprit chrétien. C'est en vain qu'on a tâché de les dissocier. M. Yves Le Querdec contribuera à maintenir leur union si utile au succès de la cause des honnêtes gens. Au reste, votre journal, on a déjà pu s'en convaincre, évite les questions irritantes et propage les plus saines idées politiques, religieuses et littéraires ; son numéro du lundi est tout particulièrement précieux. Je vous l'ai dit de vive voix ; je me plais à vous l'écrire, convaincu que je suis de l'excellence de votre œuvre.

L'abbé M...

Sainte-F... (Charente-Inférieure), 8 mai.

Je joins à cette demande toutes mes félicitations sur les *Lettres d'un curé de campagne* que vous publiez tous les lundis. Elles sont véritablement remplies de l'esprit sacerdotal, contrairement à l'esprit du jour qui n'est malheureusement que trop contraire à l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On voit l'homme inspiré du désir de procurer la gloire de Dieu et qui veut travailler au salut des âmes. Que n'avons-nous dans nos campagnes beaucoup de prêtres comme celui dont vous nous montrez le modèle! Les populations deviendraient vite plus chrétiennes. Continuez donc, au risque de déplaire.

L'abbé D...

C..., par M... (Jura), 8 mai.

Quant aux *Lettres d'un curé de campagne*, elles renferment à mon avis de bons conseils, de bons procédés. Ce prêtre est dépeint très poli, intelligent, entreprenant, passionné pour le bien; mais, puisque la reconnaissance est une vertu chrétienne, pourquoi a-t-il tant retardé la visite à son châtelain? Il a de l'expérience, du savoir-faire, de la prudence; mais on ne voit pas encore assez ses défauts, et tout prêtre, malgré sa sainteté, a des défauts.

R..., *prêtre.*

N... (Eure-et-Loir).

Les *Lettres d'un curé de campagne* m'ont beaucoup intéressé. La critique soulevée à leur sujet m'étonne beaucoup. Je trouve que l'auteur de ces lettres connaît bien son temps et l'esprit de nos populations.

P..., *curé.*

B..., Alpes-Maritimes, 8 mai.

Ayant peu d'attrait pour la polémique, surtout lorsqu'il s'agit de conduite pratique que chacun peut suivre ou

rejeter selon ses besoins et ses vues personnelles, je n'ai qu'un simple désir à vous exprimer, c'est de voir un jour toutes les *Lettres d'un curé de campagne* réunies en brochure, afin d'en faire mon directoire.

Quoique curé d'une très petite paroisse, je trouve tant de difficultés pour garder à Dieu les âmes qui me sont confiées, que je reçois avec autant de reconnaissance que de bonheur les très utiles leçons que je puise dans la lecture des articles de votre curé de campagne. Heureux si, par ce moyen, je puis trouver quelque lumière pour me conduire à travers les inextricables difficultés qui se multiplient sous les pas des pauvres prêtres appelés à diriger les âmes en face de toutes les forces réunies au service du mal, et qui s'appellent légion.

Je ne voudrais pas apposer mon nom à la suite de ceux qui signent pour ou contre ; mais, comme je n'ai encore jamais rien lu jusqu'ici qui fasse mieux comprendre la situation des curés de campagne, faites l'usage que vous voudrez de ma lettre et de mon nom.

Ayant employé plus de trente années à donner des missions et à bout de forces, ayant accepté la direction d'une petite paroisse, il me sera bien permis de dire tout haut que, si tous les curés de campagne faisaient ce qu'a cru devoir faire le curé de Saint-Julien, nous n'aurions pas à enregistrer tant d'insuccès et à verser tant de larmes.

A..., *curé.*

R... par R... (Aveyron), le 9 mai.

Je joins mes félicitations pour les *Lettres d'un curé de campagne* à celles des nombreux correspondants dont vous avez publié les lettres dans votre numéro du 6 mai. C'est un travail bien fait, qui peint exactement la situation d'un curé de campagne au temps présent. Je l'ai lu avec le plus grand intérêt; je regretterais que la suite n'en fût pas publiée. Je vous avouerai même que j'ai de la peine à comprendre les divergences d'opinions qui

se sont produites à ce sujet. La lettre XI[e] est particulièrement remarquable comme peinture de l'état d'âme d'un certain nombre de prêtres ; j'ai pu le constater bien des fois.

T..., *curé.*

L... par S... (Meuse), 9 mai.

Permettez-moi de joindre mes humbles approbations à celles que vous recevez tous les jours au sujet des si intéressantes *Lettres d'un curé de campagne.* Moi-même je suis convaincu que, dans les temps nouveaux et troublés que nous traversons, le prêtre doit employer des moyens nouveaux pour s'acquitter du rôle social que lui impose sa divine mission. Certes, il y a quelque vingt ans, le curé de Saint-Julien n'eût pas été forcé de recourir à tant d'industries pour ramener ses paroissiens aux pratiques de la vie chrétienne. Mais atteindra-t-il ce but s'il ne se montre « qu'à l'autel, au confessionnal ou au lit du mourant », j'ajoute même en chaire ? Je ne le pense pas, et croyez qu'une longue expérience du ministère pastoral n'est point nécessaire pour avoir cette conviction. Je lis donc avec un vif intérêt chacune de ces lettres, y découvrant çà et là quelque moyen pratique dont je pourrai tirer profit. Et, comme vous le dites avec tant d'exactitude, « si le curé de Saint-Julien se trompe, par là il éveille des idées ; s'il se fourvoie, il fait voir comme il s'est fourvoyé ». Ces lettres, en effet, sont d'une telle actualité que, dans le portrait de la paroisse de Saint-Julien, je reconnais ma propre paroisse et beaucoup d'autres avec elle...

Oui, monsieur le directeur, quoi qu'en disent les contradicteurs, vous rendez un très grand service au clergé français en lui donnant sous cette forme ingénieuse et aimable de sages conseils et de précieux encouragements ; vous lui ouvrez, pour ainsi dire, des horizons nouveaux.

N..., *curé.*

Alsace, 10 mai.

Monsieur le Directeur,

Après avoir lu votre article (8 mai) sur les *Lettres d'un curé de campagne*, je suis très ennuyé de n'avoir pas été votre abonné avant le 1er mai, dans le temps où paraissaient ces lettres. J'aurais été « probablement », pour ne pas dire « certainement », enchanté de les lire. Ne vous serait-il plus possible de me faire parvenir les différents numéros où ces lettres ont paru ? Je crois pouvoir souscrire d'avance à tout ce que disait ce bon « curé de campagne », car, étant « vicaire de campagne », j'envisage bien des choses tout autrement que le « vicaire de Paris ».

Ah! que n'ai-je connu plus tôt votre excellent journal !

V. V., 12 mai.

J'ai lu avec une véritable satisfaction vos *Lettres d'un curé de campagne;* elles sont l'expression de la vérité. Moi-même, curé de campagne depuis bien des années, j'ai fait l'expérience de tout ce qui est dit dans ces lettres.

M. E..., *curé.*

Le Monde, 18 mai 1893.

IV

L'œuvre que nous poursuivons est à la fois trop importante et trop délicate pour que nous nous étonnions de rencontrer la contradiction ; aussi nous n'hésitons pas à faire connaître, à côté des approbations et des félicitations, qui d'ailleurs sont de beaucoup les plus nombreuses, quelques critiques qui nous arrivent de temps en temps et où l'on croit

devoir nous avertir des inconvénients réels ou imaginaires de notre entreprise.

La première des lettres que nous donnons aujourd'hui appartient à la catégorie des critiques ; si son honorable auteur eût un peu attendu, il n'eût peut-être pas trouvé autant à reprendre. Il y a en effet, dans la suite de ces lettres un plan, une marche et quelques incidents voulus pour le développement des idées et de la démonstration. Ceci dit, nous donnons la parole à notre très distingué et très courtois correspondant, qui verra par là que nous tenons compte de ses observations puisque nous n'hésitons pas à les soumettre au jugement de nos lecteurs :

Monsieur le directeur,

Je suis avec un réel intérêt les lettres dans lesquelles votre « Curé de campagne » veut bien mettre les lecteurs du *Monde* au courant de ses efforts pour transformer sa paroisse. Il a laissé voir, dès le début, qu'il n'entendait pas suivre les sentiers battus, et que, pour conquérir ses ouailles, il comptait bien rompre avec ce qu'il nommerait volontiers la *routine* de ses confrères en sacerdoce. A cela on ne peut qu'applaudir, si les résultats doivent couronner ses efforts ; et ce n'est pas sans impatience que j'attends, pour ma part, le grand secret de la nouvelle méthode dont il veut tenter l'application. Jusqu'à présent, je vois bien que, s'il survient quelques difficultés pour la fourniture des cierges, il est bon que le curé arrange les choses... avec son argent ; que pour la rentrée des droits de fabrique, si l'on a affaire à des débiteurs récalcitrants, le curé doit intervenir avec douceur et politesse. Je vois bien qu'un curé de campagne pourrait utilement s'improviser professeur d'agriculture..., si les paysans du cru voulaient bien écouter ses avis.

J'oubliais le grand moyen d'action, qui consiste à traiter les habitants du château, si château il y a dans la paroisse, comme les premiers venus, voire même comme les derniers, dans le cas où le château se trouverait tant soit peu en dehors du village et où il faudrait, au cours de la première journée de visites pastorales, se détourner de son chemin pour aller frapper à sa porte.

C'est, en effet, un moyen comme un autre de faire sentir à ces gentilshommes entichés de « l'excellence native de leur maison » qu'ils sont les égaux de leurs fermiers et de leurs domestiques. Voilà, en somme, ce que je vois jusqu'à présent de plus précis dans les procédés recommandés par votre honorable correspondant aux jeunes curés qui voudraient faire du nouveau pour rétablir la paix sociale et faire revivre l'esprit religieux dans leur paroisse. Ce marquis de Saint-Julien est assurément un type fort bien choisi, ou heureusement trouvé, pour les besoins de l'expérience. Il semble, au portrait qu'en fait votre curé, que les doigts doivent lui brûler quand il met la main à son chapeau pour rendre le salut des gens de l'endroit, et qu'il soit perpétuellement sur le qui-vive pour rappeler ceux qui lui parlent au sentiment des distances. Je ne prétends pas, quoique j'en connaisse bien peu, que ce type de gentilshommes soit absolument introuvable.

Faudrait-il croire aussi, quoique je n'en connaisse pas, qu'il y a des curés pensant comme votre correspondant, que, si au peuple il faut des chefs, ce doit être ceux dans lesquels il *puisse se reconnaître et dont il n'ait rien à craindre?* — Rien à craindre ? Etant donné sans doute que c'est lui qui doit toujours rester le véritable maître. Ceci ressemble bien un peu, ce me semble, à la doctrine très peu catholique de la souveraineté du peuple et n'a rien de commun, vous voudrez bien en convenir, avec celle de l'acceptation du gouvernement établi.

Vraiment, monsieur, avant de faire vôtres les lettres du curé de X..., vous auriez bien fait de vous enquérir de

l'état réel des choses dans un certain nombre de paroisses prises au hasard, en différents points de la France. J'ose dire que vous auriez pu constater un peu partout, entre le village et le château, des rapports d'une tout autre nature que ceux que vous supposez. Vous auriez trouvé sans doute, en beaucoup de points, une certaine tension résultant de la lutte engagée entre les influences locales les plus respectées et les plus légitimes. Vous en auriez, je le soutiens, rencontré bien peu où cette tension puisse être attribuée à des prétentions de caste, ni même de la part des populations, à la révolte du sentiment égalitaire contre toute distinction provenant de la naissance.

Ceux qui en veulent à la livrée du gentilhomme n'aiment guère mieux la soutane du prêtre. Pour ceux-là, le marquis de Saint-Julien, si humble qu'il se fasse et supprimât-il son titre, sera toujours l'adversaire ; et je crains bien aussi qu'en dépit de tous ses petits stratagèmes et de ses allures démocratiques, le curé de X... ne reste aussi, pour eux, l'ennemi.

Vous avez, monsieur, ouvert une sorte d'enquête sur la publication de vos lettres, en commençant par faire connaître les appréciations et les éloges que vous avez reçus. J'ose espérer que votre impartialité vous fera tenir compte de ces quelques critiques, qui n'enlèvent rien à mon estime pour le *Monde* et à la considération très distinguée dont je vous prie d'agréer l'expression.

Tancrède de HAUTEVILLE.

Voici maintenant une lettre qui nous vient d'Amérique, et c'est une parole d'encouragement et de félicitation qu'elle nous apporte.

Trout-River, N. Y.

Monsieur le directeur,

Il est assez difficile de voir ce que peuvent trouver à redire certains prêtres aux magnifiques *Lettres d'un curé*

de campagne. Pour moi, en voyant qu'on a seulement songé à les attaquer, je sens le besoin de vous dire combien j'ai éprouvé de plaisir à les lire. Lorsque vos journaux m'arrivent par séries, je cours tout de suite au numéro du lundi : c'est celui qui m'intéresse le plus. J'y retrouve, décrites avec un grand talent, toutes les difficultés que j'ai rencontrées en France pendant les sept années que j'ai exercé le saint ministère. Le tableau n'a pas changé. Dans notre paroisse, où certes la foi naguère avait été vivante, nous nous heurtions tous les jours à des obstacles presque infranchissables. Il y avait là de quoi nous profondément contrister.

Plusieurs penseront qu'il vaudrait mieux taire et cacher ces misères que de les produire au grand jour, par crainte de jeter le découragement dans certaines âmes; mais peut-être aussi aurons-nous là une occasion de réconforter tous ceux qui sont aux prises avec les mêmes embarras, en leur rappelant que d'autres, comme eux, partagent les mêmes soucis et rencontrent les mêmes déceptions. Et puis n'y a-t-il pas de la générosité, du courage, de l'entrain, et surtout beaucoup d'esprit ecclésiastique, dans ce jeune curé qui, jeté au milieu d'un monde pour lequel il se sent incomplètement préparé, emploie toutes les ressources de son intelligence, s'ingénie de mille manières à atteindre des paroissiens qui ne veulent absolument plus de lui? Le vaillant curé de Saint-Julien ne manque pas de prudence et de sagesse, et il le montre surtout en nous donnant à entendre qu'il ne croit pas avoir encore trouvé la méthode la plus parfaite. Au lieu de critiquer, pourquoi celui qui croit être capable de mieux faire ne nous éclaire-t-il pas ? Beaucoup, je suis du nombre, accepteraient avec plaisir ses pieux et sages avis.

Mais ce que je tiens avant tout à vous dire. c'est l'effet qu'ont produit vos lettres sur les prêtres américains. Dès que je les ai eu lues, je les ai transmises à un confrère qui sait très bien votre langue. Il en a été enchanté.

Dernièrement, à une conférence ecclésiastique tenue dans le nord de l'État de New-York, la conversation roulant sur le clergé français et les blâmes allant leur train, je n'ai pas eu de meilleure arme pour me défendre que les *Lettres d'un curé de campagne.* Comment, ai-je dit à ce même confrère qui s'exprimait avec assez de vivacité, pouvez-vous tenir ce langage et accuser le prêtre français de se tenir à l'écart du peuple, lorsque vous savez, pertinemment, par les numéros du journal que je vous ai transmis, que le contraire est vrai ? Je vous l'accorde, a-t-il répondu, votre curé de Saint-Julien entre dans une voie nouvelle, mais en est-il beaucoup prêts à suivre son exemple ?

Ici, je dois l'avouer, on croit en général, sur le rapport de tel évêque ou archevêque dont vous avez fait un assez bel éloge dans les colonnes du *Monde*, que nos prêtres, eux si instruits, si nobles, si ardents au sacrifice, si dévoués, se reposent sur les châteaux épars çà et là dans les limites de leurs paroisses et ne vont jamais au peuple. C'est une erreur dont il faut les désabuser à tout prix. A vrai dire, ces prêtres américains savent aller directement à l'ouvrier et non seulement s'en faire accepter, mais lui plaire. Permettez-moi de vous raconter un trait dont j'ai été le témoin, il y a cinq ans, sur un steamer français, faisant route de New-York au Havre.

Nous avions à bord M. le grand-vicaire de Boston, le très révérend Burns, qui allait faire un voyage en Italie. Il y avait là également des ouvriers peintres de Paris. Ce bon prêtre ne parlait que très difficilement et très imparfaitement le français. Après trois jours de traversée, j'entendais ces mêmes ouvriers, qui me paraissaient n'avoir pas de religion, faire des réflexions comme celles-ci : Mais pourquoi nos prêtres ne sont-ils pas tous, comme lui ? On est heureux, ou on a du plaisir à causer avec un tel homme.

Les prêtres américains n'aiment pas plus le peuple que nous, ils ne sont pas plus zélés que nous, et ils réus-

sissent mieux que nous, avec une méthode différente de la nôtre ; pourquoi donc hésiter à les suivre, lorsque surtout le curé de Saint-Julien nous montre si agréablement la voie?

Recevez, monsieur le directeur, etc., etc.

A. Saurel, *Curé de Trout-River.*

Nous recevons enfin, sur le même sujet, d'un de nos honorables abonnés de la Basse-Autriche, la lettre suivante ; elle mérite l'attention et sera certainement lue avec beaucoup d'intérêt ; mais, en la lisant, on tiendra compte, pour certaines questions ou opinions, du point de vue où se trouve placé son auteur.

Retz (Basse-Autriche).

Monsieur le directeur,

Vous avez encouragé vos abonnés à vous communiquer leurs idées concernant les *Lettres d'un curé de campagne*. Encouragé par une personne amie, je prends la liberté de vous demander si vous n'avez pas l'intention de publier ces lettres en brochure. Toute personne à qui on fait mention de ces lettres, y prend le plus grand intérêt ; et vraiment ce n'est pas seulement à la France que convient l'action sociale des prêtres, c'est au monde entier, à l'Europe aussi bien qu'à l'Amérique.

Notre-Seigneur ne s'est guère mêlé de la politique, tant monarchique que républicaine ; mais il s'est bien préoccupé de la société ; son premier miracle fut celui de Cana, à l'occasion d'une fête de famille, au sujet de ce même fondement social que les sectaires de notre époque s'acharnent à déchristianiser et que le socialisme démocratique veut détruire. La doctrine du divin Rédempteur a partout renouvelé la société, détruit l'esclavage, combattu l'absolutisme et rétabli la liberté, cette

même liberté qui est encore de nos jours, et cela plus que jamais, l'objet de la persécution, de l'oppression libérale et athée.

L'Église doit s'occuper de la question sociale parce qu'elle est la mère de la grande société européenne. Ce sont les missionnaires issus de son giron qui ont porté dans le monde la civilisation et fondé l'état social, maintenant en butte au capitalisme et à la juiverie. Une mère fait tous ses efforts pour sauver sa fille, quand elle la voit en danger, même quand celle-ci ne le veut pas : c'est ainsi que l'Église, notre mère à tous, doit faire ce qui est en son pouvoir pour sauver la société, qu'elle voit menacée de sa perte

Elle le doit aussi parce que son propre succès y est attaché. C'est par son action sociale dans l'antiquité qu'elle a vaincu le paganisme ; c'est par la conversion et la civilisation des peuples germaniques qu'elle a pris un nouvel essor ; c'est par l'action sociale des ordres mendiants qu'elle a vaincu au moyen âge toutes les difficultés qui s'opposaient à son progrès. Dans ces temps-là, on prêchait à la manière des Apôtres, partout où le peuple se trouvait réuni : à la foire, dans les assemblées nationales aussi bien que dans les églises. Un bon pasteur va chercher sa brebis égarée, il donne sa vie pour ses brebis.

Pour vous dire quelque chose sur l'action elle-même, je crois qu'on pourrait employer partout les mêmes moyens qu'en ces pays-ci pour rallumer la vie chrétienne presque éteinte. On a d'abord organisé dans les églises des missions, prêchées par des missionnaires qui savaient parler au peuple. Il est vrai que bien souvent ces missions semblent produire un effet tout opposé à celui qu'on croyait pouvoir en attendre, parce que les sectaires, se sentant piqués au vif, ne négligent rien pour agiter le peuple contre les prédicateurs, espérant de cette manière détruire l'influence que la bonne cause pourrait avoir acquise ; mais, à la fin, le succès ne

manque pas de se montrer, bien qu'insensiblement. Ces missions-là étaient la grande pensée de saint Dominique, et cette idée venait du Seigneur lui-même, qui a dit à ses apôtres d'aller prêcher et non de s'établir pour prêcher. C'est bien certainement la raison pourquoi des bénédictions toutes spéciales sont attachées à ce genre de prédication.

Quand un prêtre séculier vient s'établir dans une paroisse, ses ouailles et lui ne tardent pas à s'accoutumer les uns aux autres : on dort enfin à ses sermons, on dort plus encore en dehors de l'église ; mais l'ennemi ne dort point.

Je suis bien loin de vouloir attaquer le clergé stable — bien loin de là ! — mais le temps en lequel nous vivons étant un temps extraordinaire, il nous faut aussi des moyens extraordinaires pour évangéliser le peuple, et c'est précisément par ces missions qu'un petit nombre d'hommes capables peuvent christianiser tout un pays.

Chez nous, ce sont les jeunes prêtres qui, mieux que les autres, comprennent la situation actuelle, qui acceptent la forme nouvelle et s'en servent pour gagner le fond. Les prêtres de l'ancien régime sont simplement conservateurs et empêchent les autres d'agir; ils sont même quelquefois — on le doit dire avec douleur — adhérents du libéralisme et du joséphisme.

Il y a ensuite chez nous, en Autriche, un parti qui se nomme « les socialistes chrétiens ». C'est l'union des antisémites avec une partie des catholiques, guidée par les grands orateurs Lueger, Lichtenstein, Gessmann et un nombre d'hommes excellents. Ils ont la pleine sympathie du peuple, — les socialistes révolutionnaires exceptés, — mais ils ne conviennent pas au gouvernement, aux grands seigneurs et dignitaires, parce qu'ils sont antisémites et socialistes. On ne peut cependant pas réformer la société sans combattre l'excès du capitalisme et la domination juive. Les milliards des Rothschild étaient autrefois la fortune de plusieurs millions de

petits propriétaires, et il en est de même par rapport aux autres millionnaires. En Autriche, on chasse chaque année de leurs possessions plus de 10.000 propriétaires ruinés, qui vont ensuite augmenter le prolétariat.

Le juif et le sectaire tremblent devant ce parti et mettent en mouvement tout leur pouvoir et toute leur calomnie pour le faire périr ou supprimer; mais c'est ordinairement le contraire qui a lieu. On impute à ce parti les excès du peuple, mais on en trouve de semblables en Russie, en Allemagne, partout enfin où il y a beaucoup de juifs. Du reste, ces excès sont au fond provoqués par la conduite des juifs eux-mêmes, et dans la politique, c'est la haine qui est toujours prépondérante ; on veut avoir quelque chose à combattre, et, si l'on n'attaque pas la corruption, c'est elle qui nous attaquera.

La force brutale ne peut être écartée qu'en rendant justice au peuple. et c'est précisément par cela que les socialistes chrétiens rendent le plus grand service au gouvernement et aux capitalistes eux-mêmes. Les socialistes révolutionnaires préparent une révolution européenne bien supérieure à celle du siècle dernier, et l'on ne peut lui échapper que par une révolution pacifique et chrétienne.

Les révolutions pacifiques renouvellent et fortifient les peuples : les révolutions sanglantes au contraire les ruinent et les déciment.

Mais il me semble avoir trouvé dans votre journal que vous refusez le nom de socialistes chrétiens.

Est-ce donc une honte d'être socialiste et chrétien ? On prédit que nous sommes à la veille d'un siècle social, il faut pour cela être socialiste, mais socialiste chrétien ; il faut aussi favoriser l'union de tous les honnêtes gens.

Voilà, monsieur, l'expression des sentiments que vous avez provoqués en engageant vos abonnés à vous faire part de ce qu'ils pensent au sujet des *Lettres d'un curé de campagne*. Vous pouvez en disposer comme bon vous semblera.

J. HORAK.

B. — DEUX LETTRES DU CARDINAL RAMPOLLA

V

N° 16523

Illustrissime Seigneur,

Mgr le Nonce apostolique de votre ville a transmis deux exemplaires de l'ouvrage publié par Votre Seigneurie Illustrissime sous le titre *Lettres d'un curé de campagne* et j'en ai remis un entre les mains vénérées du Saint-Père. Sa Sainteté a vivement agréé ce travail, non moins comme un témoignage de votre dévouement et de votre obéissance envers sa personne qu'à cause de l'utile et important sujet que vous avez entrepris de traiter et qui a pour but d'exciter le clergé paroissial à prendre une attitude plus conforme aux besoins actuels du peuple français et de mettre en pratique la direction et les enseignements pontificaux afin de promouvoir la paix religieuse et de ramener le peuple à l'amour de l'Église et à l'accomplissement des devoirs chrétiens. L'Auguste Pontife vous exprime donc sa reconnaissance par mon intermédiaire et vous exhorte à poursuivre avec une vigueur toujours plus grande cette très utile propagande et, pour vous servir d'encouragement à cet effet, il vous envoie de grand cœur la bénédiction apostolique.

En m'acquittant de cette mission, je vous envoie mes vifs remerciements pour l'autre exemplaire que vous m'avez courtoisement destiné, et j'ai le plaisir de me dire, avec les sentiments d'une considération bien distinguée,

De Votre Seigneurie Illustrissime,

Le très affectionné serviteur,

M. cardinal RAMPOLLA.

Rome, 13 février 1894.

VI

N° 24011

Illustrissime Seigneur,

La satisfaction que j'ai déjà eu le plaisir d'exprimer à Votre Seigneurie de la part du Saint-Père pour vos *Lettres d'un curé de campagne*, je dois encore vous les exprimer pour votre nouveau livre *Lettres d'un curé de canton*. Sa Sainteté est très satisfaite de l'usage que vous faites de votre talent pour le succès de la Religion, employant à d'aussi utiles écrits le temps que vous laissent libre les graves soucis de votre enseignement. En vous exhortant à poursuivre et à promouvoir de même façon les bons principes, Elle vous remercie de votre hommage et de tout cœur vous accorde la bénédiction apostolique.

A ceux de l'Auguste Pontife il m'est agréable d'unir mes remerciements et mes félicitations et de me dire, avec les sentiments d'une considération très distinguée,

De Votre Seigneurie Illustrissime,

Le très affectionné serviteur,

M. Cardinal Rampolla.

Rome, 21 juin 1895.

VII

LA FRANCE CATHOLIQUE D'AUJOURD'HUI (1)

Si le problème actuel, pour les membres les plus savants de l'Église, est la conciliation des vérités révélées avec la science moderne, ou plutôt

(1) Nous croyons devoir donner ici les deux articles qui, dans des périodiques étrangers, nous paraissent avoir le mieux exprimé la pensée de l'auteur.

la démonstration du fait que, bien comprises, nul antagonisme ne peut ou ne doit exister entre elles ; pour une bien plus grande partie de l'Église catholique, le problème à résoudre est la conciliation de son enseignement immuable avec les exigences de l'industrialisme, les aspirations de la démocratie moderne. Ici encore, l'antagonisme est plus apparent que réel. Les difficultés, bien qu'elles soient grandes, sont plutôt à la surface que dans la nature des choses. Jusqu'ici les principaux obstacles à la réalisation d'une identité d'intérêts entre le catholicisme et les tendances actuelles, ont été soulevés d'un côté par les fausses assertions et les faux enseignements des ennemis de l Église,qui ont délibérément transformé en armes offensives des forces et des tendances qui, dans d'autres circonstances, seraient devenues des alliées précieuses. D'autres difficultés sont venuesde la timidité et de l'ignorance de beaucoup d'âmes pieuses, qui, faute de contact avec le mouvement social, ont accepté comme vérités d'Évangile les affirmations audacieuses de leurs antagonistes, faites avec l'intention expresse de brouiller toutes les idées.

Il n'est pas facile d'introduire des corps carrés dans des trous ronds, ni d'adapter des formules anciennes à des conceptions modernes, ni surtout de faire rentrer le fleuve impétueux qui a franchi ses digues dans le lit où ses eaux fertilisantes sont une source de puissance et de progrès, au lieu d'être un engin de destruction. Nous voulons dire, quelle que soit la métaphore dont nous nous servions, qu'il

y a là une tâche excessivement difficile, une tâche qui demande de la patience, de la pénétration, du tact, du savoir, voire même du génie, pour la mener à bonne fin ; ce n'est pourtant pas une de celles dont l'humanité doive désespérer. Et c'est là la tâche à laquelle l'Église catholique s'applique depuis plus de cent ans... depuis que la Révolution française déchaîna violemment sur l'Europe, sous forme de déluge dévastateur, toutes ces forces inestimables qui auraient dû servir à reconstruire une société caduque sur une base nouvelle, démocratique et plus chrétienne. Heureusement, de nos jours, la lutte sort de ce premier état de chaos et d'égarement ; elle se présente sous une forme nette et bien définie, dans laquelle il doit être relativement facile aux simples soldats de l'Église de suivre leurs chefs.

Il est à peine nécessaire de dire ici combien l'intelligence supérieure et la pénétration presque surnaturelle de Léon XIII ont eu de part dans l'établissement de ces grands principes, qui doivent aider l'Église à la tâche qu'elle s'impose de reprendre son ascendant légitime sur les forces de la société moderne.

Comme l'habile brodeuse tire de la masse confuse de soies multicolores les fils longs et lisses les mieux adaptés pour en tisser, point par point, une surface durable et de nuances harmonieuses, de cet écheveau embrouillé de croyances, de théories, de points de vue et de systèmes... les uns vrais, les autres faux (et presque tous appliqués à tort et à

travers)... parmi lesquels l'intelligence du XIX[e] siècle ne suit que son caprice, le Saint-Père a su tirer, pour les incorporer dans la série merveilleuse de ses Encycliques, non seulement les vérités fondamentales que l'Église a toujours professées, mais, aussi, ces principes de gouvernement, de sagesse pratique et, si j'ose le dire, d'opportunisme, qui sont absolument nécessaires à tout travail efficace de reconstruction sociale.

En Belgique, en France, en Allemagne, et même en Italie, ces paroles commencent à porter des fruits.

En France, la situation religieuse et sociale est pleine d'intérêt en ce moment ; en ses caractères principaux les anomalies abondent. L'Église, en tant qu'elle est régie par le Concordat, est l'Église de l'État ; néanmoins, l'État est en opposition avec elle. L'Église, extérieurement du moins, s'est ralliée à la République, et cependant la République continue sa politique de persécutions mesquines. Le Président de la République distribue, d'une main, les décorations aux sœurs de Charité, tandis que, de l'autre, il autorise ses fonctionnaires à saisir en partie les biens des communautés religieuses pour les arrérages du fisc.

En Angleterre, l'Église doit lutter contre les forces de l'hérésie religieuse ; en France elle combat l'athéisme, la franc-maçonnerie, un esprit agressif de voltairianisme et les grossières superstitions qui remplacent la foi religieuse.

On n'ignore pas que le Saint-Père espérait de plus

rapides résultats, lorsqu'il engageait les fidèles à se rallier à une République à laquelle un quart de siècle d'existence avait assuré un certain *status* et un légitime espoir de stabilité, et qu'il leur conseillait d'employer leur énergie à des travaux plus profitables à l'Église que ne l'étaient de vaines aspirations et de fragiles intrigues en faveur des dynasties exilées. Les ralliés n'ont été ni aussi nombreux ni aussi courageux qu'il avait le droit de l'espérer, et la République s'est montrée singulièrement ingrate pour le service très important que Léon XIII lui a rendu. Néanmoins, de tous ceux qui étudient la politique française, aucun ne peut douter que c'est en suivant la voie tracée par les Encycliques que viendra, s'il arrive toutefois, le salut pour la France catholique. Pour beaucoup de personnes il semble clair que la France, et en ceci elle diffère de l'Italie, a traversé le pire de ses convulsions anticatholiques, que l'ère de la destruction est bien près de sa fin et la période de reconstruction proche; qu'en somme, malgré des obstacles innombrables, l'Église catholique gagne du terrain, lentement, laborieusement, mais néanmoins sûrement dans la République, et surtout dans le cœur du peuple français, et qu'on peut envisager l'avenir avec un espoir au moins raisonnable et une confiance justifiée.

C'est ce point de vue qui est exprimé dans une série de volumes d'un charme particulier, issus de la plume d'un littérateur accompli, d'un loyal catholique, qui écrit sous le pseudonyme breton d'Yves le Querdec. Les *Lettres d'un curé de campagne* et leur

suite, les *Lettres d'un curé de canton*, décrivent la condition et les besoins de la France d'aujourd'hui ; le *Journal d'un Évêque*, nouvellement publié, parle de ce qui sera probablement réclamé par celle de l'avenir.

Tous ces volumes reflètent une connaissance intime et profondément sympathique de la vie rurale et provinciale en France ; tous sont inspirés par un sincère dévouement pour le Saint-Siège, et pénétrés d'un esprit de tolérance chrétienne qui exclut toute amertume et tout ce qui est simple controverse. La forme choisie, une série de lettres du curé lui-même complétée par quelques-unes de celles de ses voisins et de ses correspondants, évite, pour l'ouvrage, la lourdeur d'un traité didactique, et lui donne un air agréable de vraisemblance.

D'intrigue il n'y en a guère, l'auteur n'y a point visé, un léger fil seulement rattache les uns aux autres les événements, de façon à produire un effet d'unité : cependant, le livre a tout le charme absorbant d'un roman. On remarque chez l'auteur une profondeur de pensée exceptionnelle, jointe à une grande finesse d'expression.

Il traite les problèmes sociaux avec une lucidité reposante et possède bien son sujet ; et, sans déguiser ses convictions raisonnées, il ne se laisse jamais aller à la tentation de déprécier les autres. Écrivain laïque, il remplit la tâche difficile d'esquisser un plan complet d'action sociale pour le sacerdoce français, avec tant de simplicité et de bonhomie, et une appréciation si sincère des difficultés qui ont

jusqu'ici borné son action, que le plus susceptible des ecclésiastiques ne pourrait s'offenser d'un conseil si délicatement donné.

Yves le Querdec n'a nullement la prétention d'être l'auteur d'un plan nouveau de réforme sociale ; en réalité, il attache autant d'importance à l'attitude du clergé vis-à-vis du peuple qu'à son activité pratique. Mais il rassemble, pour en faire une conception harmonieuse, tous les efforts éparpillés qui lui semblent convenir à son but, et qui ont été mis au jour en ces dernières années, soit en France, soit dans d'autres parties de l'Europe.

Les paroles de saint Paul, *Pietas ad omnia utilis est*, forment la base sur laquelle il fait reposer toute l'activité sociale du curé de Saint-Julien. Il se rend bien compte que c'est au prêtre, comme étant le représentant de la religion, qu'incombe le devoir d'amener ses ouailles à comprendre les avantages de la religion dans toutes les diverses circonstances de la vie.

Le curé lui-même, le héros des deux premiers volumes, est une création charmante. Il n'est pas brillant, ce n'est pas un grand prédicateur, un homme de talent universel ; mais d'un esprit clair, d'un cœur chaud, plein de bon sens, ayant une haute idée de sa vocation, imbu de sympathies démocratiques ; et, malgré sa sainteté, il n'est point dépourvu d'une fine pénétration et d'un léger soupçon d'humour. Il est naturel, d'une simplicité sans affectation, et ses lettres, tout en traitant de graves questions morales, sont, néanmoins, remplies de traits

familiers, et révèlent naïvement des petites faiblesses humaines qui sont loin de nous déplaire. Dès le commencement il gagne le cœur du lecteur, comme il gagne aussi par degrés le cœur de son peuple.

Comme prêtre il se confine rigoureusement dans ses fonctions religieuses, et, bien qu'il se regarde comme un rallié, se tient strictement à l'écart de la politique.

Mais, comme ami, comme conseiller de ses ouailles, il aspire à pénétrer dans chaque foyer, à renverser les barrières de réserve et d'animosité qui séparent habituellement le prêtre de la majorité de ses paroissiens. Dans ce but il s'identifie avec leurs intérêts commerciaux, agricoles ou domestiques. Par ces moyens le curé espère imprégner à nouveau, de la vie du peuple, l'idéal chrétien, de sorte que les cérémonies de l'Église deviennent à ses yeux quelque chose de plus que de simples rites officiels, et que sa foi, qui n'est qu'un reste de dogmes mal compris, facilement oubliés et généralement ignorés, soit transformée en une croyance vivace et une règle de vie pratique.

L'arrivée du curé dans sa nouvelle paroisse de Saint-Julien est loin d'être encourageante. Le pauvre homme, le cœur débordant de bonté et d'humanité, est accueilli par une curiosité froide, jointe à cette attitude soupçonneuse que les classes pauvres en France adoptent presque invariablement envers leurs supérieurs dans l'ordre social, ou même envers de simples étrangers.

Son prédécesseur, un homme d'un caractère timide,

avait consacré ses loisirs aux soins des ornements de l'église. Il sortait rarement de sa sacristie, si ce n'est pour aller dîner chez une ou deux familles aristocratiques du voisinage. On s'attend à ce que le nouveau curé suive son exemple; mais ce dernier ne l'entend pas ainsi, il électrise sa paroisse en visitant tous les ouvriers, qu'ils soient ou non pratiquants, qui habitent la commune; et il est reçu avec une politesse au moins superficielle.

Après une semaine ou deux, et avant de tourner son attention vers les paysans des hameaux voisins, il met sa plus belle soutane et prend le chemin du château.

A peine arrivé, il découvre qu'il s'est rendu coupable d'un crime social très grave, en négligeant de présenter ses respects à M. le marquis, le lendemain de son installation, comme le voulait la coutume locale. La famille de Saint-Julien, qui se croit l'appui principal de l'Église, est furieuse de cette insulte supposée, et les radicaux de l'endroit en sont fort enorgueillis. Très heureusement, le curé trouve bientôt le moyen de persuader à ses paroissiens aristocrates et démocrates qu'il est sans doute indépendant vis-à-vis des riches; mais qu'étant un représentant de l'Église de Dieu, les âmes de toutes ses ouailles lui sont également chères, et qu'il a l'intention de n'en favoriser aucune.

Tout en suivant prudemment un chemin semé d'épines, il se lamente de ce que son éducation préalable a été faite entièrement par les livres ; et que les longues années passées au séminaire l'ont laissé

sans aucune des connaissances qui auraient pu lui être utiles dans ses rapports avec une population rurale. Il est complètement dépourvu de notions de médecine, d'hygiène, de lois sanitaires, notions qu'il aurait pu tourner au profit de ses paroissiens; il ignore même leur vie et leurs habitudes. Il ne peut donner une opinion valable sur aucune des questions agricoles, telles que les récoltes, les bestiaux, ou les engrais. Il sait à peine en quels termes s'adresser aux paysans, soit en chaire, soit à leur propre foyer.

Cependant, il est bientôt capable de donner son appréciation sur la situation religieuse de sa paroisse, dans une lettre qu'il écrit à un ami parisien. Et ce compte rendu de la France rurale d'aujourd'hui, est tellement typique, que j'en cite les points principaux : (1)

La première communion faite, on ne voit plus les jeunes garçons(au confessionnal.) A peine si quelque temps encore ils paraissent à la messe le dimanche. Nos paysans ne voudraient pour rien au monde que leurs enfants ne fissent pas leur première communion. C'est un rite auquel il n'est pas permis de manquer, mais ce n'est guère qu'un rite... Et il en est de même à peu près de toute la religion. Ils tiennent à leur église, à leur cimetière, même à leur curé, aux cérémonies du culte, parce que ces cérémonies leur paraissent partie intégrante de la vie. Ceux mêmes qui ne viennent à l'église que le jour des Morts et le jour de Pâques trouveraient que quelque chose leur manque si, le dimanche, les offices cessaient de se célébrer... Ils veulent bien recevoir les sacrements

(1) *Lettres d'un Curé de Campagne*, pages 61-62.

avant de mourir, ils leur paraissent un viatique indispensable pour le grand voyage, mais ils s'en passent volontiers durant leur vie. La privation de la sépulture chrétienne, le silence des cloches à leur enterrement leur paraissent un affreux malheur. Manquer la messe, travailler le dimanche, pourvu que les bœufs ne soient point liés, cela leur paraît à peu près indifférent. Évidemment ces pauvres gens sont plus païens qu'ils ne sont chrétiens. Pour eux la religion est un ensemble de rites, de cérémonies qu'il est nécessaire d'accomplir. Cela fait, on est quitte envers Dieu et l'on peut dormir en paix. Mais réformer sa vie, être scrupuleux sur les mœurs quand on est jeune, sur l'honnêteté des transactions quand on devient maître de maison, accomplir les commandements, adorer Dieu en esprit, oh! que nous en sommes loin !

Quand le curé rencontre ses confrères, ils lui racontent de même que leurs églises sont vides, les vêpres désertées, que le nombre est de plus en plus restreint de ceux qui reçoivent la sainte communion. Ils lui parlent du sentiment croissant d'isolement qu'ils éprouvent dans leurs propres paroisses. Il n'est pas étonnant que le curé s'écrie dans une de ses lettres : « J'ai à convertir mes gens. Je suis un vrai missionnaire dans un pays infidèle ! »

Rien, en effet, ne prouve plus efficacement la vie retirée, que les conditions du Concordat jointes à l'attitude intolérante des autorités locales, ont imposée aux prêtres des paroisses françaises, que les premières mesures adoptées par le curé de Saint-Julien pour se mettre en rapport avec ses ouailles.

Lorsque, il y a quelques mois, le Cardinal Gibbons, de passage à Paris et encore tout pénétré de

l'atmosphère vivifiante de Baltimore, accusait le clergé français de timidité, il est probable qu'il ne se rendait pas entièrement compte de la grande différence qu'il y a entre un sacerdoce libre, ne dépendant que de lui-même, et une Église entravée dans toute son activité par les lois et l'antagonisme de l'État. Ce qu'on trouverait tout naturel de la part d'un prêtre ou d'un pasteur en Angleterre ou en Amérique, deviendrait en France une action positivement téméraire. A l'occasion de Noël, notre curé donne une fête à tous les petits garçons et à toutes les petites filles du catéchisme... une innovation inouïe, d'autant plus que mesdemoiselles de Saint-Julien daignent y assister. Il fait des améliorations dans son école libre ; il organise un système de gardes-malades dans la paroisse ; il établit un cours de chant au couvent pour les petites filles les après-midi du dimanche ; et invite les garçons à venir jouer dans la cour du presbytère, à certaines heures fixes, ce jeu de paume qui jouit en France de la faveur populaire depuis un temps immémorial ; il prépare pour l'avenir des œuvres.

Pour ce qui concerne les hommes adultes de son troupeau, il agit en pacificateur chaque fois que l'occasion s'en présente ; il sert de secrétaire et de conseiller légal aux illettrés ; tandis qu'en collaboration avec le marquis, il fait faire, par des personnes compétentes, des cours sur des sujets agricoles, et suit avec zèle les expériences entreprises sur la terre du marquis, au bénéfice de la commune. Dès l'instant où le paysan français, qui est si mé-

fiant, commence à croire que l'intérêt qu'on lui témoigne est sincère, la bataille est à moitié gagnée.

Ses sermons, simples explications de l'Évangile et des grandes vérités de la religion, attirent le peuple par leur douce éloquence et leur enseignement direct, car il met prudemment de côté, comme peu convenables à son but, les méthodes classiques qu'on lui avait enseignées au séminaire. Et peu à peu l'église désertée commence à se remplir, on se confesse plus souvent, et ceux qui font leurs Pâques deviennent de plus en plus nombreux.

Mais on se tromperait en se figurant que tout ce travail salutaire et strictement légitime peut s'accomplir en France sans soulever une forte opposition. Les radicaux, les athées et les francs-maçons sont furieux de la popularité croissante du prêtre, et les mauvais garnements du village s'indignent à la vue de l'amélioration morale de leurs camarades plus dociles.

Il n'est que trop vrai que les prêtres de France ont à lutter, non seulement contre l'indifférence religieuse, mais aussi contre une véritable haine du christianisme. Ils sont entourés d'un système d'espionnage secret, leurs motifs sont diffamés, leurs actions les plus innocentes mal interprétées, et souvent ce n'est que par des précautions incessantes qu'ils peuvent se soustraire aux complots malicieusement conçus contre leur caractère moral. Et si l'on casse les fenêtres et endommage les biens d'un prêtre dont le zèle apostolique a provoqué l'hostilité des vauriens de sa paroisse, il est plus que

probable que les autorités locales lui refuseront satisfaction, et que son évêque, accablé d'ennuis, jugera qu'il vaut mieux lui conseiller la patience et l'indulgence, que de compromettre des affaires plus importantes en faisant d'inutiles remontrances en haut lieu.

Le curé de Saint-Julien, étant humain, s'est rendu coupable, malgré son zèle, d'une ou deux petites peccadilles politiques. Il ne fait pas exception à la règle, et, pendant quelque temps, se trouve victime d'une persécution impitoyable de la part de ces mêmes personnes qu'il avait voulu servir. A la longue cependant, ses solides qualités triomphent, et, après sept années d'un travail ardu, lorsque son évêque, qui l'apprécie, le transfère à la grande paroisse urbaine de Saint-Maximin, il quitte un Saint-Julien réformé, paisible et pieux.

Pleins d'intérêt et détaillés avec une connaissance intime du sentiment social français, sont les aperçus qu'on trouve dans ces *Lettres* sur les rapports entre les riches et les pauvres, les aristocrates et les démocrates dans une commune rurale. La famille de Saint-Julien qui représente l'aristocratie, s'attache à ses anciennes traditions, à ses droits féodaux. Le sentiment d'égalité parmi les hommes est la seule vertu que sa religion, très réelle du reste, ne lui enseigne pas, et même ses actes de charité sont faits d'un air de condescendance qui diminue leur valeur aux yeux du paysan français.

Le marquis daigne s'intéresser aux affaires de la commune il a même été maire du village ; mais il

est rempli d'indignation pour ce qu'il appelle l'ingratitude des conseillers municipaux qui ne l'ont pas réélu.

La famille de Saint-Julien se laisse pourtant gagner, peu à peu, par une influence si judicieusement exercée, et apprend bientôt à apprécier son curé à sa juste valeur.

Le comte de Beauregard, qui personnifie le vrai type du seigneur réactionnaire, type qu'on rencontre encore en France, même après un siècle d'amères expériences, écrit à son ami, le marquis, en ces termes :

Il faut prendre garde de nous laisser mener par les prêtres. Nous devons les seconder de toutes façons, favoriser leur ascendant sur le peuple, mais nous bien garder de leur en laisser prendre sur nous..... Les droits de nos maisons seraient ainsi méconnus, et le seul frein qui empêche encore la France de rouler dans les abîmes n'existerait plus. C'est à nos familles de garder la direction sociale, les prêtres ne doivent s'occuper que des choses religieuses. Encore feraient-ils bien de se guider d'après nos conseils..... Croyez-moi, mon bon ami, surveillez votre curé et priez-le au besoin de se mêler des affaires de sa sacristie (1).

Dans un *post-scriptum* de cette même lettre, le comte annonce avec beaucoup de satisfaction que sa contribution cette année au denier de Saint-Pierre n'a été que de cinquante centimes. Telle est, selon lui, la réponse convenable à l'Encyclique du Pape engageant les catholiques à se rallier à la République !

(1) *Lettres d'un curé de campagne,* pages 126-127.

Et ce sont des hommes comme celui-là qui se figurent que, sans leur appui, l'Église catholique ne pourrait pas continuer à exister en France!

Dans une autre lettre, il écrit :

D'ailleurs, la place du prêtre n'est pas à courir sans cesse à travers champs et villages, sa place est à l'église ou au presbytère. Et de même, pourquoi s'aviser de remplir son presbytère, le dimanche, de jeunes gens ? A quoi bon toutes ces choses nouvelles?... Le prêtre doit demeurer à la disposition des gens qui vont le trouver. Il ne doit lui-même se mêler de rien. Moins il verra ses paroissiens, plus il en sera respecté... Il faut se tenir à sa place (1).

Le comte, il faut bien le dire, n'est qu'un personnage fictif; mais il n'est que trop vrai, malheureusement, qu'il représente un type très répandu dans tout le pays. L'existence de pareilles opinions chez la noblesse ancienne, rend doublement pénible l'œuvre du prêtre qui veut secouer les entraves des coutumes établies : car il arrive souvent qu'il lui faut renoncer à la considération et à l'appui de ces vieux amis, avant même qu'il ait eu le temps de gagner et de se concilier ses anciens ennemis. Dans ces circonstances, les prêtres français peuvent bien s'écrier : Défendez-nous de nos amis!

La noblesse française, par ses efforts obstinés, et souvent heureux pour identifier l'Église avec les intérêts de sa classe et ses aspirations politiques, a probablement contribué tout autant que ses enne-

(1) *Lettres d'un Curé de campagne*, page 242.

mis à affaiblir son influence sur la masse de la population, dont les opinions, bien qu'opposées à celles de ses supérieurs sociaux, n'en sont pas moins intransigeantes.

Dans les *Lettres d'un curé de canton*, Yves le Querdec décrit la vie menée par notre curé dans la petite ville commerciale de Saint-Maximin. Au point de vue de l'intérêt sérieux, ce volume est tout à fait à la hauteur du premier ; mais il est peut-être écrit avec moins de spontanéité, d'où un charme quelque peu amoindri. Il est clair que le sujet a été étudié consciencieusement; mais, à la lecture, il semble qu'il ne soit pas aussi directement basé sur l'observation personnelle.

A Saint-Maximin, le curé trouve les conditions de son apostolat un peu changées, bien que la nécessité d'un tel apostolat soit même plus grande que dans sa première paroisse. Ses nouveaux paroissiens sont pour la plupart des artisans et de petits commerçants augmentés d'un certain nombre de bateliers, et de douze cents ouvriers employés dans une grande papeterie. Il les trouve pour la plupart plus intelligents et moins ignorants que ses anciens paroissiens, mais, par contre, plus portés à la discussion et beaucoup moins dociles à la discipline de l'Église. La misère et l'ivrognerie sont les maux les plus puissants contre lesquels il doit lutter; ajoutez à cela le pouvoir tyrannique des usuriers, qui extorquent un intérêt exorbitant, et l'habitude invétérée du travail du dimanche. Enfin le curé se trouve en face de tous les problèmes industriels et

économiques du siècle. Afin de s'éclairer, il lit les ouvrages de Harmel, de Louis Durand et d'autres grands chrétiens de nos jours.

Son activité, soit dans l'église, soit au dehors, éveille autant de surprise mêlée de désapprobation qu'à Saint-Julien ; et, à vrai dire, son intervention dans la vie industrielle et sociale de la ville n'est tolérée que lorsqu'il devient évident qu'il n'emploiera pas son influence en faveur des desseins de la propagande politique. Plus clairement même qu'à Saint-Julien, le curé voit la nécessité essentielle de se tenir à l'écart de la politique active, s'il ne désire point rendre suspecte son influence morale. Ceci me semble être un point très important dans la situation de la France d'aujourd'hui ; et, si difficile qu'il soit de séparer en pratique les questions politiques des questions morales, sans aucun doute, les opinions si nettement exprimées d'Yves le Querdec sur ce sujet méritent une considération sérieuse.

La nécessité de procurer à l'ouvrier et au petit commerçant un crédit à bon marché se présente avec force à l'esprit du curé, et il organise des caisses de prêt et des caisses d'épargne, qui ne réalisent, il l'avoue lui-même, qu'un succès médiocre au point de vue économique. J'avoue que j'aurais voulu voir l'auteur mieux converti au merveilleux système Raiffeisen, même accompagné, comme il doit l'être nécessairement, d'une responsabilité illimitée. Ce système a été introduit pendant ces dernières années avec des résultats admirables, par

Louis Durand, dans le voisinage de Lyon, et au nord de l'Italie par Don Cerutti de Gambarara.

Mais il est évident que l'aspect économique des problèmes sociaux présente pour notre auteur un intérêt moindre que les considérations morales. Il s'élève avec une juste indignation contre cette habitude païenne du travail du dimanche dans les usines, qui a des résultats si déplorables pour la population au point de vue moral et religieux ; et il proteste avec raison, à mon sens, à cause de sa futilité économique, contre le travail des mères de famille dans les fabriques. Comme il le fait remarquer, les frais d'entretien des vêtements d'atelier, les sommes dépensées pour le blanchissage, le raccommodage et le soin des enfants, absorbent presque en entier le salaire de la femme, et le petit profit qu'elle en retire, ne compense certainement pas le désordre qui en résulte dans le foyer et la destruction inévitable de toute vie de famille.

Le dernier volume de cette série, le *Journal d'un Évêque*, dont la première partie seulement a été publiée, n'entre pas dans les cadres de cet article. Il est consacré presque entièrement aux questions d'éducation, et si l'auteur place son Évêque dans la troisième décade du siècle prochain, ce fait est probablement dû à son désir louable de ne pas avoir l'air de donner des conseils à l'Épiscopat actuel. Car les réformes qu'il réclame pour l'éducation secondaire et ecclésiastique, ne diffèrent en rien des réformes demandées, au moins en Angleterre, par les réformateurs de la pédagogie contemporaine. Il ré-

clame des instituteurs diplomés, des classes moins nombreuses, une plus grande variété dans les sujets enseignés, un enseignement plus étendu en matière scientifique, une plus grande actualité en fait de méthodes, une meilleure discipline intellectuelle, et surtout un enseignement moins routinier. Il fait aux Jésuites le compliment d'affirmer que seuls, de tous les ordres qui s'occupent en France de l'enseignement, ils auront le génie, dans le prochain quart de siècle, d'adapter leurs méthodes aux exigences modernes, et il leur prédit qu'à l'avenir ils se trouveront à l'avant-garde de la lutte qui s'engage sur le terrain de l'éducation.

Ce dernier volume a comme sous-titre : *Pendant le Concordat;* et, dans les dernières pages, la répudiation pratique du Concordat, par le refus des Chambres de voter le budget annuel des cultes est prévue. En somme, on peut dire sans exagération que la série tout entière est écrite en vue de se mettre en garde contre ce fait, dont la probabilité augmente de jour en jour, et que feu le cardinal Manning, il y a bien des années, avait l'habitude de regarder comme la solution ultime du problème de l'Église et de l'État en France.

Les leçons venant de l'Angleterre et de l'Amérique et les progrès faits par les Églises non dotées dans les pays libres n'ont pas été perdus pour les catholiques français ; et, si l'esprit du cardinal Gibbons et de l'archevêque Ireland peut un jour pénétrer l'Épiscopat français, il ne tarderait assurément pas à accepter de son plein gré, même au risque de

beaucoup de souffrances temporaires, la pauvreté et l'indépendance en échange des subsides et de la tyrannie de l'État.

Évidemment un souffle de cet esprit nouveau a passé sur la grande réunion ecclésiastique qui a eu lieu récemment à Reims ; cet événement est le plus important de l'année dernière qui concerne l'Église en France, non seulement à cause du zèle apostolique dont il apportait la preuve, mais aussi à cause du caractère pratique des propos qu'on y tint, et du ton sérieux et modéré des orateurs, inspirés du sentiment profond de la grandeur de l'œuvre qui s'offrait à eux.

La valeur des volumes d'Yves le Querdec consiste en ce qu'il indique, d'une manière simple et vivante, non seulement la voie que suit le clergé dans sa marche en avant, mais aussi en ce qu'il a souligné les principes sociaux posés par Léon XIII dans ses Encycliques pour la direction des fidèles dans toute l'Europe.

Il n'y a pas la moindre trace de gallicanisme dans son attitude vis-à-vis des problèmes catholiques de son pays. Il écrit naturellement pour le lecteur en général, ce qui l'oblige à laisser nécessairement de côté, l'un au moins des plus graves problèmes moraux que l'Église de France cherche à résoudre en ce moment. Il en résulte, et c'est inévitable, que son tableau est éclairé d'une lueur d'espoir que ne justifieraient pas entièrement les dures réalités de la situation actuelle. Néanmoins, s'il y a erreur, c'est une erreur pardonnable, car il est indispensable, dans un

temps comme le nôtre, où les ennemis de l'Église, chez nous et à l'étranger, se vantent orgueilleusement de sa défaite sur le sol français et où les catholiques eux-mêmes tendent à croire parfois que la lutte est désespérée, d'insister sur l'espoir raisonnable que l'Église de France peut entretenir.

Pour les observateurs attentifs les signes ne manquent pas, même dans l'amertume de la lutte actuelle, qui prouvent que l'Église regagne en France le terrain perdu. De même que chez nous, chaque progrès marquant de la cause catholique a été accompagné d'une explosion temporaire de bigoterie anti-catholique.

C'est un plaisir particulier, pour les amis de la France catholique, de voir qu'un observateur aussi fin, et qu'un penseur aussi sérieux que l'auteur de ces volumes, peut envisager ainsi sans aucune crainte l'avenir religieux de son pays.

V. M. Crawford.

(Traduit de l'anglais.)

The Month, *février* 1897.

VIII

Le journal d'un évêque, publié par Yves Le Querdec. — Première partie : Pendant le Concordat. — Paris, Victor Lecoffre, 1897. 1 vol. in-12 de 350 pages. 3 fr. 50.

Après nous avoir donné les *Lettres d'un curé de campagne* et les *Lettres d'un curé de canton*, l'auteur qui se présente au public sous le nom d'Yves Le

Querdec poursuit une entreprise qui n'est pas encore achevée par la publication du *Journal d'un évêque*. Une même pensée inspire ces trois volumes et donne à l'œuvre un caractère très nettement déterminé.

Il s'agit de nous offrir l'image du prêtre idéal, dans les divers échelons de la hiérarchie ecclésiastique. C'est le curé de campagne qui est devenu curé de canton, et a fini sa carrière entouré de l'affectueuse estime de tous ses paroissiens. Le curé devenu évêque est un autre homme que le précédent mais un homme animé du même esprit.

Le curé de campagne devenu curé de canton était placé dans les cadres de l'époque actuelle : c'était notre contemporain.

Il en est autrement de l'évêque ; il nous est offert comme vivant dans l'avenir ; une vingtaine d'années après la grande Exposition de 1900. Lorsqu'il entre en scène, deux papes ont succédé à Léon XIII. Combien de présidents de la République, à M. Faure? Sauf erreur de notre part on ne nous le dit pas. Il y a donc là un élément de prophétie dont la convenance nous paraît douteuse ; mais attendons la fin. Le *Journal de l'évêque* après le concordat nous fera comprendre peut-être ce que nous ne comprenons pas maintenant.

Au point de vue de l'art, l'œuvre d'Yves Le Querdec a une véritable valeur. L'esprit du prêtre idéal, toujours le même dans la diversité des circonstances imprime aux trois volumes cette unité dans la variété recommandée par un précepte célèbre. Mais

ce n'est pas de l'art pour l'art qu'il s'agit. L'auteur emploie son talent à soutenir des causes qui lui sont chères ; et il nous paraît que son effort poursuit trois buts également sérieux dont l'indication peut être résumée ainsi :

1° Conserver aux institutions religieuses et aux pratiques du culte leur sens spirituel. Rappeler que la religion, dans son essence, est la foi agissant par la charité ; que les institutions et les cérémonies extérieures sont des moyens utiles, nécessaires, mais de simples moyens, et que, si on les prend pour but, l'esprit de l'Évangile est profondément altéré.

2° Soutenir et propager les vues de Léon XIII. Affirmer avec lui que l'Église doit poursuivre sa haute mission dans une pleine indépendance, et ne pas se compromettre dans des alliances avec les formes variables des pouvoirs politiques.

3° Indiquer, appeler des réformes nécessaires dans divers ordres de choses et spécialement dans la préparation des prêtres. Initier les élèves des séminaires à tous les progrès véritables de la science et de la société, et les préparer à entrer dans un contact bienfaisant avec le monde sur lequel les ministres du culte ont à exercer leur influence :

Le prêtre ne doit pas être un homme du passé ; il est bon que quelques prêtres soient des hommes de l'avenir, tous doivent être hommes du présent. Il faut adapter notre langage, nos façons d'être, nos cérémonies et nos rites mêmes, toutes les contingences extérieures de la religion, aux besoins, aux aspirations, aux pensées de nos contemporains.

Il est très moderne, l'évêque qui parlera ainsi en 1922. Sa censure des choses du passé, ou plutôt de ce qui reste du passé dans le présent, devient parfois très incisive ; mais, pour ne pas donner de lui une idée fausse, il faut ajouter qu'il reste fermement attaché aux grands éléments traditionnels de son Église, même à ceux qui heurtent le plus certaines idées contemporaines. Avant d'aborder ses fonctions épiscopales, il fait une retraite, et il la fait dans un couvent de chartreux. Le contact de ces solitaires lui est bienfaisant, et lui, homme d'action par excellence, trace ces lignes, où perce un mysticisme bien peu à la mode aujourd'hui :

Ceux qui s'efforcent d'obtenir, par la communauté silencieuse de leur vie, une harmonie aussi parfaite que possible avec les desseins de Dieu, ceux-là créent des foyers d'où l'harmonie peut ensuite en ondes mystérieuses se répandre sur le monde. Ces Chartreuses, ces Trappes, ces Carmels, ces monastères de tout ordre et de toute nature sont comme des points d'attache qui relient encore aux berges immuables du port divin le vaisseau de notre humanité.

On comprendra qu'il ne s'agit nullement ici de discuter la valeur des ordres contemplatifs, mais de marquer dans la figure de notre très libéral évêque un trait dont la suppression la défigurerait.

L'œuvre d'Yves Le Querdec est essentiellement française et catholique. Mais il est facile d'en extraire, sur des questions importantes et très actuelles, des vues applicables à tous les pays et à toutes les confessions religieuses. Un seul petit épi à cueillir en passant dans une riche moisson :

Nos prédications durent trop longtemps... Un sermon de vingt minutes est suffisant pour frapper les âmes, si l'on touche au bon endroit. Des cérémonies trop longues font le vide dans les églises.

La mesure des vingt minutes peut sembler un peu étroite ; mais voilà un conseil bon à méditer par les prédicateurs de tous les cultes ; et bien d'autres passages du *Journal d'un évêque*, et sur des questions plus graves, ont le même caractère.

Les trois volumes de la collection que nous venons d'indiquer à nos lecteurs offrent, comme nous l'avons dit, une véritable et sérieuse unité ; mais les trois volumes ne sont pas faits pour captiver également les lecteurs de toutes les classes. Pour sentir tout l'intérêt du *Journal d'un évêque*, il faut être préoccupé des questions relatives à l'organisation de l'Église, au mode de son action, et à ses rapports avec les autorités civiles. Pour sentir tout le charme des *Lettres d'un curé de campagne* (dans lesquelles s'intercalent quelques lettres de jeunes filles qui sont de vraies perles), il suffit d'avoir le goût des lectures sérieuses et un certain degré de culture littéraire.

Ernest NAVILLE.

La Lecture (Genève), 15 mars 1897.

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

MÊME LIBRAIRIE :

Le Journal d'un Évêque, publié par YVES LE QUERDEC. Première partie. Pendant le Concordat. 1 vol. in-12. *Quatrième mille* 3 50

Lettres d'un Curé de Campagne, du même auteur. *Huitième mille*. 1 vol. in-12.. 3 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Lettres d'un Curé de Canton, du même auteur. *Sixième mille*. 1 vol. in-12.. 3 50

Les Livres et les Idées, 1894-1895, par GEORGE FONSEGRIVE. 1 vol. petit in-8.. 3 50

Catholicisme et Démocratie, par GEORGE FONSEGRIVE. Un vol. in-18 jésus.. 3 50

“ Les Saints ”

Saint Dominique, par Jean GUIRAUD.

Saint Henri, par M. l'abbé Henri LESÊTRE, curé de St-Etienne du Mont.

Saint Ignace de Loyola, par Henri JOLY. *Deuxième édition*.

Saint Etienne, roi de Hongrie, par E. HORN, *Deuxième édition*.

Saint Louis, par Marius SEPET. *Deuxième édition*.

Saint Jérôme, par le R. P. LARGENT. *Deuxième édition*.

Saint Pierre Fourier, par Léonce PINGAUD. *Deuxième édition*.

Saint Vincent de Paul, par le prince Emmanuel de BROGLIE. *Quatrième édition*.

La Psychologie des Saints, par H. JOLY. *Quatrième édition*.

Saint Augustin de Cantorbéry, et ses compagnons, par le R. P. BROU, S. J. *Troisième édition*.

Le Bx Bernardin de Feltre, par E. FLORNOY. *Deuxième édition*.

Sainte Clotilde, par G. KURTH. *Quatrième édition*.

Saint Augustin, par Ad. HATZFELD. *Quatrième édition*.

Chaque volume in-12. Prix broché : **2** fr.

Avec reliure spéciale : **3** fr.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.